



DEPARTEMENT DU CENTRE
Commune de Savannette
**PLAN COMMUNAL DE
DEVELOPPEMENT**

DECEMBRE 2021



Table des matières

1- Introduction	8
2- METHODOLOGIE	9
2.1- Phase de préparation	9
2.1.1- Lancement du processus.....	10
2.1.2- Montage et formation du comité de pilotage.....	10
2.1.3- Recrutement d'animateurs/animatrices.....	10
2.1.4- Formations techniques des animateurs/trices.....	10
2.1.5- Sensibilisation autour du processus.....	11
2.2- PHASE DE DIAGNOSTIC COMMUNAL	11
2.2.1- Diagnostic technique.....	11
2.2.2- Diagnostic participatif	12
3- DIAGNOSTIQUE COMMUNAL.....	14
3.1- ORGANISATION ET STRUCTURATION DU TERRITOIRE COMMUNAL	14
3.1.1- Localisation et limites de la commune	14
3.1.2- Organisation administrative de la commune	15
3.1.3- Bref historique de la commune.....	18
3.1.4- Démographie et répartition de la population	18
3.1.5- Les services sociaux existants.....	19
3.1.6- Foncier.....	21
3.1.7- Aménagement du territoire, urbanisme et habitat	21
3.1.8- Communication	23
3.2- FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS ET OFFRE DE SERVICES PUBLICS	27
3.2.1- Structuration et organigramme de la Mairie	27
3.2.2- Fonctionnement de la mairie	27
3.2.3- Les différents services communaux	30
3.2.4- Relations administratives entre Conseil Municipal, CASEC, ASEC.....	34
3.2.5- Services déconcentrés de l'État	34
3.2.6- Intercommunalité et coopération décentralisée	35
3.2.7- Profil fiscal de la commune de Savanette	35
3.2.8- Budget	36
3.2.9- Potentiel fiscal.....	36
3.2.10- Stratégie et actions	37
3.2.11- Atouts et Points forts	38
3.3- MILIEU PHYSIQUE.....	38
3.3.1- Climat, hydrographie et pluviométrie	38
3.3.2- Géomorphologie	39
3.3.3- Topographie, niveau de dégradation des sols et risques d'érosion	40
3.3.4- Végétation, occupation des sols et couverture des terres.....	42
3.3.5- Situation des terres concernées par les mauvaises pratiques agricoles	43
3.3.6- Exposition aux risques et désastres	44
3.3.7- Ressources minières.....	44
3.4- MILIEU SOCIAL ET SERVICES SOCIAUX DE BASE	45
3.4.1- Relations entre hommes et femmes	45
3.4.2- Mouvements migratoires.....	47
3.4.3- Secteur de l'Éducation	47
3.4.4- Santé et nutrition	54
3.4.5- Hygiène publique, eau et assainissement	62
3.4.6- Énergie, réseau électrique et éclairage public	65
3.4.7- Culture et confessions religieuses.....	66
3.4.8- Sports et loisirs	67
3.4.9- Dynamiques associatives et liens entre les différents groupes sociaux.....	69
3.4.10- Justice, sécurité et droits humains.....	73
3.5- MILIEU ÉCONOMIQUE ET SES PRINCIPALES BRANCHES	75
3.5.1- Agriculture.....	75
3.5.2- Élevage	84
3.5.3- Industries, artisanal, arts et petits métiers	88

3.5.4-. Commerce et institutions microfinance	89
3.5.5-. Tourisme, hôtellerie et restauration	93
3.6-. Forces, faiblesses, opportunités et menaces des différents domaines	96
4. PLANIFICATION.....	99
4.1. VISION ET OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE	99
4.2. OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE	99
4.3. AXES D'INTERVENTIONS ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES.....	99
4.3.1. Orientations nationales	100
4.3.2. Les objectifs de développement durable et le plan communal de développement de Savanette	102
4.3.3. Orientations communales	103
4.4. PROGRAMMATION	114
4.5. RÉPARTITION DES INTERVENTIONS SUIVANT LES COMPÉTENCES LÉGALES OU ORIENTATIONS DES ACTEURS	166
4.6. PLAN D'INVESTISSEMENT QUINQUENNAL	188
5-. MESURES POLITIQUES.....	214
MESURE 1 : Coordonner les actions de développement.....	214
MESURE 2 : Encourager l'investissement et le développement du commerce dans la commune	214
MESURE 3 : Créer l'harmonie entre les différents pouvoirs politiques à l'échelle communale.....	215
MESURE 4 : Mobiliser des ressources financières locales	215
MESURE 5 : Communiquer et rendre compte	216
MESURE 6 : Promouvoir le partenariat, l'intercommunalité et la coopération décentralisée	216
MESURE 7 : Favoriser la paix, la stabilité et la cohésion sociale	216
6. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE.....	217
6.1. MOBILISATION DE RESSOURCES ET MÉCANISME DE FINANCEMENT	218
6.2. STRATÉGIES DE MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES	218
6.3. DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	219

Liste des acronymes et abréviations

ACME	Action pour la coopération avec la micro entreprise
ACTED	Agence d'aide à la coopération technique et au développement
AGLDT	Appui à la gouvernance locale et au développement territorial
ALI	Agence locale des impôts
ASEC	Assemblée section communale
ASCP	Agents de santé communautaire polyvalents
BAC	Bureau agricole communal
BDS	Bureau du district scolaire
BM	Banque mondiale
CAL	Centre de santé à lit
CASANY	Coalition des savanetiens à New-York
CASEC	Conseil d'administration de la section communale
CCPC	Comité communal de protection civile
CIDSAHOVA	Comité initiative pour le développement de Savanette et Hondo Valle
CFPB	Contribution foncière des propriétés bâties
CLM	Chemin lavi miyò
CLPC	Comité local de protection civile
CM	Conseil Municipal
CNIGS	Centre national d'information géo spatiale
COOPECLAS	Coopérative d'épargne et de crédit de Lascahobas
CP	Comité de pilotage
CT	Collectivités territoriales
DGI	Direction générale des impôts
DINEPA	Direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement
EDAB	Évaluation des dégâts et analyse des besoins
EDH	Électricité d'Haïti
ETP	Évapotranspiration potentielle
ETR	Évapotranspiration réelle
FFOM	Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces
FGDCT	Fonds de gestion et de développement des collectivités territoriales
FONKOZE	Fondasyon kole zepòl
FVD	Faire valoir direct
FVI	Faire valoir Indirect
GAP	Gestion des abris provisoires
GARR	Groupe d'appui aux rapatriés et réfugiés
Ha	Hectare
Hab/ Km ²	Habitant par kilomètre carré
HUM	Hôpital universitaire de Mirebalais
IHSI	Institut haïtien de statistique et d'informatique
IMF	Institution de Microfinance
IST	Infections sexuellement transmissibles

ITECA	Institut de technologie et d'animation
KDL	Komite developman lokal
MARNDR	Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural
MAST	Ministère des affaires sociales et du travail
MCN	Micro crédit national
MEF	Ministère de l'économie et des finances
MENFP	Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle
MJSAC	Ministère de la jeunesse, des sports et de l'action civique
Mm	Millimètre
MPCE	Ministère de la planification et de la coopération externe
MPP	Mouvman peyizan Papay
MSPP	Ministère de la santé publique et de la population
OCB	Organisation communautaire de base
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OIM	Organisation internationale pour la migration
ONG	Organisation non gouvernementale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONI	Office nationale d'identification
PAM	Programme alimentaire mondial
PCD	Plan communal de développement
PMAC	Programme de modernisation de l'administration communale
PME	Petite et moyenne entreprise
PMI	Petite et moyenne industrie
PMS	Paquet minimum de services
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSDH	Plan stratégique de développement d'Haïti
PTA	Programme de traitement ambulatoire
RGA	Recensement général agricole
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
SAKS	Sosyete animasyon kiltirèl ak sosyal
SAU	Surface agricole utile
SSPE	Services de santé de premier échelon
TEPAC	Technicien en eau potable et assainissement au niveau des communes
UCS	Unité communale de santé
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
USN	Unité des soins nutritionnels
UTEP	Unité technique école professionnelle
VSBG	Violence sexuelle basée sur le genre
ZL	Zanmi Lasante

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition des localités, habitations et blocs par unités géographiques de la commune de Savanette.....	16
Tableau 2 : Population totale par sexe et population de 18 ans et plus estimées en 2015 dans la commune de Savanette	19
Tableau 3 : Nombre de ménages, superficie et densité des différentes unités géographiques de la commune	19
Tableau 4 : Perception des forces, faibles, opportunités et menaces de l'urbanisme, de l'habitat et de l'aménagement du territoire par la population	23
Tableau 5: Perception des forces, faibles, opportunités et menaces du fonctionnement des télécommunications et de l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication par la population de Savanette	24
Tableau 6 : Caractéristiques des principaux axes du réseau routier de la commune	26
Tableau 7 : Perception des forces, faibles, opportunités et menaces des voies de communication, routes et transport par la population de Savanette.....	26
Tableau 8: Perception des habitants du fonctionnement de l'administration municipale	Error! Bookmark not defined.
Tableau 9 : Analyse du fonctionnement du service de comptabilité par les cadres de la mairie.....	30
Tableau 10 : Analyse du fonctionnement du service de génie municipale par les cadres de la mairie	31
Tableau 11 : Analyse du fonctionnement du service de fiscalité par les cadres de la mairie	32
Tableau 12 : Analyse du fonctionnement du service de voirie par les cadres de la mairie.....	33
Tableau 13 : Analyse du fonctionnement du service d'animation socioculturelle et de sécurité par les cadres de la mairie.....	34
Tableau 14 : Simulation Exploitation de granulats.....	37
Tableau 15: Ressources propres de la mairie de Savanette Vs projection de recettes dans 5 ans	37
Tableau 16: Répartition en pourcentage des types de sols	39
Tableau 17: Classe de risque d'érosion des sols	41
Tableau 18: Perception des forces, faibles, opportunités et menaces de la situation environnementale par la population de Savanette.....	43
Tableau 19: Perception des forces, faibles, opportunités et menaces des mines et carrières par la population.....	45
Tableau 20: Perception des forces, faibles, opportunités et menaces des rapports sociaux de sexe par la population	47
Tableau 21: Répartition des établissements éducatifs de la commune selon leur secteur d'appartenance et leur niveau d'offre scolaire	48
Tableau 22: Répartition des infrastructures scolaires par section communale et le poids des secteurs public et non public	49
Tableau 23: Répartition des enseignants de la commune selon leur niveau d'enseignement et leur sexe	49
Tableau 24: Répartition des effectifs des enseignants en fonction du niveau et selon le milieu de la commune.....	50
Tableau 25 : Description des établissements scolaires de la commune.....	50
Tableau 26: Perception des forces, faibles, opportunités et menaces de l'éducation par la population	54
Tableau 27 : Caractéristiques des infrastructures sanitaires de la commune	55
Tableau 28: Espaces de services et de prestation de soins de base disponibles.....	55
Tableau 29: Caractéristiques des matériels et équipements des principales institutions sanitaires.....	56
Tableau 30 : Répartition du personnel technique dans la commune	57
Tableau 31 : Agents de santé rattachés aux établissements sanitaires de la commune	57
Tableau 32 : Personnel de Soutien des établissements de santé.....	57
Tableau 33: Statut du personnel des établissements de santé (CAL et Colombier).....	58
Tableau 34 : Encadrement médicotechnique du centre de santé suivant le ratio de personnel médical par habitant	58
Tableau 35: Services offerts par les praticiens traditionnels (prix en gourde haïtienne)	59
Tableau 36 : Fréquentation du centre de santé à lit de Savanette	59
Tableau 37: Évaluation de la distance parcourue par la population de certaines localités pour atteindre les établissements de santé de la commune	60
Tableau 38: Coût de la prise en charge des cinq maladies les plus courantes dans la commune (en Gourdes)	60
Tableau 39 : Perception des forces, faibles, opportunités et menaces de la santé par la population	61
Tableau 40: Perception des forces, faibles, opportunités et menaces du secteur de l'eau, de l'hygiène publique et de l'assainissement par la population.....	64
Tableau 41 : : Perception des forces, faibles, opportunités et menaces du secteur de l'énergie par la population	66
Tableau 42 : : Fêtes patronales de la commune de Savanette.....	67
Tableau 43: Perception des forces, faibles, opportunités et menaces de la culture et des confessions religieuses par la population	67
Tableau 44: Perception des forces, faibles, opportunités et menaces des sports et loisirs par la population.....	69
Tableau 45 : : Liste des OCB les plus influentes de Savanette.....	70
Tableau 46: Liste et nombres d'organisations par secteur d'activité.....	72
Tableau 47: Perception des forces, faibles, opportunités et menaces des organisations et de la société civile par la population.....	73
Tableau 48: Perception des forces, faibles, opportunités et menaces de la justice, de la sécurité et des droits humains par la population	74
Tableau 49 : Perception des forces, faibles, opportunités et menaces de l'état civil par la population de Savanette.....	75
Tableau 50 : Calendrier cultural des principales cultures de la commune.....	78
Tableau 51 : Variétés, maladies et rendement des principales cultures pratiquées dans la commune	80
Tableau 52: Perception des forces, faibles, opportunités et menaces de l'agriculture par la population	83
Tableau 53: Perception des forces, faibles, opportunités et menaces de l'élevage par la population	88
Tableau 54: Perception des forces, faibles, opportunités et menaces de l'industrie, petits métiers et l'artisanat par la population	89
Tableau 55: Inventaire des marchés publics, fonctionnement, échanges et origine des acheteurs et vendeurs	90
Tableau 56: Perception des forces, faibles, opportunités et menaces du commerce et des institutions de microfinances par la population	93
Tableau 57: Potentiels et attraits touristiques existants de la commune de Savanette	94
Tableau 58: Perception des forces, faibles, opportunités et menaces du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration.....	95
Tableau 59: Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces majeures identifiées et priorisées dans l'analyse de la problématique de développement de la commune de Savanette/domaine social.....	97
Tableau 60: Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces majeures identifiées et priorisées dans l'analyse de la problématique de développement de la commune de Savanette/ domaine économique.....	97
Tableau 61: Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces majeures identifiées et priorisées dans l'analyse de la problématique de développement de la commune de Savanette/ domaine gouvernance.....	98
Tableau 62: Articulation entre le PSDH et le PCD de Savanette	100
Tableau 63: Articulation entre les orientations stratégiques du PSDH et les lignes d'actions stratégiques du PCD.....	101
Tableau 64 : Les ODD et le plan communal de développement de Savanette	102
Tableau 65 : Tableau synoptique des programmes et actions du PCD de la commune de Savanette	114

Tableau 66:Actions du PCD de Savanette relevant de la responsabilité de l'Etat central167

Tableau 67:Actions du PCD relevant de la responsabilité de la commune (mairie et CASEC)174

Tableau 68 : Actions du PCD relevant d'initiatives privées ou des champs d'interventions du secteur économique, des MPME, des OCB.....183

Liste des Figures

Figure 1: Photo du comité de pilotage et animateurs-trices en formation	10
Figure 2 : Photos des animateurs/trices en formation	11
Figure 3 : Photos des groupes de travail et de séance plénière lors des ateliers de Diagnostic Participatif	13
Figure 4 : Carte de la division administrative de la commune de Savanette	14
Figure 5 : Respectivement la Mairie, le Tribunal de Paix et l'église catholique au centre-ville.	18
Figure 6 :Photo d'une rue bétonnée de la ville.....	25
Figure 7 :Photo du bâtiment logeant la mairie	Error! Bookmark not defined.
Figure 8 :Respectivement le commissariat et le centre de santé.....	35
Figure 9 : Figure 3 : Carte hydrographie de Savanette.....	38
Figure 10 : Carte de la représentation de la géomorphologie de Savanette.....	40
Figure 11 : Carte des classes de risque d'érosion des sols de Savanette	42
Figure 12 : Carte du mode d'occupation des sols de Savanette.....	43
Figure 13 :Photo carrière de sable, roche.....	45
Figure 14 :Centre de santé à lits de Savanette (vue intérieure et extérieure)	56
Figure 15 :: couverture de base en eau potable de la commune	62
Figure 16 : Photos de terrains de foot et/ou autres espaces de pratiques de sports	69
Figure 17: Photos des systèmes de culture pratiquée	78
Figure 18 : : Répartition du poids des espèces dans la composition du cheptel de la commune.....	85
Figure 19 :Photos de bétails.....	87
Figure 20 :Photos de jours de marché dans la commune	90
Figure 21 :Photos de quelques PME/PMI et IMC.....	91
Figure 22 :Photos de sites et attraits touristiques (grottes, source, chute etc).....	95

1-. Introduction

Avec la Constitution de 1987, le pays a fait le choix de la mise en place d'une politique de décentralisation dont le processus tarde encore à se matérialiser en raison de la lenteur des acteurs politiques. Cependant, la Collectivité Territoriale Communale ne joue pas pleinement son rôle de moteur de développement et de desserte à la population en services de base. Il s'agit d'un tournant décisif dans l'histoire du pays, car les communes redeviennent un cadre territorial de gestion

à part entière des services publics. Ainsi, la participation des communautés au processus de développement de leur zone se pose désormais, comme une condition indispensable pour toute intervention visant l'amélioration des conditions de vie des gens. Dans ce contexte, le Plan Communal de Développement (PCD), élaboré pour une période de 25 ans sous le leadership des Autorités Communales constitue un outil d'orientation et de référence indispensable. Il permet d'impliquer les différentes catégories sociales et économiques de la population à travers une approche hautement participative. L'élaboration du PCD de Savanette, la base de planification de développement social et économique de la commune, prend en compte la réalité socio-économique de l'ensemble de la commune. Il permet d'identifier les atouts et les contraintes des secteurs clés pour mieux cerner la problématique du développement et aboutir à la définition des actions prioritaires en vue de leur réalisation dans le cadre d'une programmation physique et financière étalée sur une période de cinq (5) ans.

Par ailleurs, le processus de développement de la commune de Savanette s'aligne aux orientations sectorielles et nationales.

Le PCD se veut, comme outil de planification, un cadre de référence et d'action à travers des projets prioritaires pour la commune, les sections communales, l'administration centrale et les entrepreneurs. Ainsi, est-il un tableau de bord devant orienter le conseil communal dans l'élaboration du budget communal annuel pour les investissements à court, à moyen et à long terme en tenant compte d'abord des recettes communales, des transferts et des subventions de l'administration centrale institués par la constitution et les lois.

En termes d'organisation, ce PCD comporte quatre (4) grandes composantes :

- ☐ Un diagnostic qui dresse un tableau socio-économique, institutionnel et physique de la Commune ;
- ☐ La vision stratégique (vision, orientation, objectifs et mesures de politiques) ;
- ☐ La programmation et
- ☐ La mise en œuvre.

2-. METHODOLOGIE

La démarche d'élaboration du Plan Communal de Développement (PCD) de Savanette est inspirée du guide méthodologique du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE). Ce cadre-type préconise la réalisation des activités du processus en quatre grandes phases : une phase préparatoire, une phase de diagnostic communal, une phase d'élaboration du Plan Communal de développement et une phase de mise en œuvre. Chacune de ces phases est déclinée en plusieurs étapes, elles-mêmes constituées d'une série d'activités. Dans son ensemble, la démarche a favorisé, d'une part l'implication et la participation des acteurs locaux et d'autre part, la responsabilisation des élus locaux, porteurs du processus.

2.1-. Phase de préparation

Après la soumission d'une demande d'appui technique et financier par la Mairie de Savanette au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la direction du projet : Appui à la Gouvernance Locale et au Développement Territorial (AGLDT) s'est entretenu avec le Conseil Municipal pour fixer les termes d'un accord de partenariat relatif à l'élaboration du PCD. Par la suite, le PNUD en concertation avec le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) a mandaté une équipe d'assistance technique pluridisciplinaire avec la collaboration et l'expertise de la firme GEO PLAN pour mener le processus. Pour ce faire, les membres de la firme ont d'abord pris contact avec le Conseil Municipal (CM) pour échanger sur le processus d'élaboration du PCD. Puis, ils se sont penchés sur le rôle fondamental que les membres du conseil devront jouer pour aboutir au PCD lui-même qui est un document de politique publique et de planification territoriale stratégique à l'échelle communale.

Ensuite, une rencontre d'information et de concertation a été organisée avec tous les élus locaux pour dégager une compréhension commune de la méthodologie, définir leurs rôles et responsabilités et avoir des garanties sur leur niveau d'engagement envers le processus. Puis les cadres de l'administration municipale ont été sollicités pour la planification des activités ayant rapport avec le PCD, l'élaboration d'un plan et calendrier de travail, l'identification des secteurs d'activités

socio-économiques de la commune et les différentes parties prenantes devant prendre part à la démarche. En ce sens, tous les acteurs conférant une représentativité territoriale, sectorielle, organisationnelle, politique, religieuse et de genre ont été informés de la décision du Conseil Municipal de se lancer dans le processus et, au cours d'une rencontre, ont été invités à y participer. Les différentes phases en lien avec le processus sont :

2.1.1-. Lancement du processus

Le Conseil Municipal (CM) avec l'appui de l'équipe d'assistance technique a organisé le lancement officiel du processus au centre-ville de Savanette avec la participation de différents acteurs représentatifs de la commune. Cette cérémonie a réuni plus d'une vingtaine (20) personnes représentant les différentes unités spatiales et tous les secteurs d'activités de la vie communale, la presse, les autorités locales et le commanditaire. Un effectif relativement faible a été adopté en vue de se conformer aux restrictions sanitaires relatives au contexte de coronavirus. Un arrêté communal indiquant que le conseil municipal a choisi d'entreprendre cette démarche a été lu au cours de cette rencontre publique, puis publié et diffusé dans tous les espaces publics de la commune.

2.1.2-. Montage et formation du comité de pilotage

Après le lancement, l'emphasis a été mise sur le montage et le renforcement des capacités du Comité de Pilotage (CP) composé d'acteurs de différents secteurs de la vie communale. Une formation portant sur la dynamique de développement local et la méthodologie d'élaboration du PCD a permis aux membres du CP de s'approprier de la démarche et de mieux comprendre la logique du développement local dans un contexte de décentralisation. Le CP, constitué de 29 membres dont 8 femmes et 21 garçons coordonné par un comité exécutif et présidé par le maire principal selon les prescrits de la loi et une femme de la société civile fait office de vice-présidente. Ce comité est le mécanisme de participation locale de manière organisée et structurée. Un calendrier prévisionnel a été soumis au CP ainsi qu'un document de participation qui retrace les grandes lignes d'actions à entreprendre et le mécanisme de participation des acteurs locaux à chaque phase et étape du processus.



Figure 1: Photo du comité de pilotage et animateurs-trices en formation

2.1.3-. Recrutement d'animateurs/animatrices

Compte tenu de la complexité de l'espace communal en termes de dimension et d'accès, cinq (5) animateurs-trices dont deux (2) filles et trois (3) garçons originaires de la commune, ont été recrutés sur concours. Ils sont répartis de la manière suivante : deux (2) pour la première section Colombier, deux (2) pour la deuxième section La Haye et un (1) pour le centre-ville. Ils/elles avaient pour rôle d'organiser des rencontres de sensibilisation dans les sections communales, de co-animer les ateliers de diagnostic participatif et de collecter des données quantitatives sur les différents secteurs socio-économiques sur tout le territoire communal.

2.1.4-. Formations techniques des animateurs/trices

Pour réaliser à bien leur travail, elles/ils ont suivi deux séances de formation. La première a duré deux (2) jours. Elle a été organisée conjointement avec celle du comité de pilotage et s'est déroulée sur le développement local et la méthodologie d'élaboration du PCD. Puis, une deuxième séance de trois (3) jours fut tenue uniquement pour les animateurs-trices sur les techniques d'animation de groupe, la conduite des rencontres de sensibilisation, l'organisation des ateliers de Diagnostic et l'utilisation de quelques outils de la Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARPP) particulièrement l'analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM), l'arbre à problèmes, l'arbre à objectifs et le calendrier saisonnier qui ont été utilisés pour le diagnostic participatif.



Figure 2 : Photos des animateurs/trices en formation

2.1.5-. Sensibilisation autour du processus

Cinq (5) grandes rencontres de sensibilisation formelles, réunissant cent soixante-deux (162) personnes dont quarante-sept (47) filles et cent cinq (105) garçons, ont été réalisées avec l'implication des Conseils d'Administration des Sections Communales (CASEC) et Assemblée des Sections Communales (ASEC). Ces rencontres ont été tenues dans les cinq (5) regroupements répartis sur l'ensemble des sections communales à raison de deux (2) par section et un regroupement pour le centre-ville. Outre ces rencontres formelles, un plan de communication a été élaboré, un peu plus tard, pour la tenue d'activités de communication de nature diverse autour du PCD. Cette campagne de communication de masse sur les activités en lien avec le PCD a été conduite à travers notamment des rencontres au niveau des associations, des groupements communautaires, des églises et autres lieux de culte, des visites de presse, des tournées dans les écoles secondaires et la publication d'articles sur les réseaux sociaux.

2.2-. PHASE DE DIAGNOSTIC COMMUNAL

Cette phase a permis, selon une approche alliant le regard du technicien et la perception des habitants, d'identifier les atouts du territoire et les grandes contraintes qui entravent son développement. Le diagnostic communal a été réalisé en deux (2) étapes déroulées simultanément, le Diagnostic technique et le Diagnostic participatif.

2.2.1-. Diagnostic technique

Le diagnostic technique est l'inventaire des potentialités et un état des lieux descriptifs de la commune qui a été réalisé selon une approche quadrangulaire conduite autour de ces actions clés :

Consultation documentaire et revue des données statistiques : Les membres de l'équipe technique de GEO PLAN affectés à ce travail ont procédé à une revue de littérature sur la base des documents pertinents disponibles au niveau local, départemental et national. Ont été priorisés dans le cadre de cette revue de littérature, tous les documents de stratégies régionales ou nationales, tels : le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), des documents qui décrivent et/ou

présentent le cadre physique et l'organisation du territoire (limites administratives, ressources naturelles et potentialités, contraintes, équipements et infrastructures, etc.), des dossiers et rapports administratifs, des orientations de développement des CT préconisées par le pouvoir central, des documents légaux relatifs aux CT en particulier ainsi qu'à la planification et la gestion du développement en général. Des cartes géographiques et thématiques élaborées par le Centre National de l'Information Géo Spatiale (CNIGS) ont été aussi consultées et analysées pour en tirer des données utiles. Les données statistiques de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) et le Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) ont été largement utilisées à cet effet.

Collecte de données : Cette revue documentaire a été complétée par la collecte de données socio-économiques sur les ménages, les exploitations agricoles, le fonctionnement des organisations et institutions de la commune. Elle a été réalisée sur plusieurs semaines. Et s'est réalisée par la consultation des données disponibles auprès des institutions haïtiennes comme l'IHSI et le MARNDR. Cette étude de base a permis d'identifier les risques auxquels la commune fait face, de mieux connaître les réalités de chaque secteur d'activités, d'étudier l'espace territorial et sa situation pour dégager les pistes d'actions à entreprendre en matière de gestion et d'aménagement du territoire ainsi que des mesures de mitigation des risques et désastres naturels.

Consultations et entretiens semi-structurés avec des acteurs clés : Chaque technicien de l'équipe a réalisé une ou deux mission(s) de terrain de 2 ou 3 jours et rencontré certains acteurs clés des secteurs sur lesquels ils travaillent et en ont tiré des éléments pertinents en complémentarité aux documents disponibles. Les acteurs consultés ont été surtout des informateurs clés comme des leaders communautaires, des notables, des cadres de l'administration publique au niveau de la commune et des autorités locales.

Visites de terrain : Outre les entretiens semi-structurés avec les informateurs clés, des visites d'observation ont aussi été réalisées par les experts-tes en gouvernance locale, gestion de risques et désastres, genre, éducation, économie, santé et en question sociales en vue d'une meilleure appréciation de la situation et du contexte. Les visites de terrain leur ont permis de mieux cerner les réalités des secteurs et de confronter les données recueillies avec le vécu.

2.2.2-. Diagnostic participatif

Cette étape analytique du diagnostic communal s'est déroulée de manière simultanée avec le diagnostic technique descriptif. Des ateliers ont été réalisés à deux niveaux territoriaux : les deux sections communales et le centre-ville. Ces ateliers ont réuni des acteurs clés des sections communales et du centre urbain issus de différents secteurs. Le choix des participants à ces ateliers a été fait par les élus locaux et des animateurs/trices et sur la recommandation des participants aux ateliers de sensibilisation de manière à ce que toutes les couches sociales soient représentées en tenant compte de la dimension spatiale.

Pour faciliter la collecte de données plus spécifiques et une meilleure participation, d'une part l'outil FFOM a été utilisé en raison de sa simplicité et sa facilité à manipuler et d'autre part, l'analyse a été abordée soit par thématique, soit par secteur. Ainsi, environ vingt-quatre (24) thématiques et/ou secteurs dans les domaines de l'économie, du social et de la gouvernance ont été analysés à partir de cet outil. Il s'agit de: *Agriculture – Élevage – Commerce et institutions financières*

– Petites et Moyennes Entreprises/Industries (PME/PMI)– Artisanat – Tourisme– Communication, télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication – Énergie– Mines et carrières – Environnement et Cadre de vie – Risques et Désastres / Changements Climatiques – Foncier, Urbanisme, Habitat, Logement et Aménagement du Territoire – Voies de communication, Routes et Transport – Santé et nutrition – Éducation – Eau, Hygiène et

Assainissement – Sports et Loisirs– Culture et Religions – Organisations et Société civile – Justice, Sécurité et Droits humains – Administration locale – Finances locales – Partenariat, Intercommunalité – État civil et Genre suivant une approche transversale.

Un atelier de 2 jours a été réalisé dans chacun des trois (3) regroupements des sections communales et du centre-ville où chaque thématique ou secteur a été analysé(e) par au moins 30 participants avec un taux de participation de trente (30%) de femme environ. Dans chaque atelier, les participants ont été répartis en 4 à 5 sous-groupes de travail constitués en fonction du secteur d'appartenance de chaque membre ou de son niveau de maîtrise du domaine. Le résultat du travail de chaque sous-groupe a été retravaillé en grand groupe en vue de l'enrichir et le valider par les participants.

Puis un atelier de mise en commun communale a été organisé. Les trente (30) délégués (13 Femmes et 17 Garçons) de cet atelier, à raison de huit (8) par section communale et quatorze (14) pour le centre-ville, ont été choisis par leurs pairs

au moment des ateliers des sections communales et du diagnostic participatif du centre-ville. Ces ateliers ont permis de sortir avec des FFOM pour chaque secteur et pour la commune qui sont les résultats d'un travail de mise en commun et de consensus entre les acteurs. L'atelier de priorisation qui a succédé celui de mise en commun consistait à identifier les secteurs prioritaires et à réaliser une FFOM dite FFOM majeure où les plus grandes forces, faiblesses, opportunités et menaces sont sélectionnées par les participants par domaine et par ordre d'importance. Ces exercices effectués avec des matrices de classification ont été très animés compte tenu des enjeux pour chaque catégorie d'acteurs. Il a fallu trouver un consensus à chaque fois ou de faire un vote lorsque le consensus était difficile à trouver.

Pour approfondir l'analyse des experts, plusieurs ateliers thématiques sectoriels spécifiques ont été organisés, d'une part sur les secteurs considérés comme porteurs ou leviers de développement de la commune et d'autre part, sur certains secteurs ou thématiques dont les contraintes associées sont perçues comme des freins à toute initiative de développement et au démarrage socio-économique de la commune. Ils ont ouvert des horizons nouveaux sur l'analyse des secteurs cités à partir de nouvelles réflexions, des pistes de solutions identifiées et des stratégies de mise en œuvre de certaines actions. Finalement, l'équipe a procédé à un état sommaire des services administratifs et techniques de la Mairie sur la base d'une grille d'entretien et à partir de l'outil FFOM.



Figure 3 : Photos des groupes de travail et de séance plénière lors des ateliers de Diagnostic Participatif

Les diagnostics techniques et participatifs ont permis à l'équipe technique multidisciplinaire (Agronomie, **Économie**, Sociologie, Urbanisme, Génie, Médecine, **Éducation**, Genre, Gouvernance et décentralisation, Droit, Fiscalité, etc.) mobilisée par GEOPLAN de faire une analyse approfondie de la situation communale en vue de produire ce document de Diagnostic. Ensuite, le document a été distribué à un groupe de personnes-ressources, de cadres de la commune en vue de formuler leurs recommandations et d'exprimer leurs réserves. Suite à ces consultations, les recommandations ont été prises en compte par l'équipe technique pour la version considérée comme finale. Le document de diagnostic constitue le socle et la base des réflexions techniques et politiques pour la phase "**Élaboration** du PCD" en mettant l'accent sur les priorités dégagées.

3. DIAGNOSTIQUE COMMUNAL

3.1-. ORGANISATION ET STRUCTURATION DU TERRITOIRE COMMUNAL

3.1.1-. Localisation et limites de la commune

La commune de Savanette se situe dans le département du Centre (Bas Plateau) et relève de l'arrondissement de Lascahobas qui comprend Lascahobas, Belladère et Savanette. Elle est de position intérieure et est l'une des communes situées sur la ligne frontalière entre Haïti et la République Dominicaine. Savanette est limitée au nord par les communes de Belladère et de Lascahobas; au sud par le département de l'Ouest; à l'est par la République Dominicaine et à l'ouest par la commune de Mirebalais.

Son relief est constitué en grande partie de montagnes, mais aussi de plaines et de plateaux. Son climat est un peu froid en hiver et normal dans les autres saisons. Savanette a comme Latitude (DMS) : 19° 7' 0 N et comme Longitude (DMS) : 72° 5' 60 W. La commune de Savanette est formée de deux (2) sections communales : Colombier et La Haye. Cette dernière abrite le centre-ville et est bornée au nord par deux chaînes de montagne, au sud par la rivière Fer à cheval ; à l'est par la localité Bertrand et à l'ouest par Morne-Plaisir.

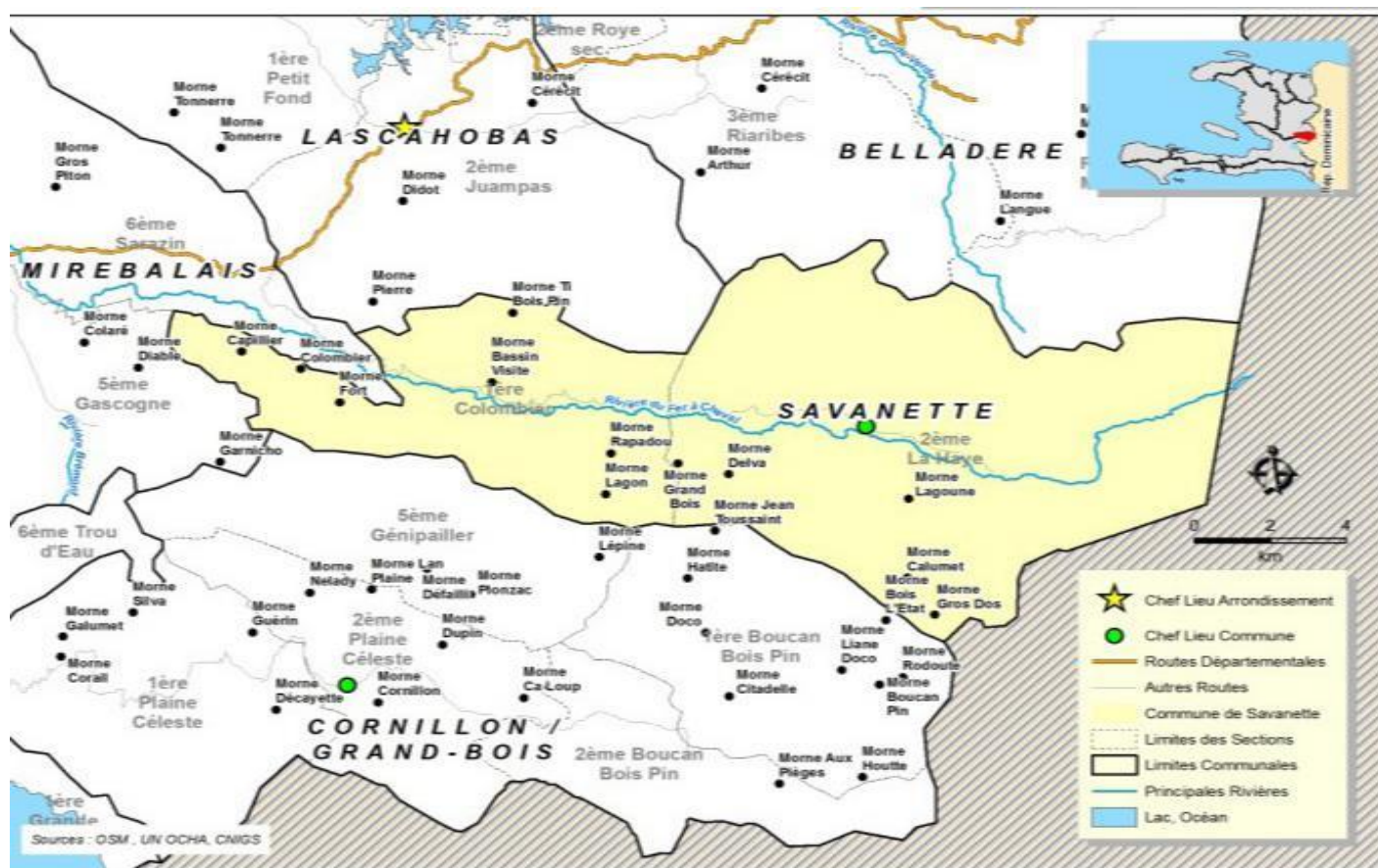


Figure 4 : Carte de la division administrative de la commune de Savanette

Source : IHSI

3.1.2-. Organisation administrative de la commune

Sur le plan administratif, la commune de Savanette se divise en deux (2) sections communales et le centre-ville. Ce dernier est le principal centre commercial et administratif de la commune et abrite les différents services déconcentrés de l'État présents dans la commune. On y retrouve l'administration communale, le marché communal, les institutions scolaires publiques, des institutions scolaires privées et des écoles congréganistes, quelques bâtiments religieux, etc. La commune est dirigée par un conseil Municipal de trois (3) membres dont une Femme et les deux (2) sections Colombier et La Haye sont dirigées par un conseil d'administration de la Section Communale (CASEC) de trois (3) membres dont une Femme et une Assemblée de la Section Communale (ASEC) de cinq (5) à sept (7) membres élus au suffrage universel pour une durée de quatre ans (4) chacun.

Les infrastructures administratives et judiciaires sont constituées de l'administration communale, de l'Office National d'identification (ONI), d'un bureau du Technicien en Eau Potable et Assainissement au niveau des Communes (TEPAC), de la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA), d'un (1) bureau d'état civil, d'un bureau de district scolaire (BDS), d'une (1) Agence Locale des Impôts (A.L.I), d'un (1) commissariat et d'un (1) tribunal de paix.

En ce qui a trait aux sections communales, elles jouent peu de rôle sur le plan administratif. Les CASECs offrent quelques services dans leur section communale respective comme : la délivrance de certains papiers (décès, animaux), le dépôt de plaintes de certaines personnes victimes d'un acte de violence ou de vol, la gestion du marché, des cimetières etc. Les sections communales se subdivisent en localités incluant les habitations. D'après les données recueillies auprès des participants lors du diagnostic participatif combinées aux informations fournies par les autorités locales, la commune de Savanette comprend environ quarante-neuf (49) localités, deux cents (200) habitations et le centre-ville se divise en deux (2) grands blocs à savoir haut bourg et bas bourg incluant des sous blocs. Le tableau ci-dessous donne des informations sur les différents blocs et sous blocs du centre-ville, sur les localités et les habitations que contiennent les sections communales.

Tableau 1 : Répartition des localités, habitations et blocs par unités géographiques de la commune de Savanette

Unités Géographiques	Localités	Habitations
1 ^{ère} section Colombier	Despinos	« Bòno, Laye Boule, Nan Lagon, Rivo, »
	Chito	« Pilye, Tovan, Nan Pandye, Kayimit »
	Colombier	«Nan Palma, Bozyo, Sousklè »
	Mahotièrè	« Kamanmit, Lanbè »
	Malanga	«Nan Jimpa »
	Mable	« Savann Vensan, Kamaten, Sivèlis, Gaganbèf, Kadèt »
	Gros Figé	« Gwo Figé »
	Bois Lafuite	« Nan Bale, Platon Jan »
	« Koraygrann »	« Kalbasye »
	Boulaille	« Boulay »
	« Ti Bwapen »	« Nan Mari, Nan Degrav »
	« Bwasèch »	« Sous Sitron, Nan Palmis, Dowonn »
	« Basenvizit »	« Boye-1 »
	Grandplaton1	« Grand Platon1 »
	Grand platon2	« Grand Platon2 »
	« Magwal »	« Magwal »
	Do Sitron	« Do Sitron »
	« Beken »	« Tèt Cheval, Dipre »
	« Merijèn »	Palmisda, Malrat, Nan Palmis »
	« Kapasa »	«Pasa1, Pasa2, Do Bèlè, Do Maslen»
	« Wozo »	« Ozo »
	« Kapilye »	« Kapilye1, Kapilye2 »
	« Machandini »	« Mòn Patat »
	« Bwa Panyòl »	« Boye »
	« Bwa Maten »	« Blancha »
	« Lasous »	« « Lasous »
	« Kaznèv »	« Kaznèv1 »
	« Rolyen »	« Monfò »
	« Lanbè »	« Loye, Nan Senpyè, Bwa Dòm »
	« Fon Desann »	Mawouj, Mangren »
	« Ma Desous »	« « Ma Desous »
Sous-Total 1	31	58
	La Haye	« Nan Lakou, Nan Moril, Nan Rock, Nan Zenna, Marre-Ruche, Nan Passe, Nan Tif, Nan Sans Bout, Nan Palmi, Nan Jean, Soupadi, Nan Tomb, Bercery, Lecba, Bouteille-Canne,

2 ^{eme} section La Haye	Hoye	« Nan Cayimit, Nan Lapli, Nan Voute, Ravine Source, Vieux Barrière, Morne Degrace, Nan Lucien, Source Crabe »
	« Nan Boulay »	« Boulay Sinvili, Boulay Marinette, Nan Flayant, Sou Platon, Boulay Louissaint, Nan Palme, Nan Orange, Nan Roche, Saint Bakou, Boulay Joumou, Palante »
	Decouvert 4	« Tèt Sous, Sou d'eau, Boulay Bienfait, Nan Leanjule »
	Mate Pale 1 et 2	« Source Jeune, Source Petion, Elaïse, Dos Plaisir »
	Calumette 1	« Source Pale, Marre Frisé, Letan Tranble, Boukan Ti Kochon, Bois Tempé, Cabanne Boeuf, Liane Rapon »
	Calumette 2	« Liane Source, Mare-Crabe, Dos Pale, Lianne Calbasse »
	Mare-Georges	« Raspadou, Letan, Lianne Balai, Ravine Pale 1 et 2, Nan Bale, Morne Orange, Manemichel, Raspadou Panche, Nan Chadette »
	Miguel	« Grand Jardin, Nan Palma, Delma, Nan Crime, Bas Miguel »
	Lagouasse	« Terre Pitre, Grand Fond, Derrière Hoye, Fosse Oblesse, Marreresin, Passe Sagesse, La Gounehibert, La Goune Coq »
	Calorge	« Manois, Sallemador, Touclere, Capitre, Source Terrastre »
	Cafetanal	« Morne Serajeune, Savanne Pitre, Bois Pintade, Bois Sèche, Nan Goyave, Lianne Sicrin »
	Corosse	« Nan Cadette, Nan Tif, Caledant, Dessources, Chalon Min, Belloblade, Dlo Gaye, Marre-Rouge, Nan Corma, Boucan Nasse, Vieux Jardin, Nan Camil, Terre Cassée, Nan Palme, Nan Jaltelon, Grans Masse, Trois Mapou »
	Dos hoye	« Morne Boeuf, Gabourette, Bouclire, Nan Majeanne, Tèt Dal, Nan Media, Carrefour Jean Jules, Lianne Sicrin, Liane Balai »
	Michelette	« Derival, Bas Michelette, Haut Michelette, Roche Grennen, Barrière Ligne, Dos Vilia, Dos Roche, Platon Jules, Dos Michelette, Liane Panier, Jean Marie, Passe Plate, Chapiselle, Gros Mombin »
	Fond Hoye	« Belle Terre, Betanie, Terre Blanche, Marcelis, Grand Plaine, Malcagne, Trasaillet »
	Bertrand	« Fond Besoin, Nan Dercy, Lòtbòdlo, Abelar, Morne Cabrit, Redinègre, Nan Osse »
Sous-total 2	18	142
Total-1	49 localités	200 habitations
Centre-ville	Blocs	Sous blocs
Centre-Ville Savanette	Haut bourg	« Bòteren, Palma1 & 2, Cité Etienne, Cité La Paix, Cité Nobert, Dos Calvaire, Dersi Prolongé, Bertrand »
	Bas bourg	« Bòmache, Rue Calvaire, Mango Kannèl, Bòkomisarya, Fort Besoin »
Total-2	2 blocs	14 sous blocs

3.1.3-. Bref historique de la commune

Savanette est l'une des douze (12) communes du département du Centre dont le chef-lieu est Hinche. Elle est la troisième commune de l'arrondissement de Lascahobas par rapport à sa population (IHSI 2015). En septembre 1906, elle était devenue quartier et vingt-six ans après, elle est élevée au rang de commune de 5e classe soit le 10 août 1932. À partir de 1990, elle devient une circonscription électorale.

Pendant l'occupation américaine de 1915 à 1930, les Cacos qui eurent à leur tête Charlemagne **Péralte** combattirent contre cette occupation. Après la mort de Charlemagne Péralte, le citoyen Benoit Batrville devint alors le responsable des Cacos. Lorsque les américains furent à la recherche de Batrville, ce dernier se **réfugia dans la grotte de "Ti Bwapen"** sis à Savanette, dans la localité de Barrière Roche. Une dame a dévoilé l'endroit où se cachait Bénédict Batrville et les américains l'avaient capturé et l'ont tué sur place.



Figure 5 : Respectivement la Mairie, le Tribunal de Paix et l'église catholique au centre-ville.

3.1.4-. Démographie et répartition de la population

La population de Savanette s'élevait à 36 200 habitants selon les estimations de l'IHSI en 2015 répartie en 18 402 hommes (soit 50.83%) et 17 798 femmes (soit 49.17%). Ainsi, il y existe une légère prédominance de la population masculine sur celle féminine. La population urbaine était estimée en 2015 à 4 843 habitants (2 345 hommes et 2 498 femmes) et la population rurale à 31 357 habitants (16 057 hommes et 15 300 femmes). À noter qu'il existe un fort pourcentage de la population qui vit en milieu rural soit 86.62% contre 13.38% qui vit en milieu urbain.

La population de la première section communale de Colombier est estimée à environ 9 325 habitants (soit 25.76%) répartie en 4 775 hommes contre 4 550 femmes ; celle de la deuxième section La Haye a environ 22 032 habitants (soit 60.86%) répartie en 11 282 hommes contre 10 750 femmes. La 2ième section La Haye occupe un plus fort pourcentage de la population parmi les unités géographiques de la commune soit 60.86 %.

La population de 18 ans et plus estimée en 2015 par IHSI est de 21 684 habitants (2 584 dans la ville soit 11.92%, 5 680 habitants à Colombier soit 26.19 % et 13 420 à La Haye soit 61.89%) dans la commune (soit 59.90%) traduisant une prédominance des jeunes. Le tableau ci-dessous donne de plus amples informations sur la répartition de la population par sexe et population de 18 ans par unité géographique.

Tableau 2: Population totale par sexe et population de 18 ans et plus estimées en 2015 dans la commune de Savanette

Unité géographique	Milieu	Deux sexes	Masculin	Féminin	18 ans et plus
Commune		36 200	18 402	17 798	21 684
Centre-ville	Urbain	4 843	2 345	2 498	2 584
Sections rurales	Rural	31 357	16 057	15 300	19 100
Section communale		36 200	18 402	17 798	21 684
1 ^{re} section Colombier	Rural	9 325	4 775	4 550	5 680
2 ^{ième} section La Haye	Urbain	4 843	2 345	2 498	2 584
2 ^{ième} section La Haye	Rural	22 032	11 282	10 750	13 420

Source : Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI), 2015

Se basant sur les estimations de 2015 de l'IHSI, la superficie totale de la commune est estimée à 174.83 km². La densité de population de Savanette est de 207 habitants/km². La ville de Savanette est la partie du territoire le plus densément peuplé avec 4 286 habitants/km². En 2015, IHSI a estimé à 8 321 le nombre total de ménages de la commune dont 2 098 ménages dans la 1^{ère} section Colombier et 5 125 ménages dans la 2^{ième} section La Haye. D'où une prédominance des ménages vivant en milieu rural.

Savanette est une commune fortement rurale, la ville s'étend sur 1.13 km² et le milieu rural sur 173.70 km². La première section Colombier occupe une superficie de 56.30 km² et la densité de sa population est de 166 habitants/ km². En somme la 2^{ième} section La Haye est le territoire le plus important en termes de population (22 032 habitants), de nombre de ménages (5 125 ménages) et de superficie (117.14 km²). Le tableau qui suit donne des détails sur le **nombre de ménages, la superficie et la densité des différentes unités géographiques** de la commune de Savanette.

Tableau 3 : Nombre de ménages, superficie et densité des différentes unités géographiques de la commune

Unité géographique	Milieu	Population totale	Nombre ménages	Superficie en km ²	Densité
Commune		36 200	8 321	174.83	207
Ville de Savanette	Urbain	4 843	1 098	1.13	4 286
Section rurale	Rural	31 357	7 223	173.70	181
Section communale		36 200	8 321	174.83	207
1 ^{re} section Colombier	Rural	9 325	2 098	56.30	166
2 ^{ième} section La Haye	Urbain	4 843	1 098	1.13	4 286
2 ^{ième} section La Haye	Rural	22 032	5 125	117.40	188

Source : Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI), 2015

3.1.5-. Les services sociaux existants

Savanette ne dispose presque pas de structures et d'infrastructures nécessaires permettant à la population de jouir pleinement une meilleure qualité de vie. Le peu de services sociaux (BDS, DINEPA/TEPAC, Santé, ALI, etc.) existant dans la commune est angoissant. Pour en avoir accès à certains, les habitants sont obligés de se rendre soit à Lascahobas, soit à Mirebalais, à Hinche, à Port-au-Prince ou en République Dominicaine en quête d'une vie meilleure.

En matière de santé publique, il n'existe pas de bureau représentant le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) dans la commune. Pour tous besoins en soins de santé, les populations vivant dans les sections communales doivent se rendre au centre de santé de la ville de Savanette. Il n'existe pas non plus d'hôpital dans la commune pouvant desservir la population. Le centre de santé du centre-ville est dépourvu de certains services jugés utiles et nécessaires en cas de complication d'un patient comme le bloc opératoire. Le dispensaire de Colombier fait face à des problèmes en termes de matériels et d'équipements, de personnel et autres. En cas de maladie grave, les patients se dirigent le plus souvent dans la commune voisine de la République Dominicaine. Il existe une clinique privée au centre-ville de Savanette (SOLUMEDIC). C'est la première clinique implantée dans la commune, elle offre différents services tels que

: gynécologie, ophtalmologie, pédiatrie, dermatologie, chirurgie dentaire, psychologie, chirurgie, médecine interne. Le peu de pharmacie existant est de loin insuffisante pour desservir la population de la commune.

L'administration municipale se loge dans un bâtiment flambant neuf. Il a été construit en 2013 par la République fédérale d'Allemagne en partenariat avec le Fonds d'assistance économique et sociale (FAES). L'Office national d'Identification (ONI) y installe un bureau pour l'émission et la livraison de la nouvelle carte d'identité nationale unique (CINU). Quatre (4) employés contractuels de l'institution se chargent de servir les gens qui veulent obtenir leur carte. La commune contient treize (13) cimetières, un (1) se trouve au niveau du centre-ville, six (6) à la première section Colombier et six (6) à la deuxième section La Haye).

À l'instar de toutes les communes du pays, la communauté Savanétienne dispose d'un service de justice dépourvu d'infrastructures et d'équipements nécessaires à son bon fonctionnement. Ce constat est le même pour la question sécuritaire dans la commune.

La direction nationale de l'Eau potable et de l'Assainissement (DINEPA) est représentée par deux (2) techniciens en Eau Potable et d'Assainissement dans la commune (TEPAC). Le bureau des TEPAC est logé dans l'administration communale. Il existe plusieurs comités d'approvisionnement en eau potable et d'Assainissement (CAEPA) dans la commune. Il faut souligner également la présence du bureau de l'agence locale des impôts (ALI) installé dans une maisonnette affermée et en mauvais état dans la ville. Le Bureau de l'état civil est logé gratuitement chez un notable de la ville. Ce bureau est presque dépourvu de tout y compris du personnel. Donc, il faut signaler à part l'administration municipale, tous les autres bureaux de services déconcentrés de l'état de la commune n'ont pas leur propre local. Le marché communal n'est pas construit et se trouve au bord de la rivière fer-à-cheval, ce qui constitue un risque important pour les commerçants/tes et les habitants qui le fréquentent et aussi leurs actifs.

En termes d'accès à l'éducation, la grande majorité de la population de Savanette a accès à l'offre éducative, particulièrement, à l'éducation de base. Toutefois, il y a lieu de mentionner une carence de l'offre de formation au niveau secondaire, particulièrement, dans les sections communales ; au niveau professionnel et universitaire. Sur le plan de la qualité de l'offre éducative, la grande majorité des enseignants, au niveau du 1er et du 2ème cycle du fondamental dans les secteurs public et non public, n'a pas la qualification requise. Pour l'enseignement au niveau du 3ème cycle du fondamental et au secondaire, la grande proportion des enseignants ont fait des études universitaires, majoritairement, en sciences de l'éducation. Plusieurs écoles nationales, surtout, fonctionnent sous des hangars.

Savanette est dépourvue de route praticable qui est un outil de développement et un moyen de communication d'extrême importance. Il n'y existe pas de gare routière. Le transport (terrestre) intra communal et intercommunal se fait en grande partie à motocyclette. Le transport des denrées et marchandises se font à dos d'âne et à machine surtout dans les jours de marchés.

Sur le plan sportif et de loisir, la commune est dépourvue d'infrastructures appropriées. Elle ne dispose que de deux (2) places publiques non aménagées, l'une dans le centre-ville et l'autre dans la première section communale Colombier. Il n'existe pas des clubs littéraires et presque pas d'activités où les jeunes peuvent s'amuser hormis cinq (5) discothèques dans le centre-ville. Actuellement, pour la majorité des jeunes de Savanette, il y a une seule alternative, migré vers la République Dominicaine. Il existe une paroisse Catholique au niveau du centre-ville de Savanette et dix (10) chapelles à l'échelle communale et, une multitude d'églises protestantes et de péristyles.

La commune ne dispose pas de Bureau Agricole communal (BAC). Il existe un regroupement de BAC (Lascahobas – Savanette) qui n'a pas de local. Le BAC se trouve à Lascahobas et est logé chez le directeur du BAC. Les agriculteurs ne bénéficient presque pas d'appui du BAC.

En termes de ressource en eau, Savanette contient une rivière importante : Fer-à-cheval et une multitude de ravines d'envergure. La ville est entourée par la rivière Fer-à-cheval au sud et constitue une grande menace pour ses infrastructures et sa population ; elle est entourée aussi par la ravine Mataprette utilisée pour l'arrosage des parcelles, la lessive et le bain en pleine nature surtout en période estivale. L'eau ne manque pas, si bien que la ville est dénommée : la cité de l'eau. Malgré tout, la ville fait face à une pénurie d'eau potable. Le système d'adduction de l'habitation « Wòy » qui a été financé par le Fonds d'assistance économique et social (FAES) en 1997 pour l'alimentation en eau de la ville, nécessite de réhabilitation. La plupart des fontaines publiques au niveau de la ville et des sections communales ne fonctionnent pas. En gros, la population connaît des difficultés dans l'approvisionnement en eau portable. D'ailleurs, il n'existe qu'un (1) réservoir fonctionnel au niveau de la ville. La majeure partie des sources existantes dans la commune ne sont pas captées.

En matière de télécommunication, deux (2) compagnies de téléphonie mobile offrent leurs services dans la commune. Il s'agit de la Digicel et la Natcom. Au niveau des médias, la ville de Savanette compte une station de radio fonctionnant par intermittence depuis un certain temps. Cependant, il existe des ondes des stations de radio émettant depuis d'autres communes du département du centre et de Port-au-Prince telles que : Radio Ginen, Radio Caraïbe, Radio Vision 2000,

Mega, RCH 2000, Radio Nationale d'Haïti, Voix paysans Hinche etc. En matière d'électricité, il n'y a pas de réseaux d'électricité dans la commune quoique le courant de Péligre passe à carrefour Flandé.

3.1.6-. Foncier

Bien qu'il existe des cadres légaux sur la propriété foncière en Haïti tels que : la loi du 27 décembre 1926, la loi du 26 juillet 1927, la loi du 12 janvier 1934, la réalité foncière de la commune de Savanette ne coïncide pas avec le cadre légal existant. Selon quelques acteurs clés rencontrés, la situation foncière de Savanette a une origine de « don présidentiel ». Cela a commencé sous l'occupation américaine, où le président Philippe Sudre Dartiguenave avait cédé toute cette partie de terre au général Ramy Montero qui allait devenir commune Savanette. Ce domaine s'étend depuis la limite de Mirebalais jusqu'à la frontière de la République Dominicaine. À travers le temps, la tenure foncière a évolué soit par don direct ou héritage et également par achat. Il faut noter que l'église catholique a été l'une des grandes bénéficiaires du domaine foncier à Savanette sous forme de don.

Le foncier de la commune est essentiellement de type privé c'est-à-dire les terres appartiennent majoritairement aux particuliers. Plusieurs autres modes de tenure dont le fermage, le métayage et l'usufruit se réalisent dans la commune. Par besoin, l'État a fait l'acquisition de terrains entre les mains de grands propriétaires privés souvent à l'entente pour la construction de quelques infrastructures. Certaines fois, il passe par l'expropriation, le dédommagement, et parfois, il y a des familles qui volontairement font don de terre à l'État (espace de construction du lycée de Savanette).

Sur le plan légal, il y a des difficultés judiciaires à se prononcer en cas de conflit foncier à Savanette. Mais il n'existe pas vraiment une insécurité foncière élevée dans la commune. En cas de conflit terrien, les gens s'entendent souvent sur la dissociation de terre même si parfois c'est en partage illégal et non formel. Mais il faut souligner, selon quelques notables qu'il existe un grand problème de cadastre. Toutefois, les acteurs locaux doivent chercher à bien comprendre la question foncière, puis sensibiliser la population sur la nécessité d'avoir le titre de propriété. La mairie a dû intervenir pour réguler cela de concert avec les institutions concernées tout en considérant les cadres légaux sur la question foncière en Haïti.

3.1.7-. Aménagement du territoire, urbanisme et habitat

Savanette est en grande partie un espace rural, paisible et éloigné des autres centres urbains du département du Centre. L'absence de route principale construite définit cet aspect d'isolement malgré qu'elle soit aussi une commune frontalière. La morphologie du tissu urbain présente un mode d'organisation peu et mal planifiée. Sur tout l'espace, on n'observe pas le reflet d'une planification spatiale réfléchie. L'administration locale n'a ni un schéma d'aménagement communal, ni un plan directeur d'urbanisme actualisé et ne détient aucun plan de lotissement. D'ailleurs, la mairie n'a pas un service d'urbanisme fonctionnel. Il a un service de génie municipal qui n'est pas vraiment opérationnel par manque de ressources humaines et matérielles (bureaux, équipements...).

La ville de Savanette est construite sur la rive droite de la rivière de Fer-à-Cheval ce qui l'expose à des risques **élevés** d'inondation. Et c'est à côté de cette rivière presque dans son lit majeur où se trouve le marché communal.

Certes, l'environnement présente une couverture végétale peu acceptable, mais il n'y pas de règlements de zonage sur la protection de l'environnement en vigueur. Par conséquent, la commune n'a pas d'espaces verts délimités ni espace identifié comme site de décharge, ni système d'évacuation d'eaux usées. Aucun cimetière de la commune n'est ni clôturé et bien placé. L'absence de contrôle du phénomène d'urbanisation ne laisse pas une disposition ordonnée des bâtis tant dans le milieu urbain que rural.

Les rares services publics existants sont uniquement concentrés dans le centre-ville. De ce fait, une partie de la population qui se trouve sur la limite de la première section préfère se rendre à d'autres communes voisines (Lascabobas, Mirebalais) pour avoir accès aux services publics. Et, celle de la deuxième section plus précisément sur la localité de Miguel préfère se rendre en République dominicaine. Il n'y a pas vraiment une migration rurale-urbaine accélérée car l'espace urbain est petit et peu attractif en matière d'opportunités sociales et économiques. Ceci se traduit par cette prédominance de la population rurale mentionnée dans ce document. Les services sont très faibles et des difficultés de déplacement sont évidentes. D'un faible flux d'échange avec d'autre commune, Savanette n'a pas encore pris en réalité l'échelon du secteur secondaire et tertiaire. Son économie se base en grande majorité sur le secteur primaire. Elle s'ensuit de revenu faible et des conditions de vie difficiles sur le plan financier favorable à l'émergence et à la perdurance de la pauvreté. En termes d'infrastructures financières, il y a seulement un coin de transfert logeant les services Uni Transfert et Cam Transfert, un bureau de Moncash et quelques petites institutions de microfinance.

Fort de ces constats, Savanette n'arrive pas encore à répondre normalement aux vocations d'une ville. Elle n'a pas une fonction culturelle valorisée avec l'absence de centre de loisir adapté. La fonction résidentielle n'est pas définie à l'instar de la réalité d'autres communes du pays. Les habitants décident eux-mêmes leur zone de résidence et leur mode de construction selon leur niveau de revenu. Ainsi, Savanette connaît, pendant ces deux dernières décennies, une certaine croissance en termes d'habitats. La ville a tendance à s'étendre de la zone de confluence du ruisseau Mataprette et Fer-à-Cheval jusqu'aux zones allant vers Hoye. Depuis quelques temps, par un étalement urbain irrégulier, elle grignote les zones de piedmonts allant vers Dos-parc. Les gens ont tendance aussi à construire de manière désordonnée dans le lit de la rivière et des ravines exposant leur vie et celle de leurs familles aux risques de désastres naturels en particulier les inondations. La colonisation de ces territoires de manière irrégulière par les populations détruit la végétation en repoussant les cultures boisées qui se trouvent dans les environs.

Le tissu urbain de la ville est composé de blocs non lotis et peu boisés. On y trouve deux grands blocs (haut bourg et bas bourg) incluant chacun des sous blocs. On y trouve à haut bourg des sous blocs comme : « Bòteren, palma1 & 2, cité Etienne, cité la paix, cité Nobert, Dos Calvaire, Dersi prolongé, Bertrand » et à bas bourg, des sous blocs comme : « bò-mache, rue calvaire, mango kannèl, bòkomisarya, fort besoin ».

La commune continue à se développer de manière anarchique sans le respect des normes de construction et d'alignement qui va entraîner une augmentation de blocs précaires. En plus l'absence de système d'électrification, il y a un problème d'adressage des rues et les maisons ne sont pas numérotées. La connectivité aux réseaux de transport et de communication ne répond pas vraiment. Un petit réseau routier sans panneau de signalisation et qui n'est totalement pas construit se présente dans le centre urbain. Il n'y a pas une facilité d'interconnexion entre les sections/centre-ville ni entre section/ section. En plus, il n'y pas de gare routière ni de grande préférence pour la mobilité urbaine.

Une partie des maisons suit un schéma traditionnel montrant des maisonnettes en blocs recouvertes de tôles et sont plus ou moins rapprochées les unes des autres en milieu urbain et dans quelques rares localités des sections. Mais, dans la grande majorité des sections, les maisons sont un peu dispersées. En ce qui a trait à l'habitat, les maisons peuvent se subdiviser en trois (3) types :

- **Type 1 :** Plus de 85% de ces maisons sont faites de matériaux précaires, généralement dotées d'une petite galerie et d'une toiture en tôles. On retrouve ces maisons dans tous les blocs de la ville.
- **Type 2 :** Ces maisons sont au nombre de 10% environ ; celles qui ont une toiture en béton, mais dépourvus d'infrastructures et d'équipements. Ce type de maisons se mélange à la première catégorie et se trouve aussi dans tous les blocs ainsi que dans les zones périphériques de la ville.
- **Type 3 :** Il s'agit pour cette catégorie des logements plus ou moins décents en toiture de béton pourvus d'infrastructures et équipements sanitaires (latrine à fosse sèche ou septique, eau) et électricité. Elles se retrouvent surtout dans le centre-ville et les zones d'extension. Elles représentent environ 5% du bâti. Près de 95% des logements sont d'un seul niveau (sans étage) dans la commune.

L'évolution et l'expansion de la zone urbaine doivent être maîtrisées en vue d'une meilleure utilisation de l'espace. Plusieurs facteurs sont à considérer pour trouver des solutions. Il faut définir une meilleure gestion de l'environnement et des ressources naturelles. L'aménagement du territoire doit être considéré comme un sujet transversal pour un résultat spatial adéquat. Il est nécessaire de chercher une harmonie entre plusieurs secteurs tels que : loisir, environnement, habitat, urbanisme, énergie, gouvernance, communication routière et transport, etc.

L'administration locale peut créer une commission d'aménagement communal avec les services en rapport aux secteurs précités. Puis, elle peut chercher à doter la commune d'outils de planification spatiale comme un schéma d'aménagement territorial, un plan directeur d'urbanisme et de lotissement. Il faut également un renforcement du service de génie municipal et rendre fonctionnel la direction de l'urbanisme.

Pour la question d'habitat, le service génie municipal doit être actif de manière à rencontrer les propriétaires et à les inviter à coopérer. Une prise en charge rapide en termes de règlements pour la construction à la base aidera à contrôler et à faire respecter les normes en vue de la protection des populations qui y résident contre les risques naturels (cyclones, séisme). Les autorités communales doivent chercher à renforcer la compétence des techniciens du secteur par la formation et des campagnes de sensibilisation sur la nécessité de construire autrement.

Tableau 4: Perception des forces, faibles, opportunités et menaces de l'urbanisme, de l'habitat et de l'aménagement du territoire par la population

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Disponibilité de terrain pour l'extension de la ville - Existence de ressources naturelles (sable, eau, gravier, roche, remblais)	- Absence plan d'aménagement du territoire - Plan d'urbanisme non actualisé - Place publique de la ville et celle de la 1^{ière} Colombier non aménagées ; - Dégradation des voies de communication (route, canal, caniveau, trottoir) - Manque de caniveau et trottoirs ; - Manque de techniciens qualifiés dans le domaine - Manque de respect des normes de construction - Faible valorisation des services d'urbanisme de la Mairie - Absence de matériels et d'équipements pour le service d'urbanisme de la Mairie - Absence de réseau électrique - Absence de site de décharge et dispositif de collecte des déchets solides - Maisons non numérotées et rues non adressées - Ravines non protégées et non corrigées - Rivière Fer-à-Cheval et rivière Hoyo non profilées - Absence de centre de loisir - Cimetières non clôturées et mal positionnées - Absence de local pour les bâtiments publics ; - Absence de place publique dans la 2^{ième} section La haye ;	- PNUD - FONKOZE/CLM - Diversité des appuis techniques et financiers offerts par les projets et programmes de développement	- Cyclones - Inondation - Tremblement de terre - Glissement de terrain

Source : Ateliers communaux de diagnostic participatif, GEOPLAN, décembre 2020

3.1.8-. Communication

3.1.8.1-. Médias et téléphonie mobile

A l'instar de presque tous les recoins du pays, l'expansion technologique liée à la téléphonie mobile surtout touche la commune de Savanette. La commune est desservie par les deux compagnies de télécommunication qui sont la Natcom et la Digicel. Il existe, au niveau de la commune, deux antennes de de la compagnie Digicel et deux de la Natcom. Communiquer via téléphonie mobile dans certains endroits reste difficile bien qu'il y ait ces infrastructures installées dans la commune.

La commune dispose également d'une station de radio, appelée Radio Boukan bien qu'elle fonctionne par intermittence depuis un certain temps et les particuliers se procurent les services de télévision par satellite via la compagnie Canal +. Aussi, les services de poste atteignent la commune de Savanette qui dispose d'un code postal (HT5330).

La grande majorité de la population possède un téléphone portable. La ville dispose de centres commerciaux ou de marchands ambulants qui vendent les appareils téléphoniques, les cartes SIM, des unités pour les appels téléphoniques etc.

La qualité du service de la téléphonie mobile est très mauvaise et encore pire avec la compagnie Digicel. La couverture des réseaux est très faible par endroits et quasi-inexistante dans certaines zones de la commune comme : « Fond Hoye, Dos Hoye, La Haye, grand fond ». Il n'y existe pas de bureaux servant d'agence locale pour ces deux compagnies.

Les fournisseurs de service d'internet n'ont pas d'agences locales physiquement implantées dans la commune de Savanette. La population n'accède au service d'internet que par l'usage de clés USB de la Natcom ou à partir de leur téléphone portable.

Le manque d'énergie électrique affecte grandement le secteur de la télécommunication dans la commune de Savanette. Dépendant de l'énergie solaire, en période de pluie, les gens n'arrivent pas à recharger la batterie de leurs appareils téléphoniques.

En matière de télécommunication, les compagnies de téléphonie mobile doivent installer plus d'antennes afin d'assurer une meilleure couverture réseau sur la commune. Bien que la station de radio de la commune soit une initiative privée, elle devrait bénéficier d'un support pour améliorer sa fonctionnalité et étendre sa zone d'écoute, sachant qu'elle peut aider dans les campagnes de sensibilisation.

Tableau 5: Perception des forces, faiblesses, opportunités et menaces du fonctionnement des télécommunications et de l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication par la population de Savanette

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Présence de deux compagnies de téléphonie mobile dans la commune (Digicel/Natcom) - Accès facile aux informations locales, nationales, et internationales ; - Utilisation courante des moyens de communication traditionnelle -	- Manque de station de radio dans la commune - Fonctionnement par intermittence de la station radio du centre-ville - Certaines habitations et certaines localités ne sont pas couvertes par les réseaux de téléphones mobiles - Faible couverture de réseaux - Absence d'école de communication pour la formation des journalistes - Manque de personnels qualifiés dans les médias - Insuffisance d'énergie électrique - Insuffisance d'équipements et de matériels	- SAKS - REFRAKA	- Catastrophe naturelle (Orage, Cyclone, etc.) - Pluies

Source : Ateliers communaux de diagnostic participatif, GEOPLAN, décembre 2020

3.1.8.2-. Réseaux routiers et voies de communication

En dépit de sa proximité avec les communes de Mirebalais, Lascahobas, Belladère, Cornillon et Hondo-Valle de la République Dominicaine, la commune de Savanette est une zone enclavée. Seule une partie du centre urbain est bétonné. La ville est reliée à la commune de Lascahobas (jusqu'à Carrefour Flandé) par une route en terre battue, en très mauvais état de 24.5 Kms, demanderait 25 à 30 minutes pour la parcourir dans des conditions de corrodabilité ; pourtant, les camionneurs passent plus de 2h30 minutes pour faire ce trajet. C'est la seule route accessible en voiture qui relie Savanette à une commune voisine. Cette condition, à côté du problème de communication, fait de Savanette une ville enclavée, pratiquement isolée du reste du pays. Certaines localités réputées comme de zones de production agricole faisant partie intégrante de la commune se trouvent elles-mêmes isolées du centre-ville. Savanette est reliée à la grande majorité des différentes localités de ses sections communales par des voies d'accès très difficile même à motocyclette.



Figure 6 :Photo d'une rue bétonnée de la ville

La route reliant Savanette à Carrefour Flandé traverse des rivières et des ravines mais aucun ouvrage de traversée n'est construit sur la route.



Photo tronçons route principale en mauvais état

Le transport terrestre est assuré par des véhicules transportant passagers, commerçants et marchandises vers Port-au-Prince, Mirebalais, Lascahobas et Hondo –Valle en période de sécheresse. Toutefois, le transport à motocyclette est très utilisé voire le principal moyen de transport dans la commune soit pour aller à Mirebalais, à Lascahobas et à Hondo-Valle en République Dominicaine.

Tableau 6 : Caractéristiques des principaux axes du réseau routier de la commune

Axe	Type	Nature du revêtement	Coût en HTG	Distance en km
Savanette / Mirebalais	Pick-up	Idem	200	44.5
Savanette/ LasCahobas	Pick-up	Idem	200	27.5
Savanette / Carrefour Flandé	Pick-up	Idem	200	24.5
Savanette/Carrefour Flandé	Moto	Idem	250	24,5
Savanette/ Mirebalais	Moto	Idem	300	44,5
Savanette/ LasCahobas	Moto	Idem	300	27.5
Savanette / Belladère	Pick-up	Idem	400	53.5
Savanette / Belladère	Moto	Idem	500	53.5
Savanette / frontière	Moto	En terre battue	250	12
Savanette / Frontière	Pick-up/camion	En terre battue	-	12
Centre-Ville / La Haye	Moto	En terre battue	200	8
Centre-Ville / Colombier	Moto	En terre battue	250	21.5
Centre-Ville / Lagouasse	Moto	En terre battue	50	3
Centre-Ville / Corosse	Moto	En terre battue	75	4
Centre-Ville / Corail grann	Moto	En terre battue	150	11
Corosse/Flandé/Lascahobas	Moto	En terre battue jusqu'à carrefour flandé	250	23.5
Savanette/Port au Prince	Camion	En terre battue jusqu'à carrefour flandé	N/A	104

Source : Ateliers communaux de diagnostic participatif, Géo Plan, décembre 2020

Le transport en commun est assuré par le secteur privé. Des mototaxis et pick-up assurent le transport de l'axe Savanette-Mirebalais et Savanette-Lascahobas. À noter que les mototaxis et pick-up assurent le transport interne à Savanette.

Tableau 7: Perception des forces, faibles, opportunités et menaces des voies de communication, routes et transport par la population de Savanette

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Existence de tracés ; - Présence des véhicules (motocyclettes, camions, voitures) ; - Présence des auto-parts, de garage ;	- Routes/tracés non construits dans la commune ; - Inexistence des associations/syndicat de chauffeurs dans la commune ; - Inexistence d'ouvrages de traversés ; - Inexistence de gare routière ; - Service de transport non contrôlé dans la commune - Absence de panneaux de signalisation - Absence de station d'essence - Absence de services circulation - Absence d'autoécole	- Intervention de certaines organisations communautaires de base (OCB) notamment KDL (KomiteDevlopmanLokal) ;	- Inondation ; - Mouvements de terrain (glissement de terrains, chutes de blocs) - Troubles socio-politique ;

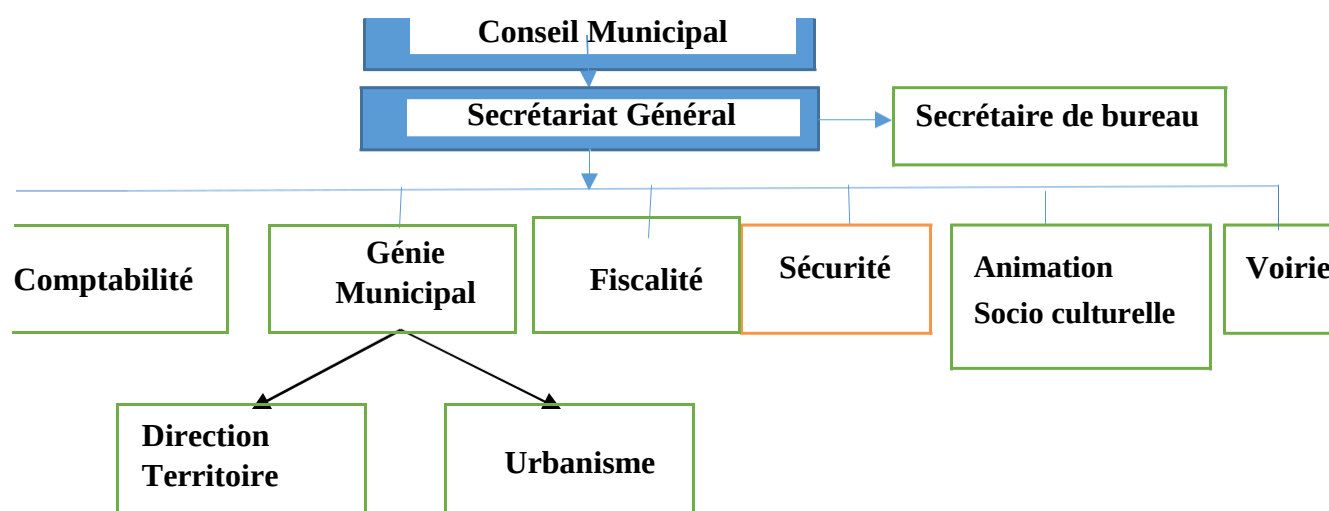
3.2-. FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS ET OFFRE DE SERVICES PUBLICS

3.2.1-. Structuration et organigramme de la Mairie

La commune de Savanette est dirigée par un conseil d'administration de trois (3) membres, un Maire principal et deux (2) Maires assesseurs dont une femme. On compte dans l'administration communale un total de cinquante-deux (52) employés dont quinze (15) femmes et Trente-Sept (37) hommes incluant sept (7) chefs de service, les trois (3) Maires et le Secrétaire Général de la mairie. Ils sont tous des contractuels à l'exception des élus locaux. Le Ministère de l'Intérieur et des collectivités territoriales (MICT) a organisé à la fin de l'année 2020 une évaluation pour les chefs de service de la mairie à travers le programme de Modernisation de l'Administration Communale (PMAC) financé par le PNUD. Cette initiative a été entreprise dans le but de doter l'administration municipale de cadres qualifiés et permanents nommés par l'État en vue de son renforcement.

L'administration municipale compte sept (7) services : secrétariat général, génie municipal, fiscalité, animation socio-culturelle, comptabilité, voirie et sécurité. Chacun ayant à sa tête un chef de service qui donne de l'appui au secrétariat général. Elle ne dispose pas d'organigramme affiché dans l'enceinte de l'institution. Suite à des informations recueillies auprès du secrétaire général, nous arrivons à élaborer un organigramme de la mairie présenté sur la figure suivante.

Figure 2 : Organigramme de la Mairie de Savanette



3.2.2-. Fonctionnement de la mairie

L'administration municipale est composée du conseil municipal, du secrétariat général et les services municipaux. Le secrétariat général se réunit chaque mois avec les chefs de service (cadres techniques qui appuient l'administration communale) et les comptes rendus sont rédigés par la secrétaire de bureau et enregistrés dans les archives de la mairie. Pourtant,

à cause de la conjoncture politique actuelle marquée par la faiblesse de la gouvernance à tous les niveaux, il est de plus en plus difficile de maintenir un rythme régulier de fonctionnement de l'administration communale et de développement de services de base au profit de la population. En somme, la majorité des décisions et/ou projections des autorités ne sont pas suivies d'effet pour aboutir au résultat escompté.

L'administration municipale fonctionne du lundi au vendredi de 8 heures à 16 heures sauf le service de la voirie. Malgré les cinquante-deux employés contractuels émargés au budget de la commune, le niveau de fonctionnement de l'administration est très bas ; en raison du fait que les autorités municipales se trouvent d'une part, dans l'incapacité de dégager du budget communal les ressources nécessaires pour faire fonctionner normalement les services municipaux et d'autre part, le MICT accumule un retard dans le paiement des salaires des employés, soit seize (16) mois d'arriérés.

Ceci a causé presque l'absentéisme total des employés dans l'institution. Il faut toutefois mentionner que l'administration municipale se trouve incapable de faire le nettoyage de la ville correctement.



Tableau 8: Perception des habitants du fonctionnement de l'administration municipale

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Existence d'un local en bon état logeant la mairie - Personnel technique disponible dans la commune - Bonne connaissance du secrétaire général et du conseil municipal de la vie sociale des habitants de la commune - Secrétariat général opérationnel et dynamique - Existence de parfaite liaison entre le Conseil Municipal et les partenaires de la mairie - Existence de parfaite harmonie entre le Conseil Municipal et le staff de la mairie ; - Existence de matériels bureautiques	- Absence de bureau pour plusieurs services municipaux ; - Manque de matériels et équipements dans la mairie (2 tricycles, des pelles, brouettes et 1 génératrice) ; - Absence de locaux propres aux CASECs ; - Absence de formation pour le renforcement des capacités des cadres de la mairie ; - Manque de performance de certains services de la mairie ; - Services municipaux mal équipés ; - Retards accumulés enregistrés dans le paiement des salaires des employés soit 15 mois ; - Manque d'implication de la société civile locale dans la gouvernance de la commune ; - Absence de sensibilisation des contribuables Absence de plaidoyer pour la mobilisation fiscale	- Présence du PNUD dans la gouvernance locale ; - Appui du contrôleur financier territorial lors de la préparation du budget	- Troubles politiques - Instabilité généralisée

Source : Mairie Savanette, ateliers communaux de diagnostic participatif, Géo Plan, décembre 2020

3.2.3-. Les différents services communaux

Les sept (7) services de la mairie sont coordonnés et contrôlés par le secrétaire général de ladite institution.

Secrétariat Général : Le secrétariat général est la structure chargée de coordonner les opérations conduites par l'administration communale et de superviser l'exécution des missions confiées à chaque service. Il est le véritable bras opérationnel de l'administration municipale, assurant en permanence les différentes formes de liaison entre le Conseil et les partenaires de la mairie. Il est là pour veiller à la bonne marche des services municipaux. Il a à sa tête le secrétaire général de la mairie épaulé par une secrétaire de bureau. Toutefois, des problèmes de toutes sortes notamment le manque d'équipements et les retards observés dans le paiement des salaires des employés l'affaiblissent et compromettent son autorité dans la réalisation de certaines activités administratives.

Comptabilité : L'administration communale dispose d'un comptable payeur, assisté certaines fois d'un contrôleur financier territorial du MICT lors de la préparation du budget communal. Le comptable payeur est très dévoué aux activités financières de l'administration, assure le payroll des employés et gère la petite caisse. Il est le seul dans ce service et s'occupe aussi des décaissements pour les achats de matériels le cas échéant. Il s'occupe du budget communal et toutes autres tâches relevant de la compétence des élus pour le bon fonctionnement de l'administration municipale. Il a un bureau et quelques matériels pour faire son travail.

Tableau 9 : Analyse du fonctionnement du service de comptabilité par les cadres de la mairie

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Existence d'un service de comptabilité avec un comptable payeur - Bonne collaboration entre le comptable payeur, le Conseil Municipal et le Secrétariat Général ; - Existence d'un bureau pour ce service	- Manque de matériels suffisants - Absence de moyen de déplacement - Absence de comptable adjoint pour suppléer le comptable en chef en cas d'absence - Retard dans le paiement	- Présence du PNUD (support dans la Gouvernance Locale (PCD, PMAC)	- Troubles politiques dans le pays

Source : Atelier de diagnostic des services administratifs et techniques de la Mairie, Géo Plan, décembre 2020

Génie municipal : Le service de génie municipal est créé sur l'actuelle administration. Il a à sa tête un ingénieur civil aidé par un autre ingénieur civil tous deux originaires de la commune. Ce service est là pour accompagner la population dans le domaine de la construction et appliquer la politique du conseil municipal en matière d'urbanisation. Il est là pour superviser les chantiers, réaliser les projets d'infrastructures et délivrer les permis de construction. Toutefois, on peut dire que l'administration municipale peut seulement délivrer les permis de construire et ne peut nullement entretenir son patrimoine bâti car la direction du territoire et celle d'urbanisation ne sont pas vraiment opérationnelles. Le service de génie municipal n'a pas de bureau propre, de matériels bureautiques et matériel roulant.

Tableau 10 : Analyse du fonctionnement du service de génie municipale par les cadres de la mairie

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Existence d'un service de génie municipale - Existence de deux ingénieurs civils qualifiés	- Manque de matériels et équipements - Plan d'urbanisation non actualisé - Absence de schéma d'aménagement du territoire - Manque de personnel dans ce service - Absence de formation des cadres - Absence de bureau ; - Absence de moyens de déplacement - Service peu reconnu par la population - Moins de 10% de la population réclame un permis de construction - Direction du territoire et celle d'urbanisation non opérationnelle	- PNUD à travers PCD et PMAC - Projet de Renforcement de la mairie par le MICT à travers le PMAC	- Construction anarchique - Construction dans des zones à risques ; - Bidonvilisation

Source : Atelier de diagnostic des services administratifs et techniques de la Mairie, Géo Plan, décembre 2020

Fiscalité : Ce service a pour rôle de collecter des fonds communaux de concert avec la Direction Générale des Impôts (DGI) pour le développement de la commune. Il prépare le bordereau des contribuables pour la Contribution Foncière des Propriétés Bâties (CFPB), la patente etc. D'après le chef de service, les contribuables de la commune ne remplissent pas vraiment leur devoir. Ils ne payent presque pas leur taxe et patente. Le service n'a pas d'agent fiscal pour exercer de pression sur eux. Le seul agent qui existait a abandonné puis migré vers le Chili. Les autorités municipales n'ont pas encore procédé à son remplacement. La commune dispose d'un recensement sur les propriétés bâties datant de 2012. Le marché communal, le marché des animaux communément appelé « palan » restent les moyens les plus sûrs qui fournissent des recettes à l'administration municipale. Les ressources humaines, les moyens logistiques et informatiques indispensables à la mise en œuvre d'une campagne de mobilisation fiscale ne sont pas disponibles. Beaucoup d'efforts doivent être fait pour rehausser la fiscalité de la commune.

Tableau 11 : Analyse du fonctionnement du service de fiscalité par les cadres de la mairie

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Existence du service de fiscalité - Existence de PME/PMI, de marchés dans la commune - Existence d'une ALI	- Absence de moyens logistiques et informatiques, indispensables à la mise en œuvre d'une campagne de mobilisation fiscale - Potentiel fiscal non exploité - Absentéisme - Absence d'agent fiscal - Absence de moyens de déplacement - Pas de budget pour la mobilisation fiscale - Manque d'exploitation de ressource locale - Collaboration inadéquate entre ALI et la mairie - Absence de formation - Base de données sur les propriétés bâties non actualisées ;	- Présence du PNUD - Support du MICT et du MPCE	- Troubles sociopolitiques

Source : Atelier de diagnostic des services administratifs et techniques de la Mairie, décembre 2020

Voirie : C'est un service extrêmement important dans l'administration municipale puisqu'il a rapport direct avec l'hygiène publique, la santé publique, la propreté etc. Ce service a pour rôle principal le ramassage des ordures, le nettoyage des canaux, des différentes voies de communication, du marché public, des cimetières, etc. Les employés de la voirie sont au nombre de quatorze (14). Ils sont majoritairement très âgés. Le service de la voirie fonctionne les jours suivants : lundi, mardi, mercredi, vendredi. Tout comme les autres services, la voirie fait face à d'énormes difficultés comme manque de matériels adéquats et surtout manque d'équipements pour les agents assurant l'assainissement de la commune.

Tableau 12 : Analyse du fonctionnement du service de voirie par les cadres de la mairie

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Existence d'un service de voirie - Équipe de la voirie mobilisée au moins 4 jours par semaine	- Manque de matériels et équipements adéquats y compris matériels de protection personnelle ; - Absente de site de décharge ; - Salaire dérisoire et retard enregistré dans les paiements des employés ; - Chef de service ainsi que plusieurs autres employés très âgés ; - Absence de formation ; - Absentéisme répété ;	- Présence du PNUD - Support du MICT et du MPCE	- Insalubrité - Maladie (Épidémie) - Découragement - Pollution

Source : Atelier de diagnostic des services administratifs et techniques de la Mairie, Géo Plan, décembre 2020

Sécurité et Animation socioculturelle : Les deux (2) services ont à leur tête un chef de service pour la sécurité et un chef de service pour l'animation socioculturelle. En fait, ces services n'existent que de nom puisqu'ils interviennent rarement dans la communauté. La sécurité intervient surtout quand la mairie compte faire une intervention. Le service d'animation socioculturelle intervient particulièrement lors des fêtes patronales et des activités de sensibilisation. Ces services n'ont pas de bureau, matériels bureautiques, matériels roulants et de personnel adéquat.

Tableau 13 : Analyse du fonctionnement du service d'animation socioculturelle et de sécurité par les cadres de la mairie

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Existence d'un service socioculturel - Participation aux campagnes de sensibilisation et au moment de fêtes - Existence d'un service de sécurité -	- Insuffisance d'encadrement technique et financier ; - Manque de matériels et équipements disponibles ; - Absence de système de sonorisation propre à l'administration municipale ; - Manque de personnel ; - Absence de formation pour l'agent de sécurité ; - Absentéisme ; - Absence de bureau - Manque de munition ;	- Support des ONG dans la Gouvernance Locale (PNUD) ;	- Délinquance - Insécurité - Querelle politique - Armes illégales

Source : Atelier de diagnostic des services administratifs et techniques de la Mairie, Géo Plan, décembre 2020

3.2.4-. Relations administratives entre Conseil Municipal, CASEC, ASEC

La collectivité communale ne jouit en fait presque d'aucune harmonie entre-elle sur le plan administratif. Le conseil municipal est chargé de l'administration des intérêts de la collectivité communale. Il est également chargé de représenter la commune et de prendre toute décision intéressant son avenir dans les limites de la loi. Il gère administrativement le centre-ville et laisse, en majeure partie, la gestion des sections communales aux CASECs et ASECs. Au regard de la loi, la section communale jouit de l'autonomie administrative et financière dirigée par le Conseil d'Administration de la Section Communale (CASEC) étant l'organe exécutif de la section communale. Il prend toute décision conforme aux intérêts de la collectivité qu'il dirige. L'Assemblée de la Section Communale (ASEC) quant à elle, est l'organe de délibération chargé de contrôler, questionner et surveiller la gestion faite des biens de sa collectivité par le CASEC. À part quelques exceptions, la relation entre ces trois institutions (CM, CASEC et ASEC) est normale dans la commune. Aucun conflit interpersonnel, conflit d'intérêt n'est signalé au niveau de la commune. À noter que les CASECs n'ont pas de local qui leur est propre.

3.2.5-. Services déconcentrés de l'État

Comme service déconcentrés de l'état, il existe dans la commune : un tribunal de paix ; un commissariat de police ; un bureau de l'Office national d'Identification (ONI) ; un bureau TEPAC/DINEPA ; un bureau de l'agence locale des impôts (ALI) ; un bureau de l'état civil ; un Bureau de District Scolaire (BDS). Le Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriale est représenté par l'administration municipale et les bureaux CASECs.



Figure 7 : Respectivement le commissariat et le centre de santé

3.2.6-. Intercommunalité et coopération décentralisée

Selon le décret-loi cadre 2006 sur l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales, plusieurs communes limitrophes peuvent s'associer pour travailler ensemble en vue de défendre un intérêt commun. Inspiré par ce décret-loi, le Maire principal de Savanette et le Maire de la commune de Hondo Valle en République Dominicaine avaient décidé de se réunir pour mettre en place leur structure de coopération décentralisée. Il faut signaler que la commune de Savanette n'entretient aucun rapport d'intercommunalité avec les autres communes d'Haïti. Suite à la naissance de la structure mentionnée plus haut, les autorités ont sollicité l'appui technique auprès de leur gouvernement central respectif pour sa structuration. Un appui qui n'est pas encore concret. Ce qui compromet le fonctionnement régulier de ladite structure. Selon le diagnostic municipal réalisé auprès de la mairie de Savanette, l'existence d'une structure décentralisée fonctionnelle et dynamique formée avec les deux (2) communes sœurs contribueraient à l'atterrissage du processus du développement des deux communes. Elle permettrait à ces communes de travailler en synergie en mutualisant leurs ressources pour réaliser des projets d'envergure qu'une commune ne pourra pas réaliser toute seule par exemple, des projets de renforcement du secteur énergétique, environnemental, éducatif, culturel et économique de cette zone frontalière qui est une priorité pour la structure.

En effet, constatant la faiblesse des moyens financiers et le manque d'expertise des personnels des mairies pour la mise en œuvre efficace des politiques municipales au profit de la population, il est mis en place au niveau des deux communes une structure dénommée CIDSAHOVA (Comité Initiative pour le Développement Savanette et Hondo Valle). Cette structure est présidée par le maire principal en fonction de la commune d'intervention. Chaque deux ans, les deux communes organisent une foire binationale afin de partager les expériences des deux (2) communautés. Le Maire de Hondo Valle offre des bourses d'études aux jeunes Savanétiens/savanétiennes. Quand on intervient à Savanette, automatiquement, le maire Principal de Savanette joue le rôle de président et vice versa. Il s'agit d'un outil de mise en œuvre opérationnelle de la politique publique concrétisant une avancée du processus de développement et de responsabilisation des élus locaux entre ces deux communes frontalières.

3.2.7-. Profil fiscal de la commune de Savanette

La commune de Savanette présente le profil fiscal d'une commune potentiellement capable de générer des ressources susceptibles au moins d'entretenir, sur le moyen terme, le parc actuel d'équipements collectifs dont elle dispose : hôtel de ville, places publiques, marchés communaux, cimetières. Par contre, la commune n'est pas en mesure de supporter les charges administratives inhérentes aux salaires des élus, cadres et employés de l'administration.

Néanmoins, la commune grouille d'activités avec une économie reposant sur l'agriculture, le commerce et la mise en valeur de sa position géographique avec la République Dominicaine pour les échanges commerciaux et les atouts liés au relief avec des cours d'eau facilitant la production agricole : pois, banane et riz.

Le tissu fiscal de la commune est constitué de 4 composantes fondamentales :

3. L'agriculture, ses produits et dérivés

4. Les activités commerciales tant internes qu'externes caractérisées par une dynamique des échanges au niveau des 3 marchés communaux internes et le développement des activités commerciales avec la République Dominicaine voisine à travers le marché informel pour l'écoulement des produits.
5. Les 5 000 immeubles environ.
6. Les transferts du gouvernement central.

La commune de Savanette tire l'essentiel de ses revenus du gouvernement central à travers des transferts effectués sur le compte institutionnel de la mairie. Ces fonds sont générés à partir du FGDCT dont l'allocation mensuelle est estimée à 400 000 gourdes soit sur l'année environ cinq millions de gourdes. Le gros des montants est consacré aux salaires et aux dépenses de fonctionnement de la mairie.

La mairie reçoit également des fonds du gouvernement central notamment du MPCE pour les investissements. Trois marchés fonctionnent dans la commune pour les échanges : Colombier, Mare-George et Centre-Ville, ce qui se traduit par une intensité de l'activité économique tant au niveau des échanges commerciaux internes que les échanges qui se font avec la République dominicaine.

3.2.8-. Budget

La configuration du Budget de la commune de Savanette ne présente pas de changements significatifs d'une année à l'autre sinon le délicat d'un budget reconduit avec comme source dominante les transferts du gouvernement central à travers deux des institutions porteuses de la décentralisation : le MICT et le MPCE.

3.2.8.1-. Les recettes

Le montant global reçu sur l'année totalise 10 millions de gourdes dont 5 millions pour le fonctionnement et 5 millions pour l'investissement. Les 2 ressources identifiées ne sont pas versées sur une base régulière avec le FGDCT trainant des arriérés de salaire supérieurs à l'année et les fonds tirés du budget d'investissement, fonds connus vulgairement sous le vocable fonds communaux et alloués aux communes parfois même quand ce sont des actions programmées sur le budget général de la République.

Les ressources propres de la mairie sont constituées par les fonds collectés à travers les taxes et impôts dont les montants sont estimés à 70 000 gourdes l'an si l'on se réfère aux comptes administratifs municipaux dont le plus récent remonte à l'exercice fiscal 2018-2019.

Les redevances communales totalisent 11 000 gourdes sur l'année. Le gros des ressources propres de la mairie fait moins de 100 000 gourdes soit l'équivalent de 2% comparées aux transferts reçus du gouvernement central à hauteur de 5 millions de gourdes pour les frais de fonctionnement. Cette dépendance de la mairie fragilise la mise en place d'une administration stable notamment quand les retards de paiement des transferts émanant du MICT/FGDCT qui à date entraînent seize (16) mois d'arriérés de salaire.

3.2.8.2-. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement de la mairie de Savanette totalisent 6,5 millions de gourdes avec une composante dépenses de personnel/salaires de 4,43 millions de gourdes soit environ 70%. Les autres 30% sont alloués aux dépenses d'entretien et à l'achat de petits matériels, aux fêtes foraines et aux transports et déplacements.

3.2.9-. Potentiel fiscal

La commune de Savanette pourrait collecter sur le moyen terme, si certaines conditions, prescrites dans le présent document sont réalisées.

Deux grandes sources d'impôts eu égard au profil et tissu fiscal de la commune peuvent être générées à travers :

Les 5000 immeubles recensés de la commune (CFPB). Une grande opération de recensement des propriétés bâties a été réalisé par une firme embauchée par le FAES en décembre 2012 dont le produit est constitué du rôle fiscal constituant ainsi une base de travail de premier plan pour activer la collecte de ressources propres de la commune. Le document mérite d'être actualisé, complété avec les estimations de certains immeubles qui n'ont pas été évalués et certains autres qui méritent d'être réévalués.

- Le petit commerce réalisé par les 30 maisons de commerce de la place (patente et CFPB) s'adonnant principalement au commerce de provisions alimentaires, quincailleries, restaurants. Les carrières de sable constituent une manne financière si la mairie explore les possibilités d'investissements afin de rationaliser l'exploitation qui en est faite et lui permettre de disposer d'une source alternative de ressources. Cette source nouvelle de potentielles recettes mérite d'être explorées et quantifiées. L'exploitation des granulats pourraient générer sur l'année 500 000 gourdes et plus si l'on se base sur la fréquentation de 3 pick-up et 5 chargements par jour sur six (6) jours de la semaine. Le coût moyen de vente du pickup de 3 mètres cubes de granulat (sable) est de 1 500 gourdes par chargement. Toute redevance de 10% pourrait générer 700 000 gourdes l'an. Un arrêté communal et la mise en place d'une équipe assignée aux sites d'exploitation sont les mesures recommandées pour tirer le meilleur parti de cette source de revenu pour la commune.

Tableau 14 : Simulation Exploitation de granulats

	Nbre de chargement / Semaine	Redevances/ Chargement (En gdes)	Revenu/ semaine	Revenu annuel/gourde
Pickup de 3 mètres cubes	90	150	13 500	702 000

Source : Géo Plan, Diagnostic des services administratifs et techniques de la mairie, décembre 2020

La contribution moyenne de chaque citoyen totalise 87 gourdes environ pour une population estimée à 36 200 habitants pour 5000 immeubles recensés. Toute participation citoyenne des propriétaires d'immeubles d'un montant de 100 gourdes pourrait faire quintupler les recettes à hauteur de 500 000 gourdes sur un exercice au titre de la Contribution Foncière de Propriétés Bâties (CFPB), ce qui paraît jouable au vu des activités de la commune. Ce montant fait abstraction des autres sources de revenus (Patente, redevances communales).

Tableau 15: Ressources propres de la mairie de Savanette Vs projection de recettes dans 5 ans

	Ressources actuelles	Ressources projetées
Impôts et taxes	70000	700000
CFPB	17000	500000
Patente	25000	150000
Autres taxes	38000	50000
Redevances communales	11000	20000
Sources nouvelles recettes	0	702000
Total	81000	1 422 000

Source : Géo Plan, atelier de diagnostic des services administratifs et techniques de la Mairie, décembre 2020

3.2.10-. Stratégie et actions

Pour que la commune de Savanette génère des ressources pour répondre ne serait-ce qu'en partie à la gestion de la commune, trois grandes actions doivent être posées :

- Revisiter les activités de recensement entreprises par le FAES en 2012.
- Mettre en place une campagne de communication avec à travers la radio communautaire de la commune.
- Exploiter des sources nouvelles de recettes.

Ces actions méritent un accompagnement ou à défaut la supervision d'un-expert-e en finances publiques pour guider et assister le service fiscal de la mairie qui a un effectif d'une seule personne et former d'autres personnes pour augmenter le nombre d'agents fiscaux.

3.2.11-. Atouts et Points forts

- La présence de la DGI et le dynamisme d'un agent fiscal pour une capitalisation et mutualisation des moyens dans la recherche de performances fiscales.
- Un bâtiment administratif moderne et bien équipé capable d'accueillir l'implantation des équipements informatiques et matériels d'appoint.
- Des (2) ressources humaines qualifiées bien pistées dans 2 services de collecte : la fiscalité et le service génie municipal. Techniquement qualifiés capables de dynamiser les ressources si la volonté politique est là et la mise en place d'une stratégie étagée et étalée dans le temps. Les cadres rencontrés méritent un accompagnement technique externe pour aider la commune dans sa stratégie de lancement d'une campagne fiscale.
- Des messages de sensibilisation bien pensés pour activer le civisme fiscal qui est à l'état latent.
- Un rôle fiscal qui est une bonne base de départ et pour le moment non exploité.
- Une équipe de voirie bien motivée qui garde la ville propre, ce qui est un bon plaidoyer auprès de la population pour contribuer l'élargissement de l'assiette fiscale.

3.3-. MILIEU PHYSIQUE

3.3.1-. Climat, hydrographie et pluviométrie

Savanette possède une très grande potentialité en termes de ressources hydriques. Elle dispose d'un réseau hydrographique dense avec la rivière du Fer-à-Cheval comme cours d'eau principal. La rivière Fer-à-Cheval est alimentée par de nombreux affluents et par plus d'une vingtaine de sources. Les affluents sont pour la grande majorité des ravines sèches et des drains naturels d'écoulement des eaux de pluie définis par la topographie. Cette rivière alimente le fleuve de l'Artibonite.

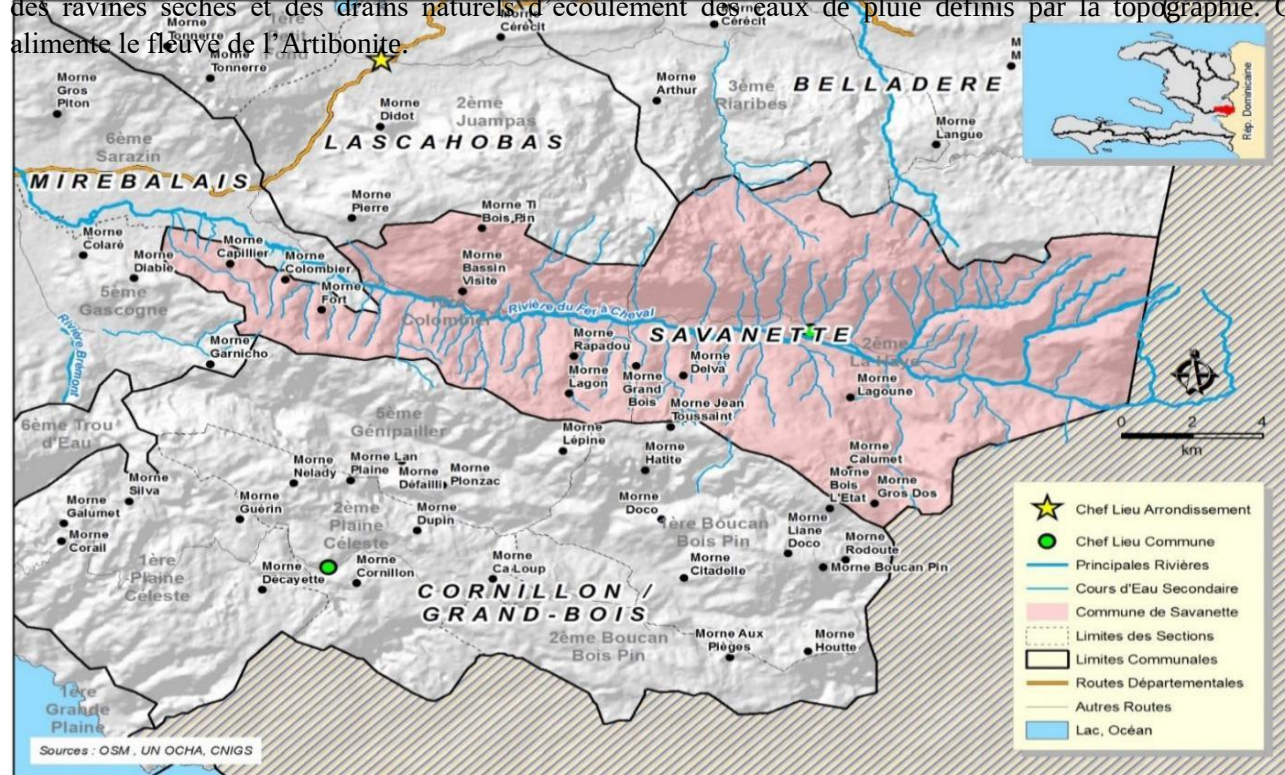


Figure 8 : Figure 3 : Carte hydrographie de Savanette
Source : IHSI/ CNIGS

Comme la plupart des autres communes du département du Centre, la commune de Savanette a une pluviométrie moyenne annuelle de 1'500 MM. D'après les données de World Clim, Savanette bénéficie d'une précipitation moyenne annuelle qui varie entre 1'440 mm à 1'710 MM.

Le climat est caractérisé par une alternance de saisons sèche et pluvieuse. Deux grandes saisons ont pu être caractérisées à partir des informations recueillies des agriculteurs lors des ateliers de diagnostic participatif du PCD de Savanette (en décembre 2020). Ce qui concerne les données existantes dans la littérature sur la pluviométrie de la zone. Une grande saison pluvieuse allant de mars/avril à octobre avec un creux entre juillet/août et une rigoureuse saison sèche qui s'étend de novembre à mars. On observe, cependant, une légère récession des pluies au milieu de la saison pluvieuse de juin à août et des pics au cours des mois de mai, septembre et octobre. A priori, on pourrait avancer que la pluviométrie est largement suffisante ; par contre, sa répartition est irrégulière sur l'année et les valeurs mensuelles sont parfois insuffisantes surtout pour conduire convenablement des activités de production agricole.

La température varie dans les deux sections communales entre 20°C et 32°C (MARNDR 2011).

3.3.2-. Géomorphologie

La formation géologique des sols de Savanette est essentiellement composée de trois types de roches : le calcaire dur, le calcaire marneux et d'un mélange de flysch, de grès et de calcaire.

Plusieurs accumulations d'alluvions sont observées dans les zones de Hoye, de Corosse le long de la rivière Fer à cheval et de Colombier.

Tableau 16: Répartition en pourcentage des types de sols

Type de roche	Superficie (ha)	Pourcentage
Calcaires durs	9,688.5	58.1%
Calcaires marneux	3,987.5	23.9%
Flysch, grès et calcaires	2,990.5	17.9%
Alluvions, matériaux détritiques	24.0	0.1%
Total	16,690.5	100%

Source : Rapport établissement ligne de base, projet environnement Savanette – Hondo Valle, Helvetas Swiss/KDL

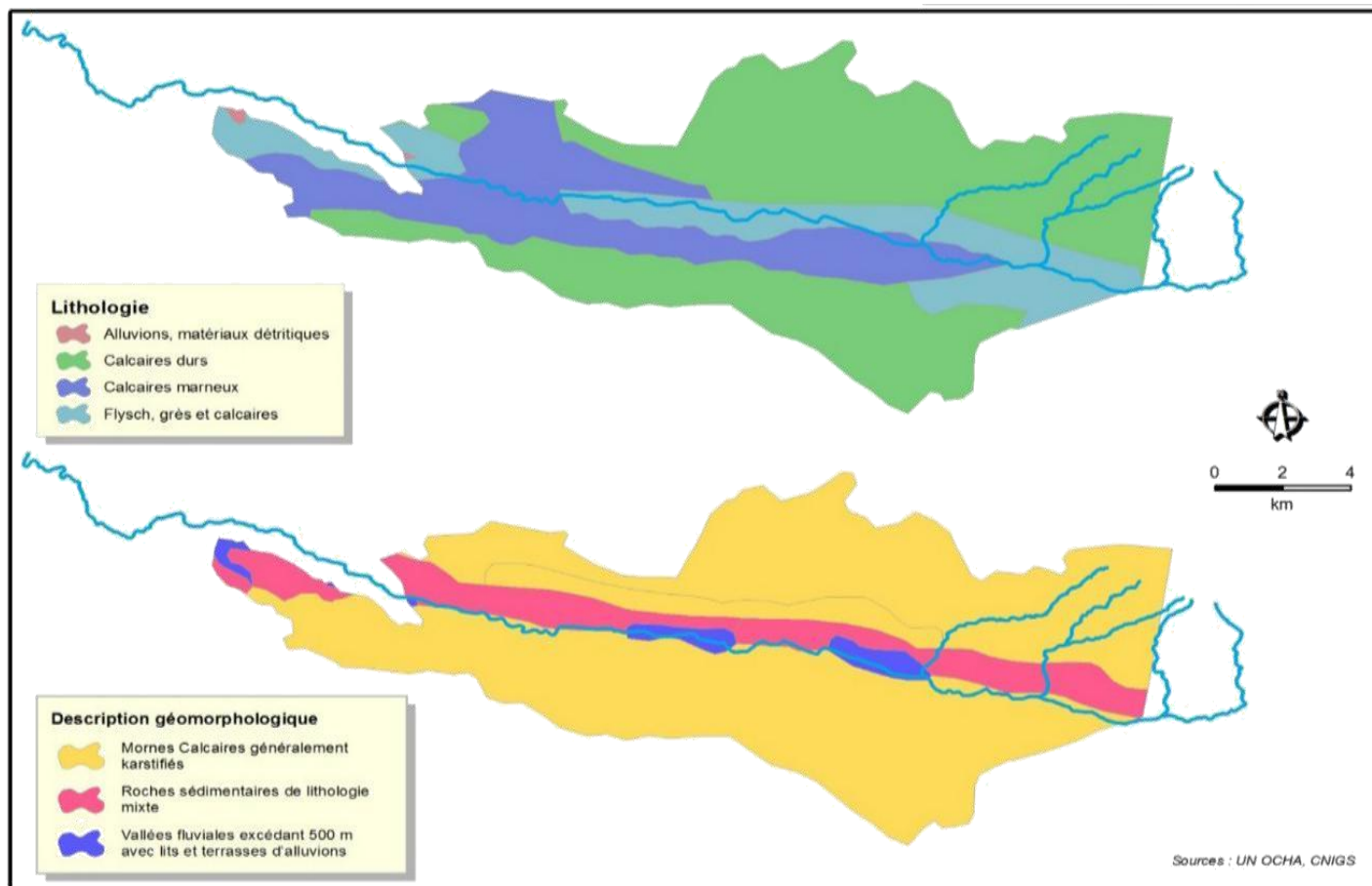


Figure 9 : Carte de la représentation de la géomorphologie de Savanette

Source : CNIGS

3.3.3-. Topographie, niveau de dégradation des sols et risques d'érosion

La Commune de Savanette avec ses deux sections communales figurait par le passé parmi les communes du pays dont la couverture forestière ou/et boisée était très intense. Elle a une topographie principalement montagneuse. Elle est formée à plus de 95% de montagnes avec des pentes d'environ 30 % qui devraient être des zones de vocation forestière et de cultures sous couvert boisé. Par contre, elle subit le processus de coupe de bois et de substitution du café par des cultures sarclées ; ce qui constitue des facteurs ont favorisé le processus d'érosion sévère des sols des pans de montagne. Le relief accidenté composé majoritairement de montagnes devient très fragilisé suite à l'extensification des cultures sarclées (haricot et maïs). La pratique des cultures sarclées de cycle court reste prédominante, avec une grande saison couvrant les mois de mars-avril, une 2ème saison couvrant les mois d'août et de septembre et la dernière saison allant de décembre à janvier.

Cependant, il existe des terroirs se situant dans des zones ayant des caractéristiques de montagnes humides avec des altitudes allant jusqu'à 800 à 1000 mètres, notamment Dos-parc, Mare-George et Gabourette qui sont dans la deuxième section communale La Haye et recevant jusqu'à 1500 à 1800 mm de pluie annuellement. Ces conditions sont donc optimales pour maintenir et régénérer la culture du café.

Tableau 17: Classe de risque d'érosion des sols

Risque d'érosion	Superficie (ha)	Pourcentage
Risque moyen	9,495.5	57%
Risque élevé	3,832.3	23%
Risque grave	3,362.7	20%
Total	16,690.5	100%

Source : Rapport établissement ligne de base, projet environnement Savanette – Hondo Valle, HelvetasSwiss/KDL

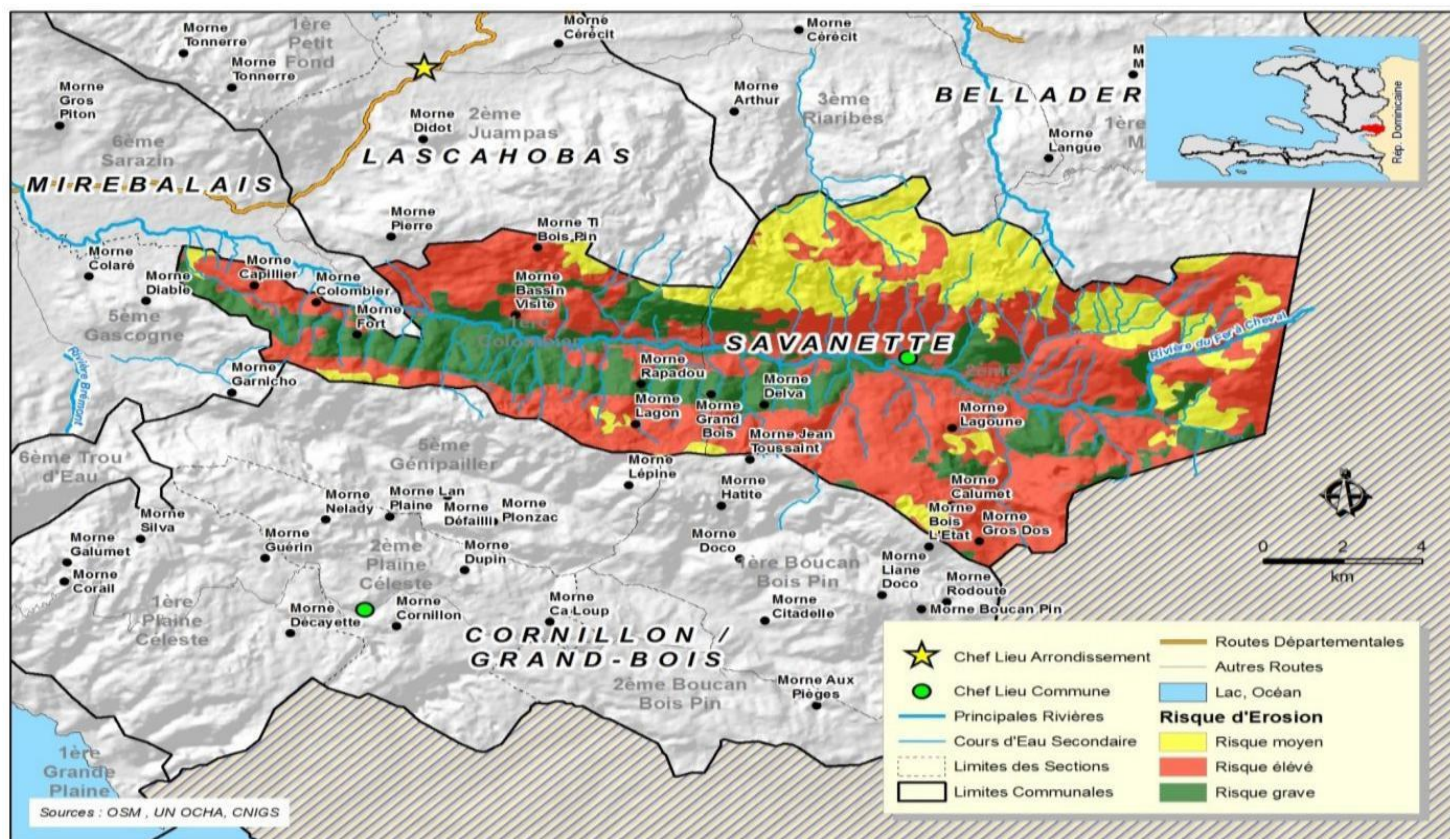


Figure 10 : Carte des classes de risque d'érosion des sols de Savanette

Source : CNIGS

3.3.4-. Végétation, occupation des sols et couverture des terres

Dans le temps, le système agro-forestier était dominant en termes d'occupation de sol de la commune. Actuellement, beaucoup de terres sont devenues marginales à cause du phénomène de l'érosion et se transforme en savane (ou/et en terre boulay).

Partie haute des montagnes : Les parties hautes des montagnes sont des zones relativement déboisées. Les pratiques des cultures saisonnières, la fabrication du charbon de bois pour couvrir les besoins énergétiques et aussi comme source alternative de revenu et les brulis effectués sur les parcelles agricoles accélèrent le déboisement. Il faut souligner que certaines parties où il y a des affleurements rocheux, sont boisées et servent d'habitat aux chats sauvages (*Feliscatus*), et aux mangoustes (*Herpestesauropunctatus*) etc... On trouve aussi quelques plantes semi-pérennes comme la banane (*Musa paradisiaca*) qui aident les cultivateurs à supporter le poids des saisons sèches.

La culture du café est en régression dans la commune. Après les années 1980, l'abattage systématique des arbres pour la mise en place de cultures de cycle court et sarclées, pratiquées dans les deux sections communales, avait fait reculer les plantations caféières. Quelques vestiges de caféier se trouvent encore en hauteur des deux sections -dans les hauteurs de la Haye et de Colombier. Au niveau de cette zone, se trouvent les bassins d'alimentation de nombreuses sources qui alimentent les populations en aval. Il est de pratique que les périmètres rapprochés de ces sources soient protégés par une végétation arbustive plus ou moins dense.

Ceinture ou partie basse des montagnes : Cette zone contient une végétation plus ou moins dense caractéristique des systèmes agro-forestiers composés d'arbres de couverture comme le chêne (*Catalpa longissima*), le cèdre (*Cedrela odorata*), l'avocatier (*Persea americana*), le bois d'orme (xx). On y cultive aussi des espèces saisonnières comme le haricot (*Phaseolus vulgaris*), le maïs (*Zeamays*), l'igname (*Dioscorea*) et des semi-pérennes comme la banane (*Musa paradisiaca*). On trouve une plus haute densité de population dans cette zone.

Piémonts et berges des rivières : Dans les zones allant des piémonts aux berges de la rivière Fer-à-Cheval, on trouve des cultures saisonnières comme le riz (*Oryza sativa*), le haricot (*Phaseolus vulgaris*), la patate douce (*Ipomea batatas*), le maïs (*Zeamays*) et le pois Congo (*Cajanus cajan*). Ces cultures sont surtout pratiquées en périodes sèches sans difficultés puisque les cultivateurs peuvent utiliser l'eau de la rivière pour l'irrigation. Dans les périodes pluvieuses, on laisse les parcelles situées dans le lit de la rivière au profit des autres parcelles situées en hauteur qui ne sont pas soumises aux fréquentes crues.

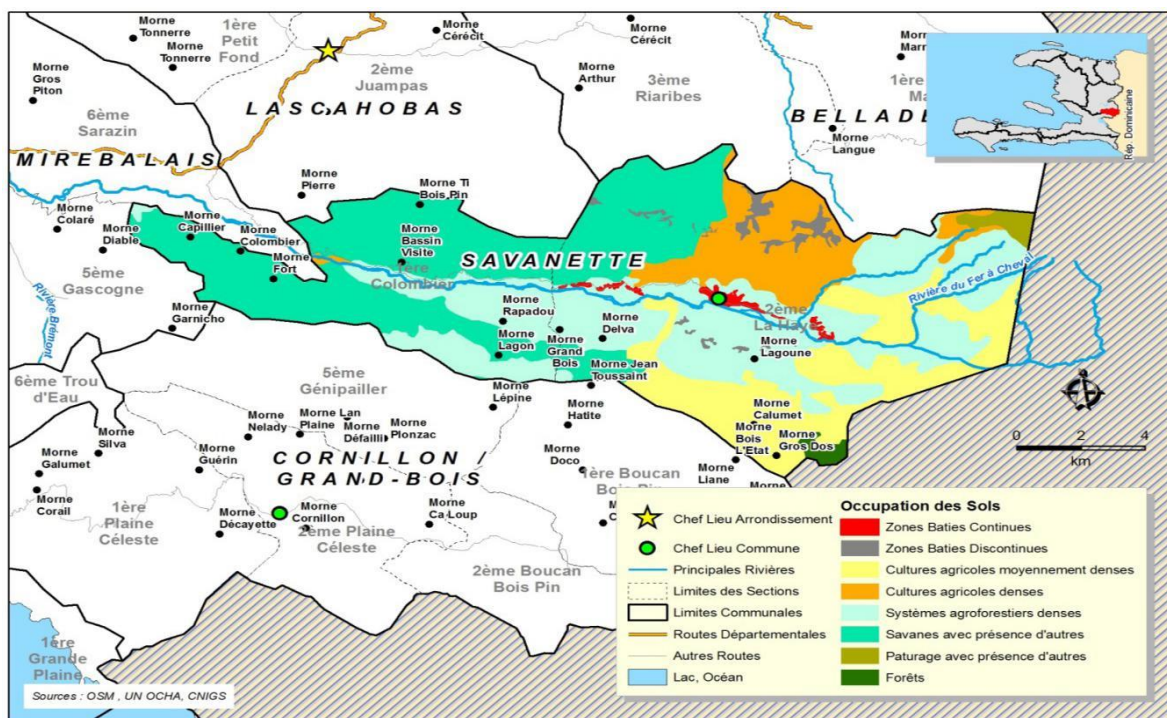


Figure 11 : Carte du mode d'occupation des sols de Savanette

Source : CNIGS

3.3.5-. Situation des terres concernées par les mauvaises pratiques agricoles

Comme dans bien d'autres zones du pays, Savanette n'est pas épargnée des pratiques agricoles non-respectueuses des règles du développement durable. Ces pratiques ont diverses conséquences. Sur site, elles se manifestent par une baisse de la fertilité et du potentiel cultivable des sols, l'érosion, une mauvaise recharge des nappes aquifères et la destruction de la faune et de la flore. Hors-site, on observe des dépôts d'alluvions dans les zones basses, des crues intenses, l'ensablement des infrastructures routières, agricoles et hydrauliques.

L'agriculture dans les fortes pentes : La Commune de Savanette possède une très forte proportion de son territoire avec des pentes très élevée. Dans les parties hautes des mornes, la pratique de la culture vivrière nécessitant le plein ensoleillement se voit toujours accompagner de l'abattage des grands arbres et parfois même de la libération complète de l'espace. Ce contexte de culture expose les terres à l'érosion. De plus, les saisons de préparation du sol sont surtout celles qui coïncident avec les périodes pluvieuses. La topographie et la pluviométrie annuelle augmentent l'exposition des sols aux effets néfastes du ruissellement même avec la présence d'une couverture végétale.

Les pratiques du brulis : La présence d'encadrement technique dans le secteur agricole au niveau de la commune fait défaut. À part quelques Organisations non-gouvernementales, il n'y a pas même la présence d'un BAC venant en appui aux exploitants agricoles. La plupart conservent, d'une façon ou d'une autre, l'utilisation des techniques non durables pour renouveler la fertilité de leurs parcelles. Le brulis est l'une de ces techniques inappropriées très utilisées au niveau de la commune.

En effet, cette pratique réduit le stock de matière organique du sol, détruit sa structure, diminue sa capacité de rétention en eau et en éléments minéraux, l'expose à l'érosion et réduit sa fertilité. Il faut souligner que certains paysans avisés compensent les moindres effets bénéfiques de cette pratique par des apports de cendre provenant des activités domestiques.

La fabrication du charbon de bois : La fabrication du charbon de bois est couplée avec les mauvaises pratiques agricoles. On trouve cette pratique surtout dans les parties hautes des mornes. Dans la ceinture des montagnes, cette pratique existe à un degré moindre puisqu'on y trouve les divers systèmes agro-forestiers. Elle vise surtout les arbustes ayant un certain diamètre et une certaine hauteur pouvant donner de l'ombre sur les cultures. Les paysans recourent à cette activité en périodes de soudure où les activités agricoles se ralentissent et que les ménages recherchent d'autres sources de revenus. Le charbon de bois est aussi produit en saisons pluvieuses quand son prix augmente sur le marché.

La pratique d'élevage : Elle est très répandue dans la commune ; la conduite des animaux n'est pas vraiment problématique au niveau de la commune. On trouve très peu d'éleveurs pratiquant l'élevage libre.

Tableau 18: Perception des forces, faibles, opportunités et menaces de la situation environnementale par la population de Savanette

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Existence de ressources naturelles	- Déboisement accéléré en particulier dans les hauteurs de La Haye	- Présence de partenaires œuvrant dans le domaine : Floresta-Ayiti ; ITECA, « Réseau Fanm »	- Sécheresse
- Couverture végétale assez dense	- Absence d'un programme d'éducation environnementale	-	- Changement Climatique
- Existence et captage de plusieurs sources	- Non application des lois sur l'environnement		- Cyclone et des coups de vent violents
-	- Mauvaise gestion des déchets		- Glissements de terrain ;
	- Absence de site de décharge		- Mauvaises pratiques agricoles
	- Absence de toilettes publiques		-
	- Manque d'agents environnementaux		
	- Manque de structure de protection de l'environnement		
	- Manque de campagne de		

3.3.6-. Exposition aux risques et désastres

La commune de Savanette fait face à différents types de risques à savoir cyclones, inondations, séisme, sécheresse, érosion des sols, mouvements de terrain (éboulements et glissement de terrain). En revanche, elle est beaucoup plus exposée aux aléas d'inondations notamment le centre-ville de Savanette. La rivière Fer-à-cheval cause des dégâts considérables au niveau de la commune notamment au niveau du centre-ville. Plusieurs autres ravines importantes provoquent aussi des inondations dans la commune. Il s'agit des ravines " Pakbas et ravin sèlmo" au niveau du centre-ville ; des ravines " Chito, Dègn, malanga" au niveau de la première section Colombier ; des ravines de " Gabourèt, Madan Jean Pierre, Saint-Ba-kon" au niveau de la deuxième section La Haye.

L'exploitation irrationnelle des ressources forestières et fruitières des sous bassins versants de la commune en vue de l'obtention du bois d'œuvre et l'utilisation du bois de chauffe pour se procurer des ressources financières créant ainsi de l'espace pour la production des cultures sarclées de cycle court. En effet, la coupe effrénée des arbres dans la commune, accélérée sous l'effet de la décapitalisation des habitants, a finalement conduit à une réduction considérable de la couverture forestière. Il en résulte donc un dysfonctionnement des bassins versants occasionnant de fortes distorsions agro écologiques de la commune, caractérisées par l'accélération de l'érosion due à l'augmentation du volume d'eau de ruissellement. Ceci a fortement détruit les infrastructures de production et de développement. Les conséquences immédiates de cette dégradation environnementale sont l'inondation répétée à moindre pluie, le glissement de terrain, la diminution de la productivité des terres agricoles, la détérioration des conditions socio-économiques des populations locales, l'accentuation de la pauvreté rurale.

Pour faire face à certains risques et apporter des réponses appropriées, la commune dispose d'un Comité Communal de Protection Civile (CCPC), composé du maire et de représentants d'institutions déconcentrées de l'état, des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales œuvrant dans la commune. Chaque section communale dispose aussi d'un Comité Local de Protection Civile (CLPC). Ces structures travaillent essentiellement dans la préparation des communautés à faire face aux risques de désastres naturels auxquels leurs territoires sont exposés.

Il y a plus de trois ans que les membres des comités de la protection civile de la commune ne recevaient aucune formation en la matière. Le peu de formation qu'ils avaient reçu concerne les thématiques suivantes : Gestion des Abris Provisoires (GAP) ; Évaluation des Dégâts et Analyse des Besoins (EDAB). La commune dispose d'un plan de contingence non actualisé depuis 2019. Il n'existe pas d'abris provisoires convenables répondant aux normes dans la commune. Seul au niveau du centre-ville où il existe quelques endroits identifiés comme abris provisoires à savoir : Église baptiste conservatrice ; salle paroissiale ; église pasteur Mérisier/ Mataprette; église pasteur Morel.

La commune est sujette aussi aux séismes. Néanmoins, l'absence de politique en lien avec l'urbanisme et la prévention des risques sismiques et phénomènes connexes et la prédominance des mauvaises pratiques de construction ne favorisent une réduction de la vulnérabilité des populations face à de tels risques. La commune détient un service de génie municipal peu fonctionnel et la non-reconnaissance de ses travaux par la population constituent des freins à la mise en place de mesures efficaces pour prévenir le risque particulièrement à travers un meilleur contrôle des nouvelles constructions.

3.3.7-. Ressources minières

Aucune étude sur cette question n'a été faite, ni par l'État, ni par les institutions privées. Cependant, les Savanédiens savent que la ville est bâtie sur un sol sableux, qui est souvent utilisée dans la construction. À quelques trois (3) km de la ville, sur l'habitation Corosse, il existe une carrière de sable et de tuff. À Malanga (localité de la 1ère section Colombier), il existe une carrière de roche desservant certaines communes voisines de la région du bas Plateau central comme : Mirebalais, Lascabobas, Belladère. Il y existe des carrières de sable dans d'autres endroits comme : « Lagouasse, Fort besoin, Nan Tonm, kapit, matepal, nan tif ».

Des accumulations de matériaux sont observables dans plusieurs zones comme : zone Hoye, Corosse le long de la rivière Fer-à-cheval (aux environs de 24 ha) et la zone de Colombier.

Majoritairement, les roches et les sables sont des matériaux transportés et déposés par les rivières du Fer-à-Cheval. On retrouve dans la commune une très grande quantité de roche qui est des matériaux utilisés par la population dans la construction.

Tous les chantiers publics et privés de la commune sont alimentés en sable et en roche à partir de ces sites de matériaux de la commune. Selon les dires des habitants de Savanette, certaines communes voisines s’approvisionnent aussi en sables et roches à partir de Savanette compte tenu de leur bonne qualité.

L’exploitation des matériaux des carrières est conduite de façon anarchique et sauvage dans le mépris total des règles techniques mêmes élémentaires. L’État semble être totalement absent dans la régulation des espaces spécifiques à exploiter en vue de s’assurer d’une certaine protection de l’environnement et des berges.

Il faudrait a priori :

- ❑ Réaliser un inventaire des potentialités existantes dans la commune y compris une classification des sites en fonction des avantages et inconvénients de leur exploitation ;
- ❑ Réaliser un inventaire des risques liés à l’exploitation des ressources minières ;
- ❑ Procéder à une régulation au niveau municipal de l’exploitation avec taxation et enfin, d’effectuer l’aménagement de tracés/ routes tertiaires vers les zones exploitables.



Figure 12 : Photo carrière de sable, roche

Tableau 19: Perception des forces, faibles, opportunités et menaces des mines et carrières par la population

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Existence de carrières sable (rivières et mornes) - Existence de carrières roche (rivières et mornes) - Existence de rivières, ravines	- Manque et de moyens techniques et financier pour l’exploitation des carrières - Absence de matériels et équipements - Absence de routes menant dans la majorité des carrières ;	- Aucune	- Éboulements et glissements deterrain - Sécheresse - Catastrophes liées à d’autres aléas naturels

Source : Géo Plan, ateliers communaux de diagnostic participatif, décembre 2020

3.4-. MILIEU SOCIAL ET SERVICES SOCIAUX DE BASE

3.4.1-. Relations entre hommes et femmes

Les relations de genre sont construites sur la base de la hiérarchisation de sexes. Les femmes autant que les hommes contribuent au renforcement et au maintien de principes patriarcaux qui placent l’homme au centre de tout, tant dans la sphère publique que dans la sphère privée et ayant toujours les décisions finales. Contrairement aux hommes qui investissent les espaces publics (professionnels, culturels, espaces de loisir et autres), les femmes s’attachent aux travaux domestiques et très peu montrent de l’intérêt à la vie publique. Niveau d’éducation très faible, emplois instables

et à bas salaire, pratiques économiques peu rentables, système de santé totalement précaire surtout pour les femmes enceintes, pratiques migratoires et commerce transfrontalier très risqué et parfois déficitaire en termes économique ; tels sont entre autres les facteurs constituant le socle de l'état de subordination des femmes vivant à Savanette, et qui donnent lieu à l'évolution d'autres types de stéréotypes défavorables à leur émancipation.

Au niveau de l'éducation, dans les écoles publiques si les femmes sont très présentes ce n'est ni comme enseignante au niveau du secondaire, ni comme responsable à un poste de décision. Car, d'une part leur niveau d'éducation ne leur permet pas d'y accéder et d'autre part les stéréotypes défavorables intégrés par ces femmes elles-mêmes les en empêchent. Pour les quatre-vingts écoles environ enregistrées dans la commune (14 publiques et 66 privées), il existe très peu de femmes directrices d'écoles. Seulement 2 Femmes enseignent au niveau du secondaire.

Les données recueillies lors du diagnostic participatif, montrent une évolution dans les mentalités du fait que, les parents sont enclins à payer la scolarité de leurs enfants sans préférence de sexe. Différemment des autres communes du pays où l'on enregistre un taux de déperdition scolaire plus élevée chez les filles que les garçons, à Savanette pour causes distinctes les adolescents des deux sexes abandonnent leurs études. Pour les filles : fréquemment pour raison de grossesse, tandis que pour les garçons la migration vers la République Dominicaine est toujours une option tentante (une main-d'œuvre plus intéressante). Ainsi très peu d'élèves arrivent à boucler leurs études secondaires.

En matière de Santé, la qualité des services offerts, et l'état des institutions sanitaires existantes sont en inadéquation avec les conditions minimales de fonctionnement exigées par l'OMS. La commune a deux (2) dispensaires, une clinique privée et un centre de santé à lit où les femmes n'occupent aucune position de choix, desservant une population d'environ 36 200 habitants dont : 18 402 hommes et 17 798 femmes âgés-e de 18 ans et plus (estimation de l'IHSI en 2015). En conséquence, les femmes enceintes sont les principales victimes. Du fait qu'il n'y a pas de médecin spécialiste dans le centre de santé, les femmes enceintes sont exposées à des risques plus élevés lors des accouchements. De plus, pas d'ambulances, ni de routes en bon état, donc pour avoir accès au centre-ville ou loge le centre de santé, les femmes de la première section de Colombier vont dans d'autres communes telles que : Lascahobas et Mirebalais. Ces femmes hors du centre-ville sont livrées à elles-mêmes ou parfois sous l'assistance des matrones/praticiens traditionnels dépourvus d'équipements adéquats, sans la formation suffisante pour intervenir lors d'un accouchement. Comme les femmes enceintes, les femmes victimes de Violences Basées sur le Genre (VBG)/VSBG (violences « sexuelles » basées sur le Genre) n'ont aucun appui médical effectif. Elles se fient souvent aux responsables d'OCBs qui pour la grande majorité ne maîtrise pas les méthodes de la prise en charge de la VBG.

De plus, il n'existe pas de femmes à différents niveaux dans le système judiciaire de la commune, pas de policières, pas de femmes parmi les juges, pas de services de prise en charge pour les personnes victimes de violences. Ainsi, une banalisation des cas de violence s'est imposée et ce problème est loin d'être systématiquement inscrite dans les préoccupations. Pour éviter les moqueries de ceux qui étaient censés défendre les victimes comme l'a mentionné les femmes lors du diagnostic communal, certains parents préféraient un arrangement à l'amiable qui part du simple accord entre les deux familles à l'échange des biens en signe de réparation et/ou de justice.

Pour les deux dernières années 2018-2020, selon les archives du commissariat, environ une cinquantaine de cas de viol sont enregistrés et arrivés jusqu'au tribunal de la commune.

Les cultures comme la banane, le haricot, le riz et le maïs sont les plus pratiquées à Savanette, sur les parcelles, il est courant de voir de femmes faisant des travaux qui dans la pratique devraient réserver aux hommes. Elles ont leurs parcelles, elles gèrent leurs plantations et elles font l'élevage des animaux tels les caprins et les volailles. Néanmoins, même en cas de monoparentalité féminine, les femmes tiennent à consulter un homme ou se font accompagner par celui-ci dans presque toutes les décisions d'ordre économique. De fait, elles décident conjointement avec leur compagnon sur l'utilisation de leurs revenus.

Faute d'encadrement technique, de routes vicinales en bon état, de règlements équitables entre les responsables du point frontalier, à Savanette les femmes peinent à connaître une émancipation/autonomisation économique. Sur le plan politique, étant bénéficiaires du décret électoral de 2015 qui exige 30% de femmes au moins dans les cartels pour les postes de maires, CASEC, ASEC et Délégué de Ville (DV), comme pour tout le pays, la municipalité de Savanette a une femme comme l'exige la loi. Mais, elle ne revêt en réalité aucun pouvoir de contrôle et ne participe pas vraiment dans les prises de décision. Toutefois, il faut mentionner que la circonscription de Savanette était représentée par une femme dans la cinquantième législature.

Malgré les limites des savanetiennes, en termes d'accès aux services de bases, elles se montrent intéressées au développement de leur communauté. Ainsi, des mesures doivent être prises pour corriger les inégalités de départ afin que les savanetiennes exploitent leur potentiel et investissent les espaces publiques en occupant des postes de choix.

Tableau 20: Perception des forces, faibles, opportunités et menaces des rapports sociaux de sexe par la population

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Existence de réseaux de femmes fonctionnels dans la commune ; - Les femmes participent activement dans les activités économiques, socioculturelles, éducatives aux côtés des hommes ;	- Peu de femmes occupent des postes clés dans la commune ; - Les femmes subissent des violences physiques vis-à-vis des hommes ; - Manque d'encadrement technique et financier ; - Faible niveau d'éducation des femmes ;	- Aucune	- Discrimination - Viol - Découragement

Source : Géo Plan, ateliers communaux de diagnostic participatif, décembre 2020

3.4.2-. Mouvements migratoires

3.4.2.1-. Migration interne

La migration au niveau de la commune de Savanette est due à plusieurs facteurs d'ordre social, économique et à un niveau moindre, politique.

La migration liée au facteur d'ordre social est interne et concerne les habitants qui laissent leurs lieux d'origine (sections communales) en quête des services sociaux de base comme : éducation, logement, emploi et facteurs de base dans les zones plus ou moins agglomérées (Centre-Ville).

Par ailleurs, une forte population, composée majoritairement de jeunes (garçons et filles), laisse la commune pour s'installer à Mirebalais, Lascahobas, et Port-au-Prince dans le but de poursuivre leurs études secondaires et universitaires. D'autres personnes s'installent dans ces villes en recherchant du travail dans le secteur de la construction ou dans le secteur tertiaire ainsi que dans l'activité de taxi moto perçue comme une filière porteuse en termes de génération de revenus.

3.4.2.2-. Migration externe

Avec la paupérisation et la décapitalisation accélérée de la paysannerie durant ces dernières années, la commune fait face à une migration importante de sa population à destination du Chili, du Brésil, de la commune Hondo Valle en République Dominicaine à la recherche de travail. Ces flux de migration apportent des capitaux surtout financiers à leurs familles restant au pays. Il y a une prévalence de la commune voisine (Hondo valle) sur les autres lieux de migration. Car, l'accès et le coût du voyage sont à la portée des gens. D'autres personnes émigrent vers l'étranger en vue du regroupement familial ou en quête d'opportunités. En réalité, quelle que soit la cause de la migration, les migrants maintiennent des relations avec leurs proches et contribuent fortement à la dynamisation de l'économie de la commune. En outre, il convient de noter que des habitants des sections communales et parfois du Centre-Ville migrent vers la commune voisine Hondo Valle en vue de travailler dans les champs et la construction.

3.4.3-. Secteur de l'Éducation

3.4.3.1-. Mise en contexte

Le nécessaire rapport entre l'éducation et le développement, tant sur le plan individuel que sur le plan social, est devenu aujourd'hui un lieu commun. Tout le monde s'accorde pour reconnaître que le développement des sociétés se mesure à l'aune du niveau d'éducation de leur population. A l'heure actuelle, aucune société ne peut entrer dans 47

compétitivité internationale si elle n'augmente pas le niveau d'éducation de sa population. L'éducation se trouve donc au cœur du fonctionnement de l'économie.

La considération du rapport entre l'éducation et le développement socio-économique a conduit à la théorie du Capital humain. Pour Fraisse-D'Olimpio (2016), « le capital humain est un stock de connaissances et d'expériences, accumulé par son détenteur tout au long de sa vie par des investissements ». Cet investissement consiste en une opération réalisée par un agent économique en vue d'acquérir des moyens de production. Selon la définition de l'Organisation de Coopération et de Développement **Économique** (OCDE, 2014), le capital humain recouvre « l'ensemble des connaissances, qualifications, compétences et caractéristiques individuelles qui facilitent la création du bien-être personnel, social et économique ».

Les pays développés considèrent un tel investissement comme un impératif, compte tenu de son pouvoir dans la solution des problèmes tel le ralentissement de la croissance économique, la montée du chômage et la polarisation des revenus. Il est communément reconnu aujourd'hui que l'accumulation de capital humain a l'avantage de favoriser la productivité, la croissance et l'emploi.

Il est important de souligner que l'éducation n'impacte pas seulement sur le développement socio-économique mais aussi sur d'autres aspects tels le culturel, l'artistique, la politique, les comportements individuels, la fertilité et la santé.

Les enjeux sont donc considérables relativement à l'éducation. C'est dans cette optique qu'il nous paraît important, dans le cadre de l'élaboration du plan Communal de développement pour Savanette, l'une des douze (12) communes du département du Centre, de dresser un état des lieux du secteur éducatif en vue de proposer des mesures à prendre pour améliorer l'accès, la qualité, la gouvernance et, en conséquence, promouvoir le développement de ladite commune.

3.4.3.2-. *Présentation de l'état des lieux et l'analyse des données du secteur éducatif dans la commune*

Il existe dans la commune un secteur éducatif qui fonctionne au ralenti mais arrive à délivrer des services à la population. Le diagnostic de ce secteur est présenté sous quatre (4) principaux angles : accessibilité de l'offre éducative, qualité de l'offre éducative, la performance et la gouvernance du système.

3.4.3.2.1-. *Accessibilité à l'offre éducative*

La notion d'accessibilité se réfère à la disponibilité de l'offre éducative par rapport à la demande au niveau de la commune. Cette offre d'éducation regroupe uniquement l'ensemble des infrastructures institutionnelles qui concourent à l'organisation de l'enseignement au profit de la population.

L'ensemble des données collectées sur le terrain et l'avis des acteurs clés du secteur attestent que l'offre d'éducation est satisfaisante, particulièrement, au niveau de l'éducation de base. Par rapport à la demande de la population, cette offre est entièrement disponible et est équitablement répartie sur l'ensemble des espaces géographiques, à savoir le centre-ville et les deux sections communales. Environ quatre-vingts (80) établissements scolaires existent dans la commune dont 90% environ s'occupent de l'enseignement au niveau des deux premiers cycles du fondamental uniquement, et seulement 10% s'occupent, à la fois, de l'enseignement au niveau fondamental et secondaire.

Tableau 21: Répartition des établissements éducatifs de la commune selon leur secteur d'appartenance et leur niveau d'offre scolaire

Zone	Public		Privé		Total
	Fondamental (1 ^{er} , 2 ^e et/ou 3 ^e cycle)	Fondamental et secondaire	Fondamental (1 ^{er} , 2 ^e et/ou 3 ^e cycle)	Fondamental et secondaire	
Centre-Ville	1	0	23	4	28
1ère section Colombier	5	0	19	2	26
2ème section La Haye	8	1	18	0	27
Total	14	1	60	6	81

Source : Géo Plan, ateliers communaux de diagnostic participatif avec les acteurs et Interview semi structurée, décembre 2020

Selon les données collectées, la commune compte quatorze (14) écoles nationales, un lycée national et deux (2) centres de formation professionnelle fonctionnant de manière périodique (1 au centre-ville et 1 à Colombier). Quant à l'offre de formation au niveau supérieur, la commune ne dispose pas de centre de formation universitaire. Pour réaliser une étude

à ce niveau, les jeunes intéressés sont obligés de se rendre principalement soit à Mirebalais, à Port-au-Prince et en République Dominicaine.

Sur le plan de la répartition de l'offre entre le secteur public et non public, les données collectées ne contredisent pas les rapports publiés concernant le poids du secteur non public dans le secteur éducatif haïtien. Le secteur public assure seulement 18% de l'offre et 82% relèvent du secteur non public (voir détails tableau suivant). Il faut, toutefois, reconnaître qu'un effort considérable a été fait durant les dix dernières années en vue de doter, principalement, les sections communales d'écoles publiques.

Tableau 22: Répartition des infrastructures scolaires par section communale et le poids des secteurs public et non public

Zone	Public		Privé		Total
Centre-Ville	1	4%	27	96%	28
1ère section Colombier	5	19%	21	81%	26
2ème section La Haye	9	31%	18	69%	27
Total	15	18%	66	82%	81

Source : Géo plan, ateliers communaux de diagnostic participatif et Interview semi structurée, décembre 2020

3.4.3.2.2-. Qualité de l'offre éducative au niveau de la commune

Nous avons considéré les quatre dimensions suivantes pour mesurer la qualité de l'offre éducative dans le contexte communal : a) le niveau de qualification des ressources humaines (nombre d'enseignants qualifiés, formation continue du corps enseignant); b) qualité matérielle: les infrastructures scolaires; c) qualité de la mobilisation sociale: l'apport des parents et de la communauté aux écoles; d) le niveau de performance du secteurs: la mesure des résultats de l'ensemble des processus éducatifs en terme de taux de réussite, les phénomènes des sur-âgés, le redoublement et le décrochage scolaire.

Quantité et qualité des ressources humaines

Sur le plan quantitatif, pour les niveaux d'enseignement du fondamental et du secondaire, 660 enseignants sont dénombrés, dont 411 hommes (62 %) et 249 femmes (38 %). Le tableau qui suit présente la répartition des enseignants de la commune selon leur niveau d'enseignement et leur sexe.

Tableau 23: Répartition des enseignants de la commune selon leur niveau d'enseignement et leur sexe

Milieu	Enseignants de sexe féminin		Enseignants de sexe masculin	
	Fondamental	Secondaire	Fondamental	Secondaire
Centre-ville	92	2	70	46
1e section	78	0	102	36
2e section	77	0	121	36
Total	247	2	293	118

Pourcentage	46%	2%	54%	98%

Source : Géo Plan, ateliers communaux de diagnostic participatif avec les acteurs et Interview semi structurée, décembre 2020

Selon les données du tableau ci-dessus, 247 femmes enseignent au niveau fondamental et seulement deux (2) enseignent au secondaire. Le tableau ci-dessous donne des indications sur le nombre d'enseignants et enseignante par milieu, par nombre d'établissement et par niveau d'enseignement.

Tableau 24: Répartition des effectifs des enseignants en fonction du niveau et selon le milieu de la commune

Milieu	Nombre de classes	Nombre d'enseignants					
		Niveau fondamental			Niveau secondaire		
		Femmes	Hommes	Total	Femme	Homme	Total
Centre-ville	126	92	70	162	2	46	48
1e section	140	78	102	180	0	36	36
2e section	154	77	121	198	0	36	36
Total	420	247	293	540	2	118	120

Source : Géo Plan, ateliers communaux de diagnostic participatif avec les acteurs et interview semi structurée, décembre 2020

Sur le plan qualitatif, environ 90% des enseignants et enseignantes au niveau fondamental n'ont pas la qualification requise ; c'est-à-dire, ils n'ont pas reçu une formation initiale les habilitant à enseigner. Cette réalité est aussi valable pour le secteur non public. Pour le 3e cycle et le secondaire, la majorité des enseignants-tes ont reçu une formation universitaire, soit en sciences de l'éducation ou dans d'autres domaines. Dans les écoles publiques, nombreux sont les enseignants qui ne sont pas encore nommés par le MENFP.

Quant à la formation continue des enseignants, aucun plan n'est prévu par le BDS pour les enseignants-tes de la commune. Quelques actions sporadiques de formation continue pour les enseignants mais qui n'ont pas souvent eu l'impact nécessaire sur la qualification du personnel enseignant de la commune ont été entreprises.

L'absentéisme des enseignants nommés dans les écoles nationales des zones rurales constitue un défi majeur pour le fonctionnement de ces écoles. Cela est dû à cause des conditions d'accès très difficiles et le manque de disponibilité de ressources humaines qualifiées dans ces zones.

Qualité matérielle

Pour ce qui concerne l'état des infrastructures scolaires, les données collectées indiquent que seulement 29% des bâtiments scolaires sont en bon état avec des salles de classe suffisantes ; 50% sont plutôt passables et 21 % se trouvent en de très mauvais état. Pratiquement, plus de la moitié des bâtiments scolaires dans la commune de Savanette n'offrent pas un cadre environnemental propice à l'apprentissage des enfants. Plusieurs écoles nationales ne sont pas clôturées, fonctionnent sous des hangars et nécessitent d'importants travaux de réhabilitation et de reconstruction.

Il faut, toutefois, noter que sur les quatorze (14) écoles nationales, sept (7) soit 54%, fonctionnent dans un bâtiment construit selon les normes pédagogiques quoique le nombre des salles de classe soit insuffisant par rapport aux nouvelles dispositions du MENFP d'intégrer dans les écoles nationales le cycle fondamental complet (les trois cycles du fondamental). La majorité des écoles privées fonctionne dans des espaces inappropriés qui ne favorisent aucunement un apprentissage adéquat au profit des enfants. Certaines écoles fonctionnent dans des espaces réservés aux églises ou dans des maisons habitables. Le tableau qui suit présente une brève description des établissements scolaires de la commune.

Tableau 25 : Description des établissements scolaires de la commune

Établissements		État du bâtiment			Aspect sanitaire		
Localisation	Type	Bon	Passable	Mauvais	Eau	Toilette	Infirmierie
Centre-ville	Public	1	0	0	1	1	0

	Privé	6	16	5	10	20	1
1 ^{ère} section	Public	2	1	2	2	3	0
	Privé	5	13	3	5	19	0
2 ^{ème} section	Public	5	1	3	5	6	0
	Privé	4	8	6	5	18	0
Total		23	39	19	28	67	1
Pourcentage		-	29%	50%	21%	35%	85%
							1%

Source : Géo Plan, Ateliers communaux de diagnostic participatif avec les acteurs et Interview semi structurée, décembre 2020

Environ 35 % des écoles disposent d'un point d'eau potable ; 85% ont un bloc sanitaire quoiqu'ils ne soient pas tous en bon état, seulement 1% disposent d'une infirmerie pouvant permettre au personnel de donner des premiers soins aux enfants en cas d'une urgence. Ce sont respectivement 3% des écoles qui disposent d'une bibliothèque et 1% d'un réfectoire. Soulignons que la mise en place de ces infrastructures répond aux besoins de base des enfants pour un meilleur apprentissage. En effet, leur manque ou absence constitue un véritable défi à un enseignement-apprentissage adapté et de qualité. À ces défis, s'ajoutent également un système de transport public scolaire quasi-inexistant et un manque en rapport à la cantine scolaire dans la commune. De plus, les écoles ne disposent que de très peu de matériels didactiques et pédagogiques nécessaires à faciliter l'enseignement – apprentissage des élèves.

Salles de classe disponibles

Pour les deux niveaux d'enseignement (fondamental et secondaire), environ 420 salles de classe sont disponibles ; soit 355 pour le cycle fondamental et 65 pour le secondaire. Pour ces deux niveaux d'enseignement, l'effectif total d'élèves dénombrés pour l'année académique 2020-2021 est estimé à environ 9,000 dont 55 % de filles.

Qualité de la mobilisation sociale

Les comités des parents peuvent, dans une certaine mesure, contribuer à la réussite des élèves, car les parents apportent un appui important au fonctionnement des écoles. Les échanges réalisés avec plusieurs acteurs du secteur éducatif de la commune révèlent que la majorité des écoles met en place, certes, un comité de parents, mais leur implication dans le fonctionnement réel des institutions demeure très faible.

Performance du secteur éducatif dans la commune

Notre analyse de la qualité de la performance du secteur éducatif à Savanette porte sur les quatre facteurs suivants : la réussite scolaire, les phénomènes des sur-âgés, de redoublement, du décrochage scolaire ou abandon. La réussite scolaire : Le taux de réussite aux examens de 9^e année fondamentale durant les quatre dernières années académiques a été choisi comme indicateur. Selon les données recueillies, ce taux est très satisfaisant. En moyenne, il avoisine 90% annuellement.

La population d'enfants sur-âgés : Le phénomène des enfants sur-âgés ne constitue pas une préoccupation pour les acteurs du secteur. Les échanges avec les acteurs laissent croire, ceci ne concerne que seulement environ 3% de la population des élèves de la commune. Ce problème concerne, essentiellement les zones très reculées des sections communales. Toutefois, aucun dispositif d'encadrement de l'unité d'enseignement de la petite enfance n'est mis en place dans les écoles de la commune par le MENFP.

Le phénomène de redoublement : Au cours de ces dernières années, le MENFP prône le passage automatique au niveau des 1^{er} et 2^{ème} cycles du fondamental. Cette décision semble avoir beaucoup d'impact sur le taux de redoublement au niveau des écoles de Savanette. Les acteurs estiment que le taux de redoublement est très faible (environ 4 %), surtout, dans les écoles privées.

Le décrochage scolaire ou l'abandon de l'école : De l'avis des acteurs rencontrés, le décrochage scolaire constitue un défi pour le secteur éducatif à Savanette. Bien que le taux de décrochage ou d'abandon évoqué soit relativement faible, environ 5%, il s'agit d'un phénomène à combattre afin d'éviter ses effets pervers. Les grossesses précoces, les conditions économiques défavorables des familles des milieux ruraux et l'émigration vers la République Dominicaine sont, entre autres, les principaux facteurs qui contribuent à augmenter ce taux.

3.4.3.2.3-. Gouvernance du système éducatif au niveau de la commune de Savanette

Il s'agit, à ce niveau, d'analyser les éléments suivants : la disponibilité de dispositif institutionnel de collecte régulière d'informations dans le secteur ; la supervision pédagogique des **écoles** ; la coordination des projets financés par les partenaires techniques et financiers nationaux et internationaux au niveau communal.

Dans la commune de Savanette, le MENFP est représenté par un Bureau de District Scolaire (BDS) récemment institué dans la commune. Toutefois, nous avons constaté que le personnel technique est constitué uniquement de l'inspecteur principal. Les conditions de travail sont très difficiles : pas de moyens de transport mis à la disposition de l'inspecteur qui se charge, pour le moment, de la supervision des écoles et des dossiers administratifs. Dans ces conditions, point besoin de souligner que la supervision pédagogique dans les écoles de Savanette est quasi-inexistante et aucun dispositif n'est mis en place pour la collecte, le traitement ainsi que la conservation des données statistiques concernant le secteur éducatif dans la commune. Nous avons également noté que le pouvoir de décision du BDS est, quelque fois, très limité puisque les acteurs rencontrés évoquent la mauvaise implication de la politique dans les prises de décisions techniques dans le secteur éducatif.

Les résultats du diagnostic du secteur éducatif dans la commune de Savanette et les interactions avec les différents acteurs nous permettent d'arriver à la conclusion que pour assurer l'accès à l'éducation dans la commune, garantir la qualité de la formation et la gouvernance du secteur, les mesures suivantes doivent être prises :

Sur le plan de l'accès à l'offre d'éducation :

- Renforcer l'accès à l'offre d'éducation au niveau secondaire dans les deux sections communales ;
- Rendre fonctionnel un système de transport public et de cantine scolaires au profit des écoliers de la commune ;

Sur le plan de la qualité de l'offre d'éducation

- Procéder à une évaluation des besoins en formation du personnel enseignant et administratif des écoles afin de mettre en place des programmes de formation sur mesure et adaptés à chaque catégorie de personnel selon ses responsabilités. Cette formation doit être continue et ciblée ;
- Mieux encadrer le fonctionnement de la formation de la petite enfance, particulièrement, au niveau des écoles publiques en mettant à leur disposition des enseignants-es qualifiés-es, un cadre physique adéquat et des matériels/ équipements appropriés. Ce qui pourrait avoir des impacts positifs à long terme sur les phénomènes de sur-âgés et de décrochage scolaire ;
- Procéder à la réhabilitation et à la construction des bâtiments pour les écoles nationales, particulièrement, les écoles Nationales de Gabourette, de Belle Terre, de Ravine Palme, de Bois Lafite et de Café Tanal. Plusieurs écoles nationales ont été construites pour recevoir uniquement les deux premiers cycles du fondamental, donc, pour fonctionner avec le cycle fondamental complet, il est important d'augmenter les salles de classe ;
- Doter les écoles d'équipements, de matériels didactiques et pédagogiques devant contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement-apprentissage au niveau des écoles de la commune ;
- Encourager et encadrer l'implication des communautés et des parents dans le fonctionnement des institutions scolaires.

Sur le plan de gouvernance du secteur

- Renforcer le rôle du Bureau de District scolaire (BDS) dans ses tâches de supervision effective du fonctionnement des écoles, de coordination des interventions dans le secteur et de mettre en place un mécanisme efficace de collecte systématique de données concernant le secteur. Il faut, en ce sens, recruter au moins cinq (5) inspecteurs de zone et les doter de matériels/équipements et moyens de transport nécessaires à l'exécution de leurs tâches.

Globalement, il importe de préciser que l'exigence de qualité de l'éducation nécessite l'investissement dans la formation des ressources humaines. Pour garantir la qualité de l'éducation dans la commune de Savanette, le personnel enseignant

(enseignants et directeurs d'école) doit recevoir une formation suffisante et continue. Les directeurs doivent suivre des programmes de formation en leadership. Car la qualité de l'éducation dépend non seulement de la qualification et des compétences des enseignants mais aussi du leadership et de l'engagement des directeurs des établissements d'enseignement.

Tableau 26: Perception des forces, faibles, opportunités et menaces de l'éducation par la population

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Offre d'éducation de base est disponible à 100% de la population (Existence d'environ 80 institutions scolaires, dont : lycée et 14 écoles nationales)	- Majorité des enseignants n'ont pas la qualification requise et absence de plan de formation continue pour ce personnel - Manque de matériels didactiques et pédagogiques dans les écoles - Mauvais état de certaines infrastructures scolaires - Mauvais e nomination d'enseignants dans les écoles publique et salaires dérisoires - Absence d'infrastructures de base dans la majorité des écoles : terrain de jeu, bibliothèque, infirmerie, cafeteria, - Manque de disponibilité de l'offre de formation professionnelle, supérieure et au niveau secondaire dans les sections communales - Manque de programme de cantines scolaires dans les établissements - Manque de supervision pédagogique dans les écoles - Manque d'opérationnalisation du BDS : manque de personnel, pas de moyen de transport, pas de bureau équipé,	- Existence de quelques institutions nationales et internationales intervenant dans le secteur dans la commune : Programme Alimentaire Mondial (PAM), Compassion Internationale	- Instabilité politique - Phénomènes naturels (cyclones, épidémies,) - Mauvaise influence politique ; - Corruption

Source : Géo Plan, ateliers communaux de diagnostic participatif, décembre 2020

3.4.4-. Santé et nutrition

Le système de santé haïtien est organisé selon une pyramide de soins constituée de trois niveaux. Le niveau primaire, base de la pyramide, est constitué d'institutions de proximité ainsi que de cabinets médicaux et de soins organisés au sein des Unités Communales de Santé (UCS). Le niveau secondaire représente des institutions comme les hôpitaux départementaux ainsi que des cabinets médicaux de spécialité permettant un recours à des soins spécialisés. Finalement, le niveau tertiaire, sommet de la pyramide, est constitué par les hôpitaux universitaires et les hôpitaux spécialisés.

3.4.4.1-. Gouvernance du système, situation de la commune dans l'espace sanitaire et infrastructures de santé existante

Les soins de santé pour la population de Savanette sont assurés par un Centre de Santé à lit qui se trouve dans la deuxième section La Haye à proximité du centre-ville, de deux (2) dispensaires dont un (1) se trouve au niveau du centre-ville et l'autre à la première section Colombier et d'une clinique privée. Il y existe sept (7) pharmacies au niveau de la commune qui ne répondent pas vraiment aux standards à l'exception de celle du centre de santé. Savanette ne fait pas partie d'une Unité Communale de Santé (UCS) qui est censée assurer une couverture décentralisée de la prestation des soins de santé. Les établissements en service sont du secteur public. Ces institutions sont toutes du niveau primaire et assurent la prestation de soins de santé de premier échelon. Aucun établissement n'offre des soins de santé de niveau primaire et de second échelon qui aurait garanti l'accès à de soins hospitaliers de base en médecine interne, chirurgie, maternité et pédiatrie. L'offre de soins ne répond pas suffisamment aux besoins quantitatifs et qualitatifs de la population et est loin de satisfaire la logique de proximité, de disponibilité et d'accessibilité des soins de santé de base prônée par le MSPP.

Tableau 27 : Caractéristiques des infrastructures sanitaires de la commune

Institutions	Localisation	Statut	Situation	Heures de fonctionnement	Etat physique
Centre à lit (CAL) de Savanette)	2 ^{ème} section La Haye (Mataprette)	Public	Fonctionnel	24Heures	Très bon état
Dispensaire du centre-ville	Centre-ville	Public	Fonctionnel	8heures – 2heures	Bon état
Dispensaire de Colombier	1 ^{ère} section Colombier	Public	Fonctionnel	8heures – 4heures	Bon état
Clinique Solumedic	Centre-ville	Privé	Fonctionnel	8heures – 4heures	Très bon état

Source : Géo Plan, visites d'observation et rencontre avec les acteurs sectoriels clés, décembre 2020

Le fonctionnement de ces institutions sanitaires se fait dans des situations très critiques où la demande est largement supérieure à l'offre. Ces structures font face à des besoins primaires insatisfaits. Le tableau qui suit présente les espaces de services et de prestation de soins de base disponibles dans la commune.

Tableau 28: Espaces de services et de prestation de soins de base disponibles

Principaux espaces de services et de Prestation de soins	CAL de Savanette	Dispensaire de Colombier
Archives et perception	Oui	oui
Salle d'urgence	Oui	non
Salle de consultation	Oui	oui
Salle d'accouchement	Oui	non
Consultation prénatale	Oui	non
Salle d'hospitalisation	Oui	non
Planification familiale	Oui	oui
Pharmacie	Oui	non
Laboratoire d'analyse médical	Oui	non
Résidence pour le personnel	Oui	oui

Source : Géo Plan, visites d'observation et rencontre avec les acteurs sectoriels clés, décembre 2020

3.4.4.2-. Équipements des infrastructures de santé

La commune dispose seulement de onze (11) lits pour une population d'environ 36 200 habitants. Ces lits permettent l'observation des malades avant de les évacuer vers un centre hospitalier d'autres communes en dépit du fait de l'absence de tout transport ambulancier endommagé lors d'un accident. Parmi ces lits, cinq (5) se trouvent dans la maternité. Les institutions sanitaires de la commune font face à une situation de sous équipement au regard des normes de la législation de santé, des besoins et de la demande de soins de la population. Les matériels, la plupart sont rudimentaires et l'équipement medicotechnique insuffisant. L'approvisionnement en intrants, particulièrement en médicaments, se fait en parcimonie et est strictement orienté à satisfaire les cas les plus courants et à aider à résoudre quelques urgences.

En matière d'énergie, le centre de santé est alimenté par un système solaire et un générateur. Le laboratoire du CAL dispose d'assez de matériels pour réaliser des examens de routine, et certains examens de chimie sanguine. Il est le seul laboratoire de la commune. La chaîne de froid dispose de réfrigérateurs appropriés pour la conservation des vaccins. Actuellement, il n'existe pas de service ambulancier dans l'institution puisque l'ambulance a été endommagée lors d'un

accident. Cette situation à la mise en place d'une prestation de services à domicile et entraine quelques difficultés pour le transfert de certains cas de maladie vers des centres hospitaliers.

Tableau 29: Caractéristiques des matériels et équipements des principales institutions sanitaires

Type de matériels et équipements	Dispensaire de Colombier	CAL de Savanette
Matériels de travail	Rudimentaires	Acceptables
Équipements médicotechniques	0	Acceptables
Intrants et médicaments	Insuffisants	Insuffisants

Source : Géo Plan, visites d'observation et rencontre avec les acteurs sectoriels clés, décembre 2020



Figure 13 :Centre de santé à lits de Savanette (vue intérieure et extérieure)

3.4.4.3-. *Personnel des infrastructures de santé*

L'encadrement médicotechnique est assuré par le travail de quatre groupes de personnel dont le personnel administratif, le personnel technique, le personnel communautaire et le personnel de soutien.

Personnel administratif

Quatre (4) personnes seulement sont dénombrées, un administrateur, un directeur exécutif, une caissière et une archiviste. Cette catégorie de ce personnel qui reflète le niveau d'organisation et de structuration des établissements de santé et par conséquent le niveau de soins offerts est concentré dans le centre de santé de Savanette. Dans cette catégorie, les hommes représentent 50% et les femmes 50%. Mais ces dernières n'occupent aucun poste de coordination occupé actuellement tous par des hommes.

Personnel technique rattaché aux institutions sanitaires de la commune

Vingt-cinq (25) personnes constituent le personnel technique. La grande majorité est affectée en zone urbaine, soit 21 d'entre elles qui représentent 84% du personnel. On dénombre deux médecins tous de sexe masculin qui sont affectés au CAL de Savanette. Parmi ces deux médecins, il y a un résident en service social et le directeur exécutif du centre. Ces médecins sont souvent présents. Ils sont appuyés par six (6) infirmières dont une est spécialisée en santé communautaire. Le reste du personnel est constitué, de treize auxiliaires, d'un aide-pharmacien, de trois laborantins. Dans cette catégorie, les femmes sont au nombre de dix-neuf, soit 76% contre six (6) pour les hommes, soit 24%. De plus, les femmes sont absentes dans la hiérarchie technique, car la totalité des médecins sont des hommes. Le personnel technique manque en représentativité pour faciliter l'accès au Paquet Minimum de Service. On note l'absence de chirurgiens dentiste, d'infirmières sage-femme et de médecins spécialistes.

Tableau 30 : Répartition du personnel technique dans la commune

Catégories de personnel	CAL de Savanette		Dispensaire Colombier		Total
	Homme	Femme	Homme	Femme	
Médecin	2	0	0	0	2
Infirmière	0	6	0	0	6
Auxiliaire	0	8	3	1	12
Aide Pharmacien		1	0	0	1
Laborantin	1	2	0	0	3
Technicien Synographie	0	0	0	0	0
Total	3	17	3	1	24
% sur l'ensemble	12,5%	70,83%	12,5%	4,16%	100%

Source : Administration du Centre de Santé de Savanette, décembre 2020

Personnel ambulatoire

Il s'agit des Agents de Santé Communautaire Polyvalents (ASCP) dans la commune. Il n'y a pas de matrones rattachées au centre de santé à lits de Savanette pour le moment. Ceci est dû au fait que le CAL n'est plus en mesure d'octroyer de frais de déplacement mensuel aux matrones faute de moyens financiers à disposition. On note l'absence de bureau de la croix rouge et de secouristes.

Les agents de santé communautaire polyvalents sont au nombre de vingt-cinq (25). Les hommes constituent 88% de cet effectif. Ces agents santé constituent l'épine dorsale du système de soins communautaires et effectuent un travail quotidien de proximité. Ils facilitent donc l'accès aux services de santé de premier échelon (SSPE) par la disponibilité et l'accessibilité de la composante ambulatoire du Paquet Minimum de Services (PMS) aux habitants des zones reculées.

Tableau 31 : Agents de santé rattachés aux établissements sanitaires de la commune

Établissement	Sexe	Zones desservies	Total	%
CAL Savanette (Centre-ville)	Homme	Lagouasse, Bertrand, Fond hoye, corosse, mare-Georges, ravine palme	16	64
	Femme		2	8
Dispensaire Colombier	Homme	Despinos, marbleue, case neuve, gros figuier, chito, bois la fite, mahotièrè	5	20
	Femme		2	8
Total			25	100%

Source : Administration du centre de Santé de Savanette, décembre 2020

Personnel de soutien

Le corps du petit personnel compte sept (7) personnes dont un gardien qui dessert le dispensaire de Colombier, tandis que deux gardiens, trois ménagères et un agent de sécurité sont rattachés au centre de santé à lits de Savanette. Les femmes en représentent 46,15 % et les hommes 53,85 % avec une répartition de 92,3% en milieu urbain et 7,7% en milieu rural.

Tableau 32 : Personnel de Soutien des établissements de santé

Type personnel/ institutions	Gardien		Agents de Sécurité		Ménagère	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
CAL	2	0	1	0	0	3
Dispensaire de Colombier	1	0	0	0	0	0

Source : Administration du centre de Santé de Savanette, décembre 2020

Tableau 33: Statut du personnel des établissements de santé (CAL et Colombier)

Catégorie de personnel	Employé		Contractuel	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Médecin	1	-	1	-
Infirmière	-	3	-	3
Auxiliaire			3	10
Laborantin	1	1	-	1
Aide Pharmacien		-	-	1
Sous Total	2	4	4	15
Administrateur	1	-	-	-
Archiviste	-		-	1
Directeur Exécutif	1	-	-	-
Caissière	-		-	1
Sous Total	2		0	1
Ménagère	-		-	3
Gardien		-	3	-
agent sécurité				1
Sous Total			3	4

Source : Administration du centre de Santé de Savanette, décembre 2020

3.4.4.4-. Encadrement médico-technique

Certes, il n'existe pas de règle d'or pour déterminer si les personnels de santé sont en effectifs suffisants. Cependant, l'OMS juge improbable que les pays disposant de moins de 23 professionnels de santé (en ne comptant que les médecins, le personnel infirmier et les sage-femmes) pour 10 000 habitants obtiennent des taux de couverture convenables pour les interventions essentielles en matière de soins de santé primaires considérés comme troisième priorité par les Objectifs de Développement Durable.

Selon les données recueillies, la commune de Savanette dispose quant à elle de vingt et un (21) staff en santé regroupant les médecins, les infirmières et auxiliaires pour une population estimée à environ 36 200 habitants. Ce qui donne moins de 6 (5,8) personnels de santé pour 10 000 habitants. Ce chiffre est donc largement inférieur à l'effectif minimal exigé par les normes de l'OMS avec un déficit alarmant de plus de 17 ressources humaines.

Tableau 34 : Encadrement médicotéchnique du centre de santé suivant le ratio de personnel médical par habitant

Catégorie	Effectif	Ratio communal	Ratio communal	Ratio national	Ratio national
Médecin	2	1 / 18100	0,55 / 10 000	1 / 3589	2,78 / 10 000
Infirmière	6	1 / 6033	1,65 / 10 000	1 / 3469	2,88 / 10 000
Auxiliaire	13	1 / 2785	3,59 / 10 000	1 / 3482	2,87 / 10 000
ASCP	25	1 / 1448	6,9 / 10 000	-	N/A
Laborantin	3	1 / 12066	0,82 / 10 000	1 / 4807	2,08 / 10 000

Source : Administration du centre de Santé de Savanette, décembre 2020 / Inventaire des ressources et des potentialités d'Haïti, IHSI, 2005.

3.4.4.5-. Praticiens traditionnels et charlatans

Une très grande partie de la population de la commune de Savanette croit dans les vertus de guérison des plantes pour le traitement des maladies. Beaucoup d'autres croient aussi dans les forces mystiques de guérison. Tandis que certains se livrent volontiers aux charlatans et vendeurs de médicaments ambulants pour soigner leurs maladies. Ces comportements entraînent le recours spontané à la médecine traditionnelle et aux charlatans pour certains problèmes de la vie courante et en particulier

les problèmes de santé. Dans cette catégorie, on peut distinguer les Hougans, les mambos, les médecins-feuilles et les charlatans. Les services offerts par les praticiens traditionnels sont très variés dans la commune. Les frais de service varient en fonction de la gravité des cas. En outre, ils sont très fréquentés par les gens venant de partout. Le tableau ci-dessous décrit en partie les services offerts par les praticiens traditionnels de la commune de Savanette.

Tableau 35: Services offerts par les praticiens traditionnels (prix en gourde haïtienne)

Catégorie	Fonctionnement	Services offerts	Prix des services
Charlatans		Massage musculaire	Forfaitaire
		Consultation et traitement	Forfaitaire
Médecins Feuilles		Consultation	Forfaitaire
		Piqûre	Forfaitaire
		Massage musculaire	Forfaitaire
		Vente de médicaments naturels	Forfaitaire
		Accouchement	Forfaitaire
		Lavement intestinal	Forfaitaire
Hougans et mambos		Guérison	Forfaitaire
		Remède feuille	Forfaitaire
		Vente de médicaments naturels	Forfaitaire
		Accouchement	Forfaitaire
		Lavement intestinal	Forfaitaire

Source : Géo Plan, atelier communaux participatif / Entretiens semi-structurés avec quelques praticiens traditionnels, décembre 2020

3.4.4.6-. Indicateurs de santé

Des indicateurs de santé ont été étudiés au cours d'une enquête épidémiologique réalisée pendant le diagnostic communal. Cette enquête fut réalisée sur les données collectées en consultations générales dans le centre santé à lits de Savanette entre les mois de janvier et novembre 2020. Cette institution est choisie à titre d'échantillon pour la structure de ses services et sa plus grande fréquentation. Ces indicateurs se penchent notamment sur le taux de fréquentation, les maladies les plus courantes, séances d'éducation sanitaire, la clinique prénatale et postnatale, la vaccination, etc.

3.4.4.7-. Fréquentation de l'établissement de santé

Le centre de santé à lits de Savanette accuse un taux moyen de vingt-cinq (25) patients/patientes en consultations générales par jour. Les patients viennent majoritairement par ordre d'importance : La Haye (Centre-Ville), Corosse, Mare-Georges, Calumette.

Le centre fonctionne du lundi au vendredi de 8 heures AM à 4 heures PM et services d'urgences 24 heures. Par contre, le dispensaire de colombier offre des services de premiers soins, les consultations générales. Environ, une dizaine de personnes fréquente cet établissement de santé pendant les heures de fonctionnement ; les cas les plus graves sont référés à Lascahobas ou Mirebalais. Le dispensaire du centre-ville accuse un taux moyen de cinq patients par jour en consultations générales.

Tableau 36 : Fréquentation du centre de santé à lit de Savanette

Groupe d'âge	Septembre	Octobre	Novembre	Total
Nombre de consultations	523	545	510	1578
Jours de consultation	21	22	19	62
Moyenne journalière	>24	>24	>26	>25

Source : Archives du centre de santé de Savanette, décembre 2020

Fréquentation de l'établissement de santé suivant la tranche d'âge : Deux (2) tranches d'âge sont particulièrement touchées par les maladies. Elles sont, par ordre décroissant de vulnérabilité, les vingt (20) à vingt-quatre (24) ans et les vingt-cinq (25) à trente-quatre (34) ans. Ce qui se traduit par les pourcentages respectifs d'environ 26% et 28.8%. Si on peut mentionner un troisième groupe, ce sera les personnes à âges avancées avec les maladies chroniques.

3.4.4.8-. Distance parcourue par les patients

Les populations des localités de « Fond hoye, Calumette, Mare-Georges » font partie des zones les plus éloignées des institutions de santé. Les gens doivent parcourir de longues distances pour atteindre l'établissement de santé le plus proche. Cette distance est évaluée à environ 2 à 3heures de marche pour les gens des localités précitées. Cette situation est à l'origine du manque de fréquentation des centres de santé, de la pratique de l'automédication et des accouchements à domicile. Ce qui contribue à l'augmentation des cas de résistance aux médicaments, de l'augmentation du taux de mortalité materno-infantile et de la diminution de l'espérance de vie des gens de la population en question.

Tableau 37: Évaluation de la distance parcourue par la population de certaines localités pour atteindre les établissements de santé de la commune

Lieu de Référence	Lieu de départ	Temps de marche
CAL de Mataprette (à proximité du centre-ville)	Corosse	1heure de temps
	Mare-Georges	3 heures de temps
	« Calumette et Fond Hoyer»	3 heures de temps
	« Corail Grann »	2 heures 30 minutes
Dispensaire de Colombier	« Corail Grann »	2 heures
	Bassin Visite	1heure 30 minutes

Source : Géo Plan, Centre de santé de Savanette et atelier de Diagnostic Participatif, décembre 2020

3.4.4.9-. Maladies les plus couramment rencontrées dans la commune

Les maladies les plus rencontrées dans la commune et diagnostiquées au niveau du centre de santé à lits de Savanette entre juin 2020 et novembre 2020 sont : l'hypertension artérielle, la typhoïde, les infections urinaires, les infections respiratoires aigües, la diarrhée, la malaria. Le tableau ci-dessous donne le coût de la prise en charge des six (6) maladies les plus courantes rencontrées dans la commune.

Tableau 38: Coût de la prise en charge des cinq maladies les plus courantes dans la commune (en Gourdes)

Maladies les plus courantes	Frais de consultation	Coût des examens de laboratoire	Coût moyen des médicaments	Total
Hypertension Artérielle	50	-	150	200
Typhoïde	50	75	200-450	325-575
Infections Urinaires	50	50	150-300	250-400
Infections Respiratoires aigües	50	50	250-400	350-500
Diarrhée	50	75	175-350	300-475
Malaria	50	Gratıs	Gratıs	-

Source : Archives du centre de santé de Savanette, décembre 2020

3.4.4.10-. Quelques services de santé offerts

Les structures sanitaires de la commune se démènent pour délivrer des services de santé à la population. Parmi ces services retenons : la planification familiale, la lutte contre les maladies endémiques, la clinique prénatale, la vaccination infantile, des femmes enceintes, des femmes en âge de procréer et les séances d'éducation sanitaire.

Lutte contre les Infections Sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA : Cette lutte est illustrée presque uniquement par les activités d'éducation sanitaire dont le VIH/SIDA constitue l'un des thèmes. Cette lutte se traduit également par la prise

charge des infections sexuellement transmissibles. Dans ce contexte, un Centre de Dépistage Volontaire (CDV) du VIH et de prise en charge des personnes vivant avec le VIH/SIDA a été mis en place au niveau de la commune.

Planification familiale : Parmi celles pratiquées dans le centre de santé citons le condom, les pilules, les injectables, les tablettes vaginales, les implants, le dispositif intra-utérin ou stérilet. La demande de contraception au centre est faite essentiellement par les femmes. Ce service n'est sollicité par aucun patient de sexe masculin. Elle est la plus élevée dans la tranche d'âge des femmes âgées entre 20 et 24 ans et 25 à 29 ans.

Vaccination : Le rapport disponible dans les archives du centre concernant les enfants complètement vaccinés par les vaccins du Programme **Élargi** de Vaccination (PEV), concerne ceux âgés de 0 à un (1) mois. En outre, la première dose de polio, la deuxième et le Polio Rap restent les vaccins les plus administrés du Programme **Élargi** de Vaccination avec des taux respectifs de 19% ; 18% et 16%.

3.4.4.11-. Organisations intervenant dans le système sanitaire

Le Ministère de la Santé Publique et de la population (MSPP) reste la seule entité à intervenir dans le domaine de la santé au niveau de la commune de façon directe en apportant son soutien dans la prévention et le traitement de certaines maladies. Il fournit aussi des formations aux agents de santé de la commune et paie le salaire des employés qui sont sur sa responsabilité. La commune peut aussi compter sur l'aide de l'USAID (Santé Projet) qui intervient de façon indirecte en utilisant les structures techniques du MSPP comme moyen de canalisation de l'aide. De plus, il y a Zanmi la Santé (ZL) qui intervient dans la santé au niveau de la commune.

3.4.4.12-. Nutrition

La commune de Savanette contient beaucoup de cas de malnutrition malgré qu'elle réunisse les conditions nécessaires pour une alimentation équilibrée des enfants. Fort heureusement, le centre de santé à lits de Savanette reçoit des cas de malnutrition via un programme de nutrition cofinancé par le MSPP et l'ONG Caris depuis cinq (5) ans. Ce programme contient : dépistage ; prise en charge ; unité des soins nutritionnels (USN) ; programme de traitement ambulatoire (PTA) et « ti Foyer ». Tous les mois, environ 5 à 10 cas de malnutrition aigüe sévère sont recensés dans le centre de santé contre 20 à 30 enfants pour des cas de malnutrition aigüe modéré. A noter qu'en cas de complication, le patient est référé soit à l'Hôpital Universitaire de Mirebalais (HUM) ou à Lascahobas.

Les interventions visant à réorganiser le modèle de prestation des services de santé ne sont autres que :

- Développer les infrastructures sanitaires renforçant le réseau de soins primaires de santé dans la commune ;
- Intégrer des médecins spécialistes, renforcer le personnel technique de santé et la composante ambulatoire du système de soins de santé à travers la mobilisation d'un nombre suffisant d'Agents Communautaires Polyvalents de Santé, la formation des matrones ;
- Assurer la disponibilité d'intrants et de l'accessibilité de médicaments essentiels de qualité pour la population ;
- Renforcer l'intervention de l'état aux fins de disponibilité de moyens de transport ambulancier.

Tableau 39 : Perception des forces, faibles, opportunités et menaces de la santé par la population

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Présence de trois (3) institutions sanitaires (dispensaires, centre	- Service ambulancier non disponible - Absence de centre de Santé fonctionnelle dans la 1ère et la	- Présence des ONG intervenant dans le secteur (USAID, CARIS, zanmi La	- Troubles politiques - Épidémie ; - Cyclone

de santé) - Existence de Campagne de vaccination régulière	de de	2ième section ; - Manque de matériels et d'équipements dans les structures sanitaires ; - Manque de personnel de santé - Absence des quatre services de base (gynéco, chirurgie, médecine interne, pédiatrie) - Inefficacité du service de maternité (infirmière sage-femme) - Nombre de pharmacies insuffisant - Absence de médecins spécialistes - Absence d'hôpital	Sante);	
---	----------	---	---------	--

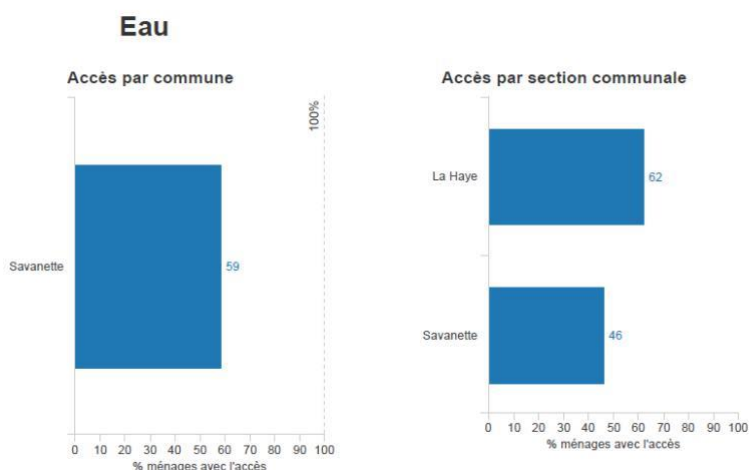
Source : Géo Plan, ateliers communaux de diagnostic participatif, décembre 2020

3.4.5-. Hygiène publique, eau et assainissement

Appelée cité de l'eau, la commune de Savanette dispose plus d'une centaine de sources / d'émérgences dont une quinzaine environs sont captées, conduites et distribuées via des infrastructures constituant un Système d'Approvisionnement en Eau Potable (SAEP) pour desservir la population savanettienne. Les SAEP sont gérés par des comités d'approvisionnement en eau Potable (CAEPA).

Toutefois, l'accès de base (distance de 500 mètres avec un point d'eau fonctionnel à l'eau potable) n'est pas très bien assuré. En moyenne, la couverture en eau potable de la commune avoisine 60 %. L'accès en eau potable dans la première et la deuxième section sont respectivement 46% et 54 %. Certaines communautés dont Mataprette et Despinos ne sont pas alimentées.

Figure 14 :: couverture de base en eau potable de la commune



Source : Plateforme emwater

Le service en eau est fourni majoritairement à travers des kiosques avec quelques branchements privés. Toutefois, les abonnés comme les gens qui s'approvisionnent via les kiosques ne paient pas pour le service. Contrairement aux abonnés des deux sections, ceux du centre-ville paient le service d'approvisionnement en eau potable. Le taux de recouvrement avoisinerait 80 à 90%. Cela est dû, entre autres, au fait que les sources même non captées sont à la disponibilité d'une grande partie de la population.

Si une partie de la population semble être desservie par une couverture de base en eau. De plus, l'assainissement dont le service est individuel est extrêmement faible. A l'instar de la moyenne nationale qui avoisine 21%, la grande majorité des maisons n'ont pas de toilettes. Certains quartiers sont réputés pour la défécation à l'air libre, particulièrement ceux qui se situent sur le littoral de la rivière du Fer-à-Cheval. Les principaux quartiers où la défécation à l'air libre est extrêmement élevée sont : « bôteren, dèryémache » au niveau du centre-ville ; « bômache, despinòs, kapilye, mable, bwalafit, mawotyè, Rozo, sous klè,

merijèn, olyen » au niveau de la 1^{ère} section colombier ; « bertrand, bèseri, miguel, zònderyèwòy, galètga-bourèt » au niveau de la 2^{ème} section La Haye. Les marchés publics ne disposent pas non plus de bloc sanitaire.

Deux Techniciens en Eau Potable et en Assainissement (TEPAC) font office de représentant de la DINEPA dans la commune. Toutefois, ils s'occupent principalement et conformément aux priorités exprimées au niveau national du service en eau.

En dépit de la présence d'un service de voirie au niveau de la mairie, la collecte des déchets solides n'est pas assurée. Il n'y a pas non plus un site de décharge officiel pour la commune. Les déchets solides sont déversés dans les rivières ou dans des sites sauvages comme : Rivière Fer-à-Cheval et ravine Mataprette.

Comme presque toutes les communes du pays, elle a eu des projets en eau venus de plusieurs bailleurs et exécutés par des Organisations internationales. ACTED y intervient assez régulièrement même s'il n'y a pas actuellement un projet en cours.

En termes de recommandations, on peut citer :

- Une étude importante devrait être menée en vue d'identifier les potentielles sources qui peuvent assurer l'approvisionnement en eau de la grande majorité de la population ;
- Construction de SAEP additionnel capable d'approvisionner cette population et compléter le service de base en eau pour les 40% de la population actuellement non couverte ;
- Mise en place d'un programme de l'Approche communautaire pour l'Assainissement Total (ACAT) et la construction de toilettes dans les marchés publics principalement ;
- Renforcement de la capacité de la mairie en équipements et en ingénierie sociale pour la mise en place d'un mécanisme plus adapté à la gestion des déchets solides et le renforcement de l'hygiène communautaire ;
- Identification d'un espace pour aménager un site de décharge publique.

Tableau 40: Perception des forces, faibles, opportunités et menaces du secteur de l'eau, de l'hygiène publique et de l'assainissement par la population

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Existence d'environ une centaine de source au niveau de la commune - Existence de rivières - Présence de la DINEPA via les TEPAC - Présence d'un système d'adduction d'eau potable géré par la DINEPA ;	- Pas de système d'adduction d'eau potable dans les localités (Despinos, Mataprette...) - Manque de sources captées - Manque d'entretien dans les captages - Beaucoup d'abonnés ne paient pas l'eau - Mauvaise gestion du Système d'adduction d'eau potable ; - Système de chloration dysfonctionnel ; - Conduits de mauvaise qualité ; - Les infrastructures de marchés et abattoirs non construits ; - Produits étalés dans de mauvaises conditions hygiéniques ; - Service voirie faible et manque de matériels ; - Absence de d'un système de pré collecte et collecte fonctionnel (pas de poubelles) et de site de décharge ; - Dépôts sauvages de déchets ; - Manque de toilettes publiques ; - Cimetières mal placés et non clôturés ; - Manque de présence de DINEPA dans l'assainissement et hygiène publique ; - Manque d'application de la loi sur l'assainissement ; - Absence d'officier sanitaire	- Présence de plusieurs institutions(ACTED) intervenant dans l'eau potable, hygiène et assainissement	- Déboisement non contrôlé ; - Épidémie - Sécheresse - Inondation - Pollution - Glissement terrain

Source : Géo Plan, ateliers communaux de diagnostic participatif, décembre 2020

3.4.6-. Énergie, réseau électrique et éclairage public

La commune de Savanette est la seule commune du bas Plateau à ne pas avoir desservi par le réseau électrique Péligre qui traverse le département, bien que ce réseau passe à environ 24.5 Kms (Carrefour Flandé) du centre-ville de Savanette.

Des lampadaires solaires sont installés dans plusieurs endroits du territoire communal. Par contre, seul le centre-ville dispose de quelques lampadaires fonctionnels actuellement.

Vu la proximité de la commune avec la République Dominicaine et des échanges intenses qu'ils entretiennent entre elles on constate, beaucoup d'initiatives privées d'installations de panneaux solaires dans les maisons surtout dans le centre urbain. Plus de 10% des ménages particulièrement dans le centre urbain disposent de ces installations pour l'éclairage, parfois la cuisson et d'autres usages domestiques (par ex. recharge de téléphone mobiles, ...). Aussi, certaines institutions publiques comme la mairie, le centre de santé à lits de Savanette, le commissariat, le lycée sont approvisionnés en électricité à partir d'installations propres de panneaux solaires.

La grande majorité des petites entreprises du centre-ville comme les restaurants, les barber shop, les discos et night-club et autres utilisent les panneaux solaires comme source d'énergie. Certaines familles et restaurants se procurent de l'énergie électrique en faisant usage d'inverters et de génératrices particulièrement au centre-ville. Comme tout le territoire haïtien ou presque, la commune est exposée au soleil qui constitue une possibilité de source d'énergie.

Les panneaux solaires sont utilisés pour la recharge des téléphones, lampes et autres. C'est le cas sur toute l'étendue de la commune au point où la communication téléphonique est fortement impactée en période pluvieuse prolongée.

La production du charbon de bois comme pour la plupart des régions du pays est une activité économique dans la commune. Le charbon et le bois sont les principales sources d'énergie pour la cuisson des aliments dans les ménages, avec un impact considérable sur l'environnement, provoquant une accélération de la dégradation. Il est à remarquer la présence de petites entreprises de ventes de panneaux solaires.

En matière d'énergie, il est un impératif de doter la commune d'un réseau électrique propre à partir des ressources renouvelables telle que soleil et eau. Il faut aussi remettre en état les lampadaires placés dans les zones qui ne seraient pas facilement accessibles pour être alimentées à partir du réseau.

Tableau 41 : Perception des forces, faibles, opportunités et menaces du secteur de l'énergie par la population

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Existence de bois de chauffage - Existence de soleil - Existence de rivière, de chute	- Absence de l'EDH - Absence de réseau électrique - Manque de technicien qualifié dans la commune - Manque de moyen technique et financier pour transformer l'énergie solaire - Absence de station d'essence - Coupe non contrôlée du bois - Absence système d'exploitation de l'eau pour produire de l'électricité - Absence d'utilisation du courant Péligré dans la commune - Manque d'utilisation de four à gaz propane liquéfié dans les ménages - Absence de station de vente de gaz propane liquéfié - Manque d'accessoires électriques tels que : transformateur, fil électrique, triplex	- Appui PNUD dans l'énergie électrique - Existence du réseau Péligré à proximité	- Éboulement terrain - Sécheresse - Cyclone

Source : Géo Plan, ateliers communaux de diagnostic participatif, décembre 2020

3.4.7-. Culture et confessions religieuses

Le protestantisme, toutes dénominations confondues, est la religion dominante dans la commune, Le catholicisme vient ensuite avec une paroisse et douze chapelles. Les fidèles catholiques célèbrent tout au cours de l'année des fêtes religieuses en l'honneur de leurs Saints patrons. On peut citer, entre autres, Notre Dame de La Nativité le (8 septembre), le plus grand événement religieux de la commune. Ces célébrations sont aussi des occasions offertes aux populations, toutes couches confondues, de mettre en valeur la culture et encourager les initiatives locales. Ces événements leur offrent également l'occasion de se recréer. Ce qui représente des moments importants pour favoriser une convivialité.

La plupart des cultes réformés organisent des journées de retraites spirituelles pendant le carnaval et des conférences annuelles à des périodes précises de l'année.

Les vodouisants, quant à eux, ont leur « péristyle » et organisent régulièrement leurs cérémonies et leurs danses vodous (loas) particulièrement de novembre à janvier. Il est recensé au niveau de la commune une (1) église de confession catholique, environ une cinquantaine de temples protestants et plus d'une cinquantaine de prêtres vodouisants. On y trouve cinq (5) night-club, environ vingt (20) gaguères, douze (12) groupes de rara et un (1) calvaire (lieu de pèlerinage). Les groupes de rara fonctionnent pendant les fêtes patronales, la période pascalle à l'exception du rara du centre-ville qui fonctionne durant toute l'année. Ils participent à des travaux communautaires tels que la réparation des tronçons de routes. Ils constituent des groupes d'entraide travaillant à tour de rôle dans les champs de leurs membres. Ils prennent part également aux activités carnavalesques, créent de l'animation dans les matchs de football, les veillées funéraires.

Mise à part les groupes traditionnels « rara », les gaguères font aussi partie de la culture de la population. Elles constituent les rendez-vous privilégiés des amateurs et fans du combat de coq qui en profitent souvent pour prendre un verre de « tafia ou gwòg » entre amis. Généralement, elles se réunissent quasiment toute la semaine à partir du mois d'octobre, période d'ouverture des gaguères pour se terminer avril de l'année suivante.

La musique est aussi très présente dans le monde culturel avec les troupes et de « Kalabiye (danse populaire) ». Toutefois, nombreux sont ceux qui considèrent que la culture locale est en danger. On consomme de plus en plus de produits et vêtements importés et de musique étrangère. De plus en plus, la culture dominicaine prend de l'ampleur dans la communauté. Dans les clubs, les danses dominicaines priment sur celles d'origine haïtienne.

D'ordinaire, la célébration d'une fête religieuse est souvent accompagnée d'activités socio-culturelles comme l'organisation de foires des produits locaux (produits agricoles et artisanat), de courses à bicyclettes, de courses de cheval, d'athlétisme, de pariage de nourriture, de tournoi de football, la kermesse de Jazz venant de Port-au-Prince. A la salle paroissiale du Centre-Ville, les jeunes organisent souvent des concerts et du théâtre.

Tableau 42 : : Fêtes patronales de la commune de Savanette

#	Dénomination	Date	Localité	Unité spatiale
1	Notre Dame de la Nativité	8 Septembre	Centre-ville	Centre-ville
2	Notre Dame d'Alta Grace	21 janvier	Corosse	La Haye
3	Sainte Thérèse	1 ^{er} octobre	La Haye	LaHaye
4	Saint Joseph	19mars	Calumette	LaHaye
5	Perpétuel secours	27 juin	Lagoune	LaHaye
6	Mont-Carmel	16 juillet	Mare-Georges	LaHaye
7	Immaculé Conception	8 décembre	Fontye	Colombier
8	Notre Dame	25 juin	Bralafruit	Colombier
9	Notre Dame d'Alta Grace	7 Mars	Bassin visite	Colombier

Source : Géo Plan, ateliers communaux de diagnostic participatif, décembre 2020

Tableau 43: Perception des forces, faibles, opportunités et menaces de la culture et des confessions religieuses par la population

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Existence de beaucoup de cercle religieux dans la commune - Existence de différentes fêtes patronales - Existence d'une cinquantaine d'églises protestante environ, 1 paroisse et 10 chapelles catholiques, de plus d'une cinquantaine de temple vaudou - Existence de gaguères, groupes de théâtre, rara, de « Kalabiyen » - Existence de grottes, de sites pèlerinage, chute, vout, bassin, sources	- Sites culturels et touristiques non valorisés - Absence de centre de formation pour les jeunes - Absence de centre culturel, de salle cinéma et salle spectacles - Absence d'encadrement pour les groupes de théâtre - Sites culturels non protégés et aménagés	- Pèlerins de tout horizon - Foire binationale et nationale ;	- Acculturation - Phénomène migratoire

Source : Géo Plan, ateliers communaux de diagnostic participatif, décembre 2020

3.4.8-. Sports et loisirs

Sport

Les activités sportives ne sont pas développées dans la commune. Il n'existe pas d'infrastructures sportives et de moniteurs de sport pour aider les jeunes à exprimer leurs talents. Le football est le sport le plus pratiqué dans la commune. On a identifié seulement un espace inapproprié près du marché public au niveau du centre-ville où les jeunes peuvent s'amuser. Il existe peu de championnat de football organisé dans la commune, pas de championnat interscolaire et, presque pas d'activités de loisirs dans les écoles. Dans la perspective de promouvoir le sport dans la commune, les jeunes souhaiteraient solliciter la construction d'un complexe sportif incluant la majeure partie des disciplines sportives plus spécialement des terrains de football, de basketball, de volleyball, de tennis, une piste d'athlétisme, de salle de karaté etc.

Loisirs

Les Savanettiens/tiennes sont limités en ce qui a trait aux loisirs. Il n'existe pas vraiment de place publique. Il y existe un espace non aménagé et très délabré dans la ville qui sert de place publique. Il n'existe pas de bibliothèque communale, de salle de cinéma, de salle de théâtre, de salle de spectacle, de centre de lecture et d'animation culturelle (CLAC). Les lieux de loisirs sont les night-clubs au niveau du centre-ville, les gaguères, les groupes de rara, le calvaire (lieu de pèlerinage) et la rivière Fer-a-Cheval.

Outre des activités conventionnelles de sports et de combats de coqs, la population s'adonne au cours de l'année à des activités de loisir qui sont inscrites dans la culture locale. Il s'agit des matchs de football (championnat de vacances), des baignades dans les rivières notamment la rivière Fer-à-cheval communément appelé « Kanmo », des groupes musicaux de compas direct qui créent l'animation suivant certaines périodes de l'année (fête de fin d'année, fête patronale, période estivale, etc.) et des groupes de « rara » qui mettent l'animation surtout en période pascalle.



Figure 15 : Photos de terrains de foot et/ou autres espaces de pratiques de sports

Tableau 44: Perception des forces, faibles, opportunités et menaces des sports et loisirs par la population

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Existence de multitude de fêtes patronales - Existence de groupe musicaux, de bande Rara - Pratique de plusieurs disciplines sportives (football, basket-Ball, karaté) - Existence de night-club - Existence de sites et attrait touristiques - Existence de Gaguères, de Rara, de rivière - des Existence championnats de football.	- Absence d'Infrastructures sportives (centre sportif) aménagées et construites - Absence de moniteurs sportifs - Non valorisation des sites et attrait touristiques - Absence de centres de formation socio-culturels pour les jeunes - Manque d'espace de loisirs dans la commune - Absence de représentant du ministère des sports - Absence d'encadrement technique pour les sportifs	- Présence SOJDES (Solidarité des jeunes pour le développement de Savanette) dans le domaine sportif - Fêtes patronales ;	- Acculturation - Insécurité - Migration

Source : Géo Plan, ateliers communaux de diagnostic participatif, décembre 2020

3.4.9-. Dynamiques associatives et liens entre les différents groupes sociaux

La commune de Savanette malgré sa petitesse détient un grand nombre d'organisation locale (aux côtés des organisations mixtes, on dénombre plus de 30 organisations de femmes fonctionnant sous forme de réseau). Néanmoins, la grande majorité d'entre-elles ne sont reconnues qu'au niveau de la Mairie. En termes de structuration organisationnelle (gouvernance et gestion), un grand renforcement technique est requis. Le tableau ci-dessous présent : les secteurs d'activités ; le nom et type (mixte, homme ou femme) des organisations actives les plus influentes.

Tableau 45 : : Liste des OCB les plus influentes de Savanette

Nom et sigle	Secteurs d'activités	Localisation	Statut
MOFAS/Mouvman Fanm Savanette	Distribution de semences, appui au « jardin lakou », prise en charge des femmes victimes de violences sexuelles	Ville Savanette	Femmes
rezo komila fanm RKFS/ Savanette, environ 30 OCB de femmes	Droits humains, agriculture et assainissement	Ville Savanette	Femmes
RAFAMS/Rasanbleman fanm militan savanet	Promotion de la culture, Formation ménagère, communication professionnelle des jeunes femmes luttent contre la violence sur les femmes.	Ville Savanette	Femmes
RAFAS/Rasanblemanfanm pou avansman savanèt	Prise en charge des femmes victimes de violence, agriculture et assainissement	Mataprette	Femmes
AJTAS/Association des jeunes techniciens Agricoles	Socio-professionnel	Ville Savanette	Hommes
CASI/Comité pour avancement social et Intellectuel	Éducation, socio-professionnel	Ville Savanette	Hommes
AJFH/S-Association des jeunes femmes Haïtiennes (Savanette)	Droits Humains et loisirs, socio-professionnel	Ville Savanette	Mixte (hommes et femmes)
RAJES/rasanbleman Jen Savanet	Droits Humains, éducation et loisirs	Ville Savanette	Mixte (hommes et femmes)
STAS/ Syndicats travailleurs agricoles Savanette	Agriculture et élevage	Palma	Hommes
BTJ/ Boisrond Tonnerre Jean Marie	Élevage et aménagement route	Jean-Marie	Hommes
AFMS/ Asosyasyon fanm militan Savanèt	Droits Humains	Ville Savanette	Femmes
KDL/Komite devlopman lokal	Construction et aménagement routes/tracés	Ville Savanette	Mixte (hommes et femmes)
SOJDES/Solidarité des jeunes pour le développement de Savanette	Sport	Savanette	Mixte (hommes et femmes)

OPDL/Organisation Paysan Pour le Développement de Laye Boule	Agriculture, formation	1 ^{ère} section Laye Boule	Mixte (hommes et femmes)
OPAD/Organisation des paysans agricoles de Despinos	Agriculture, route	1 ^{ère} section Despinos	Mixte (hommes et femmes)
OPM/Oganizasyon Peyizan Marbleue	Agriculture	1 ^{ère} section Marbleue	Mixte (hommes et femmes)
AJCES/Association des jeunes chrétiens de Savanette	Socioculturel	Ville savanette	Mixte (hommes et femmes)
OPPDAS/Organisation des paysans planteurs pour le développement de l'Agriculture de Savanette	Agriculture, élevage, formation, route vicinale	Savanette	Mixte (hommes et femmes)
RAPEM/Rassemblement Paysans Michelette	Agriculture, élevage, formation, route vicinale	Savanette	Mixte (hommes et femmes)
APSAV/Association des planteurs de Savanette	Agriculture	Savanette	Mixte (hommes et femmes)
ORDESA/Organisation pour le développement de Savanette	Agriculture, élevage, Assainissement	2 ^{ème} section Lagouasse	Mixte (hommes et femmes)
OJALIS/Organisation jeunes pour l'Avancement Lagouasse	Agriculture, élevage, assainissement	2 ^{ème} section Lagouasse	Mixte (hommes et femmes)
OPM/Oganizasyon peyizan Macrabe	Agriculture, assainissement, route vicinale	2 ^{ème} section Macrabe	Mixte (hommes et femmes)

Sources : Géo Plan, inventaire atelier diagnostic communal et Mairie de Savanette, décembre 2020

Les Organisations Communautaires de Base (OCB) de Savanette sont les principaux acteurs impliqués dans le processus de développement de cette commune. Leur croissance en nombre est-elle une réponse à l'absence de l'État. Dans chaque secteur d'activités, une grande quantité d'organisation est créée. Cependant, il faut noter que le vide créé par l'État devant les problèmes de la communauté savanetienne entraîne la prolifération des OCBs. Ces structures prennent naissance dans une dynamique dialectique (le rapport entre les communautés et les rapports sociaux). Les OCBs évoluent dans les divers secteurs de la vie de la communauté entre autres : agriculture, infrastructures routières, assainissement, environnement, élevage, commerce, éducation, droits humains, loisirs, etc.

Tableau 46: Liste et nombres d'organisations par secteur d'activité

Secteur d'activités	Nombre
Organisations communautaires de base	5
Organisation socio-professionnelle	2
Association agricole	9
Organisation de protection de l'environnement	5
Association d'élevage	4
Association éducative	4
Association de femmes	Plus de 30 regroupant en réseau
Organisation de défense des droits humains	Le réseau de 30 OCBs femmes et environ 5 OCBs mixtes

Source : inventaire atelier diagnostic communal et Mairie Savanette, décembre 2020

La dynamique organisationnelle à Savanette pourrait être considérée comme un cadre facilitant la mobilisation des ressources et des stratégies d'action concrètes qui donnent lieu de tisser un ordre local qui peut survivre à la négligence de l'état. Le lien commun entre ces groupes s'inscrit dans leur lutte pour le développement et la sécurité physique de leur commune. Malgré leur faiblesse en termes de structure, pour certains pas de statut ni de règlements intérieurs, n'ayant pas l'autorisation au niveau du MAST, mais leur travail est considérable et très apprécié par leur communauté. Les OCBs constituent une alternative au vide laissé dans les communautés par l'état haïtien. Elle a mis sur place des OCBs afin d'apporter des réponses à certains besoins. Malheureusement, devant l'opacité des structures de l'administration publique, les OCBs ne sont pas bien outillées en termes de documents administratifs et n'ont les équipements et les moyens nécessaires afin d'apporter les réponses adéquates aux problèmes. L'absence de pratiques démocratiques constitue des freins au bon fonctionnement des OCBs. Conscient de ce constat, il faut renforcer et dynamiser les OCBs afin qu'elles puissent répondre aux besoins de la communauté.

Tableau 47: Perception des forces, faibles, opportunités et menaces des organisations et de la société civile par la population

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Existence d'une trentaine OCBs femmes fonctionnelles regroupées en réseau - Beaucoup d'OCB mixte réalisant des travaux communautaires, des activités socioéconomiques - Existence de CASANY (Coalition des Savanetiens à New-York)	- Beaucoup d'organisations sans reconnaissance légale du MAST - Beaucoup d'OCBs n'ont pas de local - Absence d'encadrement technique et financier ; - Manque de dynamisme, de transparence et de leadership ; - Absence de réglementation dans la majorité des OCBs ; - Quasi-absence de fonds propres /pas de cotisation des membres ;	- Présence des ONG dans ce domaine (OIM, ITECA, MPP, GARR)	- Concentration de pouvoir - Conflit d'intérêt - Corruption - Malversation - Mauvaise influence politique ;

Source : Géo Plan, ateliers communaux de diagnostic participatif, décembre 2020

3.4.10-. Justice, sécurité et droits humains

La commune de Savanette dispose d'un commissariat, d'un tribunal de paix, d'un bureau d'ONI pour une population de 36 200 habitants. Le tribunal de Paix est logé (depuis 1997) dans une maison située dans la cour du commissariat. Il est dépourvu de sa propre source d'énergie ; c'est le commissariat de police de la ville qui y octroie certaine fois une prise de courant via son panneau solaire. Ce tribunal a un personnel de onze (11) membres à savoir deux (2) juges dont un titulaire et un suppléant, deux (2) greffiers, cinq (5) huissiers, un (1) octon et un (1) secrétaire. Le tribunal fait face à des problèmes d'espace (pas de local propre), de matériels et équipements de travail. Il n'y existe non plus de matériels de déplacement pour leur personnel. Les deux juges partagent le même bureau mais, ils ne siègent pas le même jour. Il existe un bureau pour les greffiers et une salle d'audience. La dernière formation reçue par les juges date de 2018.

Le commissariat de la commune contient douze policiers pour 36 200 habitants avec un horaire de roulement de six (6) policiers par quinzaine. Mais, en réalité, seulement trois policiers y sont présents. Il n'existe pas de policière, de brigade de protection des mineurs. Le bâtiment du commissariat ainsi que le dortoir demandent de grandes réparations. Il n'existe qu'un seul véhicule qui est souvent en panne sur la cour du commissariat. Le commissariat fait face à des problèmes de munitions, d'effectifs, d'espace, de matériels de déplacement. Il n'y a pas de sous-commissariat dans les sections, ni de tribunal de paix, ni de bureau d'état civil et bureau ONI. Les habitants des sections communales sont obligés de se recourir auprès des CASECs pour trancher un différend qui les oppose avec un contrevenant.

À noter qu'il existe des cas de viol, de violence conjugale, de violence physique sur des femmes dans la commune. Parfois, ces actes restent impunis ou tout simplement les CASECs les gèrent dans les sections communales. Le peu de cas qui arrive dans le tribunal de paix de Savanette a été traité par les juges et si possible se référer à Mirebalais.

Tableau 48: Perception des forces, faibles, opportunités et menaces de la justice, de la sécurité et des droits humains par la population

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Présence de commissariat, de tribunal de paix, de bureau d'état civil, d'ONI dans la commune - Présence de deux (2) juges ;	- Manque de personnel dans le tribunal de paix (greffier, agent sécurité, gardien, huissier) ; - Absence de local propre pour le tribunal de paix de la ville ; - Manque de moyens de logistiques dans le tribunal ; - Pas d'annexe de tribunal dans les sections communales ; - Absence de représentant d'officier d'état civil dans les sections ; - Manque d'effectif de policier dans la commune ; - Absence de sous-commissariat dans les sections ; - Manque de moyens logistiques, de matériels et d'équipements dans le commissariat ;	- Aucune	- Insécurité - Corruption - Discrimination et violence sexuelle sur des femmes ;

Source : Géo Plan, ateliers communaux de diagnostic participatif, décembre 2020

Le bureau d'État Civil est logé gratuitement dans la résidence d'un notable de la ville. Il est presque dépourvu de tout et contient très peu de personnel. Il y existe un officier d'état civil nommé, un clerc nommé et trois autres bénévoles, un octon nommé, pas de ménagère ni de gardien. Le bureau ne reçoit presque rien de l'état central pour son bon fonctionnement. En ce qui a trait aux matériels et équipements, le bureau contient 8 chaises, 1 bureau, 2 classeurs, 1 machine à taper. Dans le mois de novembre 2020, le bureau a délivré 60 actes de naissance, 15 actes de mariage religieux. Pour les actes de décès, le bureau a délivré de novembre 2019 à novembre 2020 environ 20 actes de décès dans le centre-ville. À noter que les CASECs délivrent les actes de décès dans les sections communales et ces actes ne sont pas enregistrés et comptabilisés par le bureau de l'état civil.

Tableau 49 : Perception des forces, faibles, opportunités et menaces de l'état civil par la population de Savanette

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Existence d'un bureau d'état civil dans la commune ;	- Absence de local pour le bureau d'état civil ; - Manque de matériels et équipements - Retard dans le transfert du registre d'État civil de la commune aux archives nationales - Absence d'annexe d'état civil dans les sections - Personnel insuffisant et non qualifié - Salaire insatisfaisant ;	- Aucune	- Insécurité - Corruption - . Insécurité

Source : Géo Plan, ateliers communaux de diagnostic participatif, décembre 2020

3.5-. MILIEU ÉCONOMIQUE ET SES PRINCIPALES BRANCHES

Le secteur économique de la commune de Savanette est relativement faible. Elle est reposée sur des branches d'activités

à faible productivité et dans lesquels de très faibles investissements sont consentis. Cette économie de subsistance dépend des secteurs d'activités à très faible productivité : agriculture, élevage, artisanat, petit commerce, services, finances. Pour mieux apprécier la dynamique économique de Savanette, il convient d'analyser plus en profondeur les différentes facettes de ses principales activités économiques.

3.5.1-. Agriculture

L'agriculture reste la principale branche d'activité économique de la commune. Elle est pratiquée par 6,378 exploitants agricoles repartis entre 4,768 hommes soit 74.76% des exploitations. Parallèlement au rôle qu'elles jouent comme acteur économique dans le fonctionnement des exploitations agricoles gérées par les hommes, les femmes assurent la fonction de chef dans 25.2% des exploitations agricoles de la commune (soit au total 1,609 femmes selon les données du RGA 2009). La commune compte 5.1% du total des exploitants agricoles du département du Centre. La majorité de (6,177 au total) réside en sections communales, 178 au centre-ville et le reste dans d'autres communes. Parmi ces exploitants, 6,130 (soit 96.11%) pratiquent l'agriculture comme activité économique principale.

La surface agricole utile (SAU) totale de la commune est de 6420.9 carreaux dont la SAU des exploitants homme est de 5,086 carreaux soit 79.21% du total et celle des femmes de 1,334carreau représentant 20.8% du total. Ramené à l'échelle départementale, la SAU de Savanette représente 5.3% du total de la SAU du département du centre pour une SAU moyenne par exploitant de 1.30 hectare selon le RGA 2009.

L'agriculture est conduite dans la commune à petite échelle. 20.1% des exploitants (1,279 exploitants) ont leur production destinée principalement à l'autoconsommation contre 79.9% (5,099 exploitants) à la vente. Les produits de rente les plus importants restent la banane, haricot, igname, l'avocat et calalou. Les produits agricoles sont écoulés soit sur les marchés de la commune, les marchés des communes de Lascahobas, Mirebalais et ceux de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince.

L'avocatier donne une importance particulière en termes de rente dans le système agroforestier local. Il constitue une plante de priorité première par les gens de la commune pour des activités de reboisement. L'avocat issu du système agroforestier est surtout vendu aux dominicains à travers des circuits non régulés. D'autres produits agricoles sont aussi écoulés sur le marché dominicain dont le pois Congo. Étant donné que ces échanges sont effectués à travers des circuits informels non régulés, il est difficile d'estimer les volumes et les flux financiers de tels échanges transfrontaliers. Sur ce marché transfrontalier non contrôlé, le clairin, produit de l'agro-industrie nationale fait objet d'importants échanges commerciaux. En dépit d'une forte disponibilité en eau, hormis les parcelles situées sur le lit

majeur de la rivière fer-à-cheval et la ravine Mataprette, l'agriculture est conduite sous régime pluvial à cause de la quasi-inexistence de système d'irrigation. Sur 9,450 parcelles agricoles recensées lors du RGA de 2009, neuf mille cent vingt-quatre (9,124) ne sont pas irriguées et 326 parcelles soit seulement 3.45% des parcelles sont irriguées dont 73.31% de ces parcelles sont irriguées à partir de l'eau des rivières.

Les cultures les plus pratiquées sont la banane, le haricot, le riz, le maïs, le calalou, les vivres (igname, manioc, patate douce), le pois congo, le petit mil, l'arachide et les fruits (avocatier prédomine). Selon les données du RGA de 2009, sur 7,817 carreaux occupés par des cultures, 5,139 carreaux sont occupés par les légumineuses, 1,564 carreau par des céréales, 538 par des fruits, 210 carreaux par des légumes et le reste par d'autres cultures moins importantes. La pratique de ces cultures sarclées sur les sols à forte pente (topographie dominante de la commune) contribue à des risques environnementaux importants, amplifient les risques d'inondation et de mouvements de terrain parallèlement à la baisse de la fertilité des sols suite au départ des couches arables. L'agriculture de conservation est peu pratiquée dans la zone où les exploitants agricoles bénéficient très peu de soutien et d'appui techniques externes en particulier du Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) et du Ministère de l'Environnement (MDE). Ces cultures remplacent progressivement la caféi-culture qui en net recul et de rares exploitants la pratiquent en altitude.

L'agriculture de la commune est essentiellement de subsistance. Cependant, les exploitations agricoles n'ont pas une production qui est exclusivement dédiée soit à l'autoconsommation soit à la vente. Les investissements dans l'agriculture sont faibles en raison des faibles dotations en capitaux financiers propres des producteurs d'une part et de la faible pénétration de cette branche d'activité économique par le secteur financier étatique et non étatique. Les faibles capacités financières (faible portefeuille de crédit, absence de produits d'assurance) des institutions financières qui existent dans la commune ne leur permettent pas de développer des produits financiers agricoles. Les agriculteurs souffrent de beaucoup de maux dont : le manque de matériels agricoles, le manque d'encadrement technique pour faire arroser les parcelles proches de Fer-à-Cheval, la rareté et la cherté des intrants durant les périodes de plantation, l'écoulement des denrées agricoles vers les marchés, le manque de financement dans ce secteur.

3.5.1.1- Tenure foncière

Dans la commune de Savanette, le mode de tenure des terres est divisé en Faire Valoir Indirect (fermage, métayage) et Faire Valoir Direct (FVD) réparti en terre en propriété (des parcelles obtenues soit avec partage formel à savoir terre titre ou achat ou don, soit avec partage informel à savoir terre mineure ou terre en héritage). La commune possède des terres de l'Etat qui sont exploitées par certains paysans. Ces terres se trouvent surtout dans les mornes. Il n'existe presque pas de terre du domaine de l'Etat dans le centre-ville de Savanette. Les parcelles où est pratiquée la polyculture vivrière, sont cultivées en grande partie en faire valoir direct qui représente 50%, en fermage qui représente 30% et en métayage 20%. Toutefois, il faut dire que pour la majorité des cas, le fermage est le mode de tenure le plus fréquent dans la commune de Savanette suivi du métayage.

3.5.1.2- Main d'œuvre agricole

La main d'œuvre agricole est généralement fournie par les membres de la famille et le surplus de travail est réalisé par les associations traditionnelles de travail (combite, séance, corvée et contrat). Le combite et la corvée sont en voie de disparition dans la commune. La main-d'œuvre salariée est la plus utilisée à travers des systèmes de contrat, vente de journées. Des salariés agricoles se mettent ensemble pour vendre leur force de travail aux exploitants agricoles. Il y existe une particularité dans la première section où la traction animale est relativement utilisée. La main d'œuvre externe fait défaut dans la commune notamment avec la migration interne où beaucoup de jeune laissent la commune en direction de Mirebalais, Lascahobas, Port-au-Prince en quête d'une vie meilleure. Une partie importante de la force de travail migre vers la République Dominicaine, le Brésil et le Chili pour aller travailler dans les grandes plantations.

À Savanette, le coût de la main d'œuvre varie en fonction de la zone et varie de quatre-cents à quatre-cent-cinquante gourdes par jour par personne (de 6heures A.M à 16 heures). Les agriculteurs ont besoin d'un montant de six-mille gourdes environ pour effectuer deux labourages à traction animale d'une quantité d'un quart de carreau de terre (0,3225 ha).

3.5.1.3-. *Systèmes de production et principales cultures rencontrées/types de cultures*

L'agriculture reste l'activité économique la plus pratiquée et est secondée par l'élevage. Les principales cultures rencontrées sont les vivrières et les tubercules, les légumineuses, les céréales, les maraîchères. Par ordre d'importance, les plus cultivées par les agriculteurs sont : la banane, le haricot, le riz, le maïs, le calalou, l'arachide, le manioc, l'igname, le malanga, la patate douce, le pois congo, le Petit mil, le café. Certaines variétés de légumes (calalou, tomate) sont cultivées seulement dans la première section communale Colombier tout au long de la rivière Fer-à-Cheval. Le café se cultive surtout dans la deuxième section La Haye et dans les localités Marebleue et Gros-Figué dans la première section communale Colombier. La culture d'arachide se cultive dans toute la commune sauf la deuxième section La Haye.

Les associations culturales les plus fréquentes sont :

- Banane x igname x malanga x patate douce;
- Haricot x Pois Congo x Maïs x Petit-Mil ;
- Maïs x Pois Congo x arachide.

Le calalou (1^{ière} section colombier), le riz (1^{ière} section colombier, localité despinos), la patate douce (toute la commune) se cultivent en pure. Toutefois, la plupart des exploitants priorisent les associations culturales comme pratiques culturales.

Les agriculteurs sont très limités en termes d'encadrement technique nécessaire à une meilleure conduite de leurs activités de production et aussi de transformation. Ils maîtrisent peu les techniques culturales innovantes, performantes et plus respectueuses et protectrices de l'environnement. Cela affecte grandement la productivité et le rendement des cultures.

En termes d'assistance technique, quoi qu'il existe le regroupement de BAC Lascahobas – Savanette, les agriculteurs témoignent qu'ils ne reçoivent pas de services ou d'accompagnement de cette structure. Comme personnel du BAC, on y rencontre uniquement le directeur qui a à sa possession une motocyclette. Donc, le BAC n'a pas de local (bureau physique établi dans la commune). Ce directeur n'a pas de cadre technique (ressources humaines) à sa disposition ni de ressources matérielles (matériels bureautiques, équipements agricoles comme motoculteur, tracteur, outils, etc.). Cette situation contribue à lui rendre quasi inopérant.

Parmi les fruitiers, l'avocatier est une pièce maîtresse des systèmes agro-forestiers. Il procure de revenus importants aux riverains de la commune que ce soit les producteurs, les commerçants et d'autres agents. Les principales espèces fruitières et forestières rencontrées dans la commune sont :

- **Arbres Fruitiers** : les arbres fruitiers dominants sont : avocatier, manguier, citrus (oranger amer et douce, citron), corossolier, caïmite, cocoyer, goyave, grenadia, papayer, cachiman, arbre à pain, arbre véritable ;
- **Arbres Forestiers** : Il en existe de nombreux dont les plus populaires sont mombin, mapou, cèdre, chêne, acajous, latanier, pin, bois pin, sabliers, campêche ;

Il faut noter que le bois est la principale source d'énergie utilisée pour les boulangeries et aussi de combustible de cuisson au sein des ménages. En effet, beaucoup de personnes pratiquent le sciage de bois et la confection de charbon et de l'artisanat comme activités extra agricoles. En conséquence, on assiste à une accélération de l'érosion et une disparition de la couche arable du sol. Cette conséquence du déboisement est néfaste pour la pratique de l'agriculture dans la commune et fragilise l'agriculture comme elle est pratiquée actuellement comme activité économique rentable et durable.



Figure 16: Photos des systèmes de culture pratiquée

3.5.1.4-. Itinéraire technique

Les itinéraires techniques de conduite des cultures sont faits de façon traditionnelle par les agriculteurs. Contrairement aux autres endroits de la commune où la préparation de sol se fait avec la houe, la pioche etc., à la première section colombier, la traction animale est assez utilisée à cet effet et l'opération est suivie d'un sarclage. Les exploitants effectuent un premier labour et quinze (15) jours après, ils effectuent un second labour suivi d'un sarclage avant le semis. Pour la préparation d'un quart de carreau de terre, ils ont besoin pour les deux (2) labours d'un montant forfaitaire de six mille gourdes (6,000 HTG) environ ; pour le sarclage ils ont besoin environ cinq mille gourdes (5,000 HTG).

Les agriculteurs n'utilisent pas d'engrais chimiques pour la majeure partie des cultures sauf pour le haricot. Ils n'utilisent presque pas de pesticide. Dépendant de la culture en question, l'itinéraire technique peut commencer par la mise en place de la pépinière pour la plupart des légumes et le riz en passant par la préparation de sol pour prendre fin avec la récolte. Certaines cultures s'étalent sur trois (3) campagnes par année comme le haricot, d'autres sur deux (2) comme le maïs et le riz. La banane, la canne-à-sucre, le petit-mil, les vivres et les tubercules, l'arachide, le pois congo se cultivent sur une campagne agricole par année. Le tableau qui suit présente le calendrier cultural des principales cultures de la commune de Savanette.

Tableau 50 : Calendrier cultural des principales cultures de la commune

Cultures/ Saison	Mois/Saisons											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Banane/figue	Ne1	R3	S3		R1 Ne2		P1	S1	R2		P	S2
Haricot	Ne3	R3	S1 R3		Ne1		R1 P2	S2		Ne2	R2 P3	R2 S3
Riz		Pe1		Pi1	Pe2	Pi2		R1			R2	
Maïs		P1	S1	S2	R1	Ne	R2	R2				
Petit-Mil			P	S	S						R	R
Calalou, tomate	Toute l'année											

Arachide	Toute l'année											
Manioc	R2	Ne1	S2	S2		Ne2			R1	R1		S1 R2
Ignames		P	S	S			Ne				R	R
Malanga		P1 R1	S1 R1	S1				Ne			R2	S2
Patate douce	R2	Ne1	S2	S2		Ne2			R1	R1		S1 R2
Pois Congo		P1 R1	S1	S1						R2	R2	S2
Canne-à-sucre			P	S			Ne					R
Café					S				R	R		
P=Préparer ; S=Semer ; Pe=Pépinière ; Pi= Piquer ; R=Récolter ; Ne= Nettoyer 1, 2,3 = numéro campagne												

Source : Géo Plan, Ateliers communaux de diagnostic participatif, décembre 2020

3.5.1.5-. Variétés, rendement des cultures et maladies phytosanitaires

Pour la majorité des espèces végétales cultivées, les variétés indigènes sont utilisées. Les « semences » utilisées sont des grains en absence d'appui technique et services actifs dans la zone dans la production de semences de qualité. Donc, ce sont des variétés peu performantes. Les agriculteurs n'utilisent pas de semences améliorées. La majorité des cultures sont exemptes de maladies sauf la culture du haricot. Celle-ci est frappée le plus souvent par une maladie communément appelée « maladi bwa kabrit ». Les feuilles deviennent rougeâtres. À ce moment-là, les rendements diminuent considérablement de plus de quatre-vingt-dix pourcent (90%).

Tableau 51 : Variétés, maladies et rendement des principales cultures pratiquées dans la commune

Cultures	Variétés	Maladies, symptômes et pestes	Rendement	
			Bonne saison	Mauvaise saison
Banane	« Miske, rak, matintin, fig, fig felisya, fig chwal »	Ti landeng	90%	50%
Haricot	« Pwanwa, wouj, blan, bè »	« maladibwakabrit /fèywouj, pichon»	85%	15-20%
Pois	« pwa kongo apeko, pwa kongo wouj,pwa kongo blan, pwanouris, pwaenkoni »	Chenille	80%	25%
Riz	« madangougous, shela, TCS, delin, lacrète, defalo, towosipa, louki »	Insecte	90%	30%
Maïs	« Mayi pay nwa, tibourik, kòneli, »	Chenille, chabon	90%	30%
Petit-mil	« Ti ponpon, pitimi blan, pitimi wouj »	Siwo, pichon	75%	15%
Calalou	« Tikònkabrit »	pichon	98%	10%
Tomate	« Tijoceline, roma »	Chenille	80%	20%
Arachide	« Tipistach »		80%	10%
Manioc	« Ti josli'n, kontink, chocho, ti senno, matyetas, ti sove, panyol, pesi »	-	80%	10%
Malanga	« Malangablan, dyanakou »	-	90%	50%
Patate	« Patat ti savyen, patat jòn, anba fey, patat wouj »	Maroka	90%	30%
Café	« katoura, ti pika, boubon »	Scolite, rouille	90%	50%
Canne-à-sucre	« Ananas, dayiti, kannblan, madenok, atiyayo,vennkak, sentaklouz, kanntowo »	Mawoka, vekann	95%	50%

Source : Géo Plan, ateliers communaux de diagnostic participatif, décembre 2020

3.5.1.6-. Outillage agricole

L'outillage agricole utilisé dans la commune est en général de type aratoire traditionnel à savoir : houe, machette, pince, pioche, râteau, pelle, serpette etc. L'agriculture n'a pas connu un grand essor en termes de mécanisation. Il n'y existe pas d'équipements modernes disponibles dans la commune comme des tracteurs agricoles, des herseuses entre autres ni du côté privé ni du côté du BAC. Il n'existe même pas des opérateurs privés qui vendent des services dans l'agriculture que ce soit des services de location de tracteur pour le labourage et autres. Les agriculteurs ont recours aux charrues à traction animale pour labourer leur parcelle dans certains endroits de la commune. Il n'y existe non plus de boutique d'intrants agricoles. Pour se procurer en outils aratoires traditionnels, les agriculteurs doivent se rendre à Mirebalais, à Lascahobas, à Port-au-Prince ou en République Dominicaine.

3.5.1.7-. Approvisionnement en intrants et accessibilité au capital

L'utilisation des intrants de qualité est une nécessité pour la conduite des activités de production agricole en vue d'aboutir à de meilleurs résultats techniques et économiques. À Savanette, il n'y existe pas d'endroits (boutiques d'intrants agricoles ou autres détaillants) où les agriculteurs peuvent s'approvisionner en intrants agricoles de qualité. C'est l'une des raisons qui explique l'utilisation des grains, des boutures de mauvaise qualité. Les exploitants de Savanette s'approvisionnent en semences généralement auprès des voisins ou sur les marchés locaux ou régionaux ou tout simplement à partir d'une fraction de la récolte antérieure stockée dans des conditions inappropriées.

En ce qui a trait au capital, les agriculteurs n'ont pas d'accès au crédit agricole dans la commune. Les institutions de microfinance priorisent l'octroi d'autres types de crédit moins à risque pour leur portefeuille comme le crédit commerce, le crédit à la consommation. Il n'existe pas d'investissement dans ce domaine que ce soit par l'Etat ou le secteur privé haïtien.

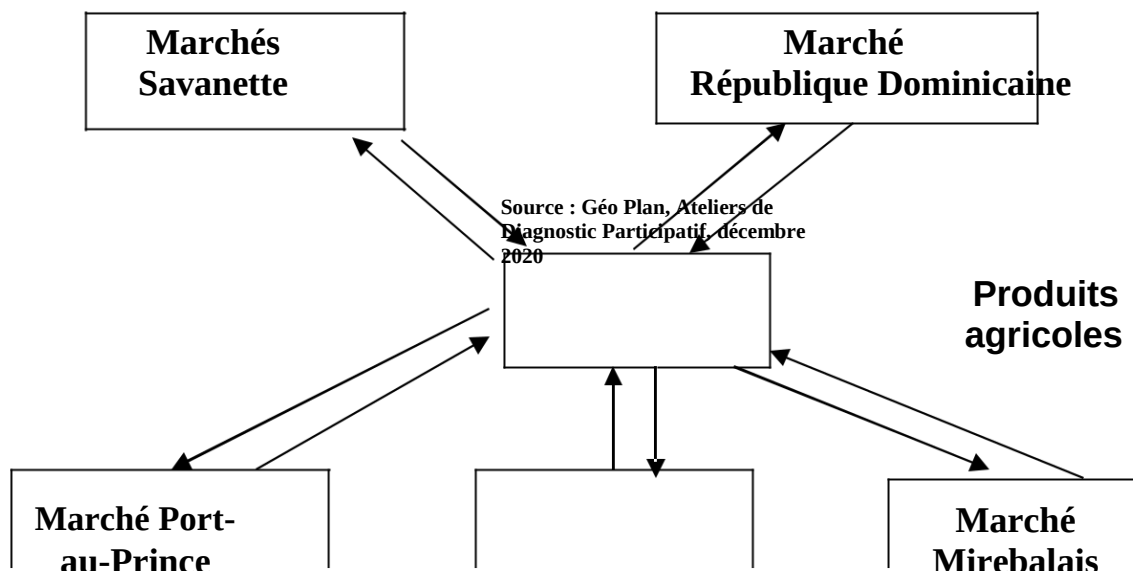
3.5.1.8-. Stratégie de stockage, transformation et commercialisation des produits agricoles

Les produits agricoles sont essentiellement destinés à l'autoconsommation et à la vente en vue de l'obtention de revenus. Toutefois, une petite quantité des produits tirés des récoltes est conservée pour être utilisée en semences pour les prochaines campagnes agricoles. Cette répartition de la récolte varie suivant le niveau de rendement, la culture considérée, le type d'exploitation et les problèmes financiers du ménage de l'exploitant. Selon les estimations du RGA 2009, 79.9% de la production des exploitations agricoles ont comme destination principale la vente et le reste 20.1% à la consommation. À noter qu'une bonne partie des cultures vivrières et tubercules sont autoconsommés au sein des exploitations contrairement aux légumes.

Les produits agricoles de la commune sont écoulés certaines fois sur la parcelle ou le domicile de l'exploitant, parfois sur les marchés publics locaux ou régionaux. La vente sur la parcelle ou à domicile est une pratique courante. Pendant ou après la récolte, certains revendeurs/ revendeuses « Madan Sara » viennent sur la parcelle ou directement chez l'exploitant pour acheter la denrée. Ces « Madan Sara » vendent leurs produits à Mirebalais, à Lascahobas, à Port-au-Prince ou en République Dominicaine.

En ce qui concerne les opérations post-récoltes (séchage, stockage etc.), ces structures font défaut. Les rares qui existent sont de type traditionnel. Pour le séchage des produits (comme riz, café...), les agriculteurs utilisent du glacié à défaut, ils utilisent les trottoirs, les galeries de la maison ou un prélat. Le maïs est attaché dans des « gouanes » suspendues à des arbres. De cette pratique découle des pertes post-récoltes énormes. Comme structure de transformation dans la commune, il n'existe pas de moulin de riz ; il y existe trois (3) moulins à grain (surtout maïs) en fonctionnement. On y rencontre une certaine quantité de moulins manuels d'arachides.

Figure 8: Circuit de commercialisation des produits agricoles dans la commune de Savanette



Marché
Lascahobas

3.5.1.9-. Filières porteuses rencontrées dans la commune

a) Filière figue-banane

La figue-banane représente l’une des cultures de rente pour les agriculteurs de Savanette. Vu le relief accidenté de la commune caractérisé majoritairement par des mornes, cette culture peut constituer une grande opportunité de valorisation, d’exploitation et de protection de sol. De plus, l’écoulement sur le marché de ce produit se fait facilement du fait de la forte demande sur les différents marchés (binational, régional et métropolitaine de Port-au-Prince). Un ensemble de contraintes nuisent le développement de cette culture dans la commune à savoir : rareté de drageons ; l’état piteux de la route surtout en période pluvieuse ; les vents violents périodiques et ceux des cyclones (détruisent les plantations de figue-banane surtout les variétés géantes) ; présence de nématodes ; absence de conditions de stockage et de moyens de transformation ; fort taux de pertes en cas d’intenses pluies empêchant l’écoulement.

La commercialisation de la figue-banane est assurée par différentes catégories de commerçantes allant des grossistes jusqu’au plus petit détaillant dans la commune. L’existence de nombreux débouchés permet l’écoulement des produits sans grandes difficultés, mais des contraintes en particulier le mauvais état des routes pèsent sur l’écoulement. Ceci rend le coût du transport très élevé et contribue à augmenter son prix à la vente et par voie de conséquence sa compétitivité.

b) Filière d’avocats

L’avocat produit à Savanette est acheminé essentiellement vers la République Dominicaine où l’écoulement se fait sans grande difficulté. L’avocat constitue une source de revenu considérable pour les agriculteurs de colombier et La Haye. Cette arboriculture représente un atout majeur pour les agriculteurs de la commune du fait de sa capacité à protéger le sol ou l’environnement en général. Elle fait face à des menaces et des contraintes énormes entravant son développement tels que : les cyclone set les pertes liées au transport.

La commercialisation de l’avocat se fait essentiellement sur le marché dominicain où des grossistes transportent des quantités considérables en tout temps durant la période de production. La demande de l’avocat haïtien est toujours en pleine expansion sur le marché dominicain ce qui engendre des récoltes précoces dans certains cas selon des participants aux ateliers du diagnostic participatif. Malgré les avantages relatifs à la production et la commercialisation de l’avocat, certains obstacles existent pour les agents économiques actifs dans cette chaine de valeur. Les contraintes les plus importantes sont : absence de structures de conditionnement ; l’impraticabilité des routes en période pluvieuse ; la forte demande de transport en période d’abondance.

L’agriculture constitue et constituera un levier important dans le développement socioéconomique de la zone. Ainsi, pour le développement de son plein potentiel et faciliter de meilleures retombées sur la commune, il est recommandé de :

- Opérationnaliser un service d’appui de proximité aux exploitants-tes agricoles leur facilitant l’accès aux conseils techniques, aux services financiers agricoles adaptés (crédit et assurance), aux intrants, équipements et à l’outillage agricoles, aux techniques, technologies et infrastructures agricoles et post-récoltes ;
- Investir dans la dynamisation des chaines de valeur avocat et figue banane à fortes potentialités économiques à travers l’appui et la promotion d’un système agroforestier écologiquement durable et économiquement viable à travers des mécanismes réduisant la pression sur l’environnement, les ressources naturelles et atténuant les risques liés aux aléas naturels.

Tableau 52: Perception des forces, faibles, opportunités et menaces de l’agriculture par la population

Forces		Faiblesses		Opportunités		Menaces
- Existence des organisations	des de	- Manque d’équipements	d’outils (par	et ex.	-Présence d’ITECA et les services	- Cyclones - Sécheresse

planteurs actives dans les chaînes de valeur ; - Environ 95% de la population pratique l'agriculture ; - Disponibilité sur place de matière permettant de fabriquer d'engrais naturels ; - Diversification de la production par aires agro écologiques y compris le système agro forestier à haut potentiel économique - Existence de sols fertiles permettant de produire sans engrais chimiques ; - Existence de nombreux points d'eau (sources et rivières) potentiellement utilisables pour l'irrigation ;	moulins) appropriés - Manque d'assistance technique et le BAC est inopérante termes de fourniture d'appui - Mauvais état des pistes agricoles - Faible accès et disponibilité d'intrants agricoles (semences, engrais) et de produits phytosanitaires - Absence de boutiques d'intrants agricoles - Absence de système d'irrigation - Agriculture non mécanisée ; - Manque de structuration des organisations de planteurs - Absence de services financiers agricoles (banques agricoles fournissant lesdits services) ; - Manque de main d'œuvre (travailleurs) agricole - Manque de marchés rémunérateurs	fournis aux producteurs agricoles - Flexibilité de choix de marchés d'écoulement soit en Haïti ou en République Dominicaine pour certains produits	- Maladies phytosanitaires - Vol - Élevage libre de Manque de contrôle de prix et risques de confiscation des produits agricoles vendus en République Dominicaine
---	---	---	---

Source : Géo Plan, ateliers communaux de diagnostic participatif, décembre 2020

3.5.2-. Élevage

L'élevage est l'une des branches d'activité économique très pratiquée dans la commune. Il est conduit de manière traditionnelle à la corde ou de façon libre avec une capacité de production très faible des éleveurs. Le cheptel est constitué essentiellement d'animaux de race indigène rustique et à faible productivité. De façon générale, les races améliorées sont quasi-inexistantes et il n'existe pas de réels investissements y relatifs.

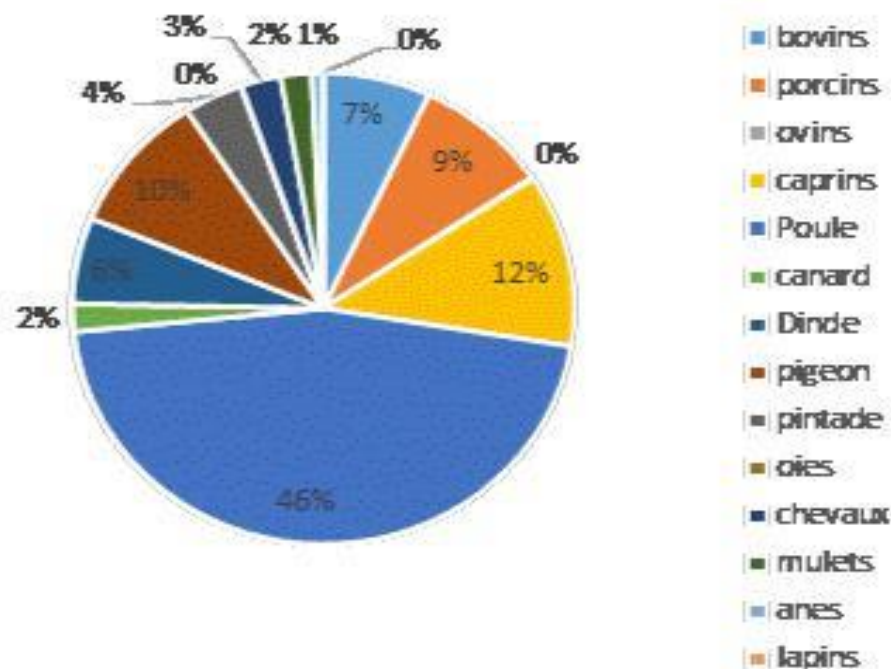
L'élevage du gros et du menu bétail joue une place importante dans l'économie des exploitants agricoles dans la commune de Savanette. Le cheptel est constitué de bovins, caprins, porcins, équins, de volailles, de lapins et finalement des ovins. La garde d'un animal constitue pour l'éleveur sa caisse d'assurance et son compte d'épargne. Le bétail notamment le gros est mobilisé pour faire face à certaines dépenses comme celles pour les mariages et les funérailles, les menus bétails pour les frais scolaires, les autres exigences des jeunes filles et garçons. A l'instar du sous-secteur agricole, l'élevage se confronte à des problèmes divers tels que taux de mortalité élevée, consanguinité, manque de formation des éleveurs, manque d'équipement et de soins vétérinaires, manque d'investissement, le vol, les maladies virales et les épidémies.

Les données actualisées en 2020 relatives à la composition du cheptel manquent. Selon les données du RGA 2009, le cheptel du menu et gros bétails était constitué de 20,423 têtes. Le gros et le menu bétail joue un rôle important dans

l'économie des familles soit en termes de sa capacité à permettre aux familles de générer du revenu soit par la facilité qu'il a (élevage équin) dans le transport et le commerce. Parmi le gros et le menu bétail, les caprins occupent la première place avec un cheptel de 7,371 têtes dont 6 de race améliorée, ensuite, les porcins (5,413), les bovins (4,298), les chevaux (1,603), les mulets (1,240), les ânes (451) et autres en quantité très faible.

Au total, 62,132 têtes de bétails toutes catégories confondues (volailles, gros, menu et petit bétails) ont été inventoriées par le RGA de 2009 pour l'ensemble des espèces présentées sur le graphe ci-dessous. La production avicole occupe une place non négligeable dans l'élevage. Selon les données du RGA 2009, sur un total de 41,697 têtes de volailles inventoriées, 28,489 sont des poules soit 68.32% du cheptel avicole.

Figure 17 : Répartition du poids des espèces dans la composition du cheptel de la commune



Source : Recensement général agricole, MARNDR, 2009

3.5.2.1- Mode de conduite des animaux

Cette activité est conduite selon des techniques traditionnelles hors de toute application de connaissances techniques. Les principales espèces rencontrées par ordre de grandeur sont : les volailles majoritairement les poules, les espèces caprines, les porcines, les bovines, les ovines. Les animaux sont pâturés pendant le jour dans des zones plus ou moins éloignée du lieu d'habitation de l'exploitant, puis le soir emmener vers la maison. La plupart des animaux comme bovins, équins, caprins, porcins sont conduits à la corde cependant les poules, dindes... sont élevées de façon libre. On peut signaler aussi lors de la période de semis, levée et floraison des cultures, comme haricot, ces volailles sont tenues à la corde.

Certes, l'élevage libre est pratiqué pour l'espèce galline mais dans les zones sèches et à des moments spécifiques de l'année, surtout après la récolte, les habitants ont l'habitude de pratiquer ce type d'élevage pour les caprins. D'autre part, dans les micro-bassins versants qui jouissent d'une pluviométrie abondante ou bien dans les zones de piedmont et le lit de la rivière fer-a-cheval communément appelé Basak, il n'est pas révélé l'existence d'élevage libre.

Les bétails s'approvisionnent en eau directement au niveau de la rivière Fer-à-cheval, la ravine Mataprette et d'autres ravines et mare d'eau dans la commune. L'abreuvement se fait tous les jours ou tous les deux à trois jours en fonction de l'animal. L'alimentation se fait à partir des tiges de maïs, les fanes de haricots et les adventices. Ces animaux pâturent également sur les parcelles en jachère. L'alimentation constitue une véritable contrainte pour les éleveurs lors des périodes de sécheresse. L'élevage se fait à la corde dans les mornes en période de plantation et totalement libre en dehors des périodes de production. Il n'existe aucun système de production de fourrage ou de foin pour les bétails au niveau de la commune.



Figure 18 :Photos de bétails

3.5.2.2-. Santé animale

Des maladies de toutes sortes constituent des handicaps majeurs l'élevage et entraîne des pertes importantes au niveau du cheptel. Ainsi, des cas de maladies comme : « Galle, rage, poux, pneumonie, abcès, Charbon, grattelle, tétanos » sont recensés au niveau des gros et des petits bétails. Cependant, des maladies comme « New Castle, pian, tiak, pied sec, lapipi » attaquent spécifiquement les volailles.

On dénombre certains agents d'identification de bêtes et cinq (5) agents vétérinaires dans la commune dont trois (3) à la première section Colombier, un (1) à la deuxième section La Haye et un (1) au niveau du centre-ville. Ils sont habilités à prodiguer des soins vétérinaires nécessaires aux animaux malades ou à titre préventif. Ils offrent leurs services à la population, mais les éleveurs doivent payer pour en avoir accès. Toutefois, les agents vétérinaires n'ont pas suffisamment de matériels et équipements nécessaires pour offrir un accompagnement soutenu et de meilleure qualité aux éleveurs. Le BAC n'offre pas ce service et n'a aucun agent vétérinaire à disposition. L'élevage est très peu structuré et bénéficie très peu de soutien du gouvernement haïtien et des acteurs financiers mais reste un secteur d'activité économique d'importance capitale pour les populations.

3.5.2.3-. Commercialisation des animaux

Dans la commune, il existe dans les marchés publics, des espaces spécifiques réservés au commerce des bétails. Il en existe deux (2) au total et sont communément appelés « palan ». Grâce à l'élevage caprin, les producteurs et des marchands de bétails entretiennent des échanges commerciaux transfrontaliers. Une partie des caprins produits est vendu à des acheteurs dominicains. Ce commerce une fois de plus ne bénéficie d'aucun contrôle et encadrement de l'administration publique. Ainsi, il est effectué à travers de circuits commerciaux non régulés.

Le renforcement de l'élevage peut apporter une grande valeur ajoutée à l'économie de la commune et des familles qui y vivent, ainsi les observations/constats sur le terrain et des échanges avec les acteurs de la commune ont permis de formuler les recommandations suivantes :

- S'appuyer sur les avantages comparatifs de la commune pour renforcer la filière caprine et bovine (de la production à la commercialisation) tout en s'appuyant sur une amélioration de sa productivité selon des techniques de production qui ne favorisent pas la dégradation environnementale (amélioration génétique des races locales par l'introduction des géniteurs améliorées, production d'aliments alternatifs aux pratiques actuelles) ;
- Renforcer les services aux éleveurs (formation et accompagnement techniques des éleveurs et associations d'éleveurs, accès aux produits et services vétérinaires, accès aux techniques et technologies modernes plus performantes, recherche de marchés alternatifs pour l'écoulement des produits) en vue d'un élevage plus attractif et durable du point de vue technique, financier et environnemental ;
- Mettre en place des lacs collinaires pour faciliter la pisciculture.

Tableau 53: Perception des forces, faibles, opportunités et menaces de l'élevage par la population

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Existence d'une population importante d'éleveurs - Existence de nombreuses espèces constituant le cheptel - Production reposée sur des races indigènes rustiques résistantes mieux à certaines maladies et s'adaptent mieux à l'environnement local - Existence de nombreux points d'eau (sources et rivières) - -	- Manque d'aliments (fourrages) pour les bétails surtout en période sécheresse - Manque d'assistance et d'encadrements techniques aux éleveurs - Manque d'agents vétérinaires pour répondre à la demande de l'ensemble des éleveurs - Manque de matériels pour les agents vétérinaires - Absence de pharmacies vétérinaires - Faible disponibilité de bétails de race améliorée entraînant une faible productivité de l'élevage - Absence d'école technique vétérinaire - Manque de campagne de vaccination - Absence abattoir - Absence de zone de pâturage - Absence d'une association d'éleveurs - Absence de lac collinaire	- Existence d'une demande potentielle en République Dominicaine pour les caprins en particulier	- Maladies dont les épidémies - Vols - Intempéries

Source : Géo Plan, ateliers communaux de diagnostic participatif, décembre 2020

41

3.5.3-. Industries, artisanal, arts et petits métiers

Il n'existe pas à proprement parler de l'industrie qui fonctionne dans la commune. Ceci concerne toutes les branches d'activité économique. Néanmoins, les rares unités surtout artisanales qui y existent se retrouvent œuvrant dans la transformation alimentaire et agricoles. On y retrouve :

- 3 unités de mouture du maïs dont un (1) assure aussi l'emballage étiqueté du maïs moulu pour la vente ;
- 11 boulangeries (fabrication de pains à base de farine de bleu). À noter qu'il y existe un qui respecte plus ou moins les normes d'hygiène dans la ville ;
- Quelques micro-unités de transformation d'arachides en beurre d'arachides.
- Des micro-unités artisanales œuvrant dans la confection des articles d'ameublement et d'autres articles en lien avec le bois, le fer et le tôle.

La commune est dotée de nombreux artisans surtout dans la construction (maçonnerie, plomberie, électricité) dont la plupart sont formés sur le tas en République Dominicaine. Ils contribuent à dynamiser le marché de la construction locale avec leurs compétences qui jadis étaient difficile à trouver sur place. Ils facilitent la mise en œuvre des projets de construction d'habitats dans lesquels investissent de nombreuses ayant leurs proches vivant dans la diaspora dominicaine, chilienne et brésilienne.

De plus en plus les professions libérales pénètrent le marché et surtout dans le centre urbain. On y retrouve des arpenteurs, professeurs, avocats, ingénieur-civil, ingénieur-Agronome, technicien agricole, tailleurs, couturières, charpentiers,

ébénistes, esthéticiennes, des coiffeurs, mécaniciens, chauffeurs y inclus les motards etc. Les motards, en expansion dans la commune, facilitent le transport des biens, marchandises et de personnes à l'intérieur de la commune et aussi vers d'autres communes.

De cette analyse technique et participative, il ressort les recommandations suivantes dans l'industrie, petits métiers et artisanat :

- Appuyer mise en place d'au moins d'une structure communale pour la formation et le perfectionnement des artisans et des jeunes désireux de s'inscrire dans une filière de formation professionnelle ;
- Mettre en place une stratégie communale de structuration organisationnelle des PME (hommes et femmes, garçons et filles), à l'amélioration de la qualité technique de leur offre (produits finis offerts sur le marché via de meilleures formations techniques et l'accès à des outils et équipements plus performants) et à la pénétration de marchés rémunérateurs ;
- Soutenir le micro-entrepreneuriat féminin dans les filières prédominées par les femmes et les filles telles les services et la transformation agro-alimentaire, etc.

Tableau 54: Perception des forces, faibles, opportunités et menaces de l'industrie, petits métiers et l'artisanat par la population

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Potentiel diversifié de produits fabriqués par des artisans locaux : balai, panier, sandales, chaise, chapeau, tambour, sacs entre autres - Existence des matières premières telles que: bois, latanier, palmier, bambou, bananier, etc. - Existence de nombreux artisans actifs - Existence de nombreux PME actifs -	- Manque de matières premières (bambou, sisal, etc.) - Manque de marchés d'écoulement pour les produits et non existence d'un marché d'artisanat - Manque de formation pour les artisans - Manque d'encadrement technique et financier des artisans - Produits non standardisés - Manque de structuration et d'organisation des artisans et des entrepreneurs (PME) - Mauvaise structure des prix des produits d'artisanat ; - Absence de centre de formation professionnelle pour les artisans - Manque d'outils et matériels de mécanisation des opérations - Très peu de PME ont une patente - Manque de formation en gestion d'entreprises	- UTEP - Fêtes patronales et des foires artisanales et nationales - Foire binationale entre Savanette et la commune voisine de la République Dominicaine ;	- Déboisement important générant une surexploitation de la ressource et de la rareté de matières premières ; - Forte concurrence des produits manufacturés importés par rapport à l'artisanat local - Cyclone - Inflation - Phénomène d'acculturation

Source : Géo Plan, ateliers communaux de diagnostic participatif, décembre 2020

3.5.4-. Commerce et institutions microfinance

3.5.4.1-. Commerce

L'économie locale est morose. Elle est fortement reposée sur un commerce peu développé dont l'essentiel des activités n'est pas formalisé. Au centre-ville, il existe une grande concentration des activités liées au petit commerce. Ces petits commerçants sont surtout spécialisés dans la vente en détails en installant leurs produits dans des boutiques ou devant leur maison. D'autres s'exercent comme intermédiaires dans des échanges de produits agricoles notamment avec des Dominicains. Le commerce concerne surtout des produits alimentaires, des matériaux de construction, des produits de nettoyage et cosmétiques, des vêtements entre autres. La commune dispose d'un réseau de commerçants-es assurant les échanges commerciaux à l'intérieur de

la commune, avec la zone frontalière et d'autres communes du département dont Mirebalais et Lascahobas et des communes de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince.

Les échanges commerciaux transfrontaliers jouent un rôle important dans l'économie de la commune en dépit de la fermeture du marché binational au début des années 2000. Des travaux sont en cours pour la remise en fonction de ce marché. Les flux commerciaux vers la République Dominicaine concernent surtout les produits agricoles bruts (avocat, pois congo, café, caprins) ou des produits de l'agro-industrie (clairin). Ils sont essentiellement acheminés par les points frontaliers sur Savanette (à dos d'âne) et Belladère (par camion). La commune importe de la République Dominicaine essentiellement des produits manufacturiers, produits alimentaires et des matériaux de construction.

Actuellement, la commune n'est pas dotée de marchés publics bien équipés. Toutefois, en plus des boutiques, les échanges commerciaux sont effectués à travers les 3 marchés publics (1 marché/section communale et 1 au centre-ville).

Tableau 55: Inventaire des marchés publics, fonctionnement, échanges et origine des acheteurs et vendeurs

Marché et fonctionnement	Produits échangés	Origine vendeurs et acheteurs	Poids des échanges commerciaux
Centre-ville : Jeudi	Produits agricoles et bétails, manufacturiers	Savanette, Mirebalais, Baptiste, Lascahobas, République Dominicaine	+++
Colombier : Mercredi	Produits agricoles et bétails, manufacturiers	Savanette, Lascahobas et Mirebalais	++
Mare-Georges : Mercredi	Produits agricoles et bétails, manufacturiers	Savanette, Cornillon	+
+++ : Beaucoup ++ : Moyen + : Faible			

Source : Enquête et ateliers communaux de diagnostic participatif, décembre 2020



Figure 19 :Photos de jours de marché dans la commune

3.5.4.2-. Institution de Microfinance

Le secteur financier est très peu développé au niveau de la zone entraînant un très peu niveau d'inclusion financière de la population. Il existe aucune banque commerciale dans la commune. Le marché financier est surtout pénétré par des institutions de microfinance du secteur bancaire et non bancaire qui opèrent depuis d'autres communes : FONKOZE, ACME, MCN, COOPECLAS.

La croissance de l'économie de la commune souffre du sous-développement du secteur financier n'offrant pas des services financiers qui assurent l'inclusion financière et la dynamisation des activités économiques au sein de la commune. L'écosystème financier est constitué d'institutions de microfinance (IMF) à caractère formel et informel.

Quatre (4) IMF de type coopératif (les coopératives d'épargne et de crédit, les caisses populaires) qui ont une présence physique mais leur couverture individuelle et géographique est assez faible. Elles fournissent les rares services financiers (crédit et épargne) de proximité grâce à leur implantation physique dans la commune.

D'autres IMF non coopératives opèrent dans la commune sans y avoir une antenne physiquement implantée. Les plus importantes qui offrent des services à partir d'une antenne placée dans d'autres communes (FONKOZE, ACME, MCN). Parallèlement, la COOPECLAS, IMF de type coopératif, dessert aussi une clientèle importante sans y avoir une antenne physiquement implantée.

A l'échelle communautaire, il existe des mutuelles de solidarité (MUSO), des consortiums et des sabotages qui sont pratiqués par des membres de la population pour avoir un minimum d'inclusion financière dans le secteur informel.

Les prêts qui sont offerts sont essentiellement destinés à la consommation ou au financement du petit commerce. Ils sont octroyés sur une durée n'excédant pas, dans la plupart des cas, 18 mois à des taux d'intérêt mensuel allant de 2% (MUSO) à 7% (IMF non coopératives) soit des taux d'intérêt annuel allant de 24 à 84%. Les prêts destinés à la production sont quasi-inexistants rendant difficile le potentiel de dynamisation le secteur productif local.

Les services de transferts d'argent sont assurés par une seule antenne représentant à la fois CAM TRANSFERT et UNI TRANSFERT qui fonctionne au ralenti au niveau du centre-ville. En raison de la faible couverture d'internet, les transferts d'argent par les canaux des compagnies de téléphonie mobile existent mais peu fonctionnels. Ce faisant, la plupart des transferts internes et de la diaspora sont acheminés via des proches. Une tendance de plus en plus en hausse avec les récents flux migratoires de la population locale vers la République Dominicaine, le Chili et le Brésil. Ces transferts sont surtout destinés après la consommation dans l'acquisition de terrain, la construction de maisons et la production agricole. Le tableau suivant présente la perception des principales forces, faiblesses, opportunités et menaces du commerce et des Institutions Micro financières dans la commune de Savanette.

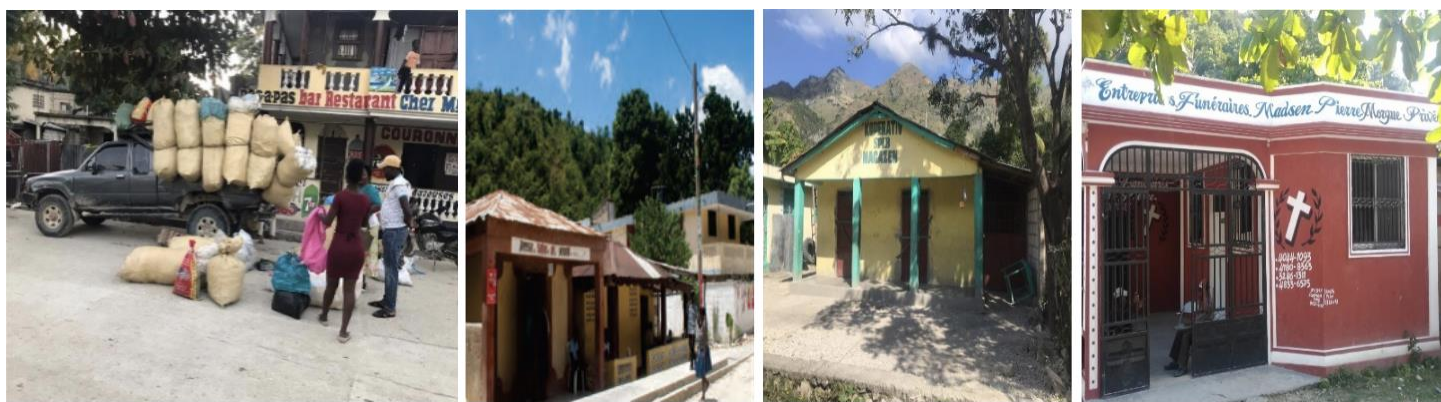


Figure 20 :Photos de quelques PME/PMI et IMC

À partir de l'analyse technique et participative avec les acteurs de la commune, les recommandations suivantes s'avèrent nécessaires pour la commune de tirer de meilleurs bénéfices du commerce et des institutions de microfinance (IMF) :

- Appuyer le renforcement technique, administratif et financier des institutions de microfinance implantées dans la commune leur donnant accès à un portefeuille de prêt plus approprié pour favoriser une meilleure inclusion financière des acteurs économiques de la commune en particulier les femmes ;
- Promouvoir des mécanismes spécifiques de promotion de l'entrepreneuriat féminin dans le secteur commerce qui est surtout dominé par les femmes en vue de leur permettre de sortir de l'extrême pauvreté ;
- Mettre en place de mécanismes de contrôle de flux commerciaux transfrontaliers (Savanette – Hondo Valle) par l'Etat Central en synergie avec la municipalité de Savanette, de générer des recettes douanières profitables au développement de la commune ;
- Assurer la finition des travaux d'infrastructures du marché transfrontalier et sa mise en fonction et construire le bâtiment des trois autres marchés et abattoirs de la commune à savoir Colombier, Mare-george et Centre-Ville.

Tableau 56: Perception des forces, faibles, opportunités et menaces du commerce et des institutions de microfinances par la population

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Existence d'un nombre important de commerçants-es - Quantité et diversité des microentreprises - Existence de coopératives, des caisses d'épargne et de crédit - Existence de diverses denrées produites sur place - Existence de 3 marchés publics incluant ceux de bétails - Multiplication et diversification des microentreprises - Existence d'acteurs non formels diversifiés : MUSO offrant du crédit malgré très limité à moindre coût ; -	- Absence de magasins dans la vente en gros - Faiblesse des moyens de transport - Mauvais état de la route principale (carrefour Flandé-Savanette) ainsi que des routes vicinales ; - Faible capacité des entrepreneurs pour investir le marché financier local - Faible structuration des entreprises évoluant dans le PME/PMI - Mauvais état du tronçon ville Savanette- frontière - Mauvaises conditions de crédit (taux, montant, durée) - Manque de formation et d'encadrement technique et financier des marchands-es - Absence d'établissements économiques collectifs (marchés, abattoirs) adéquats et mauvais positionnement des marchés publics - Marchés publics et abattoirs non construits ; - Construction du Marché transfrontalier non achevé - Fermeture du marché transfrontalier - Absence d'acteurs étatiques offrant des services d'appui financier (MCI, ONA) - Absence d'institutions bancaires dans la commune - Manque de contrôle des marchandises par les autorités - Absence de pratique d'unité de mesure standard	- Existence des opérateurs offrant du crédit commerce malgré sans antenne sur place : Fonkoze, COOPECLAS, ACME, MCN - Existence d'acteurs non formels diversifiés : IMF, malgré leur faible couverture, offrant des prêts sur place aux cotés des consortiums, sabotages - Proximité de la commune avec la frontière créant accès facile au marché dominicain - Croissance du marché local de la construction suite à la hausse de la population de migrants	- Risque d'approvisionnement sur le marché de Port-au-Prince à cause des problèmes de transports et insécurité sur les routes nationales (vols de marchandises) - Haut taux de chômage freinant la hausse de la demande potentielle locale pour les produits - Produits de crédit pas forcément adaptés aux réalités locales et rentabilité des microentreprises - Taux d'intérêt élevé et conditions non abordables au IMF - Troubles politiques -

Source: Géo Plan, ateliers communaux de diagnostic participatif, décembre 2020

3.5.5-. Tourisme, hôtellerie et restauration

En matière touristique, Savanette ne possède pas de grandes fortifications, de vestiges historiques et des monuments patrimoniaux qui pourraient attirer des visiteurs, mais elle dispose des ressources naturelles (montagnes, forêt, rivières, ravines, grottes, sources, bassins, chutes etc.) d'intérêt. Elle dispose des ressources naturelles à potentialités touristiques intéressantes tant pour le tourisme international que pour le tourisme national, régional et local.

3.5.5.1-. Produits Touristiques

La ville est située au cœur d'un bassin versant, sous forme d'une cuvette, protégée et entourée par des mornes sécuritaires qui d'un moment à d'autres peuvent servir d'impluvium pour remplir la cuvette. Elle est surplombée de hautes montagnes avec des sommets de plus de 1000 mètres. Ce type de relief est une ressource touristique qui offre une potentialité de grande qualité exploitable dans la perspective du développement du tourisme alternatif (découvertes de cimes et sentiers que les locaux empruntent et escaladent). Ces sites constituent une attraction très intéressante malgré l'érosion qui sévit à certains endroits. Il est possible d'organiser un tourisme de montagne avec l'organisation de randonnées et de trek (pour sportif).

La végétation constitue un attrait avec des poches forestières au niveau des gorges et des bas-fonds. Le cadre verdoyant de la forêt Michelet des piedmonts qui bordent la ville donne une très bonne image en matière touristique.

Les grottes, les sources et les chutes de la commune comportent des pratiques culturelles. Ainsi, il est tout à fait possible de développer la spéléologie tant recherchée par les touristes étrangers. Comme autres produits touristiques existants dans la commune, il y existe au niveau de la deuxième section La Haye : « Bassin vent ; bassin long qui se trouve à Lagouasse ; festival de l'eau organisé à la rivière fer-à-cheval tous les derniers week-ends du mois de mars « kanmo » ; nan lapli ; les fêtes patronales vierge Altagrâce et Sainte-Thérèse ». Il existe aussi au niveau de la première section colombier et au centre-ville respectivement la fête patronale Immaculée Conception et la fête patronale de la Nativité. Il y a un patrimoine culturel et historique de l'époque des cacos qui est très intéressant, il s'agit de « Ti Bois Pin ». Le tableau qui suit donne une idée sur les potentiels touristiques existants dans la commune.

Tableau 57:Potentiels et attraits touristiques existants de la commune de Savanette

Localisation	Potentiels et attraits touristiques existants
Centre-ville Savanette	« Source titrompette, morne plaisir, anbamapou, calvaire, forêt Michelet, fête patronale de la Nativité »
1 ^{ère} section Colombier	« Grotte Benoit batrville/ti bois pin, chute source corail grann, fête patronale Immaculée Conception »
2 ^{ème} section La Haye	« Bassin vent, grotte Saintil, bassin long, nan lapli, grotte nan vout, grotte konfyolo, chute Fené, fêtes patronales vierge altagrâce et Sainte-Thérèse »

Source : Géo Plan, ateliers communaux de diagnostic participatif, décembre 2020

3.5.5.2-. Infrastructures d'accueil de la commune

Il n'existe aucune structure d'accueil à Savanette, aucun établissement d'hébergement, si l'on excepte le Guest House Ri-tHaïti qui comprend environs 15 chambres. Il est dépourvu d'un cadre attrayant en matière touristique et le service offert n'est pas de qualité. Il n'existe aucun restaurant digne de renom.

En dépit d'un potentiel naturel original de sites à Savanette, le tourisme est une activité méconnue, peu exploitée même au niveau local. D'où la nécessité d'une mise en œuvre rationnelle concertée et évolutive pour arriver à une dynamique qui demeure un éveil de conscience.

La dynamisation du secteur du tourisme dans la commune visant à la création de nouvelles activités génératrices de revenus se heurte à un ensemble de contraintes comme la problématique de l'aménagement et de la gestion des sites, la formation de la population, les faiblesses des collectivités et des organisations de la société civile.

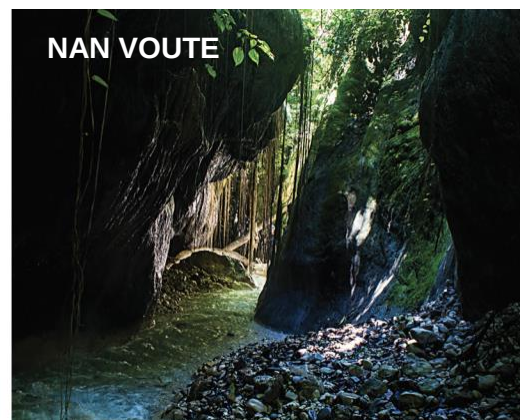
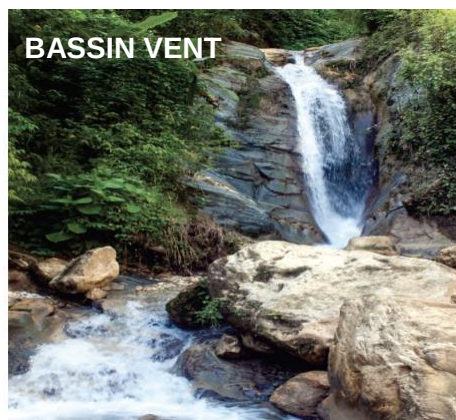
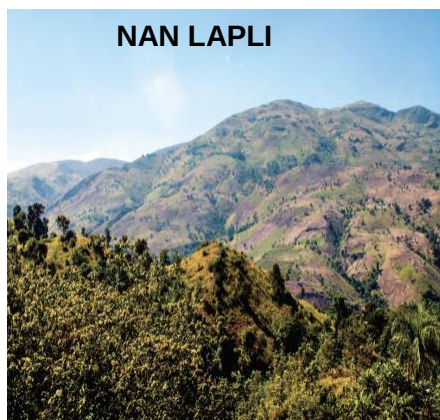


Figure 21 :Photos de sites et attraits touristiques (grottes, source, chute etc)

Tableau 58: Perception des forces, faibles, opportunités et menaces du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Existence de sites touristiques (ressources naturelles telles que : grottes, rivière, chute d'eau, forêt etc.) - Existence d'artisans et des produits artisanaux ; - Existence des fêtes patronales ; -	- Aucune mise en valeur des sites - Aucun entretien des sites - Pas de guides formés - Absence d'école touristique et hôtelière - Aucune information sur les sites et sur le tourisme en général ; - Mauvais état du tronçon de route carrefour Flandé – Savanette jusqu'à la frontière - Absence de route menant dans la majorité des sites touristiques ainsi que dans les sources - Absence d'infrastructures touristiques de qualité (Hôtel, salle spectacles et de restaurant de classe) - Manque de moyens financiers - Aucun financement de l'artisanat	- Profiter de la Foire binationale entre République Dominicaine (Hondo Valle) et Savanette attirant des étrangers au niveau de la commune	- Sites menacés de délabrement et de déboisement - Acculturation - Instabilité socioéconomique et politique - Insécurité

Source : Géo Plan, ateliers communaux de diagnostic participatif, décembre 2020

3.6-. Forces, faiblesses, opportunités et menaces des différents domaines

A l'issue de la deuxième phase du processus d'élaboration du Plan Communal de Développement de Savanette à savoir le Diagnostic Communal, les participants-tes ont identifié les FFOM majeures de la commune par domaine (Social, Économique et Gouvernance). Ces FFOM ont servi de base pour les choix des grandes orientations stratégiques de développement de la commune avec prise en compte des enjeux de chaque catégorie d'acteurs. Elles constituent les priorités communales en matière de développement.

Tableau 59: Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces majeures identifiées et priorisées dans l'analyse de la problématique de développement de la commune de Savanette/domaine social

#	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
1	Présence d'établissements de santé (1 centre santé à lits et 2 dispensaires)	Tracés en très mauvais état / Pas de routes construites	Support de plusieurs organisations au secteur santé : Zanmi La Sante (ZL)	Glissement de terrain, période pluvieuse (la pluie) endommageant les tracés
2	Disponibilité de l'Offre scolaire de base	Absence du réseau électrique (Bureau EDH) dans la commune	Support de plusieurs organisations au secteur éducatif : PAM	Influence négative de la politique sur la gouvernance de l'éducation
3	Existence des tracés dans la commune	Absence de l'offre de formation supérieure	Support ITECA dans l'Environnement	Cyclone
4	Couverture végétale assez dense dans la commune	Absence de l'hôpital fonctionnel dans la commune	Support de plusieurs organisations de base (OCB) dans l'aménagement des tracés: KDL	Épidémies et maladies virales dans la santé
5	Existence de beaucoup de sources	Absence de schéma d'aménagement du territoire	Support de SOJDES (Solidarité des jeunes pour le développement de Savanette) dans le sport	Déboisement (environnement des sources)
6	Existence d'espace au nord-est de la ville pour son extension	Manque de système d'adduction et d'approvisionnement d'eau potable	Support Chemin lavimiyò (CLM) dans l'habitat et logement	Inondation causant des maladies (hygiène et assainissement)

Source: Géo Plan, ateliers communaux de priorisation, diagnostic participatif de Savanette, décembre 2020

Tableau 60: Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces majeures identifiées et priorisées dans l'analyse de la problématique de développement de la commune de Savanette/ domaine économique

#	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
1	Disponibilité de terres agricoles fertiles	Manque d'encadrement technique et financier pour les marchands-es	Existence des fêtes patronales dans la commune	Cyclone ravageant les plantations
2	Présence de MUSO et de bons nombres de microentreprises (business)	Manque d'assistance technique et financier pour les agriculteurs	Octroi de crédit aux commerçants par COOPECLAS	Vol des animaux
3	Existence de différentes espèces d'animaux	Sites touristiques non valorisés	Support ITECA dans l'Agriculture et l'élevage	Évasion et Concurrence déloyale des produits étrangers
4	Existence de carrières de qualité	Absence de routes menant dans les carrières ainsi que des matériels et équipements pour leur exploitation	Présence UTEP dans la formation technique (Artisanat et petit métier)	Insécurité pour les commerçants-es

5	Existence de sites touristiques (ressources naturelles telles que : grottes, rivière, chute d'eau, forêt etc.)	Manque d'encadrement technique et financier pour les éleveurs	Support PNUD dans l'énergie	Sécheresse (exploitation sable en eau douce)
6	Présence d'artisans et de beaucoup métiers	Manque d'encadrement techniques et financiers pour les artisans et les pratiquants de petits métiers	Profiter de la foire nationale et binationale entre Haïti et République Dominicaine	Troubles socio-politiques

Source : Géo Plan, ateliers communaux de priorisation, diagnostic participatif de Savanette, décembre 2020

Tableau 61: Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces majeures identifiées et priorisées dans l'analyse de la problématique de développement de la commune de Savanette/ domaine gouvernance

#	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
1	Présence d'un tribunal de paix et d'un commissariat dans la commune	Absence des autorités de justice et de sécurité dans les sections communales	Accompagnement des ONGs aux OCBs (ITECA, OIM, MPP, GARR)	Corruption dans la justice et sécurité
2	Présence de plusieurs structures étatiques dans la commune (ONI, état civil, BDS, DINEPA...)	Absence d'encadrement, de transparence, de leadership et de bonne gouvernance au sein des OCBs	Programme d'appui à la Gouvernance locale PMAC/PNUD	Mauvaise influence politique et corruption dans les OCB
3	Existence de Beaucoup d'OCB impliquant dans les activités de développement	Absence de mobilisation fiscale et d'inspection de la Mairie et de la DGI	Appui technique et Formation en droit humain de certaines institutions (GARR, OIM)	Conflit interne
4	Existence d'institution de perception de taxes et d'impôts	Absence de local, manque de matériels et ressources humaines insuffisantes pour le bon fonctionnement des structures étatiques	Appui technique et financier du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales et du MPCE à la Mairie	Insécurité

Source : GeoPlan, ateliers communaux de priorisation, diagnostic participatif de Savanette, décembre 2020

4. PLANIFICATION

4.1. VISION ET OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

Le diagnostic communal a permis aux acteurs sectoriels et institutionnels de la commune d'ausculter la problématique de son développement. Il a permis, d'abord, d'identifier les contraintes et menaces majeures qui nuisent au bon fonctionnement des secteurs, et ensuite, des atouts et opportunités pouvant servir de leviers au développement des différents secteurs d'activités.

La phase de diagnostic communal a pris fin avec l'atelier de définition de la vision de la commune par les différents acteurs notamment les élus locaux, les représentants/tes des institutions publiques et des secteurs organisés de la société civile. Cette vision exprime les aspirations de la population et les désidératas des élus locaux et reflète l'identité même du territoire et les spécificités du terroir. La vision exprimée est :

« D'ici 2046, Savanette est une commune économiquement florissante basée sur une agriculture biologique moderne, un élevage intensif, un tourisme alternatif, une exploitation rationnelle des carrières, un flux d'échanges importants axé sur le marché binational, l'industrialisation des secteurs productifs et le développement des petites et moyennes entreprises, avec des citoyens émancipés, épanouis et responsables, bénéficiant et jouissant des services sociaux de base, dans un environnement sain, sécuritaire, résilient, bien aménagé, interconnecté où règnent le civisme, la justice sociale, l'équité, la garantie foncière et la bonne gouvernance ».

Cette vision de développement de la commune est l'étape de la description du futur souhaité pour Savanette sur une période de vingt-cinq (25) ans. Elle s'articule avec les principales orientations stratégiques nationales et s'inspire de la vision de développement d'Haïti qui traduit la renaissance, la refondation et le relèvement du pays exprimées dans le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH). Cette vision s'articule aux instruments régionaux et internationaux dont les Objectifs de Développement Durable (ODD).

La participation de tous-tes à différents niveaux est essentielle pour atteindre cette vision de changement positif et inclusif de leur communauté. La mairie a un rôle déterminant à jouer dans ce processus de développement. Il devrait être en mesure de développer une synergie d'actions entre les différents acteurs de la société et les instances du Comité de Mise en Œuvre (CMO) au-delà de toute chapelle politique.

4.2. OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

De l'analyse de la vision de développement de la commune et de ses principaux facteurs prioritaires (forces, faiblesses, menaces et opportunités), se dégage cet objectif de développement: **« Éliminer progressivement les disparités social les et assurer un mieux-être à sa population par l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des secteurs de l'économie locale tout en renforçant la gouvernance locale et les capacités techniques des services publics dans le respect de l'environnement ».**

Cet objectif doit être atteint dans les 5 prochaines années par la mise en œuvre cohérente et harmonieuse des actions définies dans le tableau de programmation (tableau synoptique). Ces actions doivent répondre aux visions et aux aspirations de toutes les couches de la population et aux désidératas des autorités locales. Cela requiert un travail concerté entre acteurs publics et privés selon une démarche globale de planification du développement à l'échelle communale.

4.3. AXES D'INTERVENTIONS ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les orientations stratégiques du PCD constituent des pistes d'actions pour le développement de la commune. Elles sont indispensables aux décideurs politiques et aux opérateurs privés en tant que cadre d'interventions futures

répondant aux aspirations des acteurs locaux. Elles s'appuient sur la vision de développement de la commune, le diagnostic communal à travers les facteurs prioritaires de développement et l'analyse de la matrice d'orientations stratégiques (MOS). Le PCD est un outil de planification territoriale élaboré de manière participative au niveau communal qui s'inspire des Objectifs de Développement durable (ODD) et du Plan Stratégique du Développement d'Haïti (PSDH).

Lors de l'élaboration de ce PCD, les acteurs locaux se sont engagés à définir en fonction des priorités et des ressources locales disponibles, les principales actions d'aménagement, de développement économique et social à travers des actions concertées et concrètes. Ils ont proposé des solutions aux problèmes identifiés dans les différents secteurs d'activités. Ces actions prennent des directions précises qui sont déterminées par les orientations stratégiques. Elles se concrétiseront lors de la phase de mise en œuvre du PCD et leur nature sera déterminée par les lignes d'actions stratégiques de développement. En ce sens, au cours de la phase de planification du PCD, les acteurs et personnes ressources de la commune dont les autorités locales, les organisations de la société civile ont identifié cinq (5) grands axes d'intervention assortis de lignes d'actions précises en articulation avec les grands chantiers du PSDH et les grands piliers du PCD.

Tableau 62:Articulation entre le PSDH et le PCD de Savanette

Chantiers du PSDH	Piliers du PCD	Axes d'intervention du PCD
Refondation territoriale	Restructuration territoriale	Organisation de l'espace
Refondation économique	Restructuration économique	Relance de l'économie locale par la Valorisation des activités économiques
Refondation sociale	Restructuration sociale	Facilitation de l'accès aux services sociaux de base
Refondation institutionnelle	Restructuration institutionnelle	☐ Développement des capacités institutionnelles ☐ Promotion de l'état de droit, de la justice sociale, de l'équité de genre et de la tolérance

4.3.1. Orientations nationales

Le PSDHa identifié huit (8) orientations stratégiques pour transformer Haïti en pays émergeant en 2030. À travers ces orientations stratégiques, un ensemble de choix est fait dont la création de richesse et d'emplois par le secteur privé au niveau des régions et des chefs-lieux d'arrondissement, l'offre des services de base à la population et l'inclusion sociale, une stratégie de croissance économique forte et durable par la construction d'un État fort, déconcentré et décentralisé. Ces orientations s'articulent à travers quatre (4) grands chantiers : la refondation territoriale, la refondation économique, la refondation sociale et la refondation institutionnelle. Le tableau suivant présente la relation entre les orientations du PSDH et celles du PCD de Savanette.

Tableau 63:Articulation entre les orientations stratégiques du PSDH et les lignes d'actions stratégiques du PCD

Orientations du PSDH	Orientations stratégiques du PCD
La création de richesse et d'emplois sans laquelle la protection de l'environnement et le développement social seront difficilement réalisables.	OS1 : Restructurer et aménager l'espace communal
Les chefs-lieux d'arrondissement comme pôles locaux de développement, donc des arrondissements pour structurer le développement et l'aménagement local du territoire.	
L'offre des services de base à la population comme axe de création de richesse et d'emplois.	OS3 : Renforcer et développer les services sociaux de base pour faciliter la croissance économique et relever la qualité de vie de la population
L'inclusion sociale sous toutes ses formes et, notamment, pour offrir des opportunités aux jeunes, aux femmes et aux paysans.	OS5/OST :Promouvoir la justice sociale, l'état de droit et l'équité de genre par la lutte pour la protection des citoyens et la dignité humaine

Une stratégie de croissance économique forte et durable du développement pour supporter les efforts des acteurs nationaux et locaux.	OS2 : Rénover la gouvernance locale, réorganiser l'offre des services publics et les institutions communales
Le secteur privé (national, régional et international) comme agent premier de cette création de richesse et d'emplois.	
Les pôles régionaux de développement, donc des régions, pour structurer et équilibrer le développement socioéconomique et l'aménagement du territoire national.	
La construction d'un État fort, déconcentré et décentralisé, indispensable à la création de ce nouveau pacte national.	OS4 : Appuyer et renforcer les institutions communales en vue d'une bonne gouvernance

4.3.2. Les objectifs de développement durable et le plan communal de développement de Savanette

Les ODD ont été élaborés en vue de relever les défis urgents auxquels notre monde est confronté sur le plan écologique, politique et économique. La COVID19 a perturbé leur mise en œuvre. L'agenda des Nations Unies présente 169 cibles regroupés en 17 thématiques ou ODD sur la période 2015-2030 et se veut universel, transversal et transformatif. L'intégration des ODD dans les plans locaux de développement s'impose comme le meilleur moyen de leur mise en œuvre **à l'échelle** pays en vue de leur déclinaison au niveau local. Il s'agit d'une stratégie à ne pas laisser personne de côté et à ouvrir selon les principes de développement durable.

Les rôles et les marges de manœuvre des acteurs locaux font d'eux des parties prenantes clés de la réussite de la mise en œuvre des ODD. Ainsi, les acteurs de développement de la commune ont compris la nécessité de s'approprier de l'Agenda 2030 et qu'il leur est impérieux de s'assurer et de participer à sa mise en œuvre en cherchant une mise en cohérence et en alignant les grandes thématiques du PCD avec celles des ODD. Ces derniers s'articulent autour des thèmes suivants : la gouvernance, l'inclusion, les conditions de vie, le développement de capacités, le développement industriel, les contraintes environnementales et les moyens comme le montre le tableau suivant.

Tableau 64 : Les ODD et le plan communal de développement de Savanette

Thèmes couverts	ODD associés	Grands objectifs du PCD
Gouvernance	ODD 16 : Paix, Justice, Institutions efficaces	O8 : Renforcer la gouvernance locale
Conditions de vie et développement de capacités	ODD 2 : Faim zéro ODD 3 : Bonne santé et bien être ODD 6 : Eau propre et assainissement ODD 7 : « Énergie propre et à coût abordable ODD 4 : Éducation de qualité	O6 : Investir dans l'humain et améliorer la qualité de vies de la population O7 : Développer les infrastructures socioéconomiques de base pour faciliter le relèvement des conditions d'existence de la population
Inclusion	ODD 1 : Pas de pauvreté ODD 5 : Égalité entre les sexes ; ODD 10 : Inégalités réduites ; ODD 11 : Villes et communautés durables	O10 : Renforcer la cohésion sociale, la justice et la sécurité publique O11 : Développer le genre, la protection sociale, la tolérance et la liberté des cultes

Développement économique, industriel et moyens	ODD 9 : Industrie, innovation, infrastructure, commerce, finances, technologies ; ODD 12 : Consommation et production responsable ; ODD 8 : Travail décent et croissance économique ; ODD 17 : Partenariat pour la réalisation des objectifs / renforcement des capacités, cohérence politique, Suivi et responsabilités	O3 : Améliorer la productivité des terres agricoles, développer les pôles économiques existants et valoriser les filières porteuses de l'économie locale O4 : Développer de nouveaux pôles économiques, identifier les créneaux et renforcer les pôles économiques existants O5 : Promouvoir une approche entrepreneuriale et créer des conditions favorables à l'investissement O9 : Renforcer l'implication des structures de la société civile au développement social et économique
Contraintes environnementales	ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ODD 14 : Vie aquatique ODD 15 : Vie terrestre	O1 : Développer de manière juste et pérenne l'espace communal O2 : Préserver, valoriser les ressources naturelles disponibles et assurer la protection des citoyens

4.3.3. Orientations communales

Les bases du développement de la commune passent essentiellement par les cinq (5) grandes orientations stratégiques suivantes :

1. Restructurer et aménager l'espace communal ;
2. Réorganiser et développer les secteurs de l'économie locale
3. Renforcer et développer les services sociaux de base pour faciliter la croissance économique et le relèvement de la qualité de vie de la population
4. Rénover la gouvernance locale et réorganiser l'offre de services publics et les institutions communales
5. Promouvoir la justice sociale, l'État de droit et l'équité de genre par la lutte pour la protection des citoyens et la dignité humaine.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 : Restructurer et aménager l'espace communal

Pendant ces deux dernières décennies, Savanette connaît une certaine croissance en termes d'habitats. La ville a tendance s'étendre de la zone de confluence du ruisseau Matapouette et Fer-à-Cheval jusqu'aux zones allant vers Hoye. Depuis quelques temps, par un étalement urbain irrégulier, elle grignote les zones de piedmonts allant vers Dos-parc. Les gens ont tendance aussi à construire de manière désordonnée dans le lit de la rivière et des ravines exposant leur vie et celle de leurs familles aux risques de désastres naturels en particulier les inondations. La colonisation de ces territoires de manière irrégulière par les populations détruit la végétation.

Sur le plan environnemental, la protection de l'environnement et du citoyen consiste à prendre des mesures pour limiter les impacts environnementaux négatifs sur le territoire communal. En fait, pour que la population participe activement dans le processus de protection environnementale, il y a des gestes à faire quotidiennement à travers la gestion de l'eau, la gestion des produits toxiques et la gestion des déchets domestiques.

En ce sens, le PCD privilégiera les actions suivantes :

- ☐ La **réhabilitation des espaces verts** ;
- ☐ La mise en place de réserves écologiques ;
- ☐ La structuration d'aires terrestres et aquatiques ;
- ☐ La maîtrise de l'évolution et l'expansion de la zone urbaine ;
- ☐ L'harmonisation de plusieurs secteurs comme loisir, environnement, habitat, urbanisme, énergie, gouvernance, communication routière et transport ;

- La création d'une commission d'aménagement communal avec les services en rapport aux secteurs précités ;
- La dotation de la commune d'outils de planification spatiale comme un schéma d'aménagement territorial, un plan directeur d'urbanisme et de lotissement ;
- Le renforcement du service de génie municipal et la mise en fonction de la direction de l'urbanisme ;
- Le renforcement des structures de protection civile, la sensibilisation et l'information des citoyens et citoyennes pour diminuer l'exposition de la population aux risques, limiter les désastres et réduire l'impact des changements climatiques.

Pour **la question d'habitat**, le service génie municipal doit être actif de manière à rencontrer les propriétaires et à les inviter à coopérer. Une prise en charge rapide en termes de règlements pour la construction à la base aidera à contrôler et à faire respecter les normes en vue de la protection des populations qui y résident contre les risques naturels (cyclone, inondation, séisme). Les autorités communales doivent chercher à renforcer la compétence des techniciens du secteur par la formation et des campagnes de communication et de sensibilisation de la population sur la nécessité de construire autrement et sur les normes de protection environnementales et des dispositions communales en vigueur.

Sur **le plan des Infrastructures routières et de transport**, l'administration communale de Savanette fait face à de sérieux problèmes d'ordre organisationnel et infrastructurel. L'accès aux infrastructures routières y est très limité et la commune est enclavée, isolée et délaissée. Il est nécessaire de créer l'interconnexion entre le centre-ville et les autres communes avoisinantes (Mirebalais, Lascahobas, Belladère, Cornillon, Hondo Valle en République Dominicaine), entre le centre-ville et les sections communales et entre les sections elles-mêmes.

Le PCD envisage dans ses actions en rapport aux infrastructures routières, la construction d'un réseau routier élargi avec environ cent dix (110) kilomètres de route en terre battue à réhabiliter et/ou à construire dans les sections communales ; environ vingt (20) kilomètres de routes en béton sont à construire à l'intérieur même du centre-ville et dans quelques grandes agglomérations des sections communales et environ 36.5 kilomètres de routes intercommunales sont à construire en asphalte (carrefour Flandéau centre-ville Savanette jusqu'à Hondo Valle en République Dominicaine) sans compter les ouvrages de traversées. La construction de ces infrastructures routières devrait faire l'objet d'étude topographique préalable et de faisabilité afin de réduire les impacts environnementaux de leur réalisation.

Le transport dans la commune se fait par voie terrestre. Il est assuré par des véhicules transportant passagers, commerçants et marchandises vers Port-au-Prince, Mirebalais, Lascahobas, Belladère et Hondo –Valle en période de sécheresse surtout. Toutefois, le transport à motocyclette est très utilisé voire le principal moyen de transport dans la commune soit pour aller dans les communes précitées et/ou dans les sections communales.

Le transport en commun est assuré essentiellement par le secteur privé. Les problèmes liés au développement du transport dans la commune sont les suivants : mauvais état des tracées/routes ; inexistence des associations/syndicat de chauffeurs dans la commune ; inexistence d'ouvrages de traversés ; inexistence de gare routière ni de grande préférence pour la mobilité urbaine ; service de transport non contrôlé ; absence de panneaux de signalisation ; absence d'autoécole/formation pour des chauffeurs ; absence de service de circulation. Pour pallier ces problèmes, le PCD vise la modernisation des conditions de transport en développant un réseau de transport public fiable accessible afin d'assurer la sécurité des vies et des biens de la population.

Sur le plan de la télécommunication, des efforts devraient être consentis par les autorités étatiques, le secteur privé des affaires, les compagnies de téléphones mobiles sur le développement et la facilitation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) dans la commune. La NTIC permet aux habitants d'être en relation avec des canaux d'information de plus en plus indispensables pour trouver un emploi, gérer les affaires personnelles ou mener une vie communautaire active. La couverture des réseaux est très faible par endroits et quasi-inexistante dans certaines zones.

Un plaidoyer auprès de la Natcom et la Digicel afin d'améliorer la qualité de la couverture du réseau téléphonique et internet est indispensable. L'unique station de radio qui existe dans le centre-ville de la commune devrait bénéficier d'un support en matériels et équipements, logistiques, énergétiques et en formation afin d'améliorer sa fonctionnalité et étendre sa zone d'écoute, sachant qu'elle peut aider dans les campagnes de sensibilisation. Il convient d'encourager la création de nouvelles stations de radio communautaire et de télévision dans la commune tenant compte que la communication routière, le transport et les NTIC sont nécessaires aux échanges facilitant le développement.

Sur le plan énergétique, Savanette est la seule commune du bas Plateau qui n'alimente pas en électricité à travers le réseau électrique de Péligre, bien que ce dernier passe à environ 24.5 Kms, de carrefour flandée au centre-ville Savanette. Le charbon et le bois sont les principales sources d'énergie utilisées par les ménages et les boulangeries avec un impact négatif sur l'environnement. Ils constituent une source de revenu appréciable pour les habitants. Dans un contexte de développement durable, il est nécessaire de diversifier la matrice énergétique basée sur d'autres sources d'énergies alternatives.

La commune dispose beaucoup d'atouts et de ressources naturelles considérables pour l'utilisation des énergies alternatives. Ainsi, il est un impératif de doter la commune d'un réseau électrique propre à partir des ressources renouvelables telle que soleil et eau. Le PCD, dans ses actions prioritaires, prévoit la construction d'un réseau hydroélectrique dans la commune. Des poteaux électriques avec des ampoules doivent-être installés dans la ville et les sections communales. Il faut aussi remettre en état les lampadaires placés dans les zones inaccessibles pour être alimentées à partir du réseau électrique.

Une politique d'accompagnement des ménages doit être menée en vue de l'acquisition à des prix forfaitaires et subventionnés pour les matériels et équipements de cuisson comme des réchauds améliorés et des réchauds au gaz propane liquéfié en vue de l'utilisation de combustibles de substitution. Il faut aussi sensibiliser et accompagner les boulangeries à utiliser de gaz propane liquéfié comme source d'énergie.

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : Réorganiser et développer les secteurs de l'économie locale

L'économie haïtienne a été la proie d'une crise profonde impactant négativement la croissance des différents secteurs ces trente dernières années. Cette crise affecte aussi Savanette et a des conséquences néfastes sur les conditions d'existences de sa population. Savanette est une zone frontalière qui présente d'excellentes potentialités économiques mais non valorisées. Son économie de subsistance repose sur des branches d'activités à faible productivité (agriculture, élevage, artisanat, agro-industrie, petit commerce, tourisme, services, PME/PMI) et dans lesquels de très faibles investissements sont consentis.

L'agriculture reste sa principale branche d'activité économique en termes de création d'emplois, plus de moitié de la population active s'y adonne. Elle reste un secteur stratégique porteur pouvant contribuer à assurer la stabilité sociale, améliorer la sécurité alimentaire et augmenter la croissance économique. Malheureusement, elle se pratique de façon archaïque et fait face à un ensemble de contraintes qui empêchent son développement telles que : manque de matériels agricoles ; outillage aratoire ; manque d'encadrement technique ; absence des infrastructures agricoles ; rareté et la cherté des intrants de qualité durant les périodes de plantation ; baisse de rendement des cultures; manque de marchés d'écoulement des denrées agricoles ; mauvais état des routes vicinales ; enclavement des sections communales ; manque de financement ; faible investissement ; faible portefeuille de crédit ; absence de produits d'assurance et quasi-absence de main d'œuvre qualifiée.

L'agriculture constitue et constituera encore un levier important dans le développement socioéconomique de Savanette. Pour le développement de son plein potentiel et faciliter de meilleures retombées sur la commune, les orientations du secteur tiendront compte d'une part, d'opérationnaliser un service d'appui de proximité aux exploitants-tes agricoles leur facilitant l'accès aux conseils techniques, aux services financiers agricoles adaptés (crédits et assurances), aux intrants, équipements et à l'outillage agricoles, aux techniques, technologies et infrastructures agricoles et post-récoltes. D'autre part, de dynamiser les chaines de valeur avocat et figue banane à fortes potentialités économiques à travers l'appui et la promotion d'un système agroforestier écologiquement durable et économiquement viable à travers des mécanismes réduisant la pression sur l'environnement, les ressources naturelles et atténuant les risques liés aux aléas naturels. Il faut aussi promouvoir un modèle de production axé sur le regroupement des parcelles dans le but de former des blocs de production afin d'organiser et de mieux accompagner les planteurs. Cela doit passer par le développement et le renforcement de techniques biologiques pour une agriculture organique plus compétitive que les produits agricoles importés de la République Dominicaine et d'autres pays étrangers.

L'élevage est très pratiqué et le caprin est l'espèce dominante. La République Dominicaine est un marché important pour les éleveurs en général et ceux des caprins en particulier. La commune doit miser sur cet avantage comparatif pour se positionner et assurer le renforcement et la modernisation de cette filière d'élevage (de la production à la commercialisation). L'élevage étant complémentaire à l'agriculture et ayant constitué, en quelque sorte, l'épargne des agriculteurs, devra faire l'objet d'investissement. Actuellement, cette activité se fait de façon traditionnelle et fait face à des difficultés telles que l'accès

limité au crédit, le faible investissement, la consanguinité, le vol, les maladies virales et les épidémies, le fort taux de mortalité, le manque de fourrage, le manque d'agents vétérinaires, de pharmacie et d'infrastructures.

Le renforcement et la modernisation du secteur de l'élevage peut apporter une valeur ajoutée à l'économie de la commune et des familles qui y vivent. Les éleveurs doivent prendre en compte les atouts du secteur pour son développement tout en s'appuyant sur une amélioration de sa productivité selon des techniques de production qui ne favorisent pas la dégradation environnementale (amélioration génétique des races locales par l'introduction des géniteurs améliorées et production d'aliments alternatifs aux pratiques actuelles).

Les interventions ciblent également le renforcement des services aux éleveurs (formation et accompagnement techniques des éleveurs et associations d'éleveurs, accès aux produits et services vétérinaires, accès aux techniques et technologies modernes plus performantes, recherche de marchés alternatifs pour l'écoulement des produits) en vue d'un élevage plus attractif et durable du point de vue technique, financier et environnemental.

La modernisation du secteur prônée par le PCD passe aussi par des initiatives tant privées que collectives pour assurer la production de fourrage, la culture de granulés, les soins vétérinaires, la mise en place de clinique vétérinaire, de pharmacie vétérinaire, de pâturage, de fermes et des enclos de caprins, de bovins, de porcs avec stations de monte, de volailles et, la mise en place des lacs collinaires pour faciliter la pisciculture.

En ce qui a trait aux ressources minières, le diagnostic communal a révélé l'existence de carrières de sable, de roche et de tuff dans la commune. Des études sur son potentiel minier manquent. L'exploitation des carrières de sable et de roches sont faites sans contrôle dans les rivières (Fer-à-Cheval, Matapouette, Hoye, etc.) ou dans les mornes dans des conditions chaotiques qui menacent la vie et impacte négativement l'environnement.

À noter que la carrière de sable constituerait une manne financière intéressante si la Municipalité explore les possibilités d'investissements afin de rationaliser son exploitation et lui permettre de disposer d'une source alternative de ressources. L'exploitation des potentialités et l'utilisation des atouts de ce secteur peuvent servir à développer la commune.

Il est indispensable que le PCD s'inscrive dans une démarche qui favorise le contrôle et la création des conditions favorables pour l'exploitation rationnelle des mines et des carrières. Il est nécessaire de créer une organisation communale des travailleurs du secteur. La mise en place de cette structure permettra d'agir sur les techniques d'exploitation des carrières et l'outillage mécanique nécessaire pour changer les méthodes d'exploitation. La formation continue inculquera aux miniers la nécessité et la possibilité du respect de l'environnement en exerçant leur activité, l'importance de mesures de mitigation pour la sécurité des exploitants, l'utilisation de la machinerie adaptée, des routes menant aux carrières.

Tourisme, restauration et hôtellerie : Le diagnostic communal a décrit des potentialités écotouristiques importantes. On y trouve plusieurs sites dont les principaux sont :

- ☐ Bassin Long, site d'émergence de Fer-à-Cheval avec sa biodiversité riche et ses 17 sources ;
- ☐ Grotte Nan Lapli, simulation naturelle de gouttelettes d'eau assimilables à une fine pluie ;
- ☐ Paysage Nan Vout, caractérisé par des dahlias sur un parc rocher ;
- ☐ Bassin Vent, tandem d'arbres et de cascades naturelles ;
- ☐ Tête Matapouette, source mystérieuse, espace de lessive et de baignade des enfants ;
- ☐ Festival de l'eau organisé à la rivière Fer-à-cheval, chaque dernier week-end de mars « kanmo » ;
- ☐ Grotte Benoit Batrville communément appelé « **ti bois pin** », **symbole de la** résistance du héros contre l'occupation américaine ;
- ☐ KorayGrann, une chaîne de cascades naturelles ;
- ☐ Sans oublier grotte Saintil, grotte konfyolo, chute fené ;
- ☐ **Fêtes** patronales : Vierge Altagrâce et Sainte-Thérèse », Immaculée Conception, et la Nativité.

Malgré ce potentiel énorme et diversifié en matière touristique, le secteur est encore vierge de tout développement. Le secteur est soumis à des contraintes comme : la problématique de l'aménagement et de la gestion des sites ; la faiblesse des infrastructures de base ; la formation de la population ; les faiblesses des collectivités et des organisations de la société civile. Cependant, il reste un secteur porteur de la commune.

En dépit de ces problèmes, la commune se prête à l'épanouissement d'un tourisme alternatif ou écotourisme. Ce secteur pourrait constituer un moteur pour augmenter les devises, créer de nouveaux emplois et dynamiser l'économie locale. Pour y arriver, le PCD encourage le développement des synergies entre les différents acteurs de la commune en vue de faire la promotion, le plaidoyer pour un réel essor de l'industrie touristique communale. Le développement du secteur doit passer par la création des conditions pour l'investissement public et privé dans les infrastructures d'accueil et de loisir.

Sur le **plan artisanal, culturel et artistique**, l'artisanat et les œuvres artistiques (la musique, la poésie, le théâtre, la danse et la peinture) sont peu développés. Les principales activités artistiques et culturelles qui offrent un peu de loisirs aux savanettiens-nes sont : les festivals de danse ; le rara ; la danse « Kalabiyen » ; les cérémonies de danse vodous de novembre à janvier ; le combat de coq ; les courses à bicyclettes ; les courses de cheval ; l'athlétisme, le pariage de nourriture ; les tournois de football ; la kermesse de Jazz venant de Port-au-Prince ; les concerts et le théâtre.

Pour la consolidation, le renforcement et la valorisation du patrimoine artistique, culturel et artisanal de la commune, le PCD veut relancer la dynamique locale ; celle-ci se fera par la création ou l'émergence de sites culturels ; l'aménagement des sites existants ; la construction des espaces de loisirs ; la mise en place de points de vente des produits artistiques ; la création et l'organisation des événements et manifestations socioculturels ; l'accompagnement financier des artisans et la recherche de nouveaux marchés d'écoulement des produits artisanaux.

La Municipalité à travers les actions du PCD envisage aussi la formation et la sensibilisation sur la culture, sur le patrimoine, sur le tourisme, auprès des jeunes, notables et professeurs ; la promotion des œuvres artistiques ; la formation des artisans sur l'utilisation de techniques innovantes, d'équipements et outils modernes.

Transformation : La commune de Savanette renferme des produits agricoles et fruits pouvant être transformés comme la banane, l'avocat, les citrus et le café, les produits d'élevage et les produits artisanaux. La transformation et l'industrialisation ont une portée transversale dans l'économie, des effets multiplicateurs des capitaux. Elle engendre une valeur ajoutée aux matières premières, aux produits commerciaux avec une capacité de dynamisation des activités économiques. L'industrialisation avancée s'impose comme une priorité dans une perspective de transformation pour la conservation, la diversification des produits du secteur primaire de l'économie.

Le secteur de transformation a donc un fort potentiel qui mériterait d'être renforcé et valorisé dans la commune. L'approche du PCD consiste au renforcement des ateliers d'œuvres d'art, de petits métiers et des unités de transformation des produits végétaux et animaux ; l'encadrement des initiatives de transformation par la démocratisation du crédit, la promotion des idées innovantes, l'appel à des investisseurs pour la création d'entreprises en vue d'effectuer la transition vers une économie de production et de marché dominée par l'innovation et la transformation.

Commerce, entrepreneuriat, PME/PMI, finance : Le développement économique de la commune doit intéresser toutes les parties prenantes du territoire, susceptible de réunir tous les acteurs économiques locaux, d'attirer les investisseurs et de développer un leadership local capable d'assurer la gouvernance économique de la commune. Le PCD veut atteindre cet objectif en prévoyant des actions structurantes portées vers la dynamisation de l'entrepreneuriat local, la facilitation et la création des PME/PMI et le renforcement des activités commerciales.

Le PCD compte entreprendre des actions susceptibles d'accélérer la création des PME/PMI en facilitant un environnement favorable comme : le crédit productif, l'exonération fiscale, le partenariat public-privé ; la promotion de l'entrepreneuriat féminin dans le secteur commerce dominé par les femmes en vue de leur permettre de sortir de l'extrême pauvreté ; l'appui au renforcement technique, administratif et financier des institutions de microfinance implantées dans la commune leur donnant accès à un portefeuille de prêt plus approprié pour favoriser une meilleure inclusion financière des acteurs économiques en particulier les femmes et les jeunes entrepreneurs ; la mise en place de mécanismes de contrôle de flux commerciaux transfrontaliers (Savanette – Hondo Valle) par l'Etat Central en synergie avec la Municipalité de Savanette afin de générer des recettes douanières profitables au développement de la commune ; la finition des travaux d'infrastructures du marché transfrontalier et sa mise en fonction et construire le bâtiment de trois autres marchés et abattoirs de la commune à savoir Colombier, Mare-Georges et Centre-Ville et, créer un climat sécuritaire sur tout l'espace communal.

Les initiatives locales entrepreneuriales au niveau de l'agriculture, de l'élevage, du tourisme, de la transformation doivent être encouragées et soutenues. Pour que le développement soit possible, il faut que tous les secteurs soient dynamisés grâce à des mesures incitatives. Il faut mettre en place une stratégie communale de structuration organisationnelle des PME (hommes et femmes, garçons et filles), d'amélioration de la qualité technique de leur offre (produits finis offerts sur

le marché via de meilleures formations techniques et l'accès à des outils et équipements plus performants) et à la pénétration de marchés rémunérateurs.

Il s'agit de consentir des investissements dans des espaces propices au développement d'un meilleur cadre de vie et de possibilité de croissance. La priorité devra se mettre sur Miguel, section La Haye, qui abritera le marché transfrontalier sans ignorer le centre-ville de Savanette et les agglomérations de la première section Colombier notamment Mare-Georges et Despinos, à proximité du marché Cana, un marché intercommunal entre Savanette, Mirebalais et Lascahobas.

Il est unanime à reconnaître que le développement économique est hypothétique sans la création des conditions nécessaires à l'investissement et la croissance. D'où, le climat d'affaires n'est pas favorable sans l'accès à l'énergie, la sécurité foncière et la paix sociale.

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : Renforcer et développer les services sociaux de base pour faciliter la croissance économique et le relèvement de la qualité de vie de la population

Éducation : Le nécessaire rapport entre l'éducation et le développement, tant sur le plan individuel que sur le plan social, est devenu aujourd'hui un lieu commun. Tout le monde s'accorde à reconnaître que le développement des sociétés se mesure à l'aune du niveau d'éducation de leur population. À l'heure actuelle, aucune société ne peut entrer dans la compétitivité internationale si elle n'augmente pas le niveau d'éducation de sa population. L'éducation se trouve donc au cœur du fonctionnement de l'économie. Les pays développés considèrent un tel investissement comme un impératif, compte tenu de son pouvoir dans la solution des problèmes tel le ralentissement de la croissance économique, la montée du chômage et la polarisation des revenus. Il est communément reconnu que l'accumulation de capital humain a l'avantage de favoriser la productivité, la croissance et l'emploi.

Les défis majeurs relevés au cours du diagnostic communal sont : Le manque d'accès à une éducation (surtout niveau secondaire et professionnel) répondant aux besoins réels des communautés ; l'absence d'un curriculum adapté aux nécessités d'apprentissage ; le manque de qualification des enseignants et l'absence de plan de formation continue ; le mauvais état de certaines infrastructures scolaires ; l'absence d'infrastructures de base dans la majorité des écoles (terrain de jeu, bibliothèque, infirmerie, cafeteria) ; le manque d'opérationnalisation du BDS et le déficit de formation professionnelle. Ces obstacles entravent toute dynamique de changement, freinent la préparation et l'émergence de citoyens responsables et nuisent à l'épanouissement d'une société juste et équitable au service du développement durable. En ce sens, les directions à prendre sont orientées vers le renforcement du secteur éducatif tout en renforçant l'accès à l'éducation de base et en garantissant l'accès à l'éducation au niveau secondaire et professionnelle. Sur la base de ce constat, le PCD envisagera les actions suivantes :

- Sur le plan de l'accès à l'offre d'éducation, il prévoit le renforcement de l'accès à l'offre d'éducation au niveau secondaire dans les deux sections communales ; le fonctionnement d'un système de transport public et de cantines scolaires au profit des écoliers de la commune ; la mise en place d'un centre de formation professionnelle qui fonctionne en permanence et qui offre plusieurs options de formation.
- Sur le plan de la qualité de l'offre d'éducation, il procédera à une évaluation des besoins en formation du personnel enseignant et administratif des écoles afin de mettre en place des programmes de formation sur mesure et adaptés à chaque catégorie de personnel selon ses responsabilités. Cette formation doit être continue et ciblée ; l'encadrement et le fonctionnement de la formation de la petite enfance, particulièrement, au niveau des écoles publiques en mettant à leur disposition des enseignants-es qualifiés-es, un cadre physique adéquat et des matériels/équipements appropriés. Ce qui pourrait avoir des impacts positifs à long terme sur les phénomènes de sur-âgés et de décrochage scolaire. De plus, le PCD préconise la réhabilitation et la construction des bâtiments pour les écoles nationales, surtout, les écoles nationales de Gabourette, de Belle Terre, de Ravine Palme, de Bois La Fite et de CaféTanal. Plusieurs écoles nationales ont été construites pour recevoir uniquement les deux premiers cycles du fondamental, donc, pour fonctionner avec le cycle fondamental complet, il est important d'augmenter les salles de classe ; la dotation des écoles d'équipements, de matériels didactiques et pédagogiques devant contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement au niveau des écoles de la commune ; l'encouragement, l'encadrement et l'implication des communautés et des parents dans le fonctionnement des institutions scolaires.

- Sur le plan de gouvernance du secteur, les actions du PCD visent le renforcement du rôle du Bureau de District scolaire (BDS) dans ses tâches de supervision effective du fonctionnement des écoles, de coordination des interventions dans le secteur et de mettre en place un mécanisme efficace de collecte systématique de données concernant le secteur. Il faut, en ce sens, recruter au moins cinq (5) inspecteurs de zone et les doter de matériels/équipements et moyens de transport nécessaires à l'exécution de leurs tâches.

Pour garantir la qualité de l'éducation dans la commune, le personnel enseignant (enseignants et directeurs d'école) doit recevoir une formation suffisante et continue. Les directeurs doivent suivre des programmes de formation en leadership. Car, la qualité de l'éducation dépend non seulement de la qualification et des compétences des enseignants mais aussi du leadership et de l'engagement des directeurs des établissements d'enseignement.

Santé : Ce secteur constitue une des revendications essentielles de la population. La couverture sanitaire est insuffisante dans la commune. Si le niveau d'offre de soins de santé est estimé à 60% sur le plan national, la commune de Savanette est loin de cette réalité. Il n'y existe qu'un centre de santé à lit (9 lits au total) à proximité du centre-ville et un dispensaire à la première section Colombier. Ces établissements sanitaires n'offrent pas des soins de santé de second échelon qui aurait garanti l'accès à des soins hospitaliers de base. L'offre de soins ne répond pas vraiment aux besoins quantitatifs et qualitatifs de la population et ne respecte pas la logique de proximité, de disponibilité et d'accessibilité des soins de santé de base. Ainsi, le PCD entend accroître la couverture sanitaire, faciliter l'accès à des soins de santé de qualité et de second échelon.

Pour organiser et renforcer le système de santé, le PCD s'oriente dans un premier temps vers l'investissement pour le renforcement des infrastructures de services de base tant au niveau de la ville qu'en zones rurales. Cela concerne les soins de santé de premier échelon à travers le fonctionnement du centre de santé du centre-ville ; l'achèvement de la construction du centre de santé de la première section et celle de la deuxième section ; la transformation du dispensaire de Colombier en centre de santé à lit. Dans un deuxième temps, il entend d'abord rationaliser la répartition des ressources humaines sur la commune en nommant des techniciens/ spécialistes, se référant à des normes et standards d'allocation par personnel et par catégorie d'institutions de santé, ensuite de mobiliser d'un nombre suffisant d'Agents Communautaires Polyvalents de Santé et la formation des matrones enfin, la mise en disponibilité des matériels et équipements dans les structures sanitaires et le renforcement de l'intervention de l'Etat aux fins de disponibilité de moyens de transport ambulancier.

Eau Potable : il est incontestable que l'eau est disponible en quantité à Savanette, surnommée « **Le Mystère de l'Eau** ». Elle constitue le château d'eau par excellence pour le bas Plateau Central. Malgré tout, l'accès à l'eau potable dans certaines zones n'est pas bien assuré. Savanette dispose plus d'une centaine de sources d'écoulements, seulement une quinzaine environ sont captées, conduites et distribuées via des infrastructures constituant un Système d'Approvisionnement en Eau Potable (SAEP) pour desservir une population estimée à trente-six mille deux-cents (36 200) habitants. La majeure partie des localités de la commune sont classées sur la carte d'alimentation en eau comme zone rouge. Ce qui revient à dire que Savanette n'exploite pas vraiment son potentiel hydraulique.

L'eau étant un bien commun, il est nécessaire pour que la Municipalité exerce un contrôle assidu sur le déboisement aux alentours des sources. En raison du déboisement en amont des sources, du manque de captage, de la pollution, de la détérioration des lignes de conduits et de la mauvaise gestion du Système d'Approvisionnement en Eau Potable (SAEP), le PCD compte prendre des mesures de lutte contre le tarissement et la pollution des sources et le renforcement des capacités de gestion du TEPAC et des CAEPA en vue d'un meilleur entretien et distribution de l'eau potable dans la commune. Pour y arriver, une étude importante devrait être menée en vue d'identifier les potentielles sources qui peuvent assurer l'approvisionnement en eau de la grande majorité de la population ; de construire de SAEP additionnel capable d'approvisionner cette population et compléter le service de base en eau pour les habitants sans accès.

Hygiène publique et assainissement : la commune fait face à une forte déficience en infrastructures d'assainissement dans certaines zones, quasi-absence de structures de drainage, absence de traitement des eaux usées, la transformation de la berge de la rivière Fer-à-Cheval et la rivière Matapouette en dépotoirs de matières plastiques et fécales, manque de structure de gestion des déchets, absence de gestion des boues de vidange, absence de système de pré-collecte, collecte et sites de décharge fonctionnel de déchets solides, absence de bloc sanitaire dans les espaces publics, faible intervention de la DINEPA et d'autres acteurs institutionnels dans l'assainissement et l'hygiène publique sans compter l'absence d'officier sanitaire dans la commune. Ainsi, le PCD s'oriente vers des actions visant l'amélioration durable de l'accès aux infrastructures d'hygiène publique et d'assainissement, la promotion pour la gestion des déchets solides et liquides.

Le PCD suggère la Municipalité de Savanette de s'orienter vers le renforcement des capacités techniques, matérielles, logistiques et humaines du service de génie municipal et de la voirie pour la mise en place d'un mécanisme adapté à la gestion des déchets solides et le renforcement de l'hygiène communautaire. Le Conseil Municipal vise également la mise en place d'un programme de l'approche communautaire pour l'assainissement total (ACAT) et l'identification d'un espace pour construire un site de décharge publique. Il s'agit de faire de la promotion de l'hygiène dans les établissements sanitaires, dans les écoles, l'hygiène en milieu familial, dans des espaces publics, etc. Aussi, dans le contexte actuel de Covid19, la démarche de promotion de l'hygiène consistera à mettre en place des stations de lavage des mains un peu partout dans la commune (écoles, églises, péristyles, centre santé, marchés publics, gaguères, etc.), des banderoles contenant des messages de sensibilisation sur les bonnes pratiques d'hygiène.

Sports et loisirs : les activités sportives ne sont pas développées dans la commune. C'est un déficit énorme pour les gens vu l'importance du sport dans une communauté. Il stimule le développement psycho-social, apprend la nécessité du travail d'équipe, crée des liens entre les individus et la cohésion sociale nécessaire pour l'apprentissage du vivre ensemble.

La commune ne détient pas d'infrastructures sportives et de moniteurs de sport pour aider les jeunes à exprimer leurs talents. On n'y trouve qu'un seul espace inapproprié près du marché public au niveau du centre-ville où les jeunes peuvent s'amuser.

Outre ces activités sportives, la population s'adonne au cours de l'année à des activités de loisir qui sont inscrites dans la culture locale et dans le but de procurer le divertissement, la joie et une rentrée économique. A titre d'activités de loisirs rencontrées, on peut citer : la foire binationale chaque 2 ans qui constitue un espace de loisir et économique de grande envergure ; le festival de l'eau qui est une opportunité économique énorme pour les marchandes et les artisans ; les fêtes patronales, les combats de coqs, les night-clubs et les groupes rara surtout en période pascalle. Grâce au rapprochement entre Hondo Valle de la République Dominicaine et Savanette, les Dominicains viennent en grand nombre pour participer à ces activités et tisser des liens entre eux avec les Haïtiens.

Le PCD préconise le développement des activités sportives et récréatives. Les actions visent la construction d'infrastructures sportives relatives à la pratique de différentes disciplines et de loisirs prioritairement le football. Il importe d'aménager des espaces récréatifs dans les écoles pour faciliter les divertissements sains et constructifs aux enfants et jeunes citoyens, de recruter et de former des moniteurs sportifs, de mettre en place une annexe du bureau du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique (MJSAC) dans la commune.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 4 : Rénover la gouvernance locale, réorganiser l'offres des services publics et les institutions communales

Administration Communale : Les Savanettiens-nes envisagent une autre administration communale en tenant compte de nouvelles dispositions. La Municipalité fut souvent l'objet de critiques sur son fonctionnement. L'incapacité de répondre à ses obligations et le souci de préserver les intérêts communs en sont les principales causes. Les citoyens-nes exigent une gestion décentralisée dans la transparence, la responsabilisation des agents et l'obligation de rendre compte dans la gestion de l'administration communale et les services publics en vue de l'efficacité des actions et donc du mieux-être de la population. Cette gestion se reposerait sur des ressources humaines formées et des institutions fortes et responsables dans tous les secteurs et tous les milieux.

Le PCD compte renforcer l'amélioration de la performance de l'administration communale et les services publics locaux. La Municipalité, étant maître d'ouvrage du développement de la commune et doté de la légitimité politique et légale, devra renforcer ses services techniques et administratifs pour pouvoir bien jouer son rôle. L'amélioration de la performance devra concerner, au premier plan, les services déconcentrés de l'État, les CASEC, les ASEC et l'Assemblée Municipale. Il s'agit de fournir des efforts pour que l'offre de service soit déconcentrée et tienne compte des spécificités de chaque groupe et frange de la population. Les infrastructures nécessaires à la desserte de services publics seront construites et aménagées sur tout le territoire communal. Les habitants du centre-ville et des sections communales devront être traités au même titre et sans discrimination aucune. Il faut préciser que le développement de toute commune exige la mise en place d'institutions fortes, déconcentrées et compétentes et dans les champs d'action de la Municipalité.

Fiscalité : La faible capacité de l'administration communale pour répondre à ses obligations est liée avant tout à son incapacité à mobiliser ses ressources. Mais, si l'on se place dans la logique du développement local, il ne suffit pas pour l'administration communale de collecter plus de revenus mais surtout de pouvoir les gérer de manière efficiente et effi-

cace. Une telle gestion des ressources permettra d'assurer l'atteinte des objectifs fixés par les autorités locales. Le Conseil Municipal de Savanette doit pouvoir générer une quantité de recettes correspondant au potentiel fiscal de sa collectivité, bien gérer tous les revenus auxquels il a accès, et surtout le faire au bénéfice de l'ensemble de la communauté.

Les principales activités économiques se reposent sur l'agriculture, le commerce et la mise en valeur de sa position géographique avec la République Dominicaine pour les échanges commerciaux et les atouts liés au relief avec des cours d'eau facilitant la production agricole. Les actions du PCD sont orientées vers la mobilisation et la diversification des recettes fiscales à travers un élargissement de l'assiette fiscale communale. Il s'agit, entre autres, de la révision des activités de recensement entreprises par le FAES en 2012 qui estimait à 5'000 les propriétés bâties ; de la mise en place d'une campagne de communication des contribuables de la commune ; de l'exploitation de nouvelles sources de recettes notamment les carrières ; de la formation et de l'augmentation de l'effectif du personnel du service de la fiscalité et le service de génie municipal. Ces actions méritent un accompagnement ou à défaut la supervision d'un-expert-e en finances publiques pour guider et assister le service fiscal de l'administration communale qui a un effectif d'une seule personne et former d'autres personnes pour augmenter le nombre d'agents fiscaux.

Organisation Communautaire de Base (OCB) : La politique de consultation et de participation publique de la commune adoptée en assemblée générale lors du diagnostic communal, la collectivité s'engage à prôner la démocratie participative à travers l'implication active des citoyens-nes dans les processus décisionnels leur permettant de contribuer aux prises de décisions pouvant entraîner des conséquences sur leur vie. Or, le fonctionnement de la gouvernance tripartite à travers ses volets fondamentaux, comme l'information, la consultation, la concertation, la codécision, nécessite l'appartenance des acteurs à des structures organisées.

Ainsi, l'un des piliers des sociétés sous-développées pour sortir de la pauvreté serait cette solidarité qui doit tenir dans la communauté comme étant un axe essentiel de l'organisation sociale. Le PCD encourage la dynamisation des organisations communautaires de base. Ces dernières devront être fédérées, renforcées, encadrées, accompagnées pour être capables de mieux jouer leur rôle de veille de la bonne marche des institutions communales, participer aux prises de décisions qui engagent la commune et mieux s'impliquer dans la mise en œuvre des politiques publiques locales.

L'intercommunalité est tout ce qui est commun ou relatif à plusieurs communes limitrophes et qui rend possible l'exercice en commun, en synergie, de certaines compétences pour des communes lorsque les enjeux dépassent ceux d'une seule commune. Elle donne à la commune la possibilité de se regrouper au sein d'une structure pour assurer certaines prestations ou pour réaliser des projets de développement économique, d'aménagement ou d'urbanisme.

L'intercommunalité serait d'une grande importance pour Savanette et d'autres communes limitrophes. Elle vise la mutualisation des ressources dans une logique d'une meilleure gestion et de rationalisation des dépenses des deniers publics. Elle compte développer des partenariats avec des Organisations non Gouvernementales (ONG), des Organisations Internationales (OI), le secteur privé des affaires et d'entreprendre des relations de coopération décentralisée avec des communes étrangères. La commune développe, depuis juin 2007, des relations de coopération avec Hondo Valle de la République Dominicaine. Cette coopération se fait dans le but de partage d'expériences, d'échanges de savoir-faire et de renforcement réciproque des capacités institutionnelles d'intervention.

Ces deux communes ont mis sur pied une structure organisée dénommée CIDSAHOVA (Comité d'Initiative pour le Développement de Savanette et de Hondo Valle). C'est une structure binationale qui a pris naissance le même jour, la même date avec les mêmes objectifs dans les deux (2) communes voisines par les deux (2) sociétés civiles et les deux (2) maires. Le CIDSAHOVA est mis en place dans le but de résoudre les problèmes transfrontaliers entre les deux (2) communautés et demeure un exemple à suivre au niveau du cordon frontalier pour la paix, le dialogue permanent, les échanges commerciaux et socioculturels en vue de protéger un modèle de convivialité et de vivre-ensemble au double point de vue commercial et écotouristique. En ce sens, La municipalité de Savanette à travers le PCD entend renforcer et régulariser cette structure, de développer d'autre coopération décentralisée avec d'autres villes étrangères et d'entreprendre des relations d'intercommunalité avec les communes limitrophes d'Haïti.

ORIENTATION STRATÉGIQUE TRANSVERSALE : Promouvoir la justice sociale, l'État de droit et l'équité de genre par la lutte pour la protection des citoyens et la dignité humaine

Cette orientation est l'expression des principes à la base de la charte des Nations unies dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen. Elle s'assoit sur plusieurs grands piliers regroupant entre autres le renforcement de la cohésion sociale, la justice et la sécurité publique ; le développement de l'équité genre, la protection sociale, la tolérance et la liberté des cultes.

Justice : Savanette n'a pas la réputation d'une commune où le tissu social se déchire à un point tel que cela pourrait occasionner certains dangers qui menacent la sécurité publique. Cependant, la déficience des services publics de proximité liés à la justice et à la sécurité laisse un vide et ouvre un champ libre à des abus de pouvoir. C'est dans cette optique que le Conseil Municipal à travers le PCD prône des actions orientées vers la protection des vies et la garantie du respect des droits de la personne. Un ensemble de mesures seront prises afin de garantir le respect des droits des justiciables et faciliter des services de proximité. En ce sens, certaines actions se portent vers la construction et l'équipement du tribunal de paix du centre-ville ; la nomination, la formation et le recyclage du personnel de justice ; la création d'un bureau d'assistance légale, le renforcement de l'état civil et de l'office national d'identification (ONI), la création d'une annexe du tribunal de paix, de l'état civil et de l'ONI dans chaque section, etc.

Sécurité : Le quota d'un policier pour mille habitants n'est pas respecté car, Savanette ne contient que douze policiers pour 36'200 habitants avec un horaire de roulement de six (6) policiers par quinzaine. La population fait état des sections communales qui ne disposent pas de postes de police. Généralement, ce sont les autorités locales, les notables qui assurent la justice, la sécurité, prodiguent des conseils et garantissent la paix et l'ordre social. Pour garantir une meilleure répartition des forces policières, leur disponibilité et efficacité sur l'ensemble du territoire communal, le PCD, dans ses actions, plaide pour une augmentation de l'effectif des policiers en passant de 12 à 40 au minimum ; de construire un sous commissariat dans chaque section et l'acquisition de moyens logistiques et technologiques adéquat. En tant qu'une commune frontalière, la sécurité doit être de taille. Ainsi, le commissariat principal doit être reconstruit dans un endroit stratégique de la commune avec dortoir, réfectoire, gymnase, terrain de jeu pour ne citer que cela.

Foncier : La grande partie des terres de la commune est du domaine privé bien qu'il y existe un problème de cadastre de grande importance. Cela est pratiquement pareil dans toutes les communes du pays. Ce problème n'occasionne pas vraiment de grand conflit terrien. Selon les notables et les autorités judiciaires, il n'existe pas vraiment d'insécurité foncière élevée à Savanette. Ceci est l'une des conditions essentielles pour faciliter les investissements infrastructurels et mettre en confiance les acteurs économiques. La municipalité, à travers le PCD, envisage des actions en vue de réguler le problème de cadastre de concert avec les institutions concernées (INARA) tout en considérant les cadres légaux sur la question foncière en Haïti.

Protection Sociale : La commune veut se doter des moyens adéquats en vue de protéger ses citoyens face aux catastrophes naturelles et sociales. Ces catastrophes pourraient affecter les communautés avec des incidences majeures sur les personnes, les biens et l'économie. La commune est exposée à de multiples risques (cyclone, inondation, séisme, sécheresse, **érosion des sols**, éboulements et glissements de terrain) dont celui avec la plus forte occurrence est l'inondation causée par la rivière Fer-à-Cheval. Quelques ravines importantes provoquent aussi des inondations comme "ravine pakbas et ravine sèlmo" au niveau du centre-ville ; ravines Chito, ravine Dègn, ravine malanga" au niveau de la première section Colombier ; ravine Gabourette, ravine Madan Jean Pierre, ravine Saint-Bacon au niveau de la deuxième section La Haye.

Pour cela, le conseil municipal à travers le PCD compte apporter des réponses appropriées en élaborant un plan de prévention des risques assorti d'un plan de contingence dont les recommandations seront prises en compte dans la gestion du territoire, en renforçant les structures de protection civile telles que le comité communal de protection civile (CCPC) et les comités locaux de protection civile (CLPC) pour la protection des vies, des biens, des personnes marginalisées, des personnes à mobilité réduite, des personnes du troisième âge et les orphelins.

Des mesures seront prises aussi pour l'adaptation des bâtiments publics et privés aux personnes en situation de handicap. Des investissements seront consentis pour adresser les besoins des personnes du troisième âge en matière de structure d'accueil et de soins de santé. La municipalité prévoit des actions de mitigation en vue d'atténuer l'impact des risques sur la communauté. Il s'agit de l'endiguement et la protection des berges de la rivière Fer-à-Cheval dans certains endroits critiques ; l'endiguement de la rivière Hoyer dans des zones de forte concentration d'habitants ; la correction des ravines précitées considérées comme des ravines majeures et dangereuses ; l'aménagement et la protection de l'environnement à travers des structures mécaniques et de bio ingénierie incluant le reboisement ; la sensibilisation face à ces différents risques.

Genre : Les relations de genre sont construites sur la base de la hiérarchisation de sexes. Les femmes autant que les hommes contribuent au renforcement et au maintien de principes patriarcaux qui placent l'homme au centre de tout, tant dans la sphère publique que dans la sphère privée et ayant toujours les décisions finales. La Municipalité de Savanette luttera contre toute forme d'exclusion, qu'elle soit liée au lieu d'origine, à la religion, au sexe ou à l'appartenance politique. La promotion de l'équité de genre, la tolérance religieuse et la liberté des cultes constituent le fondement même du PCD de la commune.

Ainsi, l'administration communale à travers les actions du PCD monte un programme d'éducation civique sensible au genre pour un changement de comportement dans les relations hommes et femmes ; de créer un programme d'éducation liés au genre à l'école pour les filles et les garçons ; d'augmenter le niveau de l'éducation et créer des programmes de sensibilisation pour valoriser les études supérieures afin que les savanetiennes exploitent leur potentiel et investissent les espaces publics en occupant leurs postes de prédilection ; de renforcer les activités de production des femmes tels les ateliers de transformations/agro-industrie, l'agriculture, l'élevage, le commerce etc.

Le Conseil Municipal mettra un accent sur la promotion de l'équité de genre en facilitant l'intégration des femmes dans les services publics et en faisant des interventions qui adressent les besoins spécifiques des femmes telles que, le renforcement des organisations de défense des droits des femmes et des enfants afin de combattre les actes de violences faites aux femmes et aux enfants, le harcèlement, les agressions sexuelles et de discrimination. En matière de religion, la commune se veut garante du libre exercice des cultes et de l'acceptation des attitudes et des croyances religieuses.

4.4. PROGRAMMATION

Tableau 65 : Tableau synoptique des programmes et actions du PCD de la commune de Savanette

Objectif général : Éliminer progressivement les disparités sociales et assurer un mieux-être à sa population par l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des secteurs de l'économie locale tout en renforçant la gouvernance locale et les capacités techniques des services publics dans le respect de l'environnement					
Programme 1 : Développement juste et pérenne de l'espace communal					
Sous-programmes	Actions	Localisation			Résultats
		C	C _v	SC	
SP1. Amélioration de la situation environnementale, le cadre de vie des populations et consolidation du bâti et le cadre bâti de la commune	A1. Elaborer des outils de planification de l'aménagement du territoire, d'organisation et de contrôle de l'occupation de l'espace territorial communal	x			R1. Les outils de planification de l'aménagement du territoire, d'organisation et de contrôle de l'occupation de l'espace territorial communal sont élaborés
	A2. Renforcer l'équipe de génie municipal de 2 agents et organisation de formation continue pour le renforcement de leur capacité	x			R2. L'équipe de génie municipal est renforcée de 2 agents et formation continue est organisée pour le renforcement de leur capacité
	A3. Construire 2 belles entrées au niveau du centre-ville		x		R3. Deux (2) belles entrées sont construites au niveau du centre-ville
	A4. Connecter en béton (Rénovation urbaine) avec canalisation, drainage, carvo, trottoir environ 4 kms de rues du centre-ville de Savanette		x		R4. Quatre (4) kms de rues du centre-ville de Savanette sont connectées en béton avec canalisation, drainage, carvo, trottoir etc.

Objectif général : Éliminer progressivement les disparités sociales et assurer un mieux-être à sa population par l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des secteurs de l'économie locale tout en renforçant la gouvernance locale et les capacités techniques des services publics dans le respect de l'environnement

A5. Construire en béton avec canalisation, drainage, carno, trottoir 8 kms de rues se trouvant au centre de la 1ère section de Colombier et dans certaines agglomérations			x	R5. Huit (8) kms de rues se trouvant au centre de la 1ère section de Colombier et dans certaines agglomérations sont construites en béton avec canalisation, drainage, carno, trottoir etc.
A6. Construire en béton avec canalisation, drainage, carno, trottoir 8 kms de rues se trouvant au centre de la 2ième section LaHaye et dans certaines agglomérations			x	R6. Huit (8) kms de rues se trouvant au centre de la 2ième section LaHaye et dans certaines agglomérations sont construites en béton avec canalisation, drainage, carno, trottoir etc.
A7. Mettre en place un programme d'adressage des rues et de numérotation des maisons dans la commune	x			R7. Le programme d'adressage des rues et de numérotation des maisons est mis en place dans la commune
A8. Organiser des campagnes de communication et de sensibilisation de la population sur les normes de construction	x			R8. Les campagnes de communication et de sensibilisation de la population sur les normes de construction sont organisées dans la commune
A9. Mettre en application le code de construction dans la commune	x			R9. Le code de construction est mis en application dans la commune
A10. Construire la clôture du cimetière du centre-ville de Savanette		x		R10. La clôture du cimetière du centre-ville de Savanette est construite

Objectif général : Éliminer progressivement les disparités sociales et assurer un mieux-être à sa population par l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des secteurs de l'économie locale tout en renforçant la gouvernance locale et les capacités techniques des services publics dans le respect de l'environnement

A11. Construire la clôture du cimetière de la première section Colombier			x	R11. La clôture du cimetière de la première section Colombier est construite
A12. Construire la clôture du cimetière de la deuxième section La Haye			x	R12. La clôture du cimetière de la deuxième section La Haye est construite
A13. Construire la place publique du centre-ville de Savanette		x		R13. La place publique du centre-ville de Savanette est construite
A14. Aménager la place publique de Colombier			x	R14. La place publique de Colombier est aménagée
A15. Construire la place publique de la 2ième section La Haye			x	R15. La place publique de la 2ième section La Haye est construite
A16. Construire un parc de loisirs dans la x commune				R16. Le parc de loisirs est construit dans la commune
A17. Construire la clôture du bâtiment de l'administration communale de Savanette		x		R17. La clôture du bâtiment de l'administration communale de Savanette est construite
A18. Construire 200 unités de logement social dans la commune afin de déplacer les habitants situés dans des zones à risques.	x			R18. Deux-cents (200) unités de logement social dans la commune sont construites afin de déplacer les habitants situés dans des zones à risques

Objectif général : Éliminer progressivement les disparités sociales et assurer un mieux-être à sa population par l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des secteurs de l'économie locale tout en renforçant la gouvernance locale et les capacités techniques des services publics dans le respect de l'environnement

	A19. Mettre en place un programme de formation des professionnels de la construction dans la commune	x			R19. Le programme de formation des professionnels de la construction est mis en place dans la commune
SP2. Amélioration e construction d e s infrastructures routières et de transport	A1. Construire environ 8 kms de routes ou sentiers (en terre battue et/ou béton) menant dans les sites touristiques comme : « nan la pluie, bassin vent, grotte Benoit Batrville/ti bois pin »	x			R1. Huit (8) kms de routes ou sentiers environ sont construits menant dans les sites touristiques comme : « nan la pli, bassin vent, grotte Benoit Batrville/ti bois pin »
	A2. Construire en béton et terre battue 5 kms environ du tronçon de route colombier - Despinos jusqu'au marché canard au niveau de la 1 ^{ère} section			x	R2. Cinq (5) kms du tronçon de route colombier – Despinos jusqu'au marché canard au niveau de la 1 ^{ère} section sont construits en béton et terre battue
	A3. Construire /réhabiliter 4 kms environ du tronçon de route mare bleue - Colombier au niveau de la 1 ^{ère} section (terre battue et béton)			x	R3. Quatre (4) kms du tronçon de route mare bleue - Colombier au niveau de la 1 ^{ère} section sont construits / réhabilités (terre battue et béton)
	A4. Construire /réhabiliter 8 kms environ du tronçon de route bois la fuite à Colombier au niveau de la 1 ^{ère} section (terre battue et béton)			x	R4. Huit (8) kms du tronçon de route bois la fuite à colombier au niveau de la 1 ^{ère} section sont construits / réhabilités (terre battue et béton)

Objectif général : Éliminer progressivement les disparités sociales et assurer un mieux-être à sa population par l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des secteurs de l'économie locale tout en renforçant la gouvernance locale et les capacités techniques des services publics dans le respect de l'environnement

A5. Construire /réhabiliter 2 kms environ du tronçon de route « Boulaille à koraygrann au niveau de la 1ère section (terre battue et béton)			x	R5. Deux (2) kms du tronçon de route « Boulaille à koraygrann au niveau de la 1ère section sont construits / réhabilités (terre battue et béton)
A6. Construire /réhabiliter 4 kms environ du tronçon de route Colombier à capilier au niveau de la 1ère section Colombier (terre battue et béton)			x	R6. Quatre (4) kms du tronçon de route colombier à capilier au niveau de la 1ère section colombier sont construits / réhabilités (terre battue et béton)
A7. Construire /réhabiliter 13 kms environ du tronçon de route reliant ville Savanette à Mare-Georges au niveau de la 2ième section La Haye (terre battue et béton)			x	R7. Treize (13) kms du tronçon de route reliant ville Savanette à Mare-Georges au niveau de la 2ième section La Haye sont construits / réhabilités (terre battue et béton)
A8. Construire /réhabiliter 2 kms environ de la route derrière Hoya à Capitre, 2ième section (terre battue et béton)			x	R8. Deux (2) kms de route derrière Hoya à capitre (2ième section) sont construites / réhabilitées (terre battue et béton)
A9. Construire /réhabiliter 1 km environ de la route Caledent à Nan Volma » 2ième section La Haye (terre battue et béton)			x	R9. Un (1) km de route Caledent à nan Volma » 2ième section La Haye est construite / réhabilitée (terre battue et béton)

Objectif général : Éliminer progressivement les disparités sociales et assurer un mieux-être à sa population par l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des secteurs de l'économie locale tout en renforçant la gouvernance locale et les capacités techniques des services publics dans le respect de l'environnement

A10. Construire /réhabiliter 2 kms environ de la route centre-ville Savanette à Jean Marie dans la 2ième section (terre battue et béton)			x	R10. Deux (2) kms de route centre-ville Savanette à Jean Marie dans la 2ième section sont construites/ réhabilitées (terre battue et béton)
A11. Construire /réhabiliter 12 kms environ de la route Mare-Georges à Saint Bacon dans la 2ième section (terre battue et béton)			x	R11. Douze (12) kms de route Mare-Georges à Saint Bacon dans la 2ième section sont construites/ réhabilitées (terre battue et béton)
A12. Construire /réhabiliter 2 kms environ de la route morne bœuf à lagouasse dans la 2ième section (terre battue et béton)			x	R12. Deux (2) kms de route de Morne Bœuf à Lagouasse dans la 2ième section sont construite / réhabilitée (terre battue et béton)
A13. Construire /réhabiliter 14 kms environ de la route Callumette – ville Savanette dans la 2ième section (terre battue et béton)			x	R13. Quatorze (14) kms de route Callumette – ville Savanette dans la 2ième section sont construites/ réhabilitées (terre battue et béton)
A14. Construire /réhabiliter 9 kms environ de la route Mare-Georges – Mare Bleue, reliant 1ère à 2ième section (terre battue et béton)			x	R14. Neuf (9) kms de route Mare-Georges – Mare Bleue (reliant 1ère à 2ième) sont construites / réhabilitées (terre battue et béton)
A15. Construire /réhabiliter 2 kms environ de la route Lagouasse – Calorge, 2è section (terre battue et béton)			x	R15. Deux (2) kms de route Lagouasse – Calorge (2è section) sont construites/ réhabilitées

Objectif général : Éliminer progressivement les disparités sociales et assurer un mieux-être à sa population par l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des secteurs de l'économie locale tout en renforçant la gouvernance locale et les capacités techniques des services publics dans le respect de l'environnement

A16. Construire /réhabiliter 3 kms environ de la route Cafetanal – Miguel, 2ième section (terre battue et béton)			x	R16. Trois (3) kms de route Cafetanal – Miguel (2ième section) sont construite/ réhabilitée (terre battue et béton)
A17. Construire /réhabiliter 4 kms environ de la route Savanette à Dos- Parc, 2ième section (terre battue et béton)			x	R17. Quatre (4) kms de route Savanette à Dos- Parc (2ième section) sont construites/ réhabilitées
A18. Construire /réhabiliter 6 kms environ de la route Callumette– Dos-Parc, 2ième section (terre battue et béton)			x	R18. Six (6) kms de route Callumette– Dos-Parc (2ième section) sont construites/ réhabilitées (terre battue et béton)
A19. Mettre en place le service de circulation dans la commune	x			R19. Le service de circulation est mis en place dans la commune
A20. Mettre en place un programme d'installation de panneaux de signalisation routière dans la commune	x			R20. Le programme d'installation de panneaux de signalisation routière est mis en place dans la commune
A21. Construire une gare routière dans la commune	x			R21. La gare routière est construite dans la commune

Objectif général : Éliminer progressivement les disparités sociales et assurer un mieux-être à sa population par l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des secteurs de l'économie locale tout en renforçant la gouvernance locale et les capacités techniques des services publics dans le respect de l'environnement

A22. Construire en asphalte 36 kms de route (route principale de la commune avec tous les ouvrages y relatifs reliant Carrefour Flandée– centre-ville Savanette puis centre-ville à Miguel jusqu'au marché frontalier).	x			R22. Trente-six (36) kms de route (route principale de la commune avec tous les ouvrages y relatifs reliant Carrefour Flandée– centre-ville Savanette puis centre-ville à Miguel jusqu'au marché frontalier) sont construites en asphalte
A23. Construire un pont sur la rivière Colombier à hauteur de la localité de Malanga			x	R23. Le pont sur la rivière Colombier à hauteur de la localité de Malanga est construit
A24. Monter un syndicat de chauffeur dans la commune	x			R24. Le syndicat de chauffeur est monté dans la commune
A25. Implanter 2 autoécoles dans la commune	x			R25. Deux (2) autoécoles sont implantées dans la commune
A26. Instaurer dans la commune un programme de formation continue (programme de recyclage) pour les chauffeurs de machine et de motocyclette	x			R26. Le programme de formation continue (programme de recyclage) pour les chauffeurs de machine et de motocyclette est instauré dans la commune
A27. Moderniser le secteur transport en commun dans la commune	x			R27. le secteur transport en commun est modernisé dans la commune

Objectif général : Éliminer progressivement les disparités sociales et assurer un mieux-être à sa population par l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des secteurs de l'économie locale tout en renforçant la gouvernance locale et les capacités techniques des services publics dans le respect de l'environnement

	A28. Mettre en place un programme de crédit pour le secteur transport	x			R28. Le programme de crédit pour le secteur transport est mis en place
	A29. Construire /réhabiliter 9 kms environ du tronçon de route Corosse à Ravine Palme au niveau de la 2ème section (terre battue et béton)			x	R29. Neuf (9) kms environ du tronçon de route Corosse à Ravine Palme au niveau de la 2ème section (terre battue et béton) sont construits/ réhabilités
SP3. Renforcement et facilitation des services de communication	A1. Appliquer des lois et règlement régissant le fonctionnement de la télécommunication et le métier de journalisme dans la commune	x			R1. Les lois et règlement régissant le fonctionnement de la télécommunication et le métier de journalisme sont appliqués
	A2. Installer une école de journaliste dans la commune	x			R2. L'école de journaliste est installée dans la commune
	A3. Faire des plaidoyers auprès des compagnies de télécommunication pour faciliter une bonne couverture des réseaux dans la commune	x			R3. Les plaidoyers auprès des compagnies de télécommunication pour faciliter une bonne couverture des réseaux sont faits
	A4. Implanter une annexe du bureau de la x compagnie de Digicel et de Natcom avec succursale de vente pièces détachées et d'accessoires dans la commune				R4. L'annexe du bureau de la compagnie de Digicel et de Natcom avec succursale de vente de pièces détachées et d'accessoires est implantée dans la commune

Objectif général : Éliminer progressivement les disparités sociales et assurer un mieux-être à sa population par l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des secteurs de l'économie locale tout en renforçant la gouvernance locale et les capacités techniques des services publics dans le respect de l'environnement

	A5. Créer une station de radio communautaire et de télévision dans la commune	x			R5. La station de radio communautaire et de télévision sont créés dans la commune
	A6. Accompagner l'unique station de radio de la commune (Radio Boukan) en matériels et équipements, logistiques, énergétiques et en formation technique		x		R6. La station de radio de la commune (Radio Boukan) est accompagnée en matériels et équipements, logistiques, énergétiques et en formation technique
Programme 2 : Préservation, valorisation des ressources naturelles disponibles et assurance de la protection des citoyens					
SP1. Favorisation de l'accès à l'énergie et l'utilisation des énergies propres, renouvelables et alternatives	A1. Construire un réseau hydroélectrique dans la commune	x			R1. Le réseau hydroélectrique est construit dans la commune
	A2. Mettre en place dans la commune un programme d'alimentation en énergie électrique à partir du réseau électrique Péligre	x			R2 : Le programme d'alimentation en énergie électrique à partir du réseau électrique Péligre est mis en place dans la commune
	A3. Installer un bureau de l'EDH dans la commune	x			R3. Le bureau de l'EDH est installé dans la commune
	A4. Instaurer un programme de dotation de la municipalité en matériels, équipements et accessoires électriques tels poteaux électriques, fil, câbles, triplex et transformateurs	X			R4. Le programme de dotation de la municipalité en matériels, équipements et accessoires électriques tels poteaux électriques, fil, câbles, triplex et transformateurs est instauré

Objectif général : Éliminer progressivement les disparités sociales et assurer un mieux-être à sa population par l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des secteurs de l'économie locale tout en renforçant la gouvernance locale et les capacités techniques des services publics dans le respect de l'environnement

	A5. Installer une station à essence dans la ville de Savanette		x		R5. La station à essence est installée dans la ville
SP2. Promotion de l'équilibre naturel de l'écosystème e t amélioration de la situation environnementale de la commune	A1. Installer un centre Germoplaste dans la commune de Savanette				R1. Le centre de Germoplaste est installé dans la commune
	A2. Protéger l'environnement et développer un projet de conservation de sol et de correction des ravines importantes des sous-bassins versants stratégiques de la commune à travers des structures biomécaniques	X			R2. Le projet de conservation de sol et de correction des ravines importantes des sous-bassins versants stratégiques de la commune à travers des structures biomécaniques est développé et l'environnement est protégé
	A3. Protéger l'environnement et développer un projet d'agroforesterie dans la commune visant à stopper la dégradation avancée de la couverture végétale constituée d'espèces fruitiers (avocatier, manguier, citrus...) et d'espèces forestiers (cèdre, chêne, Acajou, latanier etc.)	x			R3. Le projet d'agroforesterie dans la commune visant à stopper la dégradation avancée de la couverture végétale constituée d'espèces fruitières (avocatier, manguier, citrus...) et d'espèces forestières (cèdre, chêne, acajou, latanier etc.) est développé

Objectif général : Éliminer progressivement les disparités sociales et assurer un mieux-être à sa population par l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des secteurs de l'économie locale tout en renforçant la gouvernance locale et les capacités techniques des services publics dans le respect de l'environnement

A4. Préserver l'écologie par l'éducation des jeunes savanettiens-nes, à la sauvegarde de l'environnement et, à la connaissance des écosystèmes de la commune (zones agricoles, zones forestières, etc.)	x			R4. L'écologie est préservée par l'éducation des jeunes savanettiens-nes, à la sauvegarde de l'environnement et, à la connaissance des écosystèmes de la commune (zones agricoles, zones forestières etc.)
A5. Organiser des campagnes de reboisement et de sensibilisation sur la protection de l'environnement chaque année	x			R5. Les campagnes de reboisement et de sensibilisation sur la protection de l'environnement sont organisées
A6. Exploiter et contrôler à travers une équipe d'agents environnementaux, de la coupe d'arbre et du site de décharge dans la commune	x			R6. La coupe d'arbre et le site de décharge sont exploités et contrôlés à travers une équipe d'agents environnementaux
A 7. Recruter et nommer 12 agents environnementaux dans les sections (6 par section communale)			x	R7. Douze (12) agents environnementaux sont recrutés et nommés dans les sections communales (6 par section communale)
A 8. Recruter et nommer 2 agents environnementaux pour le centre-ville		x		R8. Deux (2) agents environnementaux sont recrutés et nommés pour le centre-ville

Objectif général : Éliminer progressivement les disparités sociales et assurer un mieux-être à sa population par l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des secteurs de l'économie locale tout en renforçant la gouvernance locale et les capacités techniques des services publics dans le respect de l'environnement

	A9. Mettre en place un programme de subvention de réchaud et de bombonne de gaz propane liquéfié	x			R9. Le programme de subvention de réchaud et de bombonne de gaz propane liquéfié est mis en place dans la commune
	A10. Installer une (1) station de vente de gaz propane liquéfié et vente d'accessoires (réchaud, bombonne, tuyau etc.) dans la ville de Savanette		x		R10. Une (1) station de vente de gaz propane liquéfié et vente d'accessoires (réchaud, bombonne, tuyau etc.) sont installées dans la ville
	A11. Installer une (1) station de vente de gaz propane liquéfié et vente d'accessoires (réchaud, bombonne, tuyau etc.) dans la 1ère section Colombier			x	R11. Une (1) station de vente de gaz propane liquéfié et vente d'accessoires (réchaud, bombonne, tuyau etc.) sont installées dans la 1ère section Colombier
	A12. Installer une (1) station de vente de gaz propane liquéfié et vente d'accessoires (réchaud, bombonne, tuyau etc.) dans la 2ième section La Haye			x	R12. Une (1) station de vente de gaz propane liquéfié et vente d'accessoires (réchaud, bombonne, tuyau etc.) sont installées dans la 2ième section La Haye
SP3. Assurance de la sécurité des vies et des biens et garantie la protection des citoyens	A1. Mettre en œuvre une charte d'engagement des intervenants de la commune pour répondre aux principaux Objectifs de Développement Durable (ODD)	x			R1. La charte d'engagement des intervenants est mise en œuvre dans la commune pour répondre aux principaux Objectifs de Développement Durable (ODD)

Objectif général : Éliminer progressivement les disparités sociales et assurer un mieux-être à sa population par l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des secteurs de l'économie locale tout en renforçant la gouvernance locale et les capacités techniques des services publics dans le respect de l'environnement

	A2. Organiser 3 sessions de formation et de sensibilisation sur l'application du plan de contingence communal liées aux impacts des changements climatiques				R2. Trois (3) sessions de formation et de sensibilisation sur l'application du plan de contingence communal liées aux impacts des changements climatiques sont organisées
	A3. Prendre des mesures de réhabilitation x environnementale et de lutte contre la déforestation dans la commune				R3. Les mesures sont prises pour la réhabilitation environnementale et de lutte contre la déforestation au niveau de la commune
	A4. Promouvoir l'utilisation et la consommation x de l'énergie propre dans la commune				R4. Les mesures sont prises afin de sensibiliser la population à utiliser et consommer de l'énergie propre dans la commune
	A5. Soutenir la lutte contre les impacts des x changements climatiques sur le mode de vie quotidienne de la population exposées au différent type de risques dans la commune				R5. La lutte contre les impacts des changements climatiques sur le mode de vie quotidienne de la population exposée au différent type de risques est soutenue

Programme 3 : Amélioration de la productivité des terres agricoles, développement des pôles économiques existants et valorisation des filières porteuses de l'économie locale

SP1. Renforcement e rentabilisation de la production végétale	A1. Reprofiler et endiguer la rivière Fer-à-Cheval sur 1500 ml afin de protéger la ville de Savanette des inondations		x		R1. La rivière Fer-à-Cheval est reprofilée et endiguée sur 1500 ml afin de protéger la ville de Savanette des inondations
--	---	--	---	--	---

Objectif général : Éliminer progressivement les disparités sociales et assurer un mieux-être à sa population par l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des secteurs de l'économie locale tout en renforçant la gouvernance locale et les capacités techniques des services publics dans le respect de l'environnement

A2. Reprofiler et endiguer (sur 2000 ml) la rivière Hoyo (2ième section) afin de protéger les riverains et les terres agricoles des inondations			x	R2. La rivière Hoyo (2ième section) est reprofilée et endiguée sur 2000 ml afin de protéger les riverains et les terres agricoles des inondations
A3. Mettre en place un système de crédit agricole à taux abordable et adapté au secteur agricole via la banque nationale de développement agricole (BNDA)	x			R3. Le système de crédit agricole à taux abordable et adapté au secteur agricole via la banque nationale de développement agricole est mis en place
A4. Mettre en place un programme d'appui à l'intensification agricole des cultures de rente dans la commune (haricot, banane, maïs, riz)	x			R4. Le programme d'appui à l'intensification agricole des cultures de rente dans la commune (haricot, banane, maïs, riz) est mis en place
A5. Mettre en place un programme d'encadrement technique des agriculteurs et les agents locaux sur les bonnes pratiques agricoles et sur les méthodes de lutte contre les pestes	x			R5. Le programme d'encadrement technique des agriculteurs et les agents locaux sur les bonnes pratiques agricoles et sur les méthodes de lutte contre les pestes est mis en place
A6. Planter et construire un BAC avec matériels et équipements nécessaires dans la commune	x			R6. Le BAC est implanté, construit et équipé en matériels et équipements nécessaires

Objectif général : Éliminer progressivement les disparités sociales et assurer un mieux-être à sa population par l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des secteurs de l'économie locale tout en renforçant la gouvernance locale et les capacités techniques des services publics dans le respect de l'environnement

A7. Recruter et nommer de personnel qualifié pour le BAC (1 Ingénieur-Agronome responsable, 3 techniciens agricole, 1 agent vétérinaire, 1 opérateur, 1 gardien, 1 sécurité, 1 ménagère)	x			R7. Le personnel qualifié pour le BAC (1 Ingénieur-Agronome responsable, 3 techniciens agricole, 1 agent vétérinaire, 1 opérateur, 1 gardien, 1 sécurité, 1 ménagère) est recruté et nommé
A8. Doter le BAC en matériels et équipements mécanisés (tracteur agricole, herse, motoculteur, pulvérisateur, motopompe d'irrigation, etc.)	x			R8. Le BAC est doté en matériels et équipements mécanisés (tracteur agricole, herse, motoculteur, pulvérisateur, motopompe d'irrigation, etc.)
A9. Construire un système d'irrigation dans la 1ère section Colombier plus précisément à Case-Neuve pour arroser environ 100 hectares de terres dans les localités de Case-Neuve, de Layer boulé, de Borno et de Despinos			x	R9. Le système d'irrigation est construit dans la 1ère section Colombier plus précisément à Case-Neuve pour arroser environ 100 hectares de terres dans les localités de Case-Neuve, de Layer bouler, de Borno et de Despinos
A10. Construire un système d'irrigation à partir des captages de sources pour arroser 7 hectares de terres dans la 2ième section La Haye : « localités Salmador à bercery et localité nan passe à zimé »			x	R10. Le système d'irrigation est construit à partir des captages des sources pour arroser 7 hectares de terres dans la 2ième section La Haye : « localités Salmador à bercery et localité nan passe à zimé »

Objectif général : Éliminer progressivement les disparités sociales et assurer un mieux-être à sa population par l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des secteurs de l'économie locale tout en renforçant la gouvernance locale et les capacités techniques des services publics dans le respect de l'environnement

A11. Construire un système d'irrigation à partir d'une prise/barrage sur la rivière Fer-à-cheval pour arroser 25 hectares de terre dans la 2ième section La Haye : « localités La Haye à Koraygrann »			x	R11. Le système d'irrigation est construit à partir d'une prise/barrage » sur la rivière Fer-à-Cheval pour arroser 25 hectares de terre dans la 2ième section La Haye : localités La Haye à Koraygrann »
A12. Appuyer le développement de la filière x d'avocat et la banane dans la commune				R12. Le développement de la filière d'avocat et la banane est appuyé
A13. Appuyer le développement de la culture maraichère dans la commune (Calalou, piment, tomate, aubergine, etc.)	x			R13. Le développement de la culture maraichère (Calalou, piment, tomate, aubergine etc.) est appuyé dans la commune
A14. Installer 2 boutiques intrants agricoles dans la 1ère section Colombier (1 au centre de colombier et 1 à Despinos)			x	R14. Deux (2) boutiques intrants agricoles sont installées dans la 1ère section Colombier (1 au centre de Colombier et 1 à Despinos)
A15. Installer une (1) boutique d'intrants agricoles dans la 2ième section La Haye			x	R15. La boutique d'intrants agricoles est installée dans la 2ième section La Haye
A16. Installer une (1) boutique d'intrants agricoles dans la ville de Savanette		x		R16. La boutique d'intrants agricoles est installée dans la ville

Objectif général : Éliminer progressivement les disparités sociales et assurer un mieux-être à sa population par l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des secteurs de l'économie locale tout en renforçant la gouvernance locale et les capacités techniques des services publics dans le respect de l'environnement

	A17. Créer un syndicat de planteur bien structuré dans la commune	x			R17. Le syndicat de planteur bien structuré est créé dans la commune
	A18. Mettre en place un programme d'appui en équipement et produits pour le stockage des denrées agricoles	x			R18. Le programme d'appui en équipement et produits pour le stockage des denrées agricoles est mis en place dans la commune
	A19. Mettre en place 5 charrues à traction animal (bœuf) dans la 2ième section La Haye pour le labourage des terres agricoles			x	R19. Cinq (5) charrues à traction animal (bœuf) sont mises en place dans la 2ième section La Haye pour le labourage des terres
	A20. Mettre en place 5 charrues à traction animal (bœuf) dans la 1ère section colombier pour le labourage des terres agricoles			x	R20. Cinq (5) charrues à traction animal (bœuf) sont mises en place dans la 1ère section Colombier pour le labourage des terres
SP2. Renforcement e t modernisation de la filière et de la pratique d'élevage	A1. Établir 5 jardins fourragers dans les sections (2 dans la 1ère section et 3 dans la 2ième section)			x	R1. Cinq (5) jardins fourragers sont établis dans les sections (2 dans la 1ère section et 3 dans la 2ième section)

Objectif général : Éliminer progressivement les disparités sociales et assurer un mieux-être à sa population par l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des secteurs de l'économie locale tout en renforçant la gouvernance locale et les capacités techniques des services publics dans le respect de l'environnement

A2. Mettre en place 10 stations de monte à raison de 5 par section (porcine, équine, ovine et volaille) en vue de l'amélioration génétique des races locales par l'introduction des géniteurs améliorés			x	R2. Dix (10) stations de monte à raison de 5 par section (porcine, équine, ovine et volaille) sont mises en place dans les sections en vue de l'amélioration génétique des races locales par l'introduction des géniteurs améliorés
A3. Construire un abattoir moderne au centre-ville de Savanette		x		R3. L'abattoir moderne est construit dans le centre-ville
A4. Construire un abattoir moderne dans la 1ère section Colombier			x	R4. L'abattoir moderne est construit dans la 1ère section Colombier
A5. Construire un abattoir moderne dans la 2ième section La Haye			x	R5. L'abattoir moderne est construit dans la 2ième section La Haye
A6. Installer 6 pâturages dans les sections (3 dans la 1ère section et 3 dans la 2è section)			x	R6. Six (6) pâturages sont installés dans les sections (3 dans la 1ère section et 3 dans la 2è section)
A7. Mettre en place un programme d'encadrement technique et financier pour des éleveurs	x			R7. Le programme d'encadrement technique et financier pour les éleveurs est mis en place

Objectif général : Éliminer progressivement les disparités sociales et assurer un mieux-être à sa population par l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des secteurs de l'économie locale tout en renforçant la gouvernance locale et les capacités techniques des services publics dans le respect de l'environnement

A8. Réaliser des campagnes de vaccination x régulière chaque année pour les animaux domestiques, d'élevage, etc.				R8. Les campagnes de vaccination régulières sont réalisées chaque année pour les animaux domestiques, d'élevage, etc.
A9. Mettre en place une école de formation x technique pour les agents vétérinaires dans la commune				R9. L'école de formation technique pour les agents vétérinaires est mise en place dans la commune
A10. Mettre en place un programme x d'accompagnement technique et financier des agents vétérinaires dans la commune				R10. Le programme d'accompagnement technique et financier des agents vétérinaires est mis en place dans la commune
A11. Renforcer les capacités techniques des agents d'identificateurs des animaux dans la commune	x			R11. Les capacités techniques des agents d'identificateurs des animaux sont renforcées dans la commune
A12. Mettre en place six (6) lacs collinaires dans les sections (3 par section)			x	R12. Six (6) lacs collinaires sont mis en place dans les sections (3 par section)
A13. Créer des conditions de crédit favorables aux agents vétérinaires afin d'acquérir de matériels et équipement de travail et de monter leur propre clinique vétérinaire	x			R13. Les conditions de crédit favorables aux agents vétérinaires sont créées afin d'acquérir de matériels et équipement de travail et de monter leur propre clinique vétérinaire

Objectif général : Éliminer progressivement les disparités sociales et assurer un mieux-être à sa population par l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des secteurs de l'économie locale tout en renforçant la gouvernance locale et les capacités techniques des services publics dans le respect de l'environnement

SP3. Contrôle et création des conditions favorables pour l'exploitation rationnelle des mines et des carrières	A1. Construire/Aménager des tracés/ routes secondaires et/ou tertiaires menant vers les zones d'exploitation des carrières	x		R1. Les tracés/ routes secondaires et/ou tertiaires menant vers les zones d'exploitation des carrières sont construits
	A2. Réaliser une étude visant à inventorier les risques liés aux exploitations des carrières et les potentielles minières existantes dans la commune	x		R2. L'étude visant à inventorier les risques liés aux exploitations des carrières et les potentielles minières existantes dans la commune est réalisée
	A3. Promouvoir et appliquer toutes réglementations liées au mode d'exploitation des carrières dans la commune (rivière, ravines et mornes)	x		R3. Toutes réglementations liées au mode d'exploitation des carrières dans la commune (rivière, ravines et mornes) sont appliquées
	A4. Mettre en place un programme de formation et d'encadrement technique pour les exploitants des carrières dans la commune	x		R4. Le programme de formation et d'encadrement technique pour les exploitants des carrières est mis en place dans la commune
	A5. Mettre en place un programme de régulation au niveau municipal de l'exploitation des carrières avec taxation	x		R5. Le programme de régulation au niveau municipal de l'exploitation des carrières avec taxation est mis en place

Objectif général : Éliminer progressivement les disparités sociales et assurer un mieux-être à sa population par l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des secteurs de l'économie locale tout en renforçant la gouvernance locale et les capacités techniques des services publics dans le respect de l'environnement

	A6. Mettre en place une école technique pouvant former les jeunes à piloter les équipements et engins lourds en rapport au secteur minier et construction	x			R6. L'école technique pouvant former les jeunes à piloter les équipements et engins lourds en rapport au secteur minier et construction est mise en place
	A7. Créer une organisation communale des travailleurs du secteur mines et carrières dans la commune				R7. L'organisation communale des travailleurs du secteur mines et carrières est créée dans la commune
	A8. Mettre en place un système de crédit abordable au profit des miniers pour l'achat de matériels, engins lourds et équipements modernes				R8. Le système de crédit abordable au profit des miniers pour l'achat de matériels, engins lourds et équipements modernes est mis en place
Programme 4 : Développement de nouveaux pôles économiques, identification des créneaux et renforcement des pôles économiques existants					
SP1. Promotion et développement d'un tourisme alternatif durable dans la commune	A1. Encourager et promouvoir de l'Écodéveloppement du tourisme dans la commune	x			R1. La Promotion de l'Écodéveloppement du tourisme est encouragée dans la commune
	A2. Appuyer la Promotion de la destination touristique dans la commune	x			R2. La Promotion de la destination touristique est appuyée dans la commune

Objectif général : Éliminer progressivement les disparités sociales et assurer un mieux-être à sa population par l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des secteurs de l'économie locale tout en renforçant la gouvernance locale et les capacités techniques des services publics dans le respect de l'environnement

A3. Former des ressources touristiques dans la commune : guide, accueil, naturaliste, accompagnateur de montagne, animateur d'agrotourisme, tourisme culturel, animateur	x		R3. Les ressources touristiques : guide, accueil, naturaliste, accompagnateur de montagne, animateur d'agrotourisme, tourisme culturel, animateur sont formées
A4. Gérer le tourisme et en particulier celui que nous préconisons dans la commune de Savanette (l'Écodéveloppement, tourisme en milieu rural, l'interprète)	x		R4. Le tourisme et en particulier celui que nous préconisons dans la commune (l'Écodéveloppement, le tourisme en milieu rural, l'interprète) est géré
A5. Etablir un partenariat stratégique avec les organisations œuvrant dans le domaine touristique dans le pays comme OGDNH dans le nord, FONDTAH et dans les pays étrangers (comme la République Dominicaine, etc.)	x		R5. Le partenariat stratégique est établi avec les organisations œuvrant dans le domaine touristique dans le pays comme OGDNH dans le nord, FONDTAH et dans les pays étrangers (comme la République Dominicaine, etc.)
A6. Identifier, Designer et élaborer des circuits d'excursions et de produits touristiques incluant les produits culturels, artisanaux et agro touristique de la commune de Savanette	x		R6. Les circuits d'excursions et de produits touristiques incluant les produits culturels, artisanaux et agro touristique de la commune de Savanette sont identifiés et élaborés

Objectif général : Éliminer progressivement les disparités sociales et assurer un mieux-être à sa population par l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des secteurs de l'économie locale tout en renforçant la gouvernance locale et les capacités techniques des services publics dans le respect de l'environnement

A7. Aménager l'environnement immédiat du site touristique de Kanmo (2ième section)			x	R7. L'environnement immédiat du site touristique de Kanmo (2ième section) est aménagé
A8. Aménager l'environnement immédiat des sites touristiques de " Nan Lapli, Bassin Vent et Grotte Ti Benoit" dans la commune	x			R8. L'environnement immédiat des sites touristiques " Nan Lapli, Bassin Vent et Grotte Ti Benoit" de la commune est aménagé
A9. Mettre en place des agents de sécurité dans les sites touristiques	x			R9. Les agents de sécurité sont mis en place dans les sites touristiques
A10. Mettre en valeur et inventorier tous les sites touristiques de la commune de Savanette via des documentaires, plaidoyer, campagne de sensibilisation et de promotion	x			R10. Tous les sites touristiques de la commune de Savanette sont mis en valeur et inventoriés via des documentaires, plaidoyer, campagne de sensibilisation et de promotion
A11. Mettre en place une annexe du bureau du ministère du tourisme dans la commune avec deux (2) cadres qualifiés	x			R11. Une annexe du bureau du ministère du tourisme est mise en place dans la commune avec deux (2) cadres qualifiés
A12. Ouvrir un centre info tourisme dans la commune	x			R12. Le centre info tourisme est ouvert dans la commune

Objectif général : Éliminer progressivement les disparités sociales et assurer un mieux-être à sa population par l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des secteurs de l'économie locale tout en renforçant la gouvernance locale et les capacités techniques des services publics dans le respect de l'environnement

	A13. Mettre en place un programme de formation pour les jeunes dans l'hôtellerie et restauration, guide touristique, interprétariat, etc.	x			R13. Le programme de formation pour les jeunes dans l'hôtellerie et restauration, guide touristique, interprétariat, etc. est mis en place
	A14. Construire de 2 hôtels modernes avec x restaurant de classe dans la commune				R14. Les (2) hôtels modernes avec restaurant de classe sont construits dans la commune
SP2. Consolidation, renforcement et valorisation du patrimoine artistique, culturel et artisanal de la commune	A1. Construire un marché artisanal moderne dans la commune	x			R1. Le marché artisanal moderne est construit dans la commune
	A2. Mettre en place un programme d'appui à la commercialisation et à l'écoulement des produits artisanaux et de petits métiers	x			R2. Le programme d'appui à la commercialisation et à l'écoulement des produits artisanaux et de petits métiers est mis en place
	A3. Accompagner financièrement les artisans de la commune (crédit à bonne condition et à taux abordable)	x			R3. Les artisans de la commune sont accompagnés financièrement (crédit à bonne condition et à taux abordable)
	A4. Créer une organisation d'artisans dans la 1ère section			x	R4. L'organisation d'artisans est créée dans la 1ère section
	A5. Créer une organisation d'artisans dans la 2ième section			x	R5. L'organisation d'artisans est créée dans la 2ième section
	A6. Créer un syndicat des artisans dans la x commune				R6. Le syndicat des artisans est créé dans la commune

Objectif général : Éliminer progressivement les disparités sociales et assurer un mieux-être à sa population par l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des secteurs de l'économie locale tout en renforçant la gouvernance locale et les capacités techniques des services publics dans le respect de l'environnement

	A7. Organiser des sessions de formations techniques au bénéfice des artisans de la commune				R7. Les sessions de formations techniques sont organisées au bénéfice des artisans de la commune
	A8. Organiser des sessions de formations sur la gestion financière au bénéfice des artisans de la commune	x			R8. Les sessions de formations sur la gestion financière sont organisées au bénéfice des artisans de la commune
	A9. Mettre en place deux (2) ateliers d'artisanat dans la 1ère section Colombier			x	R9. Deux (2) ateliers d'artisanat sont mis en place dans la 1ère section Colombier
	A10. Installer avec équipements un bureau du ministère de la culture dans la ville		x		R10. Le bureau du ministère de la culture est installé et bien équipé dans la ville
	A11. Mettre en place 2 ateliers d'artisanat dans la 2ième section communale La Haye			x	R11. Deux (2) ateliers d'artisanat sont mis en place dans la 2ième section communale La Haye
SP3. Renforcement des ateliers d'œuvres d'art, de petits métiers et des unités de transformation des produits végétaux et animaux	A1. Implanter une usine de transformation de grains (moulin de riz, de maïs, de petit mil) à 1ère section Colombier (localité Despinos)			x	R1. L'usine de transformation de grains (moulin de riz, de maïs, de petit mil) est implantée à 1ère section Colombier (localité Despinos)
	A2. Implanter une usine de transformation de grains (moulin de riz, de maïs, de petit mil) à 2ième section La Haye			x	R2. L'usine de transformation de grains (moulin de riz, de maïs, de petit mil) est implantée à 2ième section La Haye

Objectif général : Éliminer progressivement les disparités sociales et assurer un mieux-être à sa population par l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des secteurs de l'économie locale tout en renforçant la gouvernance locale et les capacités techniques des services publics dans le respect de l'environnement

A3. Mettre en place d'un atelier de transformation d'avocat, de citrus dans la 1ère section			x	R3. L'atelier de transformation d'avocat, de citrus est mis en place dans la 1ère section
A4. Mettre en place un atelier de transformation d'avocat, de citrus et d'arachide dans la 2ième section			x	R4. L'atelier de transformation d'avocat, de citrus et d'arachide est mis en place dans la 2ième section
A5. Mettre en place un atelier de transformation de banane dans la commune	x			R5. L'atelier de transformation de banane est mis en place dans la commune
A6. Appuyer l'installation de 2 laiteries au niveau de la 1ère section colombier			x	R6. Deux (2) laiteries au niveau de la 1ère section Colombier sont installées
A7. Appuyer l'installation de 2 laiteries au niveau de la 2ième section La Haye ;			x	R7. Deux (2) laiteries au niveau de la 2ième section La Haye sont installées
A8. Vulgariser les techniques améliorées de production de fruits dans la commune	x			R8. Les techniques améliorées de production de fruits sont vulgarisées dans la commune
A9. Former les producteurs sur les techniques de récolte et de pré conditionnement dans la commune	x			R9. Les producteurs sont formés sur les techniques de récolte et de pré conditionnement dans la commune

Programme 5: Promotion pour une approche entrepreneuriale et création des conditions favorables à l'investissement

Objectif général : Éliminer progressivement les disparités sociales et assurer un mieux-être à sa population par l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des secteurs de l'économie locale tout en renforçant la gouvernance locale et les capacités techniques des services publics dans le respect de l'environnement

SP1. Dynamisation de l'entrepreneuriat local, facilitation de la création des PME/PMI et renforcement des activités commerciales	A1. Construire un marché public moderne dans le centre-ville		x		R1. Le marché public moderne est construit dans le centre-ville
	A2. Construire un marché public moderne dans la 1ère section			x	R2. Le marché public moderne est construit dans la 1ère section
	A3. Construire un marché public moderne dans la 2ième section			x	R3. Le marché public moderne est construit dans la 2ième section
	A4. Acheter la construction du marché x transfrontalier de la commune (Marché Miguel à 2ième section) et le rendre fonctionnel				R4. La construction du marché transfrontalier de la commune (Marché Miguel à 2ième section) est achevée et le marché est fonctionnel
	A5. Mettre en place de stratégies de promotion et accompagnement de la création de nouvelles petites et moyennes entreprises et industrie dans la commune	x			R5. Les stratégies de promotion et d'accompagnement de la création de nouvelles petites et moyennes entreprises et industrie sont mises en place
	A6. Mettre en place un système de crédit à l'avantage des PME/PMI, des entrepreneurs et des commerçants dans la commune	x			R6. Le système de crédit à l'avantage des PME/PMI, des entrepreneurs et des commerçants est mis en place
	A7. Mettre en place des procédures et techniques permettant aux commerçants et aux entrepreneurs d'effectuer et de payer leur patente dans la commune	x			R7. Les procédures et techniques permettant aux commerçants et aux entrepreneurs d'effectuer et de payer leur patente dans la commune sont mises en place

Objectif général : Éliminer progressivement les disparités sociales et assurer un mieux-être à sa population par l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des secteurs de l'économie locale tout en renforçant la gouvernance locale et les capacités techniques des services publics dans le respect de l'environnement

	A8. Mettre en place un programme d'encadrement technique et financier des micro-unités artisanales œuvrant dans la confection des articles d'ameublement etc.	x			R8. Le programme d'encadrement technique et financier des micro-unités artisanales œuvrant dans la confection des articles d'ameublement est mis en place
	A9. Mettre en place un programme d'assistance technique et financier pour les MPME, les entrepreneurs, les marchands évoluant dans le secteur PME/PMI	x			R9. Le Programme d'assistance technique et financier pour les MPME, les entrepreneurs, les marchands évoluant dans le secteur PME/PMI est mis en place
	A10. Etablir de partenariat entre secteur public et privé (PPP) à l'échelle communale et nationale	x			R10. Le partenariat entre secteur public et privé (PPP) à l'échelle communale et nationale est établi
	A11. Créer un syndicat Patron dans la commune	x			R11. Le syndicat Patron est créé dans la commune
	A12. Créer une organisation commerçante dans la commune	x			R12. L'organisation commerçante est créée dans la commune
Programme 6 : Investissement dans l'humain et amélioration de la qualité de vies de la population					
SP1. Renforcement du secteur éducatif et garantie l'accès à l'éducation au niveau secondaire et professionnelle	A1. Réhabiliter l'école nationale La Haye dans la SC2			x	R1. L'école nationale La Haye est réhabilitée
	A2. Construire l'école nationale Cafetanal dans SC 2			x	R2. L'école nationale Cafetanal est construite
	A3. Construire l'école nationale Gabourette dans la SC2			x	R3. L'école nationale Gabourette est construite

Objectif général : Éliminer progressivement les disparités sociales et assurer un mieux-être à sa population par l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des secteurs de l'économie locale tout en renforçant la gouvernance locale et les capacités techniques des services publics dans le respect de l'environnement

A4. Construire l'école nationale Belle terre dans la SC2			x	R4. L'école nationale Belle terre est construite
A5. Construire l'école nationale Mare-Georges dans la SC2			x	R5. L'école nationale Mare-Georges est construite
A6. Construire l'école nationale Ravine Palme dans la SC 2			x	R6. L'école nationale Ravine Palme est construite
A7. Construire l'école nationale bois la fuite dans la SC1			x	R7. L'école nationale bois la fuite est construite
A8. Construire la clôture de l'école nationale de Colombier SC1			x	R8. La clôture de l'école nationale de Colombier est construite
A9. Implanter une école nationale à Despinos / SC1			x	R9. L'école nationale est implantée à Despinos
A10. Construire l'école nationale Koraygrann dans la SC1			x	R10. L'école nationale Koraygrann est construite
A11. Construire/agrandir 6 salles de classe au niveau de l'école nationale Corosse dans la SC2			x	R11. Six (6) salles de classe au niveau de l'école nationale Corosse sont construites
A12. Mettre en place un programme de recyclage pour les professeurs de la commune	x			R12. Le programme de recyclage pour les professeurs de la commune est mis en place
A13. Implanter une université dans la commune	x			R13. L'université est implantée dans la commune

Objectif général : Éliminer progressivement les disparités sociales et assurer un mieux-être à sa population par l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des secteurs de l'économie locale tout en renforçant la gouvernance locale et les capacités techniques des services publics dans le respect de l'environnement

A14. Implanter un centre de formation x professionnelle qui fonctionne en permanence et qui offre plusieurs options de formation dans la commune			R14. Le centre de formation professionnelle qui fonctionne en permanence et qui offre plusieurs options de formation est implanté dans la commune
A15. Doter les écoles publiques et privées dans la commune des matériels pédagogiques/ didactiques	x		R15. Les écoles publiques et privées dans la commune sont dotées en matériels pédagogiques/ didactiques
A16. Installer dans les écoles publiques et lycée de l'infirmerie, réfectoire, bibliothèque, eau potable, laboratoire informatique, laboratoire de langue, de chimie, de physique, de sol, etc.	x		R16. L'infirmerie, réfectoire, bibliothèque, eau potable, laboratoire informatique, laboratoire de langue, de chimie, de physique, de sol, etc. sont installés dans les écoles publiques et dans le lycée de la commune
A17. Implanter, construire et équiper un bureau BDS	x		R17. Le bureau BDS est implanté, construit et équipé
A18. Recruter et nommer de personnel qualifié pour le BDS (5 inspecteurs de zone, 1 gardien, 1 sécurité etc...)	x		R18. De personnel qualifié (5 inspecteurs de zone, 1 gardien, 1 sécurité etc....) est recruté pour le BDS
A19. Doter le BDS d'équipements logistiques x nécessaires, d'un véhicule et de 5 motocyclettes			R19. Le BDS est doté d'équipements logistiques nécessaires, d'un véhicule et de 5 motocyclettes

Objectif général : Éliminer progressivement les disparités sociales et assurer un mieux-être à sa population par l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des secteurs de l'économie locale tout en renforçant la gouvernance locale et les capacités techniques des services publics dans le respect de l'environnement

A20. Doter chaque section d'un bus Dignité pour le transport des élèves			x	R20. Chaque section est dotée d'un bus dignité pour le transport des élèves
A21. Doter toutes les écoles de cantine scolaire dans la commune (PNCS)	x			R21. Toutes les écoles sont dotées de cantine scolaire dans la commune
A22. Mettre en place dans la commune un x programme d'évaluation des besoins en formation du personnel enseignant et administratif des écoles				R22. Le programme d'évaluation des besoins en formation du personnel enseignant et administratif des écoles est mis en place
A23. Mettre en place des programmes de x formation sur mesure et adaptés à chaque catégorie de personnel éducatif selon ses responsabilités				R23. Les programmes de formation sur mesure et adaptés à chaque catégorie de personnel éducatif selon ses responsabilités sont mis en place
A24. Renforcer l'accès à l'offre d'éducation au niveau secondaire dans les deux sections communales			x	R24. L'accès à l'offre d'éducation au niveau secondaire dans les deux sections communales est renforcé
A 25. Mettre en place un programme x d'encadrement et le fonctionnement de la formation de la petite enfance, particulièrement, au niveau des écoles publiques				R25. Le programme d'encadrement et le fonctionnement de la formation de la petite enfance, particulièrement, au niveau des écoles publiques sont mis en place

Objectif général : Éliminer progressivement les disparités sociales et assurer un mieux-être à sa population par l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des secteurs de l'économie locale tout en renforçant la gouvernance locale et les capacités techniques des services publics dans le respect de l'environnement

	A26. Organiser des campagnes de sensibilisation dans la commune pour les parents sur l'importance de l'éducation	x			R26. Les campagnes de sensibilisation sont organisées dans la commune pour les parents sur l'importance de l'éducation
	A27. Renforcer le système de parrainage d'élève monoparental, des orphelins dans la commune		x		R27. Le système de parrainage d'élève monoparental, des orphelins dans la commune est renforcé
	A28. Construire un lycée dans la 1ere section Colombier			x	R28. Le lycée est construit dans la 1ere section Colombier
SP2. Accroissement de la couverture sanitaire et facilitation de l'accès à des soins de santé de qualité dans la commune	A1. Achever, équiper et rendre fonctionnel la construction du centre de santé à lit à la 2ième section La Haye (localité Lahoye)			x	R1. La construction du centre de santé à lit de la 2ième section La Haye (localité Lahoye) est achevée, le CAL est équipé et fonctionnel
	A2. Achever, équiper et rendre fonctionnel la construction du centre de santé à lit à la 1ère section Colombier (à Koraygrann)			x	R2. La construction du centre de santé à lit de la 1ère section Colombier (situé à koraygrann) est achevée, le CAL est équipé et fonctionnel
	A3. Construire un hôpital moderne, bien équipé ayant tous les services nécessaires et disponibles dans la commune (à 2e section/matepale)			x	R3. L'hôpital moderne, bien équipé ayant tous les services nécessaires et disponibles est construite dans la commune (à 2e section/matepale)

Objectif général : Éliminer progressivement les disparités sociales et assurer un mieux-être à sa population par l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des secteurs de l'économie locale tout en renforçant la gouvernance locale et les capacités techniques des services publics dans le respect de l'environnement

A4. Fournir en matériels et équipements le x dispensaire de Colombier et le centre de santé à lit de Savanette				R4. Le dispensaire de Colombier et le centre de santé à lit de Savanette sont fournis en matériels et équipements
A5. Mettre en place un service ambulancier complet avec 2 ambulances dans le CAL de la ville de Savanette		x		R5. Le service ambulancier complet avec 2 ambulances dans le CAL de la ville de Savanette est mis en place
A6. Mettre en place un service ambulancier complet avec 1 ambulance dans le dispensaire de la 1ère section de Colombier			x	R6. Le service ambulancier complet avec 1 ambulance dans le dispensaire de la 1ère section de Colombier est mis en place
A7. Mettre en place un programme de formation continue pour le personnel médical du CAL de la ville et du dispensaire de Colombier		x	x	R7. Le programme de formation continue pour le personnel médical du CAL de la ville et du dispensaire de Colombier est mis en place
A8. Recruter et nommer de personnel de santé qualifié dans la commune	x			R8. De personnel de santé qualifié est recruté et nommé dans la commune
A9. Mettre en place un programme de subvention pour le personnel de santé de la commune	x			R9. Le programme de subvention est mis en place pour le personnel de santé de la commune

Objectif général : Éliminer progressivement les disparités sociales et assurer un mieux-être à sa population par l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des secteurs de l'économie locale tout en renforçant la gouvernance locale et les capacités techniques des services publics dans le respect de l'environnement

A10. Fournir en intrants, en matériels et équipements le laboratoire du centre de santé à lit (CAL) de Savanette		x		R10. Le laboratoire du centre de santé à lit (CAL) de Savanette est fourni en intrants, en matériels et équipements
A11. Transformer le dispensaire de Colombier en centre de santé à lit de colombier			x	R11. Le dispensaire de Colombier est transformé en centre de sante à lit de Colombier
A12. Mettre en place dans la commune un programme de renforcement d'agents Communautaires Polyvalents de Santé et les matrones	x			R12. Le programme de renforcement d'Agents Communautaires Polyvalents de Santé et les matrones est mis en place
A13. Renforcer le programme de nutrition dans le centre de santé à lit de savanette		x		R13. Le programme de nutrition dans le centre de santé à lit de savanette est renforcé
A14. Mettre en place un programme de nutrition dans le dispensaire de colombier			x	R14. Le programme de nutrition dans le dispensaire de colombier est mis en place
A15. Mettre en place un programme de lutte contre les Infections sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA dans la commune	x			R15. Le programme de lutte contre les Infections sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA est mis en place dans la commune

Objectif général : Éliminer progressivement les disparités sociales et assurer un mieux-être à sa population par l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des secteurs de l'économie locale tout en renforçant la gouvernance locale et les capacités techniques des services publics dans le respect de l'environnement

	A16. Mettre en place un service de sécurité dans le CAL de Savanette avec le recrutement et la nomination de 5 agents de sécurité		x		R16. Le service de sécurité est mis en place dans le CAL de Savanette avec le recrutement et la nomination de 5 agents de sécurité
	A17. Recruter et nommer 2 ménagères pour le CAL de Savanette		x		R17. Deux (2) ménagère sont recrutées et nommées pour CAL de Savanette

Programme 7: Développement des infrastructures socio-économiques de base pour la facilitation et le relèvement des conditions d'existence de la population

SP1. Lutte contre le tarissement et la pollution des sources et renforcement des capacités de gestion du CAEPA	A1. Organiser des campagnes de sensibilisation chaque semestre sur la gestion de l'eau potable, le paiement de l'eau, etc.		x		R1. Les campagnes de sensibilisation sont organisées chaque semestre sur la gestion de l'eau potable, le paiement de l'eau etc.
	A2. Continuer et achever les travaux de construction du système adduction d'eau potable (SAEP) dans la 1ère section pour alimenter « Bas Chito, Case Neuve, Borno, Despinos, Layer Boulé, Nan Lagon »			x	R2. Les travaux de construction du système adduction d'eau potable (SAEP) dans la 1ère section pour alimenter « Bas Chito, Case Neuve, Borno, Despinos, Layer Boulé » sont continués et achevés
	A3. Construire un système d'adduction d'eau potable dans la 2e section La Haye pour alimenter Miguel, Cafetanal, Calorge, Découvert, Bercery, etc.			x	R3. Le système d'adduction d'eau potable dans la 2e section La Haye pour alimenter Miguel, Cafetanal, Calorge, Découvert, Bercery est construit

Objectif général : Éliminer progressivement les disparités sociales et assurer un mieux-être à sa population par l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des secteurs de l'économie locale tout en renforçant la gouvernance locale et les capacités techniques des services publics dans le respect de l'environnement

A4. Construire un système d'adduction d'eau potable (SAEP) pour alimenter la localité de Matapouette			x	R4. Le système d'adduction d'eau potable (SAEP) pour alimenter la localité de Matapouette est construit
A5. Construire 300 citernes familiales dans les zones de montagnes de la 1ère section Colombier (100 à Mare Bleue, 100 à Bois Lafuite, 70 à Gros Figuier et 30 à Capillier)			x	R5. Trois-cents (300) citernes familiales sont construites dans les zones de montagnes de la 1ère section Colombier (100 à Mare Bleue, 100 à Bois Lafuite, 70 à Gros Figuier et 30 à Capillier)
A6. Construire une citerne communautaire dans la localité de Gros Figuier (1ère section Colombier)			x	R6 : La citerne communautaire dans la localité de Gros Figuier (1ère section Colombier) est construite
A7. Construire 650 citernes familiales dans les zones de montagnes de la 2ième section (200 à Mare-Georges, 200 à Callumette, 50 à Bercery, 100 à Raspadou, 50 à Ravine PPalme, 50 à Miguel)			x	R7. Six-cent-cinquante (650) citernes familiales sont construites dans les zones de montagnes de la 2ième section (200 à Mare-Georges, 200 à Callumette, 50 à Bercery, 100 à Raspadou, 50 à Ravine PPalme, 50 à Miguel)

Objectif général : Éliminer progressivement les disparités sociales et assurer un mieux-être à sa population par l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des secteurs de l'économie locale tout en renforçant la gouvernance locale et les capacités techniques des services publics dans le respect de l'environnement

	A14. Construire avec équipements le TEPAC de la commune (matériels de déplacements, bureautiques, informatiques, logistiques etc.)	x			R14. Le TEPAC de la commune est construit et équipé (matériels de déplacements, bureautiques, informatiques, logistiques etc.)
	A15. Mettre en place un programme d'accompagnement technique et de renforcement des cadres de la DINEPA/TEPAC dans la commune	x			R15. Le programme d'accompagnement technique et de renforcement des cadres de la DINEPA/TEPAC est mis en place dans la commune
SP2. Amélioration durable de l'accès aux infrastructures d'hygiène publique et d'assainissement, promouvoir la gestion des déchets solides et liquides	A1. Mettre en place un programme de l'Approche Communautaire pour l'Assainissement Total (ACAT)	x			R1. Le programme de l'Approche Communautaire pour l'Assainissement Total (ACAT) est mis en place
	A2. Construire un site de décharge moderne dans la commune	x			R2. Le site de décharge moderne est construit dans la commune
	A3. Mettre en place un programme de formation et de sensibilisation de la population sur la gestion de déchet et l'hygiène publique	x			R3. Le programme de formation et de sensibilisation de la population sur la gestion de déchet et l'hygiène publique est mis en place
	A4. Construire un bloc sanitaire dans le marché calèrent dans la 1 ^{ère} section			x	R4. Le bloc sanitaire est construit dans le marché calèrent dans la 1 ^{ère} section

Objectif général : Éliminer progressivement les disparités sociales et assurer un mieux-être à sa population par l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des secteurs de l'économie locale tout en renforçant la gouvernance locale et les capacités techniques des services publics dans le respect de l'environnement

A5. Renforcer la capacité du personnel de l'administration municipale en ingénierie sociale pour la mise en place d'un mécanisme plus adapté à la gestion des déchets liquide, solides et renforcer l'hygiène publique	x		R5. La capacité du personnel de l'administration municipale est renforcée en ingénierie sociale pour la mise en place d'un mécanisme plus adapté à la gestion des déchets liquide, solides et de l'hygiène publique
A6. Installer 70 poubelles (capacité 1000 à 1500 litres) dans la commune (50 au centre-ville ; 10 au niveau de la 1ère section et 10 au niveau de la 2ième section La Haye)	x		R6. Soixante-dix (70) poubelles (capacité 1000 à 1500 litres) sont installées dans la commune (50 au centre-ville ; 10 au niveau de la 1ère section et 10 au niveau de la 2ième section La Haye)
A7. Construire 3 blocs sanitaires au niveau du centre-ville (1 dans le marché, 1 aux environs du commissariat, 1 aux alentours du marché bétails)		x	R7. Trois (3) blocs sanitaires sont construits au niveau du centre-ville (1 dans le marché, 1 aux environs du commissariat, 1 aux alentours du marché bétails)
A8. Construire 3 blocs sanitaires dans la 2ième section (1 dans le marché crosse, 1 dans le marché Mare-Georges, 1 à ti trompette)			x R8. Trois (3) blocs sanitaires sont construits dans la 2ième section (1 dans le marché Corosse, 1 dans le marché Mare-Georges, 1 à ti trompette)

Objectif général : Éliminer progressivement les disparités sociales et assurer un mieux-être à sa population par l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des secteurs de l'économie locale tout en renforçant la gouvernance locale et les capacités techniques des services publics dans le respect de l'environnement

	A9. Recruter et nommer 4 officiers sanitaires dans les sections (2 par section)			x	R9. Quatre (4) officiers sanitaires sont recrutés et nommés dans les sections (2 par section)
	A10. Recruter et nommer 2 officiers sanitaires pour le centre-ville		x		R10. Deux (2) officiers sanitaires sont recrutés et nommés pour le centre-ville
S P 3 . Développement nt des activités sportives et récréatives	A1. Construire un centre sportif dans la commune avec diverses disciplines sportives	x			R1. Le centre sportif est construit dans la commune avec diverses disciplines sportives
	A2. Organiser de manière régulière des x championnats interscolaire dans plusieurs disciplines dans la commune				R2. Les championnats interscolaires dans plusieurs disciplines sont organisés de manière régulière dans la commune
	A3. Aménager de l'espace de la rivière Fer-à-cheval (Tête Fer-à-Cheval/Kanmo) et d'autres espaces comme "Ti Lapli et Bassin Vent" pour le divertissement et le loisir			x	R3. L'espace de la rivière Fer-à-cheval (Tête Fer-à-Cheval/Kanmo) et d'autres espaces comme "Ti Lapli et Bassin Vent" sont aménagés pour le divertissement et le loisir
	A4. Recruter, nommer et former 2 moniteurs sportifs pour le centre-ville		x		R4. Deux (2) moniteurs sportifs sont recrutés, nommés et formés pour le centre-ville
	A5. Recruter, nommer et former 2 moniteurs sportif pour la 1ère section			x	R5. Deux (2) moniteurs sportifs sont recrutés, nommés et formés pour la 1ère section

Objectif général : Éliminer progressivement les disparités sociales et assurer un mieux-être à sa population par l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des secteurs de l'économie locale tout en renforçant la gouvernance locale et les capacités techniques des services publics dans le respect de l'environnement

A6. Recruter, nommer et former 2 moniteurs sportif pour la 2ième section			x	R6. Deux (2) moniteurs sportifs sont recrutés, nommés et formés pour la 2ième section
A7. Mettre en place un programme d'intégration du sport et rendre le sport obligatoire dans les écoles	x			R7. Le programme d'intégration du sport est mis en place et la pratique du sport est obligatoire dans les écoles
A8. Mettre en place une annexe du bureau du ministère des sports dans la commune avec 5 cadres qualifiés	x			R8. L'annexe du bureau du ministère des sports est mise en place dans la commune avec 5 cadres qualifiés
A9. Mettre en place une école de formation pour les moniteurs sportifs	x			R9. L'école de formation pour les moniteurs sportifs est mise en place dans la commune

Programme 8 : Renforcement de la bonne Gouvernance					
SP1. Amélioration de la performance de l'administration communale et les services publics locaux	A1. Construire (avec équipement) un complexe administratif dans la commune de Savanette pour loger les services déconcentrés de l'état (ALI, ONI, Etat civil, DINEPA, BDS, tribunal de paix, CMO, etc.)	x			R1. Le complexe administratif bien équipé est construit dans la commune pour loger les services déconcentrés de l'état (ALI, ONI, Etat civil, DINEPA, BDS, tribunal de paix, CMO, etc.)
	A2. Construire (avec équipement) le conseil d'administration de la 1ère section communale de Colombier			x	R2. Le conseil d'administration de la 1ère section Colombier est construit et équipé
	A3. Construire (avec équipement) le conseil d'administration de la 2ième section La Haye			x	R3. Le conseil d'administration de la 2ième section La Haye est construit et équipé
	A4. Recruter et nommer de cadres qualifiés dans l'administration publique locale (services déconcentrés)		x		R4. Des cadres qualifiés sont recrutés et nommés dans l'administration publique locale (services déconcentrés)
	A5. Mettre en place un programme de restructuration des services est municipaux		x		R5. Le programme de restructuration des services municipaux est mis en place
	A6. Doter chaque service municipal de matériels et équipements		x		R6. Chaque service municipal est doté en matériels et équipements
	A7. Doter l'administration municipale de 2 véhicules tout terrain		x		R7. L'administration municipale est dotée de 2 véhicules tout terrain

	A8. Doter l'administration municipale de 10 motocyclettes		x		R8. L'administration municipale est dotée de 10 motocyclettes
	A9. Doter l'administration municipale d'un parc d'équipements lourds (2 bascules, 2 backhoe loader, 1 excavatrice, 1 compresseur, 2 tracteurs)	x			R9. L'administration municipale est dotée d'un parc d'équipements lourds (2 bascules, 2 backhoe loader, 1 excavatrice, 1 compresseur, 2 tracteurs)
SP2. Mobilisation et diversification des recettes Fiscales à travers un élargissement de l'assiette fiscale de la commune	A1. Renforcer l'équipe de la fiscalité de l'administration communale de 3 agents et organisation de formation pour le renforcement de leurs capacités		x		R1. L'équipe de la fiscalité de l'administration communale sont renforcés de 3 agents et leurs capacités sont renforcées par l'organisation de formation
	A2. Réviser les activités de recensement des propriétés bâties entreprises par le FAES en 2012	x			R2. Les activités de recensement des propriétés bâties entreprises par le FAES en 2012 sont révisées
	A3. Mettre en place un programme de mobilisation fiscale et de sensibilisation de la population avec des messages de sensibilisation bien pensées pour activer le civisme fiscal	x			R3. Le programme de mobilisation fiscale et de sensibilisation de la population avec des messages de sensibilisation bien pensées pour activer le civisme fiscal est mis en place
	A4. Mettre en place et rendre disponible la Base de données des informations sur les recettes et le Budget communal	x			R4. La base de données des informations sur les recettes et le budget communal est mise en place et disponible

A5. Élaborer un plan de communication pour le PCD dans le budget communal	x			R5. Le plan de communication pour le PCD est élaboré et budgétisé
A6. Structurer et équiper l'Agence Locale des Impôts (ALI) de la commune	x			R6. L'Agence Locale des Impôts de la commune est structurée et équipée
A7. Mettre en place un fond nécessaire en vue de financer les actions du comité de mise en œuvre (CMO) du PCD	x			R7. Le fond nécessaire est mis en place en vue de financer les actions du CMO du PCD
A8. Renforcer les capacités techniques, logistiques et juridiques d'ALI pour le recouvrement des impôts	x			R8. Les capacités techniques, logistiques et juridiques d'ALI pour le recouvrement des impôts sont renforcées

Programme 9 : Renforcement de l'implication des structures de la société civile au développement social et économique de la commune

SP1. Dynamisation des organisations communautaires de base et structuration de la société civile	A 1. Mettre en place un programme d'accompagnement technique et financier des OCB dans leur domaine d'intervention respective	x			R1. Le programme d'accompagnement technique et financier des OCB dans leur domaine d'intervention respective est mis en place
	A2. Instaurer dans la commune un programme de structuration de la société civile	x			R2. Le programme de structuration de la société civile est instauré dans la commune
	A3. Mettre en place un programme de structuration des OCBs en vue de les doter des documents légaux	x			R3. Le programme de structuration des OCBs en vue de les doter des documents légaux est mis en place
	A4. Renforcer les capacités techniques et de gestion des OCBs de la commune	x			R4. Les capacités techniques et de gestion des OCBs de la commune sont renforcées
	A 5. Mettre sur pied un programme d'accompagnement des OCBs dans la construction de leur propre siège social	x			R5. Le programme d'accompagnement des OCBs dans la construction de leur propre siège social est mis sur pied
	A6. Monter une fédération des OCB mixte dans la commune	x			R6. La fédération des OCB mixte est montée dans la commune
	A7. Structurer le CMO et renforcer ses capacités techniques	x			R7. Le CMO est structuré et ses capacités techniques sont renforcées
	A8. Renforcer les capacités techniques et financières du réseau femme dans la commune	x			R8. Les capacités techniques et financières du réseau femme de la commune sont renforcées

SP2. Développement de la coopération décentralisée, de l'intercommunalité, de la collaboration avec les organismes de développement	A1. Renforcer et régulariser la structure organisée de coopération décentralisée dénommée CIDSAHOVA créé entre la République d'Haïti et la République Dominicaine	x			R1. La structure organisée de coopération décentralisée dénommée CIDSAHOVA créée entre la République d'Haïti et la République Dominicaine est renforcée et régularisée
	A2. Mettre en place et faire fonctionner une structure de concertation et de planification entre les Collectivités Territoriales, le CMO et les Organisations Non Gouvernementales œuvrant dans la commune	x			R2. Une structure de concertation et de planification fonctionnelle entre les Collectivités Territoriales, le CMO et les Organisations Non Gouvernementales est mise en place
	A3. Développer d'autre coopération décentralisée avec d'autres villes étrangères	x			R3. La coopération décentralisée est développée avec d'autres villes étrangères
	A4. Instaurer une table de concertation communale entre les services publics communaux et déconcentrés, le CMO, les ONG, les OI œuvrant dans la commune		x		R4. La table de concertation communale est instaurée entre les services publics communaux et déconcentrés, le CMO, les ONGs, les OI œuvrant dans la commune
	A5. Entreprendre des démarches d'établissement de l'accord d'intercommunalité entre les communes de l'arrondissement de Lascahobas ainsi que d'autres communes limitrophes à Savanette	x			R5. Les démarches d'établissement de l'accord d'intercommunalité sont entreprises entre les communes de l'arrondissement de Lascahobas ainsi que d'autres communes limitrophes à Savanette

	A6. Renforcer la coopération avec le secteur des affaires et encourager le Partenariat Public Privé (PPP)	x			R6. La coopération avec le secteur des affaires est encouragée et le Partenariat Public Privé (PPP) est renforcée
Programme 10: Renforcement de la cohésion sociale, la justice et la sécurité publique					
SP1. Assurance de la protection des vies, garantie le respect des droits de la personne et du citoyen	A1. Renforcer la justice, de l'état civil et de l'ONI par la nomination, la formation et le recyclage du personnel	x			R1. Le personnel de justice, de l'état civil et de l'ONI est renforcé, nommé, formé et recyclé
	A2. Doter le tribunal de paix du centre-ville de matériels roulants, bureautiques, informatiques etc.		x		R2. Le tribunal de paix du centre-ville est doté de matériels roulants, bureautiques, informatiques, etc.,
	A3. Construire un sous-commissariat avec dortoir dans la 1ère section colombier			x	R3. Le sous-commissariat avec dortoir est construit dans la 1ère section colombier
	A4. Construire un sous-commissariat avec dortoir dans la 2ème section La Haye			x	R4. Le sous-commissariat avec dortoir est construit dans 2ème section La Haye
	A5. Réhabiliter le commissariat du centre-ville		x		R5. Le commissariat du centre-ville est réhabilité
	A6. Aménager le dortoir du commissariat du centre-ville		x		R6. Le dortoir du commissariat du centre-ville est aménagé
	A7. Augmenter l'effectif des policiers de la commune en passant de 12 policiers à 40 policiers-ères	x			R7. L'effectif des policiers de la commune est augmenté en passant de 12 à 40 policiers-ères

A8. Doter le commissariat de moyens logistiques et technologiques adéquat tels que : armes de pointes, munitions, matériels bureautiques, équipements, 1 véhicule tout terrain et 5 motocyclettes		x		R8. Le commissariat est doté de moyens logistiques et technologiques adéquat tels que : armes de pointes, munitions, matériels bureautiques, équipements, 1 véhicule tout terrain et 5 motocyclettes
A9. Reconstruire le commissariat principal de Savanette dans une zone stratégique dans la commune	x			R9. Le commissariat principal de Savanette est reconstruit dans une zone stratégique dans la commune
A10. Construire et équiper le tribunal de paix du centre-ville		x		R10. Le tribunal de paix du centre-ville est construit et équipé
A11. Construire et équiper une annexe du tribunal de paix, de l'état civil et de l'ONI dans la 1ère section			x	R11. L'annexe du tribunal de paix, de l'état civil et de l'ONI est construite et équipé dans la 1ère section section
A12. Construire et équiper une annexe du tribunal de paix, de l'état civil et de l'ONI dans la 2ième section La Haye			x	R12. L'annexe du tribunal de paix, de l'état civil et de l'ONI est construite et équipé dans la 2ième section La Haye
A13. Faire des plaidoyers auprès de l'état central à travers l'institut national de la réforme agraire (INARA) pour doter la commune d'un cadastre	x			R13. Les plaidoyers sont réalisés auprès de l'état central à travers l'institut national de la réforme agraire (INARA) pour doter la commune d'un cadastre

	A14. Sensibiliser la population sur la défense des droits de la personne et du citoyen	x			R14. La population est sensibilisée sur la défense des droits de la personne et du citoyen
	A15. Appuyer les défenseurs de droits humains pour la promotion des droits socio-économiques et culturels	x			R15. Les défenseurs de droits humains sont appuyés pour la promotion des droits socio-économiques et culturels
	A16. Mettre en place un bureau d'assistance légale dans la commune	x			R16. Le bureau d'assistance légale est mis en place dans la commune
Programme 11 : Développement de l'aspect genre, de la protection sociale, de la tolérance et de la liberté des cultes					
SP1. Promotion de l'équité de genre et garantie la sécurité sociale	A1. Sensibiliser la population pour la lutte contre la domesticité et l'exploitation sexuelle des enfants au niveau communal	x			R1. Des activités de sensibilisation de la population sont entreprises pour la lutte contre la domesticité et l'exploitation sexuelle des enfants au niveau communal
	A2. Construire et faire fonctionner un asile communal à vocation d'encadrement et de soins aux personnes du troisième âge				R2. Un asile communal à vocation d'encadrement et de soins aux personnes du troisième âge est construit et fonctionne dans la commune
	A3. Construire et équiper une caserne de lutte contre les incendies avec 12 sapeurs-pompiers et 2 camions à eau modernes dans la commune	x			R3. La caserne de lutte contre les incendies avec 12 sapeurs-pompiers et 2 camions à eau modernes est construite et équipée

A4. Actualiser et renforcer 2 comités locaux de protection civile (CLPC) soit 1 CLPC par section communale			x	R4. Les 2 comités locaux de protection civile (CLPC) sont actualisés et renforcés
A5. Renforcer 50 brigadiers-ères de la protection civile dans la commune	x			R5. Cinquante (50) brigadiers de la protection civile sont renforcés dans la commune
A6. Organiser 2 campagnes de sensibilisation et 2 séances de simulation chaque 2 ans pour les membres du CCPC et des CLPC			x	R6. Deux (2) campagnes de sensibilisation et 2 séances de simulation sont organisées chaque 2 ans pour les membres du CCPC et des CLPC
A7. Construire un local pour le COUC (centre d'opération d'urgence communale)	x			R7. Le local du COUC (centre d'opération d'urgence communale) est construit
A8. Organiser des sessions de formation continue pour les membres du comité communal et comité local de protection civile	x			R8. Des sessions de formation continue sont organisées pour les membres du comité communal et comité local de protection civile
A9. Doter le comité local de protection civile de la 1ère section de matériels de déplacement, logistiques, outils et équipements			x	R9. Le comité local de protection civile de la 1ère section est doté de matériels de déplacement, logistiques, outils, etc.

A10. Doter le comité local de protection civile de la 2ième section de matériels de déplacement, logistiques, outils et équipements			x	R10. Le comité local de protection civile de la 2ème section est doté de matériels de déplacement, logistiques, outils etc.
A11. Actualiser le plan de contingence communal	x			R11. Le plan de contingence communal est actualisé
A12. Organiser des séances de sensibilisation mensuelle sur les droits de l'enfance et des minorités sexuelles à l'échelle communale	x			R12. Des séances de sensibilisation mensuelle sont organisées sur les droits de l'enfance et des minorités sexuelles à l'échelle communale
A13. Appuyer la création d'une association des personnes à mobilité réduite dans la commune	x			R13. L'association des personnes à mobilité réduite est créée dans la commune
A14. Prendre des dispositions de protection et encadrer financièrement les personnes à mobilité réduite de la commune au niveau des institutions à l'échelle communale	x			R14. Les dispositions de protection sont prises et les personnes à mobilité réduite de la commune sont encadrées financièrement au niveau des institutions à l'échelle communale
A15. Réaliser des Plaidoyers en vue de l'adaptation des bâtiments publics et privés aux personnes à mobilité réduite dans la commune	x			R15. Des plaidoyers sont réalisés en vue de l'adaptation des bâtiments publics et privés aux personnes à mobilité réduite

A16. Mettre en place un programme de protection et d'aménagement des sites culturels, lieux pèlerinage de la commune	x			R16. Le programme de protection et d'aménagement des sites culturels, lieux pèlerinage de la commune est mis en place
A17. Mettre en place un centre de formation culturel et artistique pour les jeunes de la commune	x			R17. Le centre de formation culturel et artistique pour les jeunes est mis en place
A18. Mettre en place des salles de spectacles, de cinéma et de centre culturel dans la commune	x			R18. Les salles de spectacles, de cinéma et de centre culturel sont mises en place
A19. Impliquer les leaders religieux et sensibiliser les religions à participer dans la formation des citoyens et la conservation de la paix à l'échelle communale	x			R19. Les leaders religieux sont impliqués et sensibilisés les religions à participer dans la formation des citoyens et la conservation de la paix à l'échelle communale
A20. Sensibiliser la population et faire des plaidoyers pour la promotion de l'équité de genre à l'échelle communale	x			R20. Des activités de plaidoyer et de sensibilisation de la population sont entreprises pour la promotion de l'équité de genre à l'échelle communale
A21. Appuyer la participation des femmes à la vie citoyenne, aux compétitions électorales et aux instances de décisions à l'échelle communale	x			R21. Les femmes participent à la vie citoyenne, aux compétitions électorales et aux instances de décisions à l'échelle communale

A22. Sensibiliser la population et organiser des campagnes de promotion et de vulgarisation des droits de la femme et des fillettes chaque trimestre	x			R22. Des campagnes trimestrielles de promotion et de vulgarisation des droits de la femme et des fillettes sont organisées
A23. Sensibiliser et former une fois par an la population dans les églises, les écoles, les marchés publics, les péristyles et dans les OCB sur les comportements à adopter en cas de catastrophes naturelles (cyclones, inondations, incendie, séisme, etc.)	x			R23. La population est sensibilisée et formée une fois par an dans les églises, les écoles, les marchés publics, les péristyles et dans les OCB sur les comportements à adopter en cas de catastrophes naturelles (cyclones, inondations, incendie, séisme, etc.)

4.5. RÉPARTITION DES INTERVENTIONS SUIVANT LES COMPÉTENCES LÉGALES OU ORIENTATIONS DES ACTEURS

Les autorités communales ne peuvent pas prétendre d'avoir les capacités et les ressources leur permettant de s'occuper de tous les problèmes auxquels font face la commune. Prenons par exemple les OCBs, elles sont plus proches des communautés que les autorités et elles peuvent être mieux placées qu'elles pour la planification d'activités de développement à la base. Les services déconcentrés quant à eux détiennent une expertise technique plus grande que les élus. Cependant, c'est bien aux autorités communales que revient le rôle de promouvoir et de faciliter au niveau local un système de gouvernance partagée. C'est à elles que revient aussi la charge de favoriser un environnement favorable au développement local.

De ce fait, plusieurs acteurs d'exécution sont concernés par la mise en œuvre du PCD et particulièrement par la réalisation de certains projets relevant des compétences, parfois exclusives, de chacun. Si le PCD ne concerne que l'espace communal, sa mise en œuvre exige cependant l'implication des instances publiques départementales, nationales et internationales. L'état central et la commune sont les deux entités qui détiennent la légitimité politique et la maîtrise d'ouvrage de développement. Quant aux ONG, Organisations internationales, le secteur privé, les fondations et les associations qui exécutent des projets, elles sont des acteurs incontournables du système. Cependant, leurs actions doivent s'inscrire dans un cadre partenarial soit avec l'état central ou les collectivités territoriales (commune et sections communales) et en appui aux interventions publiques.

Les tableaux ci-dessous, présentent les actions qui relèvent de la compétence de l'état central, de la commune incluant section communale, des organisations non gouvernementales, des organisations locales et internationales, du secteur privé, de la fondation et de la Diaspora.

Tableau 66:Actions du PCD de Savanette relevant de la responsabilité de l'Etat central

Programme 1 : Développement juste et pérenne de l'espace communal	
Sous-programmes	Actions
SP1. Amélioration de la situation environnementale, le cadre de vie des populations et consolidation du bâti et le cadre bâti	A18. Construire 200 unités de logement social dans la commune afin de déplacer des habitants situés dans des zones à risques.
SP2. Amélioration et construction des infrastructures routières et de transport	A22. Construire en asphalte 36.5 kms de route (route principale de la commune avec tous les ouvrages y relatifs reliant carrefour Flandée – centre-ville-Miguel-marché frontalier).
	A23. Construire un pont sur la rivière colombier à hauteur de la localité Malanga
Programme 2 : Préservation, valorisation des ressources naturelles disponibles et assurance de la protection des citoyens	
SP1. Favorisation de l'accès à l'énergie et l'utilisation des énergies propres, renouvelables et alternatives	A2. Mettre en place dans la commune un programme d'alimentation en énergie électrique à partir du réseau électrique Péligre
	A3. Installer un bureau de l'EDH dans la commune
SP2. Promotion de l'équilibre naturel de l'écosystème et amélioration de la situation environnementale	A1. Installer un centre Germoplaste dans la commune de Savanette
	A7. Recruter et nommer 12 agents environnementaux dans les sections (6 par section communale)
	A8. Recruter et nommer 2 agents environnementaux pour le centre-ville
Programme 3 : Amélioration de la productivité des terres agricoles, développement des pôles économiques existants et valorisation des filières porteuses de l'économie locale	
SP1. Renforcement et rentabilisation de la production végétale	A3. Mettre en place un système de crédit agricole à taux abordable et adapté au secteur agricole via la banque nationale de développement agricole (BNDA)
	A4. Mettre en place un programme d'appui à l'intensification agricole des cultures de rente dans la commune (haricot, banane, maïs, riz)
	A5. Mettre en place un programme d'encadrement technique des agriculteurs et les agents locaux sur les bonnes pratiques agricoles et sur les méthodes de lutte contre les pestes
	A6. Implanter et construire un BAC avec matériels et équipements nécessaires dans la commune
	A7. Recruter et nommer de personnel qualifié pour le BAC (1 Ingénieur-Agronome responsable, 3 techniciens agricole, 1 agent vétérinaire, 1 opérateur, 1 gardien, 1 sécurité, 1 ménagère)

	A8. Doter le BAC en matériels et équipements mécanisés (tracteur agricole, herse, motoculteur, pulvérisateur, motopompe d'irrigation, etc.)
	A9. Construire un système d'irrigation dans la 1ère section Colombier plus précisément à Case-Neuve pour arroser 100 hectares de terres dans les localités de Case-Neuve, de Layer Bouler, de Borno et de Despinos
	A10. Construire un système d'irrigation à partir des captages des sources pour arroser 7 hectares de terres dans la 2ième section La Haye : localités Salmador à Bercery et localité Nan Passe à Zimé
	A11. Construire un système d'irrigation à partir d'une prise/ barrage sur la rivière Fer-à-cheval pour arroser 25 hectares de terre dans la 2ième section La Haye : Localités La Haye à Koraygrann
	A12. Appuyer le développement de la filière d'avocat et la banane dans la commune
	A13. Appuyer le développement de la culture maraichère dans la commune (Calalou, piment, tomate, aubergine etc.)
	A18. Mettre en place un programme d'appui en équipement et produits pour le stockage des denrées agricoles
	A19. Mettre en place 5 charrues à traction animal (bœuf) dans la 2ième section La Haye pour le labourage des terres
	A20. Mettre en place 5 charrues à traction animal (bœuf) dans la 1ère section Colombier pour le labourage des terres
SP2. Renforcement et modernisation de la filière et de la pratique d'élevage	A7. Mettre en place un programme d'encadrement technique et financier pour des éleveurs
	A8. Réaliser des campagnes de vaccination régulière chaque année pour les animaux domestiques, d'élevage, etc.
	A9. Mettre en place une école de formation technique pour les agents vétérinaires dans la commune
	A10. Mettre en place un programme d'accompagnement technique et financier des agents vétérinaires dans la commune
	A11. Renforcer les capacités techniques des agents d'identificateurs des animaux dans la commune
	A12. Mettre en place six (6) lacs collinaires dans les sections (3 par section)
Programme 4 : Développement de nouveaux pôles économiques, identification des créneaux et renforcement des pôles économiques existants	

SP1. Promotion et développement d'un tourisme alternatif durable dans la commune	A11. Mettre en place une annexe du bureau du ministère du tourisme dans la commune avec deux (2) cadres qualifiés
SP2. Consolidation, renforcement et valorisation du patrimoine artistique, culturel et artisanal de la commune	A10. Installer et bien équiper un bureau du ministère de la culture dans la ville
Programme 5: Promotion pour une approche entrepreneuriale et création des conditions favorables à l'investissement	
SP1. Dynamisation de l'entrepreneuriat local, facilitation de la création des PME/PMI et renforcement des activités commerciales	A5. Mettre en place des stratégies de promotion et accompagnement de la création de nouvelles petites et moyennes entreprises et industrie
	A6. Mettre en place un système de crédit à l'avantage des PME/PMI, des entrepreneurs et des commerçants
	A7. Mettre en place des procédures et techniques permettant aux commerçants et aux entrepreneurs d'effectuer et de payer leur patente dans la commune
	A8. Mettre en place de programme d'encadrement technique et financier des micro-unités artisanales œuvrant dans la confection des articles d'ameublement etc.
Programme 6 : Investissement dans l'humain et amélioration de la qualité de vies de la population	
SP1. Renforcement du secteur éducatif et garantie l'accès à l'éducation au niveau secondaire et professionnelle	A12. Mettre en place un programme de recyclage pour les professeurs de la commune
	A13. Planter une université dans la commune
	A14. Planter un centre de formation professionnelle qui fonctionne en permanence et qui offre plusieurs options de formation dans la commune
	A15. Doter les écoles publiques et privées dans la commune des matériels pédagogiques/ didactiques
	A16. Installer dans les écoles publiques et lycée de l'infirmerie, énergie, réfectoire, bibliothèque, eau potable, laboratoire informatique, laboratoire de langue, de chimie, de physique, de sol etc.
	A17. Planter, construire et équiper un bureau BDS dans la commune
	A18. Recruter et nommer de personnel qualifié pour le BDS (5 inspecteurs de zone, 1 gardien, 1 sécurité etc....)
	A19. Doter le BDS d'équipements logistique nécessaire, d'un véhicule et de 5 motocyclettes
	A20. Doter chaque section d'un bus dignité pour le transport des élèves

	A21. Doter toutes les des écoles de cantine scolaire dans la commune
	A22. Mettre en place dans la commune un programme d'évaluation des besoins en formation du personnel enseignant et administratif des écoles
	A23. Mettre en place des programmes de formation sur mesure et adaptés à chaque catégorie de personnel éducatif selon ses responsabilités
	A24. Renforcer l'accès à l'offre d'éducation au niveau secondaire dans les deux sections communales
	A25. Mettre en place un programme d'encadrement et le fonctionnement de la formation de la petite enfance, particulièrement, au niveau des écoles publiques
	A28. Construire un lycée dans la 1ere section Colombier
SP2. Accroissement de la couverture sanitaire et facilitation de l'accès à des soins de santé de qualité dans la commune	A3. Construire un hôpital moderne, bien équipé ayant tous les services nécessaires et disponibles dans la commune (à 2e section/matepale)
	A4. Fournir en matériels et équipements le dispensaire de Colombier et le centre de santé à lit de Savanette
	A5. Mettre en place un service ambulancier complet avec 2 ambulances dans le CAL de la ville de Savanette
	A6. Mettre en place un service ambulancier complet avec 1 ambulance dans le dispensaire de la 1ère section de Colombier
	A7. Mettre en place un programme de formation continue pour le personnel médical du CAL de la ville et du dispensaire de Colombier
	A8. Recruter et nommer de personnel de santé qualifié dans la commune
	A9. Mettre en place un programme de subvention pour le personnel de santé de la commune
	A10. Fournir en intrants, en matériels et équipements le laboratoire du centre de santé à lit (CAL) de Savanette
	A11. Transformer le dispensaire de colombier en centre de santé à lit de colombier
	A12, Mettre en place dans la commune un programme de renforcement d'Agents Communautaires Polyvalents de Santé et les matrones
	A16. Mettre en place un service de sécurité dans le CAL de Savanette avec le recrutement et la nomination de 5 agents de sécurité

	A17. Recruter et nommer 2 ménagères pour le CAL de Savanette
Programme 7: Développement des infrastructures socioéconomiques de base pour la facilitation et le relèvement des conditions d'existence de la population	
SP1. Lutte contre le tarissement et la pollution des sources et renforcement des capacités de gestion du CAEPA	A13. Recruter et nommer 5 techniciens pour le TEPAC en vue d'une bonne gestion des SAEP de la commune
	A14. Construire avec équipements le TEPAC de la commune (matériels de déplacements, bureautiques, informatiques, logistiques etc.)
	A15. Mettre en place de programme d'accompagnement technique et de renforcement des cadres de la DINEPA/TEPAC dans la commune
SP2. Améliorer durablement l'accès aux infrastructures d'hygiène publique et d'assainissement, promouvoir la gestion des déchets solides et liquides	A9. Recruter et nommer 4 officiers sanitaires dans les sections (2 par section)
	A10. Recruter et nommer 2 officiers sanitaires pour le centre-ville
SP3. Développement des activités sportives et récréatives	A4. Recruter, nommer et former 2 moniteurs sportifs pour le centre-ville
	A5. Recruter, nommer et former 2 moniteurs sportifs pour la 1ère section
	A6. Recruter, nommer et former 2 moniteurs sportifs pour la 2ième section
	A7. Mettre en place un programme d'intégration du sport et rendre le sport obligatoire dans les écoles
	A8. Mettre en place une annexe du bureau du ministère des sports dans la commune avec 5 cadres qualifiés
Programme 8 : Renforcement de la bonne Gouvernance	
SP1. Amélioration de la performance de l'administration communale et les services publics locaux	A1. Construire (avec équipement) un complexe administratif dans la commune de Savanette pour loger les services déconcentrés de l'état (ALI, ONI, Etat civil, DINEPA, BDS, tribunal de paix, CMO, etc.)
	A2. Construire (avec équipement) le conseil d'administration de la 1ère section communale de Colombier
	A3. Construire (avec équipement) le conseil d'administration de la 2ième section La Haye
	A4. Recruter et nommer de cadres qualifiés dans l'administration publique locale (services déconcentrés)
SP2. Mobilisation et diversification des recettes fiscales à travers un élargissement de l'assiette fiscale de la	A6. Structurer et équiper L'Agence Locale des Impôts (ALI) de la commune

commune	A8. Renforcer les capacités techniques, logistiques et juridiques d'ALI pour le recouvrement des impôts
Programme 9 : Renforcement de l'implication des structures de la société civile au développement social et économique de la commune	
SP1. Dynamisation des organisations communautaires de base et structuration de la société civile	A1. Mettre en place un programme d'accompagnement technique et financier des OCB dans leur domaine d'intervention respective
	A2. Instaurer dans la commune un programme de structuration de la société civile
Programme 10: Renforcement de la cohésion sociale, la justice et la sécurité publique	
SP1. Assurance de la protection des vies, garantie le respect des droits de la personne et du citoyen	A1. Renforcer la justice, de l'état civil et de l'ONI par la nomination, la formation et le recyclage du personnel
	A2. Doter le tribunal de paix du centre-ville de matériels roulants, bureautiques, informatiques, etc.
	A3. Construire un sous-commissariat avec dortoir dans la 1ère section colombier
	A4. Construire un sous-commissariat avec dortoir dans la 2ième section La Haye
	A5. Réhabiliter le commissariat du centre-ville
	A6. Aménager le dortoir du commissariat du centre-ville
	A7. Augmenter l'effectif des policiers de la commune en passant de 12 policiers à 40 policiers-res
	A8. Doter le commissariat de moyens logistiques et technologiques adéquats tels que : armes de pointes, munitions, matériels bureautiques, équipements, 1 véhicule tout terrain et 5 motocyclettes
	A9. Reconstruire le commissariat principal de Savanette dans une zone stratégique dans la commune
	A10. Construire et équiper le tribunal de paix du centre-ville
	A11. Construire et équiper une annexe du tribunal de paix, de l'état civil et de l'ONI dans la 1ère section section
	A12. Construire et équiper une annexe du tribunal de paix, de l'état civil et de l'ONI dans la 2ième section La Haye
Programme 11 : Développement de l'aspect genre, de la protection sociale, de la tolérance et de la liberté des cultes	
SP1. Promotion de l'équité de genre et garantie la sécurité sociale	A7. Construire un local pour le COUC (centre d'opération d'urgence communale)

	A8. Organiser des sessions de formation continue pour les membres du comité communal et comité local de protection civile
	A9. Doter le comité local de protection civile de la 1ère section de matériels de déplacement, logistiques, outils et équipements
	A10. Doter le comité local de protection civile de la 2ième section de matériels de déplacement, logistiques, outils et équipements

Tableau 67: Actions du PCD relevant de la responsabilité de la commune (mairie et CASEC)

Programme 1 : Développement juste et pérenne de l'espace communal	
Sous-programmes	Actions
SP1. Amélioration de la situation environnementale, le cadre de vie des populations et consolidation du bâti et le cadre bâti de la commune	A1. Elaborer des outils de planification de l'aménagement du territoire, d'organisation et de contrôle de l'occupation de l'espace territorial de la commune de Savanette
	A2. Renforcer l'équipe de génie municipal de 2 agents et organisation de formation continue pour le renforcement de leur capacité
	A3. Construire 2 belles entrées au niveau du centre-ville
	A4. Connecter en béton (Rénovation urbaine) avec canalisation, drainage, carno, trottoir environ 4 kms de rues du centre-ville de Savanette
	A5. Construire en béton avec canalisation, drainage, carno, trottoir 8 kms de rues se trouvant au centre de la 1ère section de Colombier et dans certaines agglomérations
	A6. Construire en béton avec canalisation, drainage, carno, trottoir 8 kms de rues se trouvant au centre de la 2ième section La Haye et dans certaines agglomérations
	A7. Mettre en place un programme d'adressage des rues et de numérotation des maisons dans la commune
	A8. Organiser des campagnes de communication et de sensibilisation de la population sur les normes de construction
	A9. Mettre en application du code de construction dans la commune
	A10. Construire la clôture du cimetière du centre-ville de Savanette
	A11. Construire la clôture du cimetière de la première section colombier
	A12. Construire la clôture du cimetière de la deuxième section La Haye
	A13. Construire la place publique du centre-ville de Savanette
	A14. Aménager la place publique de Colombier
	A15. Construire la place publique de la 2ième section La Haye
	A16. Construire un parc de loisirs dans la commune
	A17. Construire la clôture du bâtiment de l'administration communale de Savanette
	A19. Mettre en place un programme de formation des professionnels de la construction dans la commune
SP2. Amélioration et construction des infrastructures routières et de transport	A1. Construire environ 8 kms de routes ou sentiers (en terre battue et/ou béton) menant dans les sites touristiques comme : « Nan Lapli, Bassin Vent, Grotte Benoit Batrville/Ti Boispin, etc. »
	A2. Construire en béton et terre battue 5 kms environ du tronçon de route colombier - Despinos jusqu'au marché canard au niveau de la 1è section

A3. Construire /réhabiliter 4 kms environ du tronçon de route Mare Bleue - Colombier au niveau de la 1 ^è section (terre battue et béton)
A4. Construire /réhabiliter 8 kms environ du tronçon de route Bois Lafuite à Colombier au niveau de la 1 ^{ère} section (terre battue et béton)
A5. Construire /réhabiliter 2 kms environ du tronçon de route « Boulaille à Koraygrann au niveau de la 1 ^{ère} section (terre battue et béton)
A6. Construire /réhabiliter 4 kms environ du tronçon de route Colombier à Capilier au niveau de la 1 ^{ère} section Colombier (terre battue et béton)
A7. Construire /réhabiliter 13 kms environ du tronçon de route reliant ville Savanette à Mare-Georges au niveau de la 2 ^{ième} section La Haye (terre battue et béton)
A8. Construire /réhabiliter 2 kms environ de la route derrière Hoyer à Capitre, 2 ^{ième} section (terre battue et béton)
A9. Construire /réhabiliter 1 km environ de la route Caledent à Nan Volma » 2 ^{ième} section La Haye (terre battue et béton)
A10. Construire /réhabiliter 2 kms environ de la route centre-ville Savanette à Jean Marie dans la 2 ^{ième} section (terre battue et béton)
A11. Construire /réhabiliter 12 kms environ de route Mare-Georges à Saint Bacon dans la 2 ^{ième} section (terre battue et béton)
A12. Construire /réhabiliter 2 kms environ de la route Morne Bœuf à Lagouasse dans la 2 ^{ième} section (terre battue et béton)
A13. Construire /réhabiliter 14 kms environ de route Callumette – ville Savanette dans la 2 ^{ième} section (terre battue et béton)
A14. Construire /réhabiliter 9 kms environ de la route Mare-Georges – Bois Lafuite, reliant 1 ^{ère} à 2 ^{ième} section (terre battue et béton)
A15. Construire /réhabiliter 2 kms environ de la route Lagouasse – Calorge, 2 ^e section (terre battue et béton)
A16. Construire /réhabiliter 3 kms environ de la route Cafetanal – Miguel, 2 ^{ième} section (terre battue et béton)
A17. Construire /réhabiliter 4 kms environ de la route Savanette à Dos-Parc, 2 ^{ième} section (terre battue et béton)
A18. Construire /réhabiliter 6 kms environ de la route Callumette– Dos-Parc, 2 ^{ième} section (terre battue et béton)
A19. Mettre en place le service de circulation dans la commune
A20. Mettre en place un programme d’installation de panneaux de signalisation routière dans la commune
A21. Construire une gare routière dans la commune
A29. Construire /réhabiliter 9 kms environ du tronçon de route corosse à ravine palme au niveau de la 2 ^{ème} section (terre battue et béton)

SP3. Renforcement et facilitation des services de communication	A1. Appliquer des lois et règlement régissant le fonctionnement de la télécommunication et le métier de journalisme
	A6. Accompagner l'unique station de radio de la commune (Radio Boukan) en matériels et équipements, logistiques, énergétiques et en formation technique
Programme 2 : Préservation, valorisation des ressources naturelles disponibles et assurance de la protection des citoyens	
SP1. Favorisation de l'accès à l'énergie et l'utilisation des énergies propres, renouvelables et alternatives	A1. Construire un réseau hydroélectrique dans la commune
	A4. Instaurer un programme de dotation de la municipalité en matériels, équipements et accessoires électriques tels poteaux électriques, fil, câbles, triplex et transformateurs
SP2. Promotion de l'équilibre naturel de l'écosystème et amélioration de la situation environnementale de la commune	A2. Protéger l'environnement et développer un projet de conservation de sol et de correction des ravines importantes des sous-bassins versants stratégiques de la commune à travers des structures biomécaniques
	A3. Protéger de l'environnement et développer un projet d'agroforesterie dans la commune visant à stopper la dégradation avancée de la Couverture végétale constituée d'espèces fruitières (avocatier, manguiier, citrus...) et d'espèces forestières (cèdre, chêne, acajou, latanier, etc.)
	A4. Préserver l'écologie par l'éducation des jeunes Savanettiens-nes, à la sauvegarde de l'environnement et, à la connaissance des écosystèmes de la commune (zones agricoles, zones forestières etc.)
	A5. Organiser des campagnes de reboisement et de sensibilisation sur la protection de l'environnement chaque année
	A6. Exploiter et contrôler à travers une équipe d'agents environnementaux, de la coupe d'arbre et du site de décharge
SP3. Assurance de la sécurité des vies et des biens et garantie la protection des citoyens	A1. Mettre en œuvre une charte d'engagement des intervenants de la commune pour répondre aux principaux Objectifs de Développement Durable (ODD)
	A2. Organiser 3 sessions de formation et de sensibilisation sur l'application du plan de contingence communal liées aux impacts des changements climatiques
	A3. Prendre des mesures de réhabilitation environnementale et de lutte contre la déforestation dans la commune ;
	A4. Promouvoir l'utilisation et la consommation de l'énergie propre dans la commune
	A5. Soutenir la lutte contre les impacts des changements climatiques sur le mode de vie quotidienne de la population exposées au différent type de risques dans la commune
Programme 3 : Amélioration de la productivité des terres agricoles, développement des pôles économiques existants et valorisation des filières porteuses de l'économie locale	
SP1. Renforcement et rentabilisation de la production végétale	A1. Reprofiler et endiguer la rivière Fer-à-Cheval sur 1500 ml afin de protéger la ville de Savanette des inondations

production végétale	A2. Reprofiler et endiguer (sur 2000 ml) la rivière Hoye (2ième section) afin de protéger les riverains et les terres agricoles des inondations
SP2. Renforcement et modernisation de la filière et de la pratique d'élevage	A1. Etablir 5 jardins fourragers dans les sections (2 dans la 1ère section et 3 dans la 2ième section)
	A2. Mettre en place 10 stations de monte à raison de 5 par section (porcine, équine, ovine et volaille) en vue de l'amélioration génétique des races locales par l'introduction des géniteurs améliorés
	A3. Construire un abattoir moderne au centre-ville de Savanette
	A4. Construire un abattoir moderne dans la 1ère section Colombier
	A5. Construire un abattoir moderne dans la 2ième section La Haye
	A6. Installer 6 pâturages dans les sections (3 dans la 1ère section et 3 dans la 2è section)
	A13. Mettre en place de 10 stations de monte (caprin, bovin) dans la 2ième section La Haye
	A14. Mettre en place 10 stations de monte (caprin, bovin) dans la 1ère section Colombier
SP3. Contrôle et création des conditions favorables pour l'exploitation rationnelle des mines et des carrières	A1. Construire/Aménager des tracés/ routes secondaires et/ou tertiaires menant vers les zones d'exploitation des carrières
	A2. Réaliser une étude visant à inventorier les risques liés aux exploitations des carrières et les potentielles minières existantes dans la commune
	A3. Promouvoir et appliquer toutes réglementations liées au mode d'exploitation des carrières dans la commune (rivière, ravines et mornes)
	A4. Mettre en place un programme de formation et d'encadrement technique pour les exploitants des carrières dans la commune
	A5. Mettre en place un programme de régulation au niveau municipal de l'exploitation des carrières avec taxation
Programme 4 : Développement de nouveaux pôles économiques, identification des créneaux et renforcement des pôles économiques existants	
SP1. Promotion et développement d'un tourisme alternatif durable dans la commune	A1. Encourager et promouvoir de l'Ecodéveloppement du tourisme dans la commune
	A2. Appuyer la promotion de la destination touristique dans la commune
	A3. Former des ressources touristiques dans la commune : guide, accueil, naturaliste, accompagnateur de montagne, animateur d'agrotourisme, tourisme culturel, animateur
	A4. Gérer le tourisme et en particulier celui que nous préconisons dans la commune de Savanette (l'Ecodéveloppement, le tourisme en milieu rural, l'interprète)

	A5. Etablir un partenariat stratégique avec les organisations œuvrant dans le domaine touristique dans le pays comme OGDNH dans le nord, FONDTAH et dans les pays étrangers (comme la République Dominicaine, etc.)
	A6. Identifier, Design et élaborer des circuits d’excursions et de produits touristiques incluant les produits culturels, artisanaux et agro touristique de la commune de Savanette
	A7. Aménager l’environnement immédiat du site touristique de kanmo (Tête Fer-à-Cheval, 2ième section)
	A8. Aménager l’environnement immédiat des sites touristiques de “ Nan Lapli, Bassin Vent, Grotte Ti Benoît, etc.” dans la commune
	A9. Mettre en place des agents de sécurité dans les sites touristiques
	A10. Mettre en valeur et inventorier tous les sites touristiques de la commune de Savanette via des documentaires, plaidoyer, campagne de sensibilisation et de promotion
SP2. Consolidation, renforcement et valorisation du patrimoine artistique, culturel et artisanal de la commune	A1. Construire un marché artisanal moderne dans la commune
	A2. Mettre en place un programme d’appui à la commercialisation et à l’écoulement des produits artisanaux et de petit métiers
Programme 5: Promotion pour une approche entrepreneuriale et création des conditions favorables à l’investissement	
SP1. Dynamisation de l’entrepreneuriat local, facilitation de la création des PME/PMI et renforcement des activités commerciales	A1. Construire un marché public moderne dans le centre-ville
	A2. Construire un marché public moderne dans la 1ère section
	A3. Construire un marché public moderne dans la 2ième section
	A4. Achever la construction du marché transfrontalier de la commune (Marché Miguel à 2ième section) et le rendre fonctionnel
Programme 6 : Investissement dans l’humain et amélioration de la qualité de vies de la population	
SP1. Renforcement du secteur éducatif et garantie l’accès à l’éducation au niveau secondaire et professionnelle	A1. Réhabiliter l’école nationale La Haye dans la 2ième section La Haye
	A2. Construire l’école nationale Cafetanal dans la deuxième section La Haye
	A3. Construire l’école nationale Gabourette dans la deuxième section La Haye
	A4. Construire l’école nationale Belle terre dans la 2ième section La Haye
	A5. Construire l’école nationale Mare- Georges dans la 2ième section La Haye
	A6. Construire l’école nationale Ravine Palme dans la deuxième section La Haye

	A7. Construire l'école nationale Bois Lafuite dans la première section Colombier
	A8. Construire la clôture de l'école nationale de Colombier (première section)
	A9. Planter une école nationale à Despinos / 1ère section Colombier
	A10. Construire l'école nationale Koraygrann dans la 1ère section
	A11. Construire/agrandir 6 salles de classe de l'école nationale Corosse dans la 2ième section
SP2. Accroissement de la couverture sanitaire et facilitation de l'accès à des soins de santé de qualité dans la commune	A1. Achever, équiper et rendre fonctionnel la construction du centre de santé à lit à la 2ième section La Haye (Lahoye)
	A2. Achever, équiper et rendre fonctionnel la construction du centre de santé à lit à la 1ère section Colombier (à Koraygrann)
Programme 7: Développement des infrastructures socioéconomiques de base pour la facilitation et le relèvement des conditions d'existence de la population	
SP1. Lutte contre le tarissement et la pollution des sources et renforcement des capacités de gestion du CAEPA	A1. Organiser des campagnes de sensibilisation chaque semestre sur la gestion de l'eau potable, le paiement de l'eau etc.
	A2. Continuer et achever les travaux de construction du système adduction d'eau potable (SAEP) dans la 1ère section pour alimenter « Bas Chito, Case Neuve, Borno, Despinos, Layer Boulér »
	A3. Construire un système d'adduction d'eau potable dans la 2e section La Haye pour alimenter Miguel, Cafetanal Calorge, Découvert, Bercery.
	A4. Construire un système d'adduction d'eau potable (SAEP) pour alimenter la localité de matapouette
	A5. Construire 300 citernes familiales dans les zones de montagnes de la 1ère section Colombier (100 à Mare Bleue, 100 à Bois Lafuite, 70 à Gros Figuier et 30 à Capillier)
	A6. Construire une citerne communautaire dans la localité de Gros Figuier (1ère section Colombier)
	A7. Construire de 650 citernes familiales dans les zones de montagnes de la 2ième section (200 à Mare-Georges, 200 à Callumette, 50 à Bercery, 100 à Raspadou, 50 à Ravine Palme, 50 à Miguel).
	A8. Actualiser et renforcer de l'étude en vue d'identifier les potentielles sources qui peuvent assurer l'approvisionnement en eau de la majorité de la population de la commune
	A9. Réhabiliter le réseau d'adduction d'eau potable (SAEP) existant au niveau du centre-ville de Savanette (réparation des conduits, vanne, kiosque, etc.)
	A10. Capter la source Michelette pour desservir la population de ladite localité (2e section La Haye)

	A11. Capter les sources se trouvant dans les localités de Fond Hoyer, Callumette, Mare-Georges (2e section La Haye)
	A12. Faire fonctionner le système de chloration des réseaux d'eau potable de la commune
SP2. Amélioration de façon durable l'accès aux infrastructures d'hygiène publique et d'assainissement, promouvoir la gestion des déchets solides et liquides	A1. Mettre en place un programme de l'Approche Communautaire pour l'Assainissement Total (ACAT)
	A2. Construire un site de décharge moderne dans la commune
	A3. Mettre en place un programme de formation et de sensibilisation de la population sur la gestion de déchet et l'hygiène publique
	A4. Construire un bloc sanitaire dans le marché Caledent dans la 1 ^è section
	A5. Renforcer la capacité du personnel de l'administration municipale en ingénierie sociale pour la mise en place d'un mécanisme plus adapté à la gestion des déchets liquide, solides et renforcer l'hygiène publique
	A6. Installer 70 poubelles (capacité 1000 à 1500 litres) dans la commune (50 au centre-ville ; 10 au niveau de la 1 ^{ère} section et 10 au niveau de la 2 ^{ème} section La Haye)
	A7. Construire 3 blocs sanitaires au niveau du centre-ville (1 dans le marché communal, 1 aux environs du commissariat, 1 aux alentours du marché bétails)
	A8. Construire 3 blocs sanitaires dans la 2 ^{ème} section (1 dans le marché Corosse, 1 dans le marché Mare-Georges, 1 à Ti Trompette)
SP3. Développement des activités sportives et récréatives	A1. Construire un centre sportif dans la commune avec diverses disciplines sportives (dans la 2 ^{ème} section)
	A2. Organiser de manière régulière des championnats interscolaire dans plusieurs disciplines dans la commune
	A3. Aménager de l'espace de la rivière Fer-à-cheval (Tête Fer-à-Cheval/ Kanmo) et d'autres espaces comme "Ti Lapli, Bassin Vent, etc." Pour le divertissement et le loisir
Programme 8 : Renforcement de la bonne Gouvernance	
SP1. Amélioration de la performance de l'administration communale et les services publics locaux aux services	A5. Mettre en place un programme de restructuration des services municipaux
	A6. Doter chaque service municipal de matériels et équipements
	A7. Doter l'administration municipale de 2 véhicules tout terrain
	A8. Doter l'administration municipale de 10 motocyclettes
	A9. Doter l'administration municipale d'un parc d'équipements lourds (2 bascules, 2 backhoe loader, 1 excavatrice, 1 compresseur, 2 tracteurs)
SP2. Mobilisation et diversification des recettes fiscales à travers un élargissement de l'assiette	A1. Renforcer l'équipe de la fiscalité de l'administration communale de 3 agents et organisation de formation pour le renforcement de leurs capacités

élargissement de l'assiette fiscale de la commune	A2. Réviser les activités de recensement des propriétés bâties entreprises par le FAES en 2012
	A3. Mettre en place un programme de mobilisation fiscale et de sensibilisation de la population avec des messages de sensibilisation bien pensées pour activer le civisme fiscal
	A4. Mettre en place et rendre disponible la Base de données des informations sur les recettes et le Budget communal
	A5. Elaborer un plan de communication pour le PCD dans le budget communal
	A7. Mettre en place un fond nécessaire en vue de financer les actions du comité de mise en œuvre (CMO) du PCD
Programme 9 : Renforcement de l'implication des structures de la société civile au développement social et économique de la commune	
SP1. Dynamisation des organisations communautaires de base et structuration de la société civile	A7. Structurer le CMO et renforcer ses capacités techniques
SP2. Développement de la coopération décentralisée, de l'intercommunalité, de la collaboration avec les organismes de développement	A1. Renforcer et régulariser la structure organisée de coopération décentralisée dénommée CIDSAHOVA créé entre la République d'Haïti et la République Dominicaine
	A2. Mettre en place et faire fonctionner une structure de concertation et de planification entre les Collectivités Territoriales, le CMO et les Organisations Non Gouvernementales œuvrant dans la commune
	A3. Développer d'autre coopération décentralisée avec d'autres villes étrangères
	A4. Instaurer une table de concertation communale entre les services publics communaux et déconcentrés, le CMO, les ONG, les OI œuvrant dans la commune
	A5. Entreprendre des démarches d'établissement de l'accord d'intercommunalité entre les communes de l'arrondissement de Lascahobas ainsi que d'autres communes limitrophes à Savanette
	A6. Renforcer la coopération avec le secteur des affaires et encourager le Partenariat Public Privé (PPP)
Programme 10: Renforcement de la cohésion sociale, la justice et la sécurité publique	
SP1. Assurance de la protection des vies, garantie le respect des droits de la personne et du citoyen	A13. Faire des plaidoyers auprès de l'état central à travers l'institut national de la réforme agraire (INARA) pour doter la commune d'un cadastre
Programme 11 : Développement de l'aspect genre, de la protection sociale, de la tolérance et de la liberté des cultes	

SP1. Promotion de l'équité de genre et garantie la sécurité sociale	A1. Sensibiliser la population pour la lutte contre la domesticité et l'exploitation sexuelle des enfants au niveau communal
	A2. Construire et faire fonctionner un asile communal à vocation d'encadrement et de soins aux personnes du troisième âge
	A3. Construire et équiper une caserne de lutte contre les incendies avec 12 sapeurs-pompiers et 2 camions à eau modernes dans la commune
	A4. Actualiser et renforcer 2 comités locaux de protection civile (CLPC) dans les sections communales (1 CLPC par section)
	A5. Renforcer 50 brigadiers la protection civile dans la commune
	A6. Organiser 2 campagnes de sensibilisation et 2 séances de simulation chaque 2 ans pour les membres du CCPC et des CLPC
	A11. Actualiser le plan de contingence communal
	A12. Organiser des séances de sensibilisation mensuelle sur les droits de l'enfance et des minorités sexuelles à l'échelle communale
	A15. Réaliser des plaidoyers en vue de l'adaptation des bâtiments publics et privés aux personnes à mobilité réduite dans la commune
	A16. Mettre en place un programme de protection et d'aménagement des sites culturels, lieux pèlerinage de la commune
	A17. Mettre en place un centre de formation culturel et artistique pour les jeunes de la commune
	A19. Impliquer les leaders religieux et sensibiliser les religions à participer dans la formation des citoyens et la conservation de la paix à l'échelle communale
	A23. Sensibiliser et former une fois par an la population des églises, écoles, marchés publiques, péristyles et dans les OCB sur les comportements à adopter en cas de catastrophes naturelles (cyclone, inondations, incendie, séisme, etc.)

Tableau 68 : Actions du PCD relevant d'initiatives privées ou des champs d'interventions du secteur économique, des MPME, des OCB

Programme 1 : Développement juste et pérenne de l'espace communal	
Sous-programmes	Actions
SP2. Amélioration et construction des infrastructures routières et de transport	A24. Monter un syndicat de chauffeur dans la commune
	A25. Planter 2 autoécoles dans la commune
	A26. Instaurer dans la commune un programme de formation continue (programme de recyclage) pour les chauffeurs de machine et de motocyclette
	A27. Moderniser le secteur transport en commun dans la commune
	A28. Mettre en place un programme de crédit pour le secteur transport
SP3. Renforcement et facilitation des services de communication	A2. Installer une école de journaliste dans la commune
	A3. Faire des plaidoyers auprès des compagnies de télécommunication pour faciliter une bonne couverture des réseaux dans la commune
	A4. Planter une annexe du bureau de la compagnie de Digicel et de Natcom avec succursale de vente pièces détachées et d'accessoires dans la commune
	A5. Créer une station de radio communautaire et de télévision dans la commune
Programme 2 : Préservation, valorisation des ressources naturelles disponibles et assurance de la protection des citoyens	
SP1. Favorisation de l'accès à l'énergie et l'utilisation des énergies propres, renouvelables et alternatives	A5. Installer une (1) station à essence dans la ville de Savanette
SP2. Promotion de l'équilibre naturel de l'écosystème et amélioration de la situation environnementale de la commune	A9. Mettre en place un programme de subvention de réchaud et de bombonne de gaz propane liquéfié
	A10. Installer une (1) station de vente de gaz propane liquéfié et vente d'accessoires (réchaud, bombonne, tuyau etc.) dans la ville de Savanette
	A11. Installer une (1) station de vente de gaz propane liquéfié et vente d'accessoires (réchaud, bombonne, tuyau etc.) dans la 1ère section Colombier
	A12. Installer une (1) station de vente de gaz propane liquéfié et vente d'accessoires (réchaud, bombonne, tuyau etc.) dans la 2ième section LaHaye
Programme 3 : Amélioration de la productivité des terres agricoles, développement des pôles économiques existants et valorisation des filières porteuses de l'économie locale	
SP1. Renforcement et rentabilisation de la production végétale	A14. Installer 2 boutiques d'intrants agricoles dans la 1ère section Colombier (1 au centre de Colombier et 1 à Despinos)
	A15. Installer 1 boutique d'intrants agricoles dans la 2ième section La Haye

	A16. Installer une boutique d'intrants agricoles dans la ville de Savanette
	A17. Créer un syndicat de planteur bien structuré dans la commune
SP2. Renforcement et modernisation de la filière et de la pratique d'élevage	A13. Créer des conditions de crédit favorables aux agents vétérinaires afin d'acquérir de matériels et équipement de travail et de monter leur propre clinique vétérinaire
SP3. Contrôle et création des conditions favorables pour l'exploitation rationnelle des mines et des carrières	A6. Mettre en place une école technique pouvant former les jeunes à piloter les équipement et engins lourds en rapport au secteur minier et construction
	A7. créer une organisation communale des travailleurs du secteur mines et carrières dans la commune
	A8. Mettre en place un système de crédit abordable au profit des miniers pour l'achat de matériels, engins lourds et équipements modernes
Programme 4 : Développement de nouveaux pôles économiques, identification des créneaux et renforcement des pôles économiques existants	
SP1. Promotion et développement d'un tourisme alternatif durable dans la commune	A12. Ouvrir un centre info tourisme dans la commune
	A13. Mettre en place un programme de formation pour les jeunes dans l'hôtellerie et restauration, guide touristique, interprétariat etc.
	A14. Construire de 2 hôtels modernes avec restaurant de classe dans la commune
SP2. Consolidation, renforcement et valorisation du patrimoine artistique, culturel et artisanal de la commune	A3. Accompagner financièrement les artisans de la commune (crédit à bonne condition et à taux abordable)
	A4. Créer une organisation d'artisans dans la 1ère section
	A5. Créer une organisation d'artisans dans la 2ième section
	A6. Créer un syndicat des artisans dans la commune
	A7. Organiser des sessions de formations techniques au bénéfice des artisans de la commune
	A8. Organiser des sessions de formations sur la gestion financière au bénéfice des artisans de la commune
	A9. Mettre en place 2 ateliers d'artisanat dans la 1ère section Colombier
	A11. Mettre en place 2 ateliers d'artisanat dans la 2ième section communale La Haye
SP3. Renforcement des ateliers d'œuvres d'art, de petits métiers et des unités de transformation des produits végétaux et animaux	A1. Implanter une usine de transformation de grains (moulin de riz, de maïs, de petit mil) à 1ère section colombier (localité Despinos)
	A2. Implanter une usine de transformation de grains (moulin de riz, de maïs, de petit mil) à 2ième section LaHaye
	A3. Mettre en place un atelier de transformation d'avocat et de citrus dans la 1ère section
	A4. Mettre en place un atelier de transformation d'avocat, de citrus et d'arachide dans la 2ième section

A5. Mettre en place un atelier de transformation de banane dans la commune
AR6. Appuyer l'installation de 2 laiteries au niveau de la 1ère section Colombier
A7. Appuyer l'installation de 2 laiteries au niveau de la 2ième section La Haye
A8. Vulgariser les techniques améliorées de production de fruits dans la commune
A9. Former les producteurs sur les techniques de récolte et de pré conditionnement

Programme 5:Promotion pour une approche entrepreneuriale et création des conditions favorables à l'investissement	
SP1. Dynamisation de l'entreprenariat local, facilitation de la création des PME/PMI et renforcement des activités commerciales	A9. Mettre en place un programme d'assistance technique et financier pour les MPME, les entrepreneurs, les marchands évoluant dans le secteur PME/PMI
	A10. Etablir de partenariat entre secteur public et privé (PPP) à l'échelle communale et nationale
	A11. Créer un syndicat Patron dans la commune
	A12. Créer une organisation commerçante dans la commune
Programme 6 : Investissement dans l'humain et amélioration de la qualité de vies de la population	
SP1. Renforcement du secteur éducatif et garantie l'accès à l'éducation au niveau secondaire et professionnelle	A26. Organiser des campagnes de sensibilisation dans la commune pour les parents sur l'importance de l'éducation
	A27. Renforcer le système de parrainage d'élève monoparental, des orphelins dans la commune
SP2. Accroissement de la couverture sanitaire et facilitation de l'accès à des soins de santé de qualité	A13. Renforcer le programme de nutrition dans le centre de santé à lit de savanette
	A14. Mettre en place un programme de nutrition dans le dispensaire de colombier
	A15. Mettre en place un programme de lutte contre les Infections sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA dans la commune
Programme 7: Développement des infrastructures socioéconomiques de base pour la facilitation et le relèvement des conditions d'existence de la population	
SP3. Développement des activités sportives et récréatives	A9. Mettre en place une école de formation pour les moniteurs sportifs
Programme 9 : Renforcement de l'implication des structures de la société civile au développement social et économique de la commune	
SP1. Dynamisation des organisations communautaires de base et structuration de la société civile	A3. Mettre en place un programme de structuration des OCB en vue de les doter des documents légaux
	A4. Renforcer les capacités techniques et de gestion des OCB de la commune
	A5. Mettre sur pied un programme d'accompagnement des OCB dans la construction de leur propre siège social
	A6. Monter une fédération des OCB mixte dans la commune
	A8. Renforcer les capacités techniques et financières du réseau femme dans la commune

Programme 10: Renforcement de la cohésion sociale, la justice et la sécurité publique

SP1. Assurance de la protection des vies, garantie le respect des droits de la personne et du citoyen	A14. Sensibiliser la population sur la défense des droits de la personne et du citoyen
	A15. Appuyer les défenseurs de droits humains pour la promotion des droits socio-économiques et culturels
	A16. Mettre en place un bureau d'assistance légale dans la commune
Programme 11 : Développement de l'aspect genre, de la protection sociale, de la tolérance et de la liberté des cultes	
SP1. Promotion de l'équité de genre et garantie la sécurité sociale	A13. Appuyer la création d'une association des personnes à mobilité réduite dans la commune
	A14. Prendre des dispositions de protection et encadrer financièrement les personnes à mobilité réduite de la commune au niveau des institutions à l'échelle communale
	A20. Sensibiliser la population et faire des plaidoyers pour la promotion de l'équité de genre à l'échelle communale
	A21. Appuyer la participation des femmes à la vie citoyenne, aux compétitions électorales et aux instances de décisions à l'échelle communale
	A22. Sensibiliser la population et organiser des campagnes de promotion et de vulgarisation des droits de la femme et des fillettes chaque trimestre

4.6. PLAN D'INVESTISSEMENT QUINQUENNAL

Le plan d'investissement présente, à titre indicatif, le coût estimatif des actions relevant de la compétence de la commune de Savanette sur les cinq prochaines années du PCD (2021-2026). Ce coût est élevé à un milliard six cent soixante-six million deux cent soixante-six mille Gourdes (1,666,266,000 Gourdes). Il est un impératif que l'exécution des objectifs du PCD nécessite la participation de tout un chacun. Un ensemble de conditions essentielles doivent se réunir notamment la volonté politique réelle des autorités locales et centrales. A l'échelle communale, cette volonté se manifeste par la mise en application d'une série de mesures d'ordre politique, économique et social orientées dans le sens du développement de la commune tout en servant du PCD comme la marche à suivre. Le tableau qui suit présente le Plan d'Investissement Quinquennal du PCD de la commune de Savanette pour la période 2021 - 2026 (en Gourdes).

Programme/Sous-programme / Actions	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	TOTAL
Programme 1 : Développement juste et pérenne de l'espace communal						
SP1. Amélioration de la situation environnementale, du cadre de vie des populations et consolidation du bâti et du cadre bâti de la commune						
A4. Connexion en béton (Rénovation urbaine) avec canalisation, drainage, carvo, trottoir environ 4 kms de rues du CV		15,000,000	5,000,000	5,000,000		25,000,000
A5. Construction en béton avec canalisation, drainage, carvo, trottoir de rues du centre de la SC1 et certaines agglomérations (8 kms)			7,000,000	7,000,000	6,000,000	20,000,000
A6. Construction en béton avec canalisation, drainage, carvo, trottoir 8 kms de rues du centre de la SC2et certaines agglomérations			7,000,000	7,000,000	6,000,000	20,000,000
A7. Mise en place d'un programme d'adressage des rues et de numérotation des maisons		500,000	500,000			1,000,000
A8. Organisation des campagnes de communication et de sensibilisation de la population sur les normes de construction	300,000		200,000		150,000	650,000
A9. Mise en application du code de construction		250,000		200,000		450,000
A10. Construction de la clôture du cimetière du CV	7,000,000					7,000,000
A11. Construction de la clôture du cimetière de la SC1		3,000,000				3,000,000

A12. Construction de la clôture du cimetière de la SC2			3,000,000			3,000,000
A13. Construction de la place publique du CV				10,000,000		10,000,000
A14. Aménagement de la place publique de la SC 1					3,000,000	3,000,000
A15. Construction de la place publique de la SC 2			5,000,000			5,000,000
A16. Construction d'un parc de loisirs					10,000,000	10,000,000
A17. Construction de la clôture du bâtiment de l'administration communale de Savanette	500,000					500,000
A19. Mise en place d'un programme de formation des professionnels de la construction		375,000		375,000		750,000
Total sous-programme-1	7,800,000	19,125,000	27,700,000	29,575,000	25,150,000	109,350,000
SP2. Amélioration et construction des infrastructures routières et de transport						
A1. Construction d'environ 8 kms de routes ou sentiers (en terre battue et/ou béton) menant dans les sites touristiques comme : « nan la pli, bassin vent, grotte Benoit Batrville/ ti bois pin, etc. »		1,500,000	1,500,000	1,500,000		4,500,000
A2. Construction en béton et terre battue 5 kms environ du tronçon de route Colombier - Despinos jusqu'au marché canard au niveau de la 1 ^{ère} section			9,000,000			9,000,000

A3. Construction / réhabilitation de 4 kms environ du tronçon de route Mare Bleue - Colombier au niveau de la 1 ^è section (terre battue et béton)				8,000,000		8,000,000
A4. Construction / réhabilitation de 8 kms environ du tronçon de route bois la fuite à Colombier au niveau de la 1 ^{ère} section (terre battue et béton)					12,000,000	12,000,000
A5. Construction / réhabilitation de 2 kms environ du tronçon de route « Boulaille à Koraygrann au niveau de la 1 ^{ère} section (terre battue et béton)					3,500,000	3,500,000
A6. Construction / réhabilitation de 4 kms environ du tronçon de route Colombier à Capilier au niveau de la 1 ^{ère} section Colombier (terre battue et béton)				3,500,000		3,500,000
A7. Construction / réhabilitation de 13 kms environ du tronçon de route reliant ville Savanette à Mare- Georges au niveau de la 2 ^{ième} section La Haye (terre battue et béton)		9,000,000	5,000,000			14,000,000
A8. Construction/ réhabilitation de 2 kms environ de la route derrière Hoyer à Capitre, 2 ^{ième} section (terre battue et béton)					3,500,000	3,500,000
A9. Construction / réhabilitation de 1 km environ de la route Caledent à nan Volma » 2 ^{ième} section La Haye (terre battue et béton)					1,500,000	1,500,000

A10. Construction / réhabilitation de 2 kms environ de la route centre-ville Savanette à Jean Marie dans la 2ième section (terre battue et béton)			3,000,000			3,000,000
A11. Construction / réhabilitation de 12 kms environ de route Mare- Georges à Saint Bacon dans la 2ième section (terre battue et béton)		13,000,000				13,000,000
A12. Construction / réhabilitation de 2 kms environ de la route Morne Bœuf à Lagouasse dans la 2ième section (terre battue et béton)			3,500,000			3,500,000
A13. Construction / réhabilitation de 14 kms environ de route Callumette – ville Savanette dans la 2ième section (terre battue et béton)					15,000,000	15,000,000
A14. Construction / réhabilitation de 9 kms environ de la route Mare-Georges – Bois Lafuite, reliant 1ère à 2ième section (terre battue et béton)					11,000,000	11,000,000
A15. Construction / réhabilitation de 2 kms environ de la route Lagouasse – Calorge, 2è section (terre battue et béton)				2,000,000	2,500,000	4,500,000
A16. Construction / réhabilitation de 3 kms environ de la route Cafetanal – Miguel, 2ième section (terre battue et béton)				4,000,000		4,000,000

A17. Construction / réhabilitation de 4 kms environ de la route Savanette à Dos-Parc, 2ième section (terre battue et béton)		3,000,000	3,500,000			6,500,000
A18. Construction / réhabilitation de 6 kms environ de la route Callumette– Dos-Parc, 2ième section (terre battue et béton)			5,000,000	4,000,000		9,000,000
A19. Mise en place de service de circulation dans la commune	350,000					350,000
A20. Mise en place d'un programme d'installation de panneaux de signalisation routières dans la commune	1,000,000					1,000,000
A21. Construction d'une gare routière dans la commune		2,500,000	2,000,000			4,500,000
A29. Construction / réhabilitation de 9 kms environ du tronçon de route Corosse à Ravine Palme au niveau de la 2ème section (terre battue et béton)		4,000,000	4,000,000	2,500,000		10,500,000
Total sous- programme-2	1,350,000	33,000,000	36,500,000	25,500,000	49,000,000	145,350,000
SP3. Renforcement et facilitation des services de communication						
A1. Application des lois et règlements régissant le fonctionnement de la télécommunication et le métier de journalisme dans la commune	300,000		200,000		150,000	650,000

A6. Accompagnement de l'unique station de radio de la commune (Radio Boukan) en matériels et équipements, logistiques, énergétiques et en formation technique	300,000	200,000	200,000	200,000	100,000	1,000,000
Total sous-programme-3	600,000	200,000	400,000	200,000	250,000	1,650,000
Total programme 1	9,750,000	52,325,000	64,600,000	55,275,000	74,400,000	256,350,000
Programme 2 : Préservation, valorisation des ressources naturelles disponibles et assurance de la protection des citoyens						
SP1. Favorisation de l'accès à l'énergie et l'utilisation des énergies propres, renouvelables et alternatives						
A1. Construction d'un réseau hydroélectrique dans la commune	50,000,000	30,000,000				80,000,000
A4. Instauration d'un programme de dotation de la municipalité en matériels, équipements et accessoires électriques tels poteaux électriques, fil, câbles, triplex et transformateurs		2,000,000	2,000,000	3,000,000	3,000,000	10,000,000
Total sous-programme 1	50,000,000	32,000,000	2,000,000	3,000,000	3,000,000	90,000,000
SP2. Promotion de l'équilibre naturel de l'écosystème et amélioration de la situation environnementale de la commune						
A2. Protection de l'environnement et développement d'un projet de conservation de sol et de correction des ravines importantes des sous-bassins versants stratégiques de la commune à travers des structures biomécaniques		50,000,000	40,000,000	30,000,000	10,000,000	130,000,000

A3. Protection de l'environnement et développement d'un projet d'agroforesterie dans la commune visant à stopper la dégradation avancée de la Couverture végétale constituée d'espèces fruitières (avocatier, manguier, citrus...) et d'espèces forestières (cèdre, chêne, acajou, latanier, etc.)			40,000,000	20,000,000	10,000,000	70,000,000
A4. Préservation de l'écologie par l'éducation des jeunes Savanettiens-nes, à la sauvegarde de l'environnement et, à la connaissance des écosystèmes de la commune (zones agricoles, zones forestières etc.)		300,000	300,000	250,000	150,000	1,000,000
A5. Organisation des campagnes de reboisement et de sensibilisation sur la protection de l'environnement chaque année	250,000	250,000	250,000	250,000	250,000	1,250,000
A6. Exploitation et contrôle à travers une équipe d'agents environnementaux, de la coupe d'arbre et du site de décharge		1,400,000	1,400,000	1,400,000	1,400,000	5,600,000
Total sous-programme 2	250,000	51,950,000	81,950,000	51,900,000	21,800,000	207,850,000
SP3. Assurance de la sécurité des vies et des biens et garantie la protection des citoyens						
A1. Mise en œuvre d'une charte d'engagement des intervenants de la commune pour répondre aux principaux ODD	250,000					250,000

A2. Organisation de 3 sessions de formation et de sensibilisation sur l'application du plan de contingence communal liées aux impacts des changements climatiques	250,000		250,000		100,000	600,000
A3. Prise des mesures de réhabilitation environnementale et de lutte contre la déforestation dans la commune		400,000		400,000		800,000
A4. Promotion pour l'utilisation et la consommation de l'énergie propre dans la commune	100,000			100,000		200,000
A5. Soutenance de la lutte contre les impacts des changements climatiques sur le mode de vie quotidienne de la population exposées au différent type de risques dans la commune		200,000			200,000	400,000
Total sous-programme 3	600,000	600,000	250,000	500,000	300,000	2,250,000
Total programme 2	850,000	52,950,000	82,200,000	52,800,000	22,100,000	210,900,000
Programme 3 : Amélioration de la productivité des terres agricoles, développement des pôles économiques existants et valorisation des filières porteuses de l'économie locale						
SP1. Renforcement et rentabilisation de la production végétale						
A1. Reprofilage et endiguement de la rivière Fer-à-Cheval sur 1500 ml afin de protéger la ville de Savanette des inondations		75,000,000				75,000,000

A2. Reprofilage et endiguement (sur 2000 ml) la rivière Hoye (2ième section) afin de protéger les riverains et les terres agricoles des inondations			50,000,000	30,000,000		80,000,000
Total sous-programme 1	0	75,000,000	50,000,000	30,000,000	0	155,000,000
SP2. Renforcement et modernisation de la filière et de la pratique d'élevage						
A1. Etablissement de 5 jardins fourragers dans les sections (2 dans la SC1 et 3 dans la SC2)	600,000	400,000	300,000	400,000	300,000	2,000,000
A2. Mise en place de 10 stations de monte à raison de 5 par section (porcine, équine, ovine et volaille) en vue de l'amélioration génétique des races locales par l'introduction des géniteurs améliorés			2,000,000	2,000,000	2,000,000	6,000,000
A3. Construction d'un abattoir moderne au CV		10,000,000	5,000,000			15,000,000
A4. Construction d'un abattoir moderne dans la SC1				7,500,000		7,500,000
A5. Construction d'un abattoir moderne dans la SC2					7,500,000	7,500,000
A6. Installation de 6 pâturages dont 3 par SC		1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	4,000,000
A13. Mise en place de 10 stations de monte (caprin, bovin) dans la SC2	2,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000	10,000,000
A14. Mise en place 10 stations de monte (caprin, bovin) dans la SC1	2,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000	10,000,000
Total sous-programme 2	4,600,000	15,400,000	12,300,000	14,900,000	14,800,000	62,000,000

SP3. Contrôle et création des conditions favorables pour l'exploitation rationnelle des mines et des carrières						
A1. Construction/ Aménagement des tracés/ routes secondaires et/ou tertiaires menant vers les zones d'exploitation des carrières		3,000,000		2,000,000		5,000,000
A2. Réalisation d'une étude visant à inventorier les risques liés aux exploitations des carrières et les potentielles minières existantes dans la commune		1,500,000				1,500,000
A3. Promotion et application de toutes réglementations liées au mode d'exploitation des carrières dans la commune (rivière, ravines et mornes)		350,000		250,000		600,000
A4. Mise en place d'un programme de formation et d'encadrement technique pour les exploitants des carrières dans la commune		300,000			200,000	500,000
A5. Mise en place d'un programme de régulation au niveau municipal de l'exploitation des carrières avec taxation	250,000					250,000
Total sous-programme 3	250,000	5,150,000	0	2,250,000	200,000	7,850,000
Total programme 3	4,850,000	95,550,000	62,300,000	47,150,000	15,000,000	224,850,000
Programme 4 : Développement de nouveaux pôles économiques, identification des créneaux et renforcement des pôles économiques existants						
SP1. Promotion et développement d'un tourisme alternatif durable dans la commune						

A1. Encouragement et promotion de l'Ecodéveloppement du tourisme dans la commune		300,000	300,000		300,000	900,000
A2. Appui à la promotion de la destination touristique dans la commune		400,000		300,000		700,000
A3. Formation des ressources touristiques dans la commune : guide, accueil, naturaliste, accompagnateur de montagne, animateur d'agrotourisme, tourisme culturel, animateur		400,000			300,000	700,000
A4. Gestion du tourisme et en particulier celui que nous préconisons dans la commune de Savanette (l'Ecodéveloppement, le tourisme en milieu rural, l'interprète)		400,000		400,000		800,000
A5. Etablissement d'un partenariat stratégique avec les organisations œuvrant dans le domaine touristique dans le pays comme OGDNH dans le nord, FONDTAH et dans les pays étrangers (comme la République Dominicaine, etc.)		1,000,000	500,000			1,500,000
A6. Identification, Design et élaboration des circuits d'excursions et de produits touristiques incluant les produits culturels, artisanaux et agro touristique de la commune de Savanette		700,000			300,000	1,000,000

A7. Aménagement de l'environnement immédiat du site touristique de Kanmo		11,000,000	5,000,000		5,000,000	21,000,000
A8. Aménagement de l'environnement immédiat des sites touristiques de " Nan Lapli, Bassin Vent, Grotte Ti Benoit, etc." dans la commune		10,000,000	15,000,000	15,000,000		40,000,000
A9. Mise en place des agents de sécurité dans les sites touristiques		2,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000	8,000,000
A10. Mise en valeur et inventorier tous les sites touristiques de la commune de Savanette via des documentaires, plaidoyer, campagne de sensibilisation et de promotion	350,000	300,000				650,000
Total sous-programme 1	350,000	26,500,000	22,800,000	17,700,000	7,900,000	75,250,000
SP2. Consolidation, renforcement et valorisation du patrimoine artistique, culturel et artisanal de la commune						
A1. Construction d'un marché artisanal moderne dans la commune		10,000,000	5,000,000			15,000,000
A2. Mise en place d'un programme d'appui à la commercialisation et à l'écoulement des produits artisanaux et de petit métiers		300,000		200,000		500,000
Total sous-programme 2	0	10,300,000	5,000,000	200,000	0	15,500,000
Total programme 4	350,000	36,800,000	27,800,000	17,900,000	7,900,000	90,750,000
Programme 5:Promotion pour une approche entrepreneuriale et création des conditions favorables à l'investissement						
SP1. Dynamisation de l'entrepreneuriat local, facilitation de la création des PME/PMI et renforcement des activités commerciales						

A1. Construction d'un marché public moderne dans le centre-ville			30,000,000			30,000,000
A2. Construction d'un marché public moderne dans SC 1				10,000,000		10,000,000
A3. Construction d'un marché public moderne dans la SC 2				5,000,000	5,000,000	10,000,000
A4. Achèvement de la construction et mise en fonction du marché transfrontalier (Marché Miguel)	2,500,000	2,500,000				5,000,000
Total sous-programme 1	2,500,000	2,500,000	30,000,000	15,000,000	5,000,000	55,000,000
Total programme 5	2,500,000	2,500,000	30,000,000	15,000,000	5,000,000	55,000,000
Programme 6 : Investissement dans l'humain et amélioration de la qualité de vies de la population						
SP1. Renforcement du secteur éducatif et garantie l'accès à l'éducation au niveau secondaire et professionnelle						
A1. Réhabilitation de l'école nationale La Haye			1,500,000			1,500,000
A2. Construction de l'école nationale Cafetanal		25,000,000				25,000,000
A3. Construction de l'école nationale Gabourette		15,000,000	10,000,000			25,000,000
A4. Construction de l'école nationale Belle Terre				15,000,000	10,000,000	25,000,000
A5. Construction de l'école nationale Mare-Georges			13,000,000	12,000,000		25,000,000
A6. Construction de l'école nationale Ravine Palme					25,000,000	25,000,000
A7. Construction de l'école nationale Bois Lafuite					25,000,000	25,000,000

A8. Construction de la clôture de l'école nationale de Colombier					4,000,000	4,000,000
A9. Implantation d'une école nationale à Despinos					26,000,000	26,000,000
A10. Construction de l'école nationale Koraygrann			12,500,000	12,500,000		25,000,000
A11. Construction/ agrandissement de 6 salles de classe de l'école nationale corosse			8,000,000			8,000,000
Total sous-programme 1	0	40,000,000	45,000,000	39,500,000	90,000,000	214,500,000
SP2. Accroissement de la couverture sanitaire et facilitation de l'accès à des soins de santé de qualité dans la commune						
A1. Achèvement de la construction et mise en fonction du centre de santé à Lit Lahoye, SC2		36,000,000				36,000,000
A2. Achèvement de la construction et mise en fonction du centre de santé à Lit Koraygrann, SC1			36,000,000			36,000,000
Total sous-programme 2	0	36,000,000	36,000,000	0	0	72,000,000
Total programme 6	0	76,000,000	81,000,000	39,500,000	90,000,000	286,500,000
Programme 7: Développement des infrastructures socioéconomiques de base pour la facilitation et le relèvement des conditions d'existence de la population						
SP1. Lutte contre le tarissement et la pollution des sources et renforcement des capacités de gestion du CAEPA						
A1. Organisation des campagnes de sensibilisation chaque semestre sur la gestion de l'eau potable, le paiement de l'eau etc.	150,000	150,000	150,000	150,000	150,000	750,000

A2. Continuation et achèvement les travaux de construction du système adduction d'eau potable (SAEP) dans la 1ère section pour alimenter « Bas Chito, Case Neuve, Borno, Despinos, Layer Boulé »	6,000,000					6,000,000
A3. Construction d'un système d'adduction d'eau potable dans la 2e section La Haye pour alimenter Miguel, Cafetanal, Calorge, Découvert, Bercery			11,000,000			11,000,000
A4. Construction d'un système d'adduction d'eau potable (SAEP) pour alimenter la localité de Matapouette	5,000,000					5,000,000
A5. Construction de 300 citernes familiales dans les zones de montagnes de la 1ère section Colombier (100 à Mare Bleue, 100 à Bois Lafuite, 70 à Gros Figuier et 30 à Capillier)	7,500,000		7,500,000		7,500,000	22,500,000
A6. Construction d'une citerne communautaire dans la localité de Gros Figuier (1ère section Colombier)	300,000					300,000
A7. Construction de 650 citernes familiales dans les zones de montagnes de la 2ième section (200 à Mare-Georges, 200 à Callumette, 50 à Bercery, 100 à Raspadou, 50 à Ravine Palme, 50 à Miguel)		32,500,000	32,500,000	32,500,000	32,500,000	130,000,000

A8. Actualisation et renforcement de l'étude en vue d'identifier les potentielles sources qui peuvent assurer l'approvisionnement en eau de la majorité de la population de la commune	350,000					350,000
A9. Réhabilitation du réseau d'adduction d'eau potable (SAEP) existant au niveau du centre-ville de Savanette (réparation des conduits, vanne, kiosque, etc.)		2,000,000				2,000,000
A10. Captage de la source Michelette pour desservir la population de la dite localité (2e section La Haye)		400,000				400,000
A11. Captage des sources se trouvant dans les localités de Fond Hoyer, Callumette, Mare-Georges (2e section La Haye)		600,000				600,000
A12. Mise en fonction le système de chloration des réseaux d'eau potable de la commune		417,000		417,000	417,000	1,251,000
<i>Total sous-programme 1</i>	<i>19,300,000</i>	<i>36,067,000</i>	<i>51,150,000</i>	<i>33,067,000</i>	<i>40,567,000</i>	<i>180,151,000</i>
SP2. Amélioration de façon durable l'accès aux infrastructures d'hygiène publique et d'assainissement, promouvoir la gestion des déchets solides et liquides						
A1. Mise en place d'un programme ACAT	3,500,000	3,000,000			1,200,000	7,700,000
A2. Construction d'un site de décharge moderne			4,000,000	3,500,000	2,000,000	9,500,000

A3. Mise en place d'un programme de formation et de sensibilisation de la population sur la gestion de déchet et l'hygiène publique	250,000	250,000	250,000	250,000	250,000	1,250,000
A4. Construction d'un bloc sanitaire dans le marché Caledent dans la 1 ^{ère} section				3,000,000	2,000,000	5,000,000
A5. Renforcement de la capacité du personnel de l'administration municipale en ingénierie sociale pour la mise en place d'un mécanisme plus adapté à la gestion des déchets liquides, solides et renforcer l'hygiène publique	400,000		300,000		250,000	950,000
A6. Installation de 70 poubelles de 1000 à 1500 litres (50 au CV ; 10 à la SC 1, 10 à la SC 2)	150,000	150,000	150,000	150,000	150,000	750,000
A7. Construction de 3 blocs sanitaires au niveau du centre-ville (marché communal, voisinages du commissariat et du marché bétails)		3,000,000		3,000,000	2,000,000	8,000,000
A8. Construction de 3 blocs sanitaires dans la SC 2 (marchés Corosse, Mare-Georges et Ti Trompette)			2,000,000	2,000,000	2,000,000	6,000,000
<i>Total sous-programme 2</i>	<i>4,300,000</i>	<i>6,400,000</i>	<i>6,700,000</i>	<i>11,900,000</i>	<i>9,850,000</i>	<i>39,150,000</i>
SP3. Développement des activités sportives et récréatives						
A1. Construction d'un centre sportif dans la commune avec diverses disciplines sportives (dans la 2 ^{ème} section)				100,000,000	50,000,000	150,000,000

A2. Organisation de manière régulière des championnats interscolaire dans plusieurs disciplines dans la commune	400,000	300,000	300,000	250,000	250,000	1,500,000
A3. Aménagement de l'espace de la rivière Fer-à-cheval (Tête Fer-à-Cheval/Kanmo) et d'autres espaces comme "Ti Lapli, Bassin Vent, etc." pour le divertissement et le loisir		3,500,000	2,000,000	2,000,000		7,500,000
Total sous-programme 3	400,000	3,800,000	2,300,000	102,250,000	50,250,000	159,000,000
<i>Total programme 7</i>	<i>24,000,000</i>	<i>46,267,000</i>	<i>60,150,000</i>	<i>147,217,000</i>	<i>100,667,000</i>	<i>378,301,000</i>
Programme 8 : Renforcement de la bonne Gouvernance						
SP1. Amélioration de la performance de l'administration communale et les services publics locaux aux services						
A5. Mise en place d'un programme de restructuration des services municipaux	400,000	200,000	150,000	150,000	100,000	1,000,000
A6. Dotation de chaque service municipal de matériels et équipements		1,500,000	500,000			2,000,000
A7. Dotation de l'administration municipale de 2 véhicules tout terrain		4,500,000			4,500,000	9,000,000
A8. Dotation de l'administration municipale de 10 motocyclettes		500,000	250,000	250,000	250,000	1,250,000
A9. Dotation de l'administration municipale d'un parc d'équipements lourds (2 bascules, 2 backoe loader, 1 excavatrice, 1 compresseur, 2 tracteurs)	12,750,000 (1 bascule+1 compresseur)	16,120,000 (1 tracteur+1 backoe loader)	11,270,000 (1 excavatrice)	13,350,000 (1 bascule+1 backoe loader)	5,300,000 (1 tracteur)	58,790,000

Total sous-programme 1	12,750,000	16,120,000	11,270,000	13,350,000	5,300,000	58,790,000
SP2. Mobilisation et diversification des recettes fiscales à travers un élargissement de l'assiette fiscale de la commune						
A1. Renforcement de l'équipe de la fiscalité de l'administration communale de 3 agents et organisation de formation pour le renforcement de leurs capacités	500,000	250,000	250,000	200,000		1,200,000
A2. Révision des activités de recensement des propriétés bâties entreprises par le FAES en 2012	1,000,000					1,000,000
A3. Mise en place d'un programme de mobilisation fiscale et de sensibilisation de la population avec des messages de sensibilisation bien pensés pour activer le civisme fiscal	250,000	250,000	250,000	250,000	250,000	1,250,000
A4. Mise en place et rendre disponible la base de données des informations sur les recettes et le Budget communal	150,000	100,000				250,000
A5. Elaboration d'un plan de communication pour le PCD dans le budget communal	200,000	200,000	200,000	200,000	200,000	1,000,000
A7. Mise en place d'un fond nécessaire en vue de financer les actions du comité de mise en œuvre (CMO) du PCD		600,000	300,000	300,000	300,000	1,500,000
Total sous-programme 2	2,100,000	1,400,000	1,000,000	950,000	750,000	6,200,000
Total programme 8	14,850,000	17,520,000	12,270,000	14,300,000	6,050,000	64,990,000

Programme 9 : Renforcement de l'implication des structures de la société civile au développement social et économique de la commune						
SP1. Dynamisation des organisations communautaires de base et structuration de la société civile						
A7. Structuration du CMO et renforcement de ses capacités techniques	300,000	250,000	100,000	150,000	200,000	1,000,000
Total sous-programme 1	300,000	250,000	100,000	150,000	200,000	1,000,000
SP2. Développement de la coopération décentralisée, de l'intercommunalité, de la collaboration avec les organismes de développement						
A1. Renforcement et régularisation de la structure organisée de coopération décentralisée dénommée CIDSAHOVA créé entre la République d'Haïti et la République Dominicaine	250,000		100,000		150,000	500,000
A2. Mise en place et rendre fonctionnel la structure de concertation et de planification entre les Collectivités Territoriales, le CMO et les Organisations Non Gouvernementales œuvrant dans la commune	50,000	50,000	50,000	50,000	50,000	250,000
A3. Développement d'autre coopération décentralisée avec d'autres villes étrangères	250,000	250,000	150,000	100,000	250,000	1,000,000
A4. Instauration d'une table de concertation communale entre les services publics communaux et déconcentrés, le CMO, les ONG, les OI œuvrant dans la commune	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	50,000

A5. Réalisation des démarches d'établissement de l'accord d'intercommunalité entre les communes de l'arrondissement de Lascahobas ainsi que d'autres communes limitrophes à Savanette	150,000	100,000	50,000	50,000	50,000	400,000
A6. Renforcement de la coopération avec le secteur des affaires et encouragement du Partenariat Public Privé (PPP)	100,000	25,000	50,000	25,000	50,000	250,000
Total sous-programme 2	810,000	435,000	410,000	235,000	560,000	2,450,000
Total programme 9	1,110,000	685,000	510,000	385,000	760,000	3,450,000
Programme 10: Renforcement de la cohésion sociale, la justice et la sécurité publique						
SP1. Assurance de la protection des vies, garantie le respect des droits de la personne et du citoyen						
A13. Fait des plaidoyers auprès de l'état central à travers l'institut national de la réforme agraire (INARA) pour doter la commune d'un cadastre		250,000				250,000
Total sous-programme 1	0	250,000	0	0	0	250,000
Total programme 10	0	250,000	0	0	0	250,000
Programme 11 : Développement de l'aspect genre, de la protection sociale, de la tolérance et de la liberté des cultes						
SP1. Promotion de l'équité de genre et garantie la sécurité sociale						
A1. Sensibilisation de la population pour la lutte contre la domesticité et l'exploitation sexuelle des enfants au niveau communal		150,000	100,000			250,000

A2. Construction et rendre fonctionnel d'un asile communal à vocation d'encadrement et de soins aux personnes du troisième âge				1,500,000	1,000,000	2,500,000
A3. Construction et équipement d'une caserne de lutte contre les incendies avec 12 sapeurs-pompiers et 2 camions à eau modernes dans la commune				50,000,000	35,000,000	85,000,000
A4. Actualisation et renforcement de 2 comités locaux de protection civile (CLPC) dans les sections communales (1 CLPC par section)	200,000	200,000				400,000
A5. Renforcement de 50 brigadiers de la protection civile dans la commune	250,000	100,000				350,000
A6. Organisation de 2 campagnes de sensibilisation et 2 séances de simulation chaque 2 ans pour les membres du CCPC et des CLPC	150,000	150,000				300,000
A11. Actualisation du plan de contingence communal		375,000				375,000
A12. Organisation des séances de sensibilisation mensuelle sur les droits de l'enfance et des minorités sexuelles à l'échelle communale	300,000	300,000	300,000	300,000	300,000	1,500,000

A15. Réalisation des plaidoyers en vue de l'adaptation des bâtiments publics et privés aux personnes à mobilité réduite dans la commune			150,000	100,000		250,000
A16. Mise en place d'un programme de protection et d'aménagement des sites culturels, lieux pèlerinage de la commune		1,500,000	1,000,000			2,500,000
A17. Mise en place d'un centre de formation culturel et artistique pour les jeunes de la commune				1,000,000		1,000,000
A19. Implication des leaders religieux et sensibilisation des religions à participer dans la formation des citoyens et la conservation de la paix à l'échelle communale		150,000	150,000			300,000
A23. Sensibilisation et formation d'une fois par an de la population dans les églises, les écoles, les marchés publiques, les péristyles et dans les OCB sur les comportements à adopter en cas de catastrophes naturelles (cyclones, inondations, incendie, séisme, etc.)		50,000	50,000	50,000	50,000	200,000
Total sous-programme 1	900,000	2,975,000	1,750,000	52,950,000	36,350,000	94,925,000
Total programme 11	900,000	2,975,000	1,750,000	52,950,000	36,350,000	94,925,000

Total Plan d'Investissement Quinquennal de Savanette (P1+P2+P3+P4+P5+ P6+P7+P8+P9+P10+ P11)	59,160,000	383,822,00 0	422,580,000	442,477,0 00	358,227,000	1,666,266,00 0
--	-------------------	-------------------------	--------------------	-------------------------	--------------------	---------------------------

Tableau 68 : Plan d'investissement quinquennal du PCD de la commune de Savanette 2021-2026 (en gourde)

5-. MESURES POLITIQUES

Pour assurer la pérennisation des actions qui seront menées dans le plan, celles-ci doivent se dérouler dans un cadre institutionnel fort et organisé. Ainsi, une série de mesures politiques doivent être mises en application par les autorités locales en parallèle aux actions de développement sociales et économiques.

MESURE 1 : Coordonner les actions de développement

Le Conseil Municipal est l'organe qui est chargé de la coordination des actions qui révèlent de sa compétence. Il sera appuyé par le Comité de mise en œuvre (CMO) qui est une structure participative de concertation communale, de prise de décision, de planification, d'exécution et de suivi des actions de développement. Pour toute intervention projetée dans la commune, il est requis de l'informer pour s'assurer de la cohérence des actions afin de garantir les meilleures chances de succès. Cette structure sera rendue opérationnelle dès la publication de l'arrêté communal lui donnant un caractère légal et institutionnel.

Le CMO est formé avec les autorités locales, les représentants de tous les secteurs de la société civile locale, des cadres des services déconcentrés de l'Etat, des représentants d'organismes de développement ou de partenaires techniques et financiers nationaux ou étrangers intervenant dans la collectivité (ONG à titre d'exemple). Chaque membre du CMO a un rôle de représentation. Ce rôle est essentiel pour une bonne collaboration. Son fonctionnement est régi par ses règlements intérieurs auxquels sont spécifiées ses responsabilités, ses attributions au regard de la mise en œuvre du PCD. Il sera chargé de recevoir et de sanctionner les rapports des commissions techniques et des agents de suivi. Il se donne un plan d'action annuel et définit les responsables de l'exécution de chaque activité.

En plus du CMO, le Conseil Municipal créera un espace de dialogue permanent entre les élus locaux (CM, CASEC, ASEC et DV) afin qu'ils puissent parler d'une voix commune.

MESURE 2 : Encourager l'investissement et le développement du commerce dans la commune

Le Conseil Municipal (CM) mettra à la disposition des investisseurs, qu'ils soient nationaux ou étrangers, des facilitations s'appuyant sur un cadre institutionnel et des mesures d'encouragement. Il favorisera également le regroupement des agriculteurs dans une logique d'entrepreneuriat. Ces dispositions ont pour but de créer une synergie entre le secteur privé et public dans les aspects clés du développement du tissu économique communal. La lutte contre le chômage et le sous-emploi demeurent une préoccupation majeure et permanente de la population.

En ce sens, le Conseil Municipal s'engage à faciliter l'implantation de toute institution offrant de l'emploi à la commune et à privilégier les entreprises locales à compétences égales. La création d'emploi est une thématique transversale et de nombreux axes stratégiques du plan contribuent à cet objectif. Le CM utilisera tous les moyens de communication possibles pour communiquer avec l'extérieur sur les potentialités majeures de la commune notamment les filières porteuses de l'économie comme le tourisme, l'agriculture et l'élevage. La communauté de la diaspora (République Dominicaine, Chili, Brésil, USA et autres) issue de la commune devra être mobilisée. De plus, le CM travaillera pour créer des facilités d'accès au crédit pour les

investisseurs locaux. Ensuite, il initiera un processus de diminution de redevances fiscales en faveur des entreprises nouvellement installées dans la commune. Il encouragera les institutions financières à accorder des prêts à un taux préférentiel aux organisations communautaires de base et aux jeunes entrepreneurs.

MESURE 3 : Créer l'harmonie entre les différents pouvoirs politiques à l'échelle communale

Selon les données recueillies lors du diagnostic communal, le manque de communication et de collaboration franche entre les élus était à l'origine du mauvais fonctionnement de l'administration communale. L'absence de transparence était la cause principale des litiges ayant pour conséquence la mauvaise gouvernance. Le CM compte pallier cette situation en privilégiant la recherche du consensus, la participation et la concertation.

Pour assurer le bon fonctionnement du CMO, le CM mettra en place un forum des élus et de la société civile dont il assurera son pilotage. Cet espace de dialogue constituera un leitmotiv à la recherche de la création d'un climat de paix, de confiance et de sérénité. D'autres initiatives facilitant le dialogue inter-acteurs étatiques pourront être prises pour aplanir les différends, définir le cadre de travail et s'entendre sur la poursuite de la vision de la commune et des objectifs du PCD.

Les actions concertées dans le PCD sont une chance pour la commune. Il est donc à souhaiter que les différences de vue ne constituent pas d'obstacles face à un projet constructif et positif. Dans ce cas, des dispositions entre élus locaux, parlementaires et la société civile seront prises pour le partage des informations et des prises de décision avec l'approbation de toutes les instances concernées. Leur appui et leur plaidoyer seront utiles, notamment au niveau des ministères pour l'investissement dans des infrastructures publiques.

MESURE 4 : Mobiliser des ressources financières locales

Pour l'amélioration des services publics, les acteurs sont unanimes à reconnaître que la priorité sera de mobiliser les ressources financières locales. Le CM devra relancer le processus de collecte des taxes dans la commune en vue d'entretenir des infrastructures et aménager les espaces publics. Cette relance passera par la transmission d'informations à la population sur les différentes taxes et leurs montants en fonction de type de biens ou d'activités, le cadre légal et le principe de redistribution. Il est nécessaire d'avoir un système de communication claire et régulier sur les montants collectés et leur utilisation. Le CM devra mettre en place une stratégie de ciblage des contribuables à fort potentiel fiscal et un processus de relance en douceur à travers des exonérations à la première année.

Les fonds mobilisés lors du dernier exercice fiscal sont nettement insuffisants pour répondre aux prévisions de l'administration communale. Il est de l'ordre de 81'000 gourdes tandis que les prévisions totales avoisinent 1'422'000 gourdes. Il a fallu l'allocation du pouvoir central à travers le FGDCT pour couvrir ce vide. Conscient de cette situation, le CM devra faire un effort pour augmenter les taxes communales via une réforme fiscale. Cette mobilisation ne sera pas possible sans une campagne de sensibilisation et d'éducation citoyenne à l'appui. Des efforts vont être consentis pour que les citoyens-nés puissent être sensibilisés sur le civisme fiscal et leur informer sur les bénéfices qu'ils en retireront. Pour atteindre ces objectifs, le CM se chargera de lutter contre la fraude fiscale et l'évasion fiscale en mettant en place un système de contrôle fiable et efficace tout en prenant en compte l'utilisation des équipements modernes.

MESURE 5 : Communiquer et rendre compte

L'un des principes universellement reconnus pour avoir une bonne gouvernance c'est la communication et la reddition de comptes. Il est indispensable que toute institution publique ou privée qui gère l'argent qui est destiné à la communauté doive communiquer sur ses actions et rendre compte sur son utilisation. Pour y arriver, le conseil municipal organisera de manière périodique des émissions de radio, des audiences publiques et des fora pour faciliter le dialogue entre les autorités locales et la société civile. Dans cette circonstance, le CM consultera tous les concernés lors de l'élaboration des budgets communaux en vue d'une large participation des citoyens-nes.

Le CM devra mettre en place un moyen qui lui permettrait de sensibiliser les citoyens sur ses responsabilités, ses perspectives ainsi que des problèmes rencontrés. L'information est un outil qui permettra à la population d'être plus active et convaincue à participer aux activités de développement de sa cité. La gestion de la chose publique doit être faite de manière transparente. En outre, la lutte contre la corruption passe par la transparence et la reddition des comptes qui sont corollaires de la bonne gouvernance

Le CM s'engage à gérer les ressources communales avec compétence et sérieux. Dans ce cas, il luttera contre la corruption qui gangrène la société tout en favorisant la concertation.

MESURE 6 : Promouvoir le partenariat, l'intercommunalité et la coopération décentralisée

La mairie de Savanette est classée dans la catégorie 3 des mairies de la république car les ressources dont elle dispose sont maigres et ne lui permettent pas de fournir tous les services nécessaires à la collectivité. La plupart des services sont distribués au rabais puisque l'institution ne dispose pas de toutes les ressources nécessaires. Il faudra un effort concerté pour parvenir à ces fins. Le CM mettra en place une structure de promotion et d'informatisation du système de l'administration communale, de relations d'intercommunalité et de coopération décentralisée en vue du partenariat, du transfert de compétences, de la mutualisation des ressources dans une logique de développement régional.

MESURE 7 : Favoriser la paix, la stabilité et la cohésion sociale

Le Conseil Municipal s'engage à organiser le territoire de manière à étendre les services sociaux de base dans toute la commune. Il prendra des dispositions en vue d'effectuer le plaidoyer pour une déconcentration effective de certains secteurs (mettre en place des services de l'état civil, de sous-commissariat, et annexe de tribunal de paix dans les sections etc.) dans une perspective de justice sociale. Il garantira la protection des propriétés du domaine public et privé et de l'investissement du secteur privé.

La municipalité entend aussi entreprendre des démarches pour supporter les personnes à mobilité réduite. Elle supportera les initiatives de jeunes et assurera l'encadrement technique et financier des organisations communautaires de base dans la recherche de leur identité. Elle veillera au respect et à l'équité de genre tout

en facilitant l'intégration des femmes dans des activités sociopolitiques. Enfin, elle travaillera en étroite collaboration avec la société civile en vue de combattre l'exclusion sociale et le népotisme.

6. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE

La réalisation des actions du PCD revêt de la compétence du Conseil Municipal (CM). Cependant, en raison de sa spécificité et de son caractère participatif, sa mise en place nécessite une large concertation de toutes les forces vives de la communauté. Tous les acteurs de la commune sont concernés : les ministères sectoriels, les services déconcentrés, les autorités locales, les organisations de la société civile, la diaspora, les investisseurs privés, les ONG nationales et la coopération décentralisée. Chaque acteur identifié ci-dessus a son rôle à jouer dans la mise en œuvre du PCD tout en respectant les orientations décrites par axe d'intervention afin de répondre aux aspirations de la population. Il faudrait que les acteurs agissent en toute responsabilité et selon une logique de respect des normes, des objectifs décrits et de la vision définie par la commune. Les dispositions envisagées dans le plan seront opposables à tout le monde car elles ont été décidées selon la volonté commune et dans l'intérêt de tous. Toutefois, l'exécution devra se faire suivant la loi et dans un cadre institutionnel.

Au regard des prescrits légaux sur la décentralisation, la mise en œuvre du plan communal de développement est du ressort et de la responsabilité du CM. Toutefois, son exécution nécessite une instance beaucoup plus large et participative. Il s'agit du Comité de Mise en Œuvre (CMO) qui chargera du suivi et évaluation des actions du PCD.

Les membres du CMO pourront superviser les actions du PCD grâce au document qu'ils auront à leur disposition. Les réunions périodiques envisagées serviront de lieu de discussion sur le PCD et son état d'avancement. Lors des rencontres, le CMO aura pour tâche : d'utiliser le tableau synoptique et le plan d'investissement pour vérifier la mise en œuvre du plan, d'évaluer sa mise en œuvre par rapport aux priorités et la répartition des projets par zone géographique, de s'assurer que les responsables remplissent convenablement leurs fonctions et leurs obligations et de diffuser les bilans et recommandations par voie de presse à la population et par écrit aux partenaires. La démarche consiste à mettre en place une stratégie de communication et de mobilisation des acteurs, la mobilisation des ressources et les mécanismes de financement des actions, une stratégie de mobilisation des ressources financières et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Communiquer et mobiliser les acteurs

La mise en place du PCD demande de rassembler tous les acteurs de la commune et de saisir toutes les opportunités. Il s'agit de trouver un moyen pour que tous ces concernés soient informés sur l'existence du document. Tous les canaux de communication qui sont à la portée de l'Administration Communale devront être utilisés pour la diffusion du PCD.

Il est essentiel que cette communication autour du PCD se fasse à partir d'un plan de communication élaboré à cet effet où les particularités de chaque catégorie d'acteurs sont prises en compte. Ce plan de communication est indispensable afin de toucher tous les acteurs impliqués dans le cadre du PCD. Il sera organisé de la manière suivante :

- La mise en place d'une structure conjointe réunissant le service socioculturel de la municipalité et l'unité de communication du CMO pour la vulgarisation du contenu du document ;
- L'organisation d'un atelier réunissant toutes les forces vives de la commune pour la validation du Plan Communal de Développement ;
- L'utilisation de la radio communautaire à ses heures de fonctionnement et d'autres stations captées dans la commune aux fins de promotion et de vulgarisation de masse du plan ;
- La création d'un site web qui peut être utilisé aussi pour la promotion des sites touristiques ;
- L'élaboration de dépliants, de brochures, d'infographie et d'une version allégée du PDC pour faciliter sa consultation et favoriser sa diffusion ;
- La mise en place d'un forum des élus et des autorités réunissant la municipalité, les ASEC, les CASEC, le Député, les sénateurs du Département en vue du partage du contenu du PCD, de la recherche de financement, de la planification des actions et de l'évaluation des interventions ;
- L'organisation de rencontres d'information et de plaidoyer auprès des ministères sectoriels redevables à travers le budget national et directement concernés par la réalisation de certaines interventions au regard de leurs compétences et des dispositions légales correspondantes ;
- La planification de séances d'information/lobbying auprès des partenaires techniques et financiers (ONG, agences de coopération bilatérale et multilatérale) en vue de l'obtention de lettre d'intention pour le financement et la réalisation de certaines actions du PCD ;
- L'organisation d'audiences publiques trimestrielles ou semestrielles sur l'état d'avancement du PCD et la reddition de compte ;
- La mise en place de banderoles, affiches/spots publicitaires dans les sections communales afin de toucher la majorité de la population vivant dans des zones reculées.

6.1. MOBILISATION DE RESSOURCES ET MÉCANISME DE FINANCEMENT

Il est évident que les ressources financières actuelles de la commune ne peuvent pas financer les actions du PCD. Dans ce cas, pour augmenter l'assiette fiscale, le conseil municipal (CM) doit être en mesure de mobiliser des fonds auprès des différents partenaires. Les institutions privées en particulier, le pouvoir central et les entrepreneurs doivent se sentir concerner dans le développement de la commune en mettant à son profit des investissements pouvant répondre aux exigences de la population à travers la mise en exécution d'actions cohérentes. L'apport de la diaspora est important dans la mise en œuvre des projets à travers des investissements privés. Un plaidoyer sera fait auprès des parlementaires (Député et Sénateurs) afin qu'ils puissent apporter leurs appuis au CM dans la recherche des fonds pour exécuter des projets du PCD.

6.2. STRATÉGIES DE MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Face aux faibles revenus communaux constatés, le CM doit s'engager dans une dynamique de mobilisation des ressources qui sont à sa disposition. Car, la collectivité en particulier, la mairie n'a pas suffisamment de moyens pour financer les actions. Il est indispensable de mettre en place des réformes fiscales en vue de renforcer et d'augmenter les ressources internes de la commune. Les fonds mobilisés sur la commune doivent être correctement gérés pour subvenir aux besoins de la population.

L'accroissement des ressources budgétaires passent nécessairement par la valorisation des potentialités, le développement d'activités génératrices de revenus ainsi que la mise en place des infrastructures et

services socio-économiques prévus dans le PCD. D'autres facteurs de croissance économique permettront de favoriser l'élargissement de l'assiette fiscale comme le tourisme, le sport, l'entrepreneuriat et l'énergie etc. La commune peut notamment s'appuyer sur sa richesse naturelle, son image ou encore son potentiel touristique pour encourager et promouvoir l'investissement privé. La mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du PCD suppose un ensemble d'actions :

- Sensibiliser et mobiliser continuellement les potentiels investisseurs afin de les porter à être intéressés à investir dans la commune ;
- Faire le plaidoyer afin que les gens viennent régulièrement visiter les sites touristiques ;
- Entreprendre des démarches aux fins de bénéficier des allocations et subventions prévues par la loi pour le développement des collectivités territoriales, notamment le Fonds de Gestion des Collectivités Territoriales à travers le MICT et le MEF, le Fonds d'Allocation aux Collectivités Territoriales inscrit dans le Budget de la République, le Fonds d'Investissement des Collectivités Territoriales alimenté conjointement par le FED et l'Etat Haïtien, les subventions du BMPAD et les allocations du FNE à travers les Ministères sectoriels ;
- Mobiliser la diaspora de la commune afin d'identifier et de négocier des partenariats aux fins de la coopération décentralisée avec des Mairies d'outre-mer, et la mairie de Hondo valle sur des projets de renforcement des capacités institutionnelles ou de développement durable ;
- Rechercher, motiver et négocier avec les organismes de développement et les ONG afin qu'ils exécutent des projets du PCD qui sont dans leurs champs d'action et/ou dans leurs domaines d'intervention ;
- Concerter avec les parlementaires pour que leurs projets soient discutés au niveau du CMO et avec les élus locaux et qu'ils rentrent dans la logique du PCD.

6.3. DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Il est prévu une instance de concertation et de coordination entre les partenaires concernés dans la mise en œuvre des actions du PCD. Il met en place un organe de suivi et évaluation. Ce dispositif est conçu en tant qu'instrument de pilotage du PCD. A ce titre, il cherche à avoir toutes les informations relatives à la mise en œuvre du PCD, et produire des recommandations dans le cas où il y aurait des dysfonctionnements. Il assurera le suivi technique par son secrétariat technique et par les commissions sectorielles. Il réalisera le suivi et l'évaluation participative en consultant les citoyens et les membres des organisations de la société civile via des fora, des groupes de discussions et des audiences publiques. Le dispositif préconisé comprend deux composantes :

- Un suivi annuel articulé sur les réalisations annuelles et la programmation annuelle des activités menées dans le cadre des stratégies des programmes et des projets de développement ;
- Une évaluation quinquennale articulée sur la planification quinquennale du développement économique et social et ciblée aussi bien sur l'impact inscrit dans le plan communal de développement.

Cet outil de consultation permettra aux citoyens d'exprimer leurs niveaux de satisfaction par rapport à la mise en œuvre du PCD. En cas de changement de leadership au sein de l'administration communale, toutes les mesures doivent être prises pour la transmission des informations aux nouveaux élus ou nommés. Les membres du CMO doivent avoir en leur possession le document afin de s'assurer de l'exécution des projets suivants les normes établies. Ils veillent au strict respect de l'application du PCD

selon ce qui a été défini dans la vision et les orientations. Ils doivent rendre compte à la population de leurs actions périodiquement à travers la structure de contrôle. Le conseil municipal doit veiller à l'exécution des décisions et à la diffusion des informations relatives aux avancements du PCD. Il revient à tous les acteurs de porter main forte à la mise en place des actions en vue de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population.